

Volume de Synthèse

Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'ISSOIRE



FR5400403

Mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------|---|----|
| 1. | Introduction | |
| | Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'ISSOIRE | 0 |
| | Zone Spéciale de Conservation Vallée de l'ISSOIRE | 0 |
| 1.1 | Qu'est-ce que NATURA 2000 ? | 4 |
| 1.2 | Natura 2000 en France | 5 |
| 1.3 | Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine | 5 |
| 1.4 | Natura 2000 en Charente | 5 |
| 1.5 | Le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Issoire » | 5 |
| 1.6 | Élaboration du Document d'Objectifs du site « Vallée de l'Issoire » | 6 |
| 1.7 | Les étapes clef de l'élaboration et d'animation du Document d'Objectifs | 9 |
| 2. | Présentation du site Vallée de l'Issoire | 10 |
| 2.1 | Localisation du site Vallée de l'Issoire | 11 |
| 2.2 | Localisation du bassin versant de l'Issoire | 12 |
| 2.3 | Localisation des zonages existants et des zones protégées | 13 |
| 2.4 | Tableaux de synthèse du contexte administratif | 14 |
| 2.5 | Tableau de synthèse des données abiotiques | 15 |
| 2.6 | Tableau de synthèse des zonages environnementaux | 17 |
| 3. | Résultats des inventaires environnementaux | 21 |
| 3.1 | Méthodes d'inventaires des habitats et des espèces | 22 |
| 3.1.1 | Réalisation d'une carte des habitats | 22 |
| 3.1.2 | Recherche de stations d'espèces Natura 2000 | 22 |
| 3.2 | Méthodes des suivis d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire | 23 |
| 3.2.1 | Pour les habitats d'intérêt communautaire | 23 |
| 3.2.2 | Pour les espèces d'intérêt communautaire | 23 |
| 3.3 | Les habitats | 23 |
| 3.3.1 | Les habitats d'intérêt communautaire | 23 |
| 3.3.2 | Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire | 37 |
| 3.4 | Les espèces faunistiques | 41 |
| 3.4.1 | Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire | 41 |

| | | |
|--------|---|-----|
| 3.5 | Espèces floristiques | 62 |
| 3.5.1 | Localisation des espèces végétales protégées nationalement et régionalement | 63 |
| 3.6 | Démarche de détermination des niveaux d'enjeu de la Vallée de l'Issoire | 64 |
| 3.6.1. | Détermination du niveau d'enjeu des habitats de la Vallée de l'Issoire. | 64 |
| 3.6.2 | Détermination du niveau d'enjeu des espèces de la Vallée de l'Issoire | 65 |
| 3.6.3 | Détermination du niveau d'enjeux des espèces floristiques de la Vallée de l'Issoire. | 67 |
| 3.7 | Les activités socio-économiques | 68 |
| 3.7.1 | Les exploitations agricoles | 69 |
| 3.7.2 | Sylviculture | 71 |
| 3.7.3 | Les activités de loisirs et touristiques..... | 74 |
| 3.7.4 | Lac de barrage de Saint-Germain de Confolens – réservoir d'eau potable..... | 77 |
| 3.7.5 | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne..... | 79 |
| 3.7.6 | Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle-Aquitaine | 79 |
| 3.7.7 | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne | 80 |
| 3.7.8 | Les documents d'urbanisme | 81 |
| 3.7.9 | Évaluation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période 2003-2022 | 81 |
| 3.7.10 | Tableau de synthèse des données socio-économiques | 94 |
| 4. | Analyse et hiérarchisation des enjeux de conservation | 97 |
| 4.1 | Définition des grandes entités écologiques..... | 98 |
| 4.2 | Hiérarchisation des enjeux / facteurs d'influences | 99 |
| 4.3 | Analyse | 103 |
| 5. | Les objectifs de conservation..... | 105 |
| 5.1 | Objectifs de Développement Durable : ODD1 / ODD2 | 106 |
| 5.1.1 | Déclinaison en objectifs opérationnels | 106 |
| 5.2 | Objectifs de Développement Durable : ODD 3 / ODD 4 | 107 |
| 5.2.1 | Déclinaison en objectifs opérationnels | 107 |
| 6. | Programme d'action | 110 |
| 6.1 | Programme d'actions et fiches actions | 111 |
| 6.1.1 | Introduction au programme d'actions..... | 111 |
| 6.1.2 | Présentation d'une fiche action type « Vallée de l'Issoire » | 112 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 6.1.3 | Budget prévisionnel du plan d'action..... | 187 |
| 6.2 | Charte Natura 2000 | 188 |
| 1.1 | Objet de la Charte..... | 190 |
| 1.2 | Contenu de la Charte N2000..... | 190 |
| 1.3 | Quels avantages..... | 190 |
| ☐ | Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :..... | 190 |
| ☐ | Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : | 191 |
| ☐ | Garantie de gestion durable des forêts : | 191 |
| 1.4 | Modalités d'adhésion | 191 |
| 1.4.1 | Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ? | 191 |
| 1.4.2 | Modalités d'adhésion..... | 192 |
| 1.5 | Le contrôle | 193 |
| 2. | Présentation du site Natura 2000 FR5400403 « Vallée de l'Issoire » | 193 |
| 2.1 | Descriptif et enjeux du site | 193 |
| 2.1.1 | Situation géographique et présentation générale du site | 193 |
| 2.1.2 | Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ; principales activités économiques, sociales et culturelles. | 193 |
| 2.1.3 | Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB..... | 195 |
| 2.2 | Définition des grands types de milieux et des activités du site | 196 |
| 2.3 | Mesures de protection réglementaires présentes sur le site en 2022 | 197 |
| 3. | Engagements et recommandations de gestion | 198 |
| 4. | Présentation des fiches. | 199 |
| 4.1 | Fiche type engagements et recommandations de portée générale..... | 199 |
| 4.2 | Fiche type engagements et recommandations par grands types de milieu ou par activité..... | 200 |
| 6.3 | Outils de mise en œuvre des actions du DOCOB..... | 213 |
| 6.4 | Tableau de synthèse des objectifs de développement durable et des actions | 218 |
| 7. | Annexes..... | 220 |
| | Annexe 1 : Détermination du niveau d'enjeu des habitats de la Vallée de l'Issoire..... | 221 |
| 7.1 | Détermination du niveau d'enjeux des espèces floristiques de la Vallée de l'Issoire. | 224 |
| 7.2 | Détermination du niveau d'enjeu des espèces de la Vallée de l'Issoire..... | 227 |
| | Annexe 2 : Abréviations et acronymes | 238 |

Introduction

1.1 Qu'est-ce que NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire Européen, en prenant en compte les exigences économiques et sociales. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés en application de deux directives européennes :

- La directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite "Directive Oiseaux" (reprenant la directive 79/409/CEE initiale du 2 avril 1979)
- La directive 92/43/CEE du 21 Mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que la conservation de la faune et de la flore sauvages dite "Directive Habitats".

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives (ou au titre des deux) sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent les habitats naturels et les espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Afin de répondre aux directives, les états membres peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. Ils ont une obligation de résultats vis-à-vis de l'Europe.

La France privilégie, pour la mise en œuvre de Natura 2000, les mesures contractuelles. L'originalité de la démarche française réside dans le choix de réaliser une étude préalable : le document d'objectifs.

Le but de ce DOCOB est de connaître les enjeux sur chaque site afin de mieux définir les objectifs de conservation. Il sert de références synthétiques (inventaire patrimonial) et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site (élus, propriétaires, exploitants...). C'est une étape pour :

- Harmoniser les politiques d'aménagement et de développement.
- Présenter les objectifs de conservation et proposer des mesures de gestion, dans le cadre de la Directive « habitat », en tenant compte des exigences socio-économiques.

Le document d'objectif est élaboré :

- Sous l'égide du Préfet ou de son représentant.
- Par un opérateur.
- En concertation avec les acteurs locaux lors de groupe de travail, lieu de réflexion, de proposition et d'échange et de comité de pilotage instance de validation.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend plus de 27 000 sites pour les deux directives (février 2022) :

- 23 567 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 18,4 % de la surface terrestre de l'UE pour une superficie totale avoisinant les 79 millions d'hectares terrestres. Concernant les ZSC marines, c'est environ 25 millions d'hectares marins soit 8% du territoire marin de l'UE.
- 5 491 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 51 789 600 ha. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE (531 ZPS marines 66 084 Km²).

Chaque pays est doté d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives et sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la

France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur "biodiversité et gouvernance" à Paris en 2005, par exemple) (source ATEN, cahier technique n° 81).

1.2 Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

En février 2022, le réseau français des sites Natura 2000 comprend 1 756 sites qui recouvrent 13 % de la surface terrestre du territoire métropolitain sur 7 millions d'hectares.

- 1 353 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive "Habitats, faune et flore".
- 403 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 en France, c'est aussi 63 espèces végétales protégées (10 % des espèces annexe II), 123 espèces d'oiseaux (62 % des espèces annexe I), 102 espèces animales (20 % des espèces annexe II), 132 habitats naturels d'intérêt communautaire (57 % des habitats naturels européens) (source Ministère de de la Transition écologique).

1.3 Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine regroupe 237 sites. Ceux-ci couvrent 12,7 % du territoire régional soit 10 786 km² (DREAL NA, 2020).

- 217 sites en ZSC (SIC) au titre de la Directive habitat.
- 57 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux.

La région compte 12 sites Natura 2000 exclusivement marins.

Ceux-ci reflètent la diversité écologique de la plus grande région du territoire métropolitain.

1.4 Natura 2000 en Charente

Le département de la Charente se compose de :

- 13 ZSC composées de Vallées d'eau vive (Vallée de l'Issoire...), de coteaux et vallées calcaires (Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac, Vallée calcaires péri-Angoumoisines...), de forêts (Forêt de la Braconne) et de grottes (Grottes de Rancogne), ou de Vallées bordant le fleuve Charente (Moyenne Vallée entre Seugne et Coran).
- 3 ZPS organisées le long du fleuve Charente (Vallée en Amont d'Angoulême, Vallée de la Charente Moyenne et Seugne, ou sur les régions céréalières (Plaine de Villefagnan, Plaine de Barbezière à Gourville), mais aussi sur la zone humide de la Région de Pressac "Etangs de Combourg" accueillant une quarantaine d'étangs, lieu de prédilection pour les oiseaux d'eau migrateurs.

8 sites sont interdépartementaux et sont gérés par les départements limitrophes : Charente-Maritime, Gironde, Dordogne, Vienne.

1.5 Le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Issoire »

La Zone Spéciale de Protection de la Vallée de l'Issoire se situe sur 4 communes du Nord Est du département de la Charente et de la petite région de Charente Limousine qui marque les derniers contreforts du Massif Central, zone de transition avec les plaines de la façade atlantique. On retrouve ainsi de nombreux éléments caractéristiques de cette transition : paysages (bocagers), types de sols (granitiques), secteurs agricoles avec la dominance de l'élevage extensif.

La rivière Issoire prend sa source en Haute Vienne sur la commune de Blond et rejoint près de 40 Km en aval la Vienne en rive droite. Elle forme une vallée sinueuse et encaissée plus particulièrement à sa confluence avec la Vienne. Les faciès d'écoulement varient suivant les secteurs avec des alternances

de zones calmes et de courants plus rapides notamment sur la partie constituée par le site ou plusieurs affleurements rocheux sont visibles.

Le site de la Vallée de l'Issoire s'étend le long d'une partie de cette vallée, sur une surface de 508 hectares en allant du pont de Brillac jusqu'à la confluence de l'Issoire avec la Vienne à Saint-Germain de Confolens.

Sur le premier secteur amont, le plus à l'est, du pont de Brillac au pont Binot, le territoire est marqué par les prairies où pâturent vaches allaitantes, principalement de race Limousine, et moutons. Les élevages y produisent une viande reconnue sous divers signes de qualité (label rouge, Agneaux du Poitou-Charentes...).

Sur la partie aval, plus encaissée et moins accessible (allant du pont Binot à au village de Saint-Germain de Confolens) le site est principalement occupé par les bois ou par quelques parcelles non cultivées.

L'agriculture est donc la principale activité économique. Les activités de loisirs concernent la pratique de la randonnée, la pêche, la chasse et le tir à l'arc.

Le long du circuit « Paule Lavergne », mis en place par la Communauté de Commune Charente Limousine, les promeneurs peuvent ainsi découvrir le patrimoine naturel et historique, notamment au château de Saint-Germain de Confolens duquel ils peuvent découvrir le site inscrit des falaises granitiques.

Sur la période de 2000 à 2002, l'ADASEA de la Charente a rédigé le Document d'Objectif relatif à la désignation du site comme site d'intérêt communautaire dans le cadre de la Directive Habitat. Les inventaires et diagnostics environnementaux ont été élaborés par Charente Nature.

Le Comité de Pilotage a validé le document d'objectif en 2002 suivi par la désignation du site par arrêté ministériel du 9 août 2006 (JO du 25 août).

De 2003 à 2008, la mise en œuvre du plan d'action défini dans le DOCOB a permis de conduire diverses actions contractuelles de gestion notamment sur les landes sèches et les mégaphorbiaies et des actions de suivi permettant d'affiner les connaissances et/ou les actions à mettre en œuvre pour certains habitats ou espèces (potentiel de récréation de landes sèches, suivi des stations du sonneur à ventre jaune...). Ce plan d'actions a été élaboré en concertation avec les quatre groupes de travaux (bois et landes, terres agricoles, loisirs et promotion du patrimoine naturel, eaux et fond de vallée), groupes de travaux qui ont aussi participé à l'élaboration de la charte Natura 2000 du site, validée en 2009.

De 2010 à 2016, l'animation liée à la mise en œuvre des actions du DOCOB était assurée par la Chambre d'Agriculture de la Charente en partenariat avec Charente Nature et la Fédération de Pêche de la Charente pour les inventaires environnementaux.

Le deuxième programme d'animation s'est achevé fin 2016.

Depuis 2020, l'animation a été reprise par le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV).

1.6 Élaboration du Document d'Objectifs du site « Vallée de l'Issoire »

Le Document d'Objectif a été élaboré sous la direction et la responsabilité de :

- Monsieur le Sous-préfet de Confolens.
- Monsieur le Directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

L'opérateur a été :

- L'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de la Charente de 2002 à 2009 qui a réalisé :
 - . Le document d'objectif validé en 2002.
 - . L'actualisation des suivis socio-économiques et environnementaux en 2008 avec le partenariat de Charente Nature.

- La Chambre d'Agriculture de la Charente qui, de 2010 à 2016, a assuré l'actualisation du Document d'Objectifs, l'animation du site et la mise en œuvre du programme d'action.

4 Groupes de travail ont été constitués :

- Eaux et fonds de vallée
- Agriculture
- Bois et landes
- Activités de loisirs et promotion du patrimoine naturel

Tous les comptes rendus des réunions « Groupes de travail et comité de pilotage » sont en annexes dans le volume III du DOCOB.

Le Comité de Pilotage pour la Vallée de l'Issoire est actuellement composé des personnes désignées dans le tableau suivant :

| Administrations et établissements publics | Élus | Activités économiques | Associations de protection de la nature, de l'environnement et des activités de loisirs. |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La Sous-Préfète de Confolens. - La directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine. - Le directeur de la Direction Départemental des Territoires de la Charente. - La présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière. - Le chef de service départemental de l'Office Français de la biodiversité. - Le représentant Architecte des bâtiments de France. - Le responsable du service de direction de l'économie, de l'environnement et de l'agriculture du Conseil Départemental. | <ul style="list-style-type: none"> - Les maires des communes de Brillac, Esse, Lessac et Confolens. - Le président du Conseil Départementale de Charente. - Les conseillers départementaux du canton Charente-Vienne. - Le président de la Communauté de Commune Charente Limousine. | <ul style="list-style-type: none"> - Le président de la Chambre d'Agriculture. - Le président de la SAFER Nouvelle-Aquitaine. - Le président du syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Charente. - Le représentant de FRANSYLVA Poitou-Charentes. - Les présidents des syndicats agricoles (Confédération paysanne, Coordination rurale de la Charente, FDSEA, CDJA, MODEF, ECOOVI). - Le président de l'Union Nationale des industries de Carrière et matériaux de construction. - Le président du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Nord-est Charente. | <ul style="list-style-type: none"> - La présidente du Comité départemental de la randonnée pédestre de Charente. - Le président du Comité départemental du tourisme. - Le président de la fédération départementale des Chasseurs. - Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. - Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. - Le président de Charente Nature. - Le président de la Ligue de Protection des Oiseaux. - Le délégué de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières. |

1.7 Les étapes clef de l'élaboration et d'animation du Document d'Objectifs

- 2001 : Premiers inventaires habitats, espèces et activités socio-économiques.
- 2002 : Validation du Document d'Objectif en Comité de pilotage.
- 2006 : Désignation du site en Zone Spéciale de Conservation.
- 2008 : Evaluation de l'évolution des habitats et des espèces et des activités socio-économiques.
- 2009 : Validation de la Charte N2000 en COPIL.
- 2010 à 2016 : Actualisation du Document d'Objectifs.
Actualisation des fiches actions.
Mise en œuvre du programme d'action.
- 2020 à 2023 : Actualisation du Document d'Objectifs.
Mise en œuvre du programme d'action.

2. Présentation du site Vallée de l'Issoire



SIGIV 2022

2.1 Localisation du site Vallée de l'Issoire



Localisation du site en Charente



Le périmètre Natura 2000

Communes concernées

Brillac, Esse, Lessac et Saint-Germain-de-Confolens (Confolens)

Superficie : 508 ha

Quelques données sur l'hydrologie et la géologie

Source de l'Issoire : commune de Blond en Haute-Vienne à 320 m. d'altitude.

Superficie du bassin versant : 285 km².
12 communes dont 6 en Charente

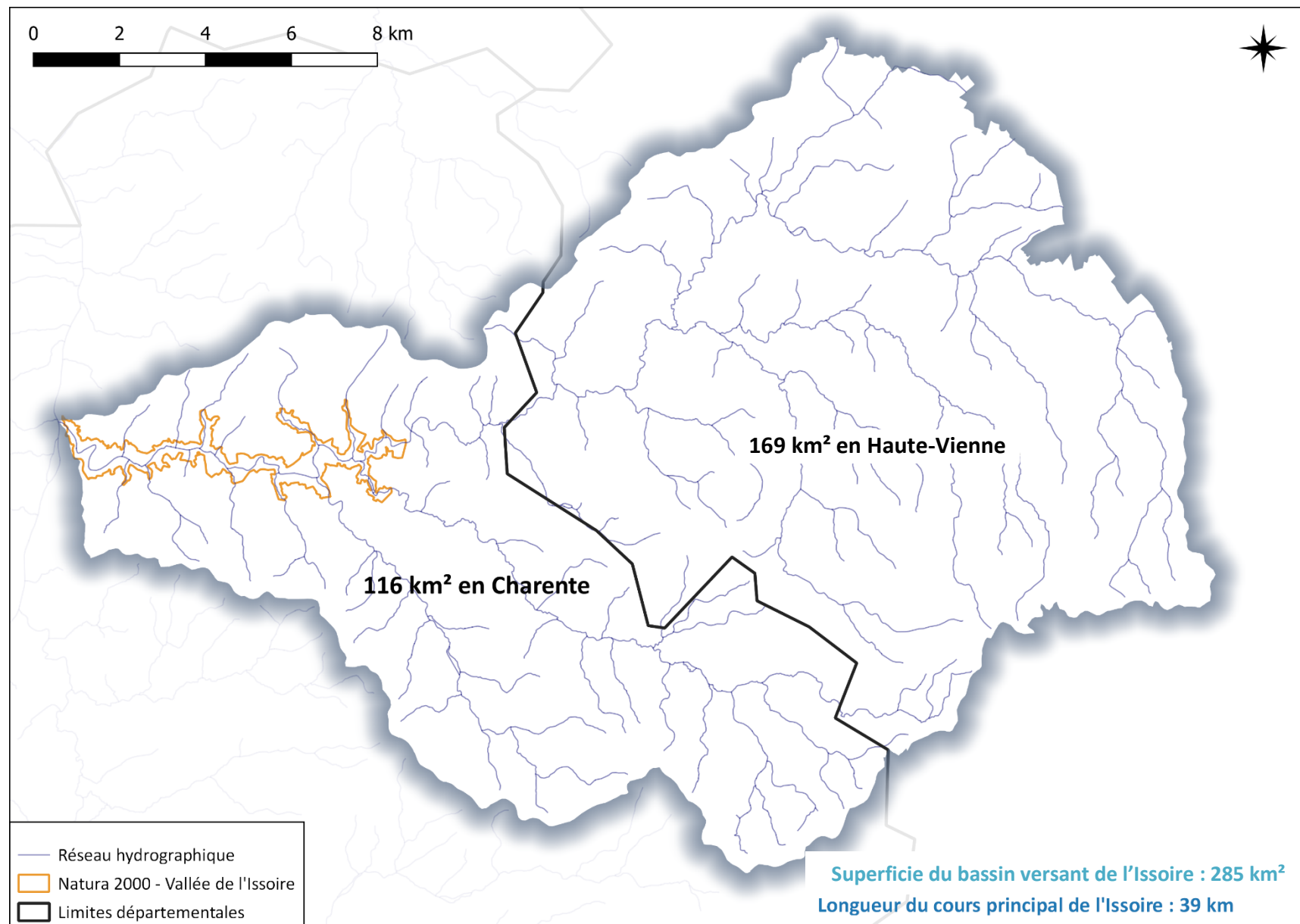
Distance parcourue : 39 km

Régime hydraulique : type torrentiel

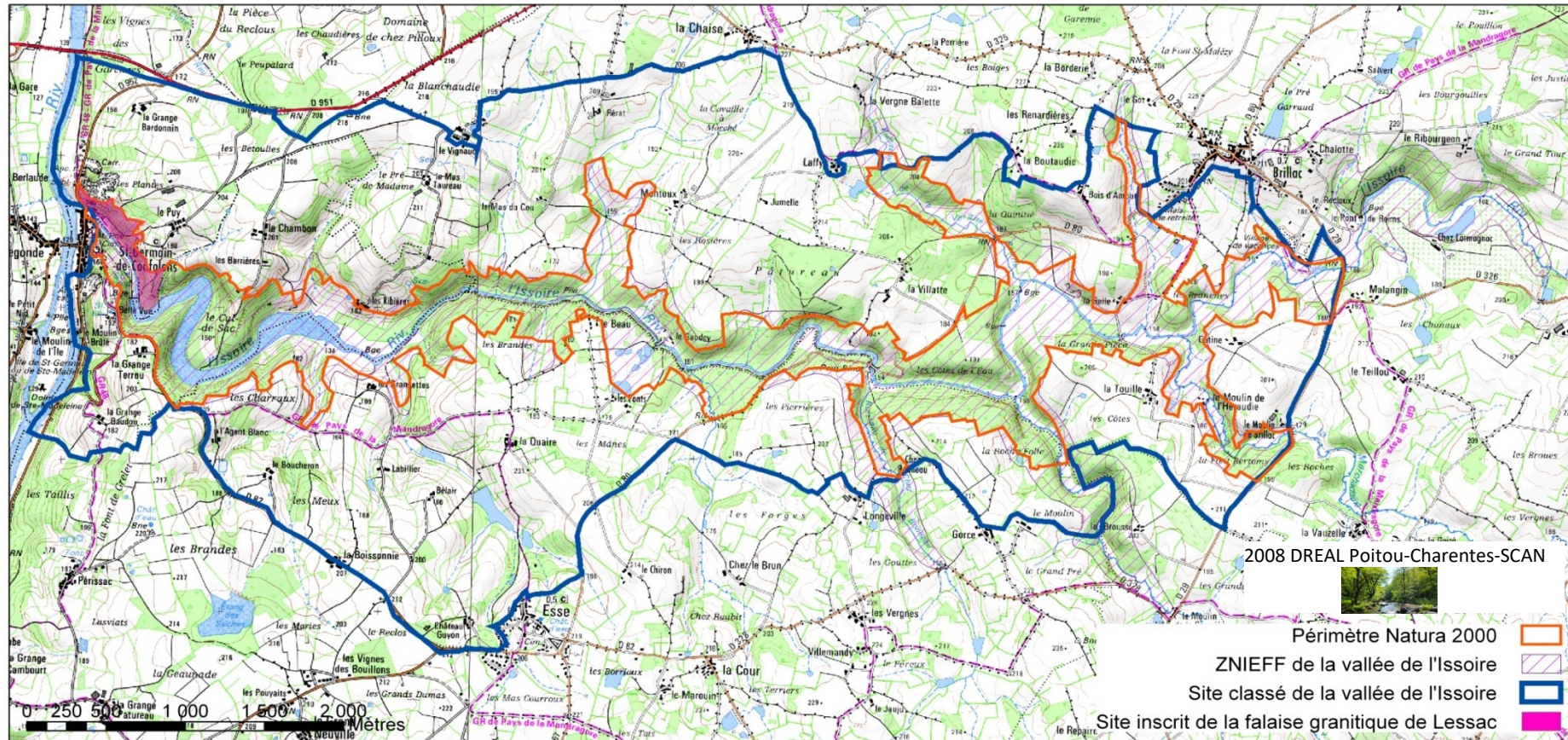
Géologie : Le sous-sol est composé de formations cristallines, sols issus des massifs anciens.

Paysage : L'Issoire est une vallée sinueuse et encaissée, plus particulièrement à sa confluence avec la Vienne. Plusieurs affleurements rocheux, caractéristiques du site sont visibles.

2.2 Localisation du bassin versant de l'Issoire



2.3 Localisation des zonages existants et des zones protégées



2.4 Tableaux de synthèse du contexte administratif.

| | Données administratives | Quantification | Qualification | Origine des données |
|------------------------|-------------------------|----------------|---|---------------------|
| Zonages administratifs | Région | 1 | Nouvelle-Aquitaine (<i>ex Poitou-Charentes</i>) | IGN |
| | Département | 1 | Charente | |
| | Communautés de Communes | 1 | Charente-Limousine | |
| | Communes | 4 | Brillac Esse Confolens / Saint-Germain de Confolens (Nouvelle commune de Confolens depuis 2016) Lessac | |

| Communes | Surface de la commune (ha) | Surface du site comprise dans la commune (ha) | Part du site comprise dans la commune | Part de la commune comprise dans le site |
|--|-------------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Brillac | 4239,3 | 264 (264,16) | 52% | 6% |
| Esse | 3021 | 142 (142,24) | 28% | 5% |
| Commune nouvelle de Confolens | 2363 (Confolens) | Surface Saint Germain de Confolens | / surface Saint Germain de Confolens | / surface Saint Germain de Confolens |
| (Confolens / Saint Germain de Confolens) | 462,13 (Saint Germain de Confolens) | 87 (86,87) | 17% | 19% |
| Lessac | 3426,68 | 15 (14,73) | 3% | 0,50% |
| Totaux | 11149,11 | 508 ha | | |

| Démographie | Importance relative de l'activité (INSEE Rec 2018) | Tendance d'évolution |
|--------------------------------------|--|---|
| Brillac | 618 hab. soit 15 hab. / km2 | Population des 4 communes : 4313 habitants soit 1,23 % de la population du département. |
| Esse | 497 hab. soit 16 hab. / km2 | |
| Commune nouvelle de Confolens (2016) | 2 673 hab soit 113 hab / km2 | |
| Lessac | 525 hab. soit 15 hab./ km2 | |

Commentaires

Avec plus de 4000 habitants, la population des quatre communes comprises dans le périmètre du site représente 1,23 % de la population du département et 6 % de celle de l'arrondissement de Confolens.

Le territoire reste l'une des zones les moins peuplées du département. La densité de population est de 19 hab. / km² (hors commune de Confolens, et 38 hab./km² lorsque Confolens est inclus) et côtoie celle des départements les moins "peuplés de France", et reste un indicateur d'un territoire rural (densité population 2018 en hab./ km² : Arrondissement Confolens : 29, Charente : 59, France : 105,5). La population est relativement âgée avec un indice de jeunesse de 0.5 (population des moins de 20 ans sur la population des plus de 60 ans).

2.5 Tableau de synthèse des données abiotiques.

| Objet | Qualification | Origine des données |
|---------------------|---|---|
| Climatologie | <p>Climat océanique dégradé</p> <p>Hivers plutôt doux mais avec des gelées qui peuvent être sévères. Les étés sont assez chauds et orageux. Pluviométrie de 900 à 950 mm / an. Juillet et août restent les mois les plus chauds et les moins arrosés.</p> <p>Température moyenne annuelle 10-11° C.</p> <p>50 à 60 jours de gels par an.</p> <p>Taux d'ensoleillement d'environ 1 885 heures/an.</p> <p>Vents dominants de secteur Ouest.</p> | Centre météorologique de Limoges. |
| Géologie | <p>Sols issus de massifs anciens.</p> <p>Formations cristallines de l'assise Ouest du Massif central.</p> <p>Granites à biotites, filons de microgranites, de quartz stannifère, plombifère ou aurifères.</p> <p>Alluvions et colluvions longent l'Issoire et ses affluents.</p> | BRGM : cartes géologiques 662 / 663 (Confolens et Oradour sur Glane). |
| Topographie | <p>Premières marches du Massif central.</p> <p>L'Issoire coupe d'Est en Ouest une succession de collines que les affluents entaillent dans le sens Nord-Sud.</p> | |
| Paysage | <p>L'Issoire est une vallée sinueuse et encaissée. Plusieurs affleurements rocheux, caractéristiques du site. Des blocs épars sont visibles dans les champs et le lit mineur.</p> <p>Falaises marquées sur la partie aval du site.</p> <p>L'agriculture est la principale activité ayant dessiné ce paysage de prairies, de haies et de bois.</p> | |
| Pédologie | <p>Collines et plateaux des massifs anciens.</p> | Programme IGCS |

| | | |
|---------------------|--|--|
| | <p>UC 90 – Collines sur granites roses : Séquence de sols sablo-argileux, peu à moyennement profonds (30 à 70cm), d'altérites sablo-limoneuse, sains, ponctués de blocs granitiques sur pente forte et de sols limono-sableux d'altérites argileuse vers 80cm, assez profonds, hydro morphes, sur interfluve. bruni sol mesosature (60 %) et neoluvisol (40 %).</p> <p>Vallées et terrasses alluviales, étroites et encaissées.</p> <p>UC 67- sols sablo argileux à limono argileux profond acide et hydro morphe.</p> <p>Vallées étroites et encaissées de la Vienne, de la Charente limousine et de leurs affluents. Association de sols alluviaux sablo-argileux à limono-argileux, acides à nappe plus ou moins profonde. fluvisol typique réductique (70 %) et fluvisol typique rédoxique (30 %).</p> | |
| Relief | <p>Relief typique des premières marches du Massif central. Altitude de l'ordre de 200 m. Système de pénéplaine, collines.</p> | |
| Hydrographie | <p>Affluent droit de la Vienne, sous affluent de la Loire.</p> <p>L'Issoire prend sa source en Haute-Vienne sur la commune de Blond, à une altitude de 320 mètres, et se jette en rive droite de la Vienne en Charente à Saint-Germain-de-Confolens (122 m). De sa source à sa confluence avec la Vienne, la rivière parcourt 39 kilomètres. Le Bassin versant de l'Issoire a une surface de 285 Km².</p> <p>Ses principaux affluents sont le Ruisseau du Fraisse, la Gaienne et la Marchadaine.</p> | |
| Hydrologie | <p>Lit de nature et de profil plutôt irrégulier avec des débits rapidement variables lors de la crue comme lors de la décrue.</p> <p>Hétérogénéité des faciès d'écoulements.</p> <p>Pente moyenne de la Vallée de 5 ‰.</p> <p>Débit moyen 3.4 m³ / s.</p> <p>Nombreux méandres et affleurements rocheux.</p> | <p>2001, Pascal PASTIER. Hydrogéologue, « Avis sur la qualité de la protection de la prise d'eau dans le barrage de l'Issoire en vue de l'établissement des périmètres de protection réglementaires » SIAEP Nord-Est Charente.</p> |

2.6 Tableau de synthèse des zonages environnementaux

| Données administratives | Quantification | Qualification | Origine des données |
|--------------------------------|---|---|--|
| <p>ZNIEFF de type 1</p> | <p>ZNIEFF « Vallée de l'Issoire » n° 540003205</p> <p>Numéro Régional : 00000009</p> <p>Concerne les 4 communes du site Natura 2000.</p> <p><i>Lesterps commune limitrophe du site Vallée de l'Issoire est concernée par la ZNIEFF.</i></p> <p>Surface : 696 hectares</p> | <p>Petite vallée de la bordure occidentale du Massif-central sur socle cristallin, avec divers habitats caractéristiques dans le contexte régional : Falaises granitiques, affleurements rocheux, rivière à courant rapide, forêts caducifoliées sur pentes fortes en micro-climat frais.</p> <p>Intérêt botanique : Très riche cortège d'espèces appartenant à des courants biogéographiques variés : médio-européen et submontagnard avec la mégaphorbiaie à Aconit tue-loups (<i>Aconitum lycoctonum</i>), la chénaie-charmaie à Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>) et Doronic panthère (<i>Doronicum pardalianches</i>), atlantique avec les falaises en adspersion nord à Corydale à vrilles (<i>Ceratocarpus claviculata</i>), les fissures à Doralille du Forez (<i>Asplenium foeseiense</i>) et laté-méditerranéen avec la lande sèche thermophile à Ciste en ombelle (<i>Halimium umbellatum</i>) sur les rochers exposés au sud.</p> <p>Intérêt faunistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mammalogique : zone de refuge et, pour certaines espèces, de reproduction pour plusieurs chauves-souris. - ornithologique : nidification d'espèces rares/menacées ou en limite d'aire au niveau régional : Cincle plongeur, Pic Mar, Alouette lulu. Le Faucon pèlerin a niché sur le site jusqu'en 1970 et son retour n'est pas impossible dans le contexte de ré-expansion actuelle de cette espèce. - herpétologique : présence du Lézard des souches. - invertébrés : présence d'une population d'Ecrevisse à pattes blanches. | <p>Inventaire National du Patrimoine Naturel</p> |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Origine des données |
|--|---|---|---|
| <p align="center">Monuments historiques – sites classés et inscrits</p> | <p>Un site classé par arrêté du 10/02/2005.</p> <p>SC105 : « La Vallée de l'Issoire »</p> <p>Concerne les 4 communes de l'Issoire pour une surface de 1 984 hectares.</p> <p>À proximité du site : <i>Ruines du Château de Saint Germain (1925) et Eglise de Saint Germain (1973). Eglise Saint Pierre (2001) à Brillac. Château de Villevert (1988), Eglise Saint Etienne (1972), Tilleul de Sully (1934) à Esse.</i></p> <p>Le site inscrit (20/07/1972) SI.06 « Les falaises granitiques » est aujourd'hui étendu au site classé Vallée de l'Issoire.</p> | <p>Les critères sur lesquels les sites ont été sélectionnés sont désignés par des lettres comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> •TC : Tout critère •A : Artistique •P : Pittoresque •S : Scientifique •H : Historique •L : Légendaires <p>Le site Vallée de l'Issoire est classé car Pittoresque.</p> <p><i>Exemple typique d'un espace géographique offrant des paysages d'une grande qualité. Associe à la fois les composantes naturelles du site ou le relief permet d'avoir de très belles perspectives sur la campagne très verdoyante mais accidentée ayant conservé son bocage et des bâtiments traditionnels. Ensemble de sous éléments paysagers très diversifiés les uns des autres.</i></p> | <p>Ministère de la Transition écologique (2022).</p> <p>Service Territorial de l'architecture et du patrimoine (Charente, Charente Maritime Vienne)</p> |
| <p align="center">Périmètres de protection de captages pour l'adduction d'eau potable</p> | <p>- 1 captage d'alimentation en Eau Potable (Barrage de l'Issoire) (Arrêté préfectoral du 13/07/2005).</p> <p>Ce captage désigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 périmètre de protection immédiate (38 hectares). - 2 périmètres de protection rapprochés - 1 zone sensible (versant topographique de l'Issoire). - 1 Syndicat d'alimentation en eau potable : SIAEP Nord-Est Charente. | <p>Les aquifères (cristallins et superficiel) offrent de faibles potentialités et ont conduit à une alimentation en eau potable à partir d'une réserve liée à un barrage sur l'Issoire</p> <p>Mesures d'interdiction, de limitation de certaines activités ou pratiques suivant les périmètres de protection.</p> <p>Un barrage, construit en 1970-1971. Celui-ci nécessite des mesures de restauration voire l'éradication (envasement excessif).</p> <p>Une seconde prise d'eau a été construite sur la Vienne, en 2019. C'est une réserve de secours en cas de pénurie d'eau ou de pollution accidentelle des eaux de l'Issoire</p> <p>Le syndicat assure la distribution de l'eau sur 19 communes pour environ 7500 abonnés et 13 591 habitants.</p> | <p>SIAEP Nord-Est Charente.</p> |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Origine des données |
|--|--|---|--|
| SDAGE | SDAGE Loire Bretagne 2022 – 2027. | Mesures et actions visant le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015, reporté à 2021 puis 2027. L'Issoire amont est classé en bon état écologique, contrairement à l'Issoire aval (qui traverse le site Natura 2000) qui est classée en état moyen. L'ensemble du cours de l'Issoire est de première catégorie piscicole. | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| SAGE | SAGE Vienne Site ETPB Vienne Révisé en mars 2013 | Outil de gestion de l'eau à portée juridique. Elaboré en cohérence avec les orientations du SDAGE. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable présente les 6 enjeux, les 22 objectifs et les 105 préconisations. La mise en œuvre du SAGE Vienne est portée par l'Etablissement Public de la Vienne. | EPTB Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Syndicat mixte Goire Issoire et Vienne en Charente Limousine |
| Plan Simple de Gestion - PSG | 3 plans de gestion sur le site | L'évolution de la réglementation peut faire émerger la réalisation de PSG. | CRPF |
| Charte forestière de territoire | Dans le cadre de son programme LEADER, le Pays de Charente Limousine (aujourd'hui Communauté de Communes Charente Limousine) a mis en place un document de développement forestier et bocager. | Les objectifs sont : - Valoriser et dynamiser la gestion et la place de l'arbre dans le bocage. - Gérer les espaces boisés pour préserver la qualité de l'eau. - Renforcer l'éducation, l'information et la sensibilisation pour pérenniser le développement durable des espaces boisés. | Communauté de Communes Charente Limousine CETEF Centre d'Études Techniques et d'Expérimentation forestière |
| Charte paysagère | Le Pays de Charente Limousine), riche de son patrimoine exceptionnel, est un territoire à préserver. Dans le cadre de la stratégie LEADER de valorisation des ressources naturelles, une étude paysagère a été réalisée. | Les objectifs sont : - Valoriser et protéger le paysage naturel et patrimonial du territoire. - Aider à la décision des élus dans les aménagements publics. - Sensibiliser les professions concernées par le paysage dans le cadre de leurs activités. - Harmoniser les préconisations des documents d'urbanisme. | Communauté de Communes Charente Limousine |

| Données administratives | Quantification | Qualification | Origine des données |
|---|---|---|--|
| <p align="center">PLUi du Confolentais</p> | <p>En mars 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé. Ce document porte sur le territoire de la Communauté de Communes Charente Limousine.</p> | <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmer le caractère transversal des problématiques traitées en ajoutant, aux côtés de la dimension de l'urbanisme, les dimensions de l'habitat et des déplacements ; - Répondre de manière plus approfondie à des problématiques partagées par plusieurs communes (bourg situé en limite communale dont le développement récent s'effectue sur la commune voisine, préservation des berges d'un cours d'eau traversant plusieurs communes...); - Mutualiser les moyens humains mobilisés par les collectivités pour l'élaboration et l'application du droit de l'urbanisme sur leur territoire (en lien avec les schémas de mutualisation des services en cours de réflexion dans les intercommunalités) ; - Faciliter la mise en cohérence des politiques publiques (logement, transports, aménagement du territoire...) et la traduction des orientations supra-communales dans les documents d'urbanisme. | <p>Communauté de Communes Charente Limousine</p> |

Commentaires

La vallée de l'Issoire se situe dans le pays de transition entre les plaines calcaires de l'angoumois (terrains sédimentaires aquitains) et les premiers contreforts du Massif central (terrains métamorphiques et granitiques du Massif Central) marquant la ligne de partage des eaux entre les bassins versant de la Loire et de la Charente. On y trouve ainsi, par rapport au reste du département, un relief plus élevé, plus vallonné entaillé d'un réseau hydrographique dense. Le climat est plus contrasté avec des hivers plus rigoureux et des chaleurs estivales pouvant être élevée.

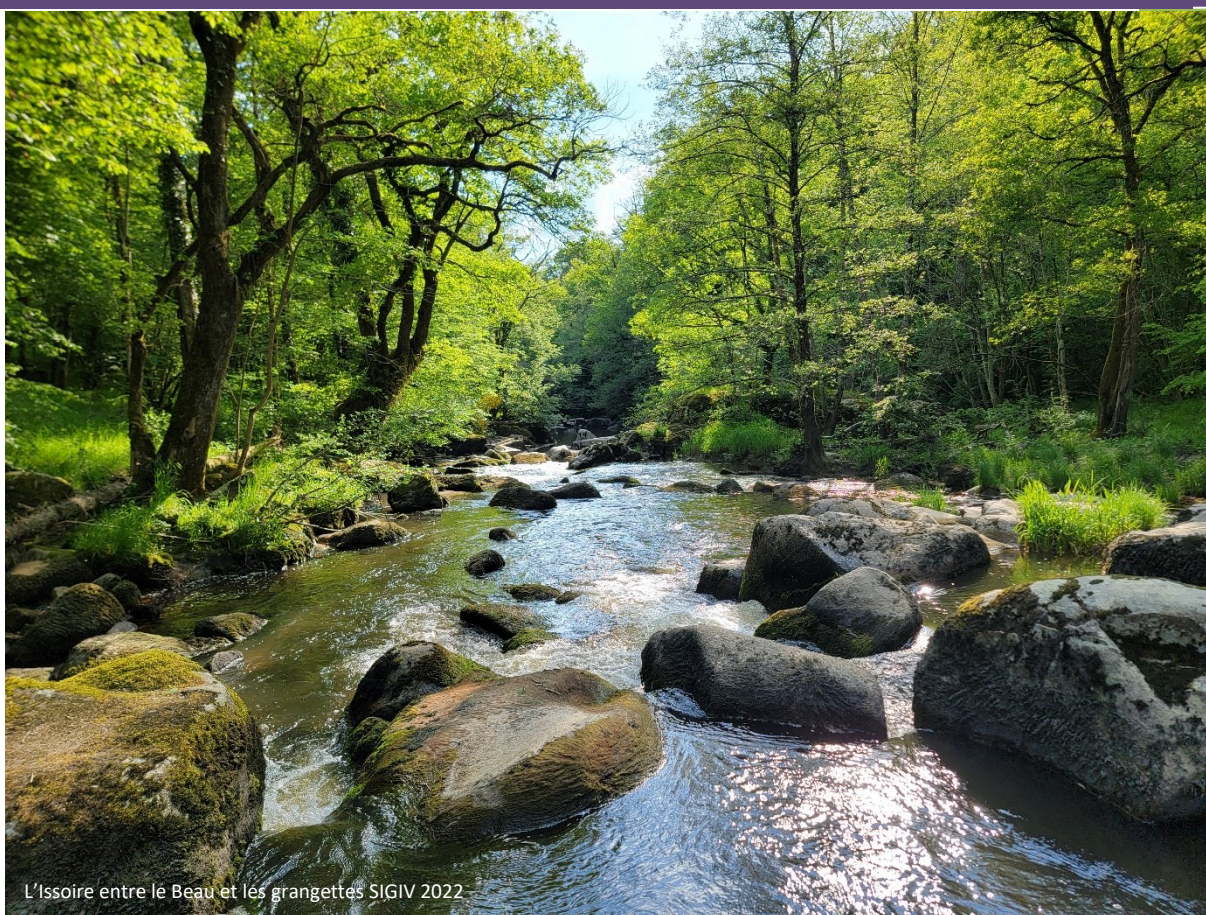
Les terres froides granitiques (altération de schistes cristallins et de roches granitiques) offrent des sols acides expliquant en partie l'orientation des systèmes agricole vers l'élevage et les systèmes herbagers.

Ce paysage de bocage est en grande partie constitué de bois de feuillus s'entrecoupant avec les haies. Ces « palisses » sont souvent constituées d'arbres de haut jet (chênes, érables, frênes, robiniers) et d'une strate basse. Les arbres isolés sont des éléments marquant du paysage. Le relief légèrement vallonné offre facilement l'impression d'un paysage très boisé façonné par l'agriculture.

Le site de la vallée de l'Issoire est caractéristique de ces reliefs ondulés aux paysages mêlant prairies, haies et bois.

En proximité, granite, schiste et tuiles constituent le bâti traditionnel des hameaux.

3. Résultats des inventaires environnementaux



L'Issoire entre le Beau et les grangettes SIGIV 2022

3.1 Méthodes d'inventaires des habitats et des espèces

Les 2 inventaires réalisés respectivement en 2001 et en 2008 ont suivi la même méthodologie.

3.1.1 Réalisation d'une carte des habitats

La mise à jour à une échelle plus précise (1/10000 au lieu de 1/25000) de l'inventaire 2000 a été réalisée en 2008, en s'appuyant sur des sorties terrains. Les habitats sont caractérisés en termes de groupements végétaux (code Natura 2000 et code Corine biotope). Les habitats d'intérêt communautaire ont été priorisés lors de ces inventaires.

Le travail de terrain, qui se fait en période de développement végétal, consiste à effectuer des relevés de flore dans chaque milieu. Sur une surface homogène de végétation est relevé l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance-dominance. La carte habitat permet de définir précisément par les relevés de végétation, le ou les habitats présents dans ce milieu : groupements végétaux (Aulnaie-Frênaie ; Chênaie-Frênaie ; Chênaie-Charmaie ; Chênaie pédonculée...).

3.1.2 Recherche de stations d'espèces Natura 2000

La recherche de stations d'espèces Natura 2000 a été réalisée, en 2008, en s'appuyant sur les relevés 2000-2001 et sur des sorties terrains.

3.1.2.1 Pour la flore

Les prospections sont réalisées lors de la recherche des habitats, mais aussi en dehors des zones échantillons. Les stations d'espèces floristiques remarquables sont localisées sur une carte au 1/10000^{ème}.

3.1.2.2 Pour la faune

Chaque groupe faunistique est étudié selon la méthodologie en vigueur.

- Mammifères

Pour les chauves-souris : recherche des différentes espèces par détection acoustique (détecteur Petterson D-240 x, logiciel d'analyse Batsound) et capture au filet avec relâché sur place. Toutes les captures sont réalisées par des détenteurs d'autorisation ministérielle pour les espèces protégées. Lors de l'identification des territoires de chasse, le matériel de télémétrie et de suivi suivant a été utilisé :

- Émetteurs Holohil systems type LB-2N
- Récepteurs Australis 26K scanning
- Matériel divers de suivi (talky walky, cartes, boussoles, etc)

Pour les autres mammifères : observations visuelles (affûts matinaux et crépusculaires) ; recherche de traces, fèces et reliefs de repas ; analyse des pelotes de réjection de Chouette effraie.

- Oiseaux

Recherche du Pic mar et du Pic cendré (technique de la repasse) ; observations visuelles ; détection par points d'écoute.

- Reptiles et Amphibiens

Recherche du Lézard des souches et du Crapaud sonneur à ventre jaune ; observations visuelles ; détection par points d'écoute ; recherche d'indices de présence.

- Insectes

Capture au filet pour identification et relâché sur place pour les odonates ; observations visuelles ; capture par pots pièges.

- Poissons

Utilisation des résultats des pêches électriques R.H.P. réalisées par l'Office Français de la Biodiversité (2 septembre 2008).

3.2 Méthodes des suivis d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire

Les suivis biologiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ont pour but d'apprécier l'état de conservation et/ou la dynamique de population d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire. Ils peuvent être réalisés en amont ou suite à une action en faveur de tel habitat ou telle espèce, ou encore seulement pour faire un état des lieux.

Ces suivis portent sur des habitats ou des espèces ciblées, à l'inverse des processus d'inventaire qui consistent en la prospection et au recensement exhaustif des espèces en présence.

De nombreux suivis ont été réalisés depuis 2001 jusqu'à aujourd'hui, les dernières données à ce jour pour la majeure partie des espèces et habitats d'intérêt communautaire datent de 2014-2015.

3.2.1 Pour les habitats d'intérêt communautaire

Prairies maigres de fauche, landes sèches Européenne et mégaphorbiaies :

La méthodologie utilisée repose sur des relevés phytosociologiques, Sur une surface homogène de végétation est relevée l'ensemble des espèces présentes, un coefficient semi-quantitatif d'abondance-dominance leur est affecté. Il s'agit ensuite d'une analyse fine des groupes homogènes de plantes, qui définissent ainsi des associations végétales dont la classification est aujourd'hui connue. La nature des espèces végétales qui composent chaque unité permet de déterminer des groupements végétaux, dont les caractéristiques définissent des habitats

Les autres habitats n'ont pas fait l'objet de suivi spécifique à ce jour.

3.2.2 Pour les espèces d'intérêt communautaire

Les espèces d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de suivis sont les suivantes :

- Le sonneur à ventre jaune
- Le grand rhinolophe
- La loutre
- La lamproie de planer
- Le chabot

Chaque espèce est suivie selon une méthodologie propre, ces méthodologies sont décrites dans les différents rapports de suivi.

3.3 Les habitats

Sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Issoire », 20 habitats naturels ont été recensés. Ils se déclinent en 2 grandes catégories.

3.3.1 Les habitats d'intérêt communautaire.

8 habitats d'intérêts communautaires ont été recensés ou recherchés lors des inventaires menés en 2001 et 2008. Ils représentent près de 5% de la superficie du site. L'habitat communautaire le plus

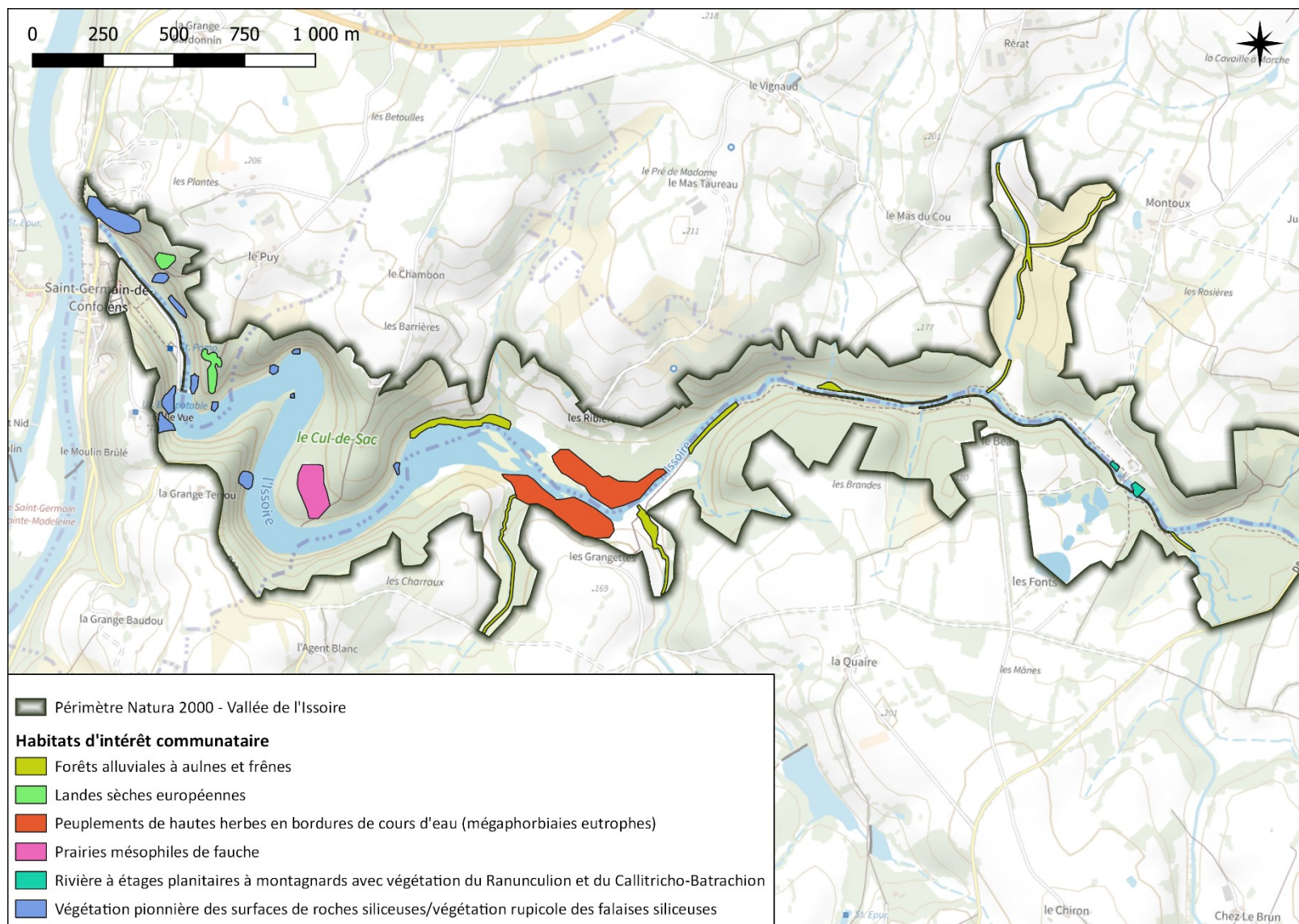
représenté est la forêt alluviale à Aulnes et Frênes qui borde de façon linéaire la rivière Issoire et ses affluents. Cet habitat est d'intérêt communautaire prioritaire.

L'habitat correspondant aux formations amphibies des rives exondées, présent de façon très ponctuel sur le site (2 stations identifiées en 2001), n'a cependant pas été observé lors de l'actualisation de la cartographie des habitats de 2008 en raison en particulier des niveaux d'eau importants présents lors du passage en inventaire.

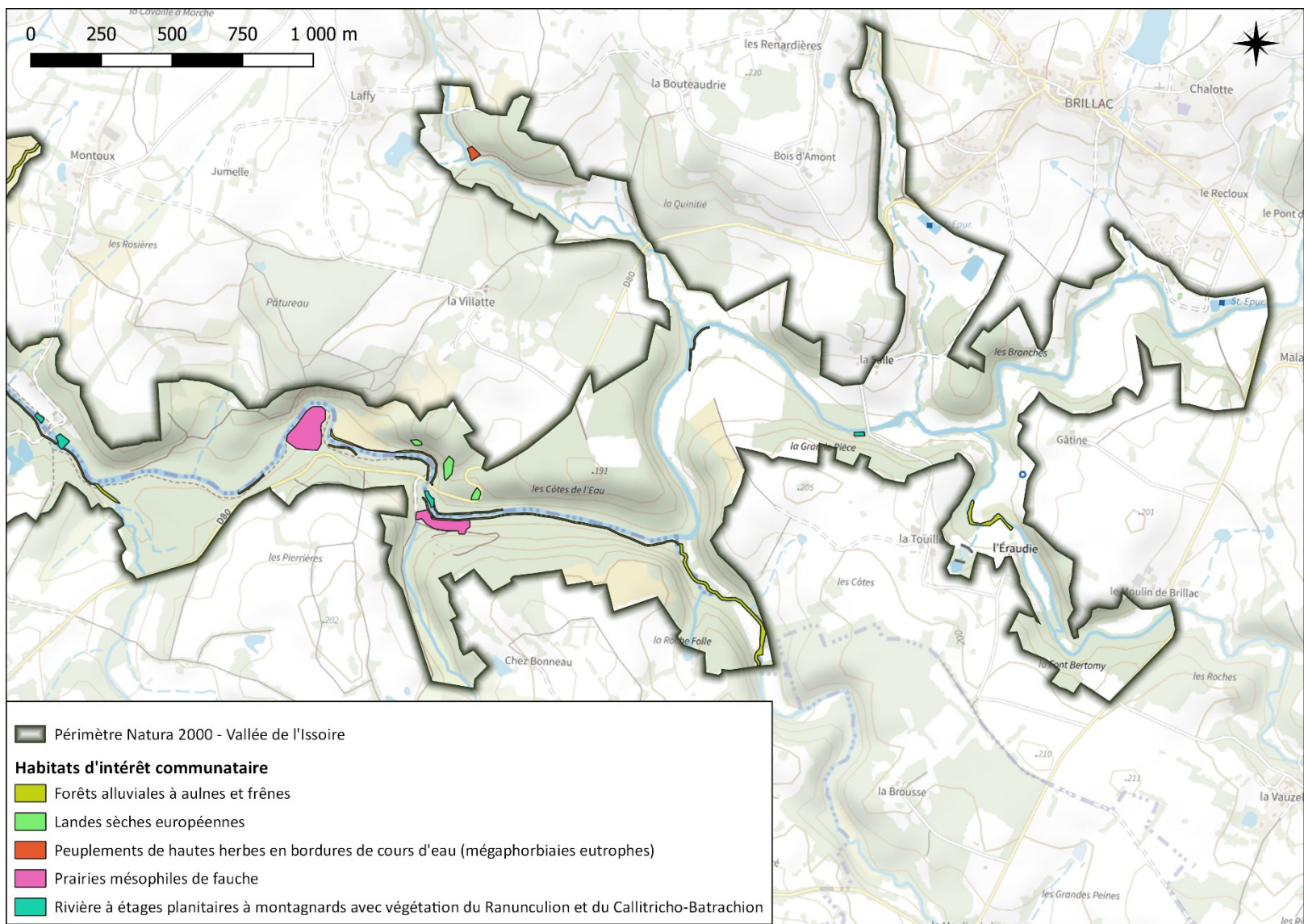
3.2.1.1 Tableau des habitats d'intérêt communautaire

| Habitats d'intérêt communautaire. | Code Corine. | Code Natura 2000. | Superficie en hectares (Recensement 2008) |
|--|--------------|-------------------|---|
| Forêts alluviales à Aulnes et Frênes | 44,3 | 91EO | 7,4 |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies eutrophes) | 37,7 | 6430 | 6,5 |
| Prairies mésophiles de fauche | 38,2 | 6510 | 3,6 |
| Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses + végétation rupicole des falaises siliceuses | 62,3+62,2 | 8230+8220 | 2,6 |
| Landes sèches européenne | 31,2 | 4030 | 1,2 |
| Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitentis et du Calitricho-Batrachion | 24,4 | 3260 | 0,5 |

3.2.1.2 Localisation des habitats d'intérêt communautaire « Ouest »



3.2.1.3 Localisation des habitats d'intérêt communautaire « Est »



3.2.1.4 Présentation des habitats communautaires

3.2.1.4.1 Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

Structure et répartition

Habitat réparti sur l'ensemble du site, constitué de peuplements majoritairement linéaires sur les berges. Occupe parfois des îlots ou des méandres sur des levées alluvionnaires.

Dominé par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) qui peuvent être accompagnés par le Chêne pédonculé, le Saule cendré, les Peupliers, le Noisetier. Strate herbacée caractérisée par le Chiendent des chiens, l'Épire des bois, la Stellaire ulgineuse, la Cardamine impatiente, la Lathrée clandestine, espèces communes, mais aussi par des plantes plus rares dans la région, comme l'Impatiens (*Impatiens noli-tangere*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), et très localement la Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*).



Intérêt patrimonial

Deux espèces végétales d'intérêt patrimonial peuvent être rattachées à cet habitat, il s'agit de l'Aconit tue-loup (*Aconitum vulparia*) et de l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*).

Cet habitat, n'héberge pas directement d'espèces animales remarquables, mais participe grandement, de par son rôle de corridor, à la présence d'espèces patrimoniales comme la Loutre (*Lutra lutra*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), et de certaines espèces de chauves-souris arboricoles comme les Noctules.

Évolution de l'état de conservation

Habitat stable en bon état de conservation avec des aulnes sains. Aucune modification significative concernant cet habitat (coupes, entretien de rivière...) n'a été constatée sur ce site Natura 2000 entre 2001 et 2008.

Aucuns suivis spécifiques réalisés pour cet habitat par la suite. Cependant, le diagnostic « berges et ripisylves » réalisé en 2014 a permis de noter un bon état de conservation des aulnaies-frênaies qui se présentes en grande majorité sous forme linéaire en bord de rivière, donc intégrées à la ripisylve.

3.2.1.4.2 Prairies mésophiles de fauche (Prairies de fauche riches en fleurs)



Prairie maigre de Fauche

Structure et répartition

Prairies situées en fond de vallée et entretenues uniquement par une fauche annuelle. Particulièrement riches en espèces végétales herbacées. Nombreuses graminées (fétuques, dactyle, pâturins, fromental, houlque, fléole, vulpin...), plantes de haute taille (lychnis, carotte, mauve...) plantes tapissantes (brunelle, plantain...).

Habitat rare sur le site et seules 3 parcelles (3,6 ha), identifiées lors de l'inventaire initial en 2001, sont concernées par ce type de prairie.

Intérêt patrimonial

Ces prairies de fauche n'abritent pas ici d'espèces végétale ou animale patrimoniales. Elles présentent néanmoins une remarquable diversité biologique. Ces prairies sont particulièrement riches en espèces végétales herbacées avec de nombreuses graminées (fétuques, dactyle, pâturins, fromental, houlque, vulpin fléole, lychnis, carottes, mauves). On notera la présence d'une grande diversité végétale, ainsi qu'un très grand nombre d'invertébrés, (lépidoptères, orthoptères...) servant de nourriture à d'autres espèces animales patrimoniales. Ces prairies sont notamment utilisées comme territoire de chasse par plusieurs espèces de chauves-souris (Grand murin, Grand rhinolophe...).

Évolution de l'état de conservation

Depuis 2001 et jusqu'en 2014, une concertation avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Nord-Est Charente (SIAEP), a permis de définir des modalités de gestion de ces prairies (fauche annuelle tardive).

Ainsi, la pérennisation de cet habitat sur ce site est maintenue et son état de conservation est satisfaisant.

3.2.1.4.3 Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies eutrophes)

Structure et répartition

Habitat localisé sur le site à quelques secteurs le long de l'Issoire. C'est aux lieux-dits "Les Grangettes" et « Les Ribières » que cet habitat occupe des surfaces importantes en bordure de l'Issoire (6 ha).



Mégaphorbiaie au lieu-dit "Les grangettes"

Intérêt patrimonial

Ces peuplements de hautes herbes ne contiennent pas ici d'espèce végétale patrimoniale, mais constituent une ressource remarquable pour les insectes de par leurs floraisons abondantes, d'où la présence de nombreux phytophages, entraînant également la présence d'insectivores (chauves-souris...). Le caractère hygromorphe de cet habitat permet également la présence et la reproduction de diverses espèces d'amphibiens dont la Grenouille agile (*Rana dalmatina*),

Évolution de l'état de conservation :

Un suivi biologique annuel des mégaphorbiaies, réalisé en entre 2004 et 2008, puis un suivi triennal de 2011 à 2014, ont permis de déterminer :

- L'évolution naturelle d'une frange de mégaphorbiaie au lieu-dit « Les Côtes de l'Eau » vers le boisement.
- L'évolution naturelle d'une autre parcelle (une centaine de m²), au lieu-dit « La Vergne Balette », vers de la prairie humide eutrophe du fait de l'absence de gestion, de la présence du pâturage, ainsi que d'importants déficits en eau constatés entre 2004 et 2006.
- L'évolution positive de la structure de végétation sur les parcelles localisées au lieu-dit « Les Ribières » (3,6 hectares) suite à une gestion appropriée (contrat Natura 2000). Le cortège floristique y est plus diversifié et les plantes caractéristiques de ce type de mégaphorbiaie, mieux représentées.
- La mégaphorbiaie des Grangettes (1,65 hectares) a évolué vers une diversité amoindrie du cortège floristique ainsi que du nombre d'espèces caractéristiques de la mégaphorbiaie eutrophe, remplacées par des espèces plutôt caractéristiques de l'habitat « Lisières humides à grandes herbes ».

3.2.1.4.4 Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (Végétation des rochers siliceux) et Végétation pionnière des roches siliceuses (Végétation des rochers siliceux)

Structure et répartition

Habitats d'une surface globale d'environ 3 ha fortement imbriqués. Localisés sur les parois des falaises siliceuses en surplomb et en aval du barrage de Saint-Germain-de-Confolens, mais également en micro-habitats sur quelques affleurements naturels, principalement entre la queue du barrage et le pont Binot. Végétaux pionniers, végétation herbacée vivace, moyennement recouvrante (30 à 50%) qui s'installe à la faveur d'anfractuosités, suffisantes pour le développement des racines et des rhizomes. Sur des replats, là où le sol s'installe progressivement, la végétation peut être parfois plus recouvrante, et prendre une allure de pelouse. On y observe notamment le Millepertuis à feuilles de lin (*Hypericum linariifolium*), la Jasione des montagnes (*Jasione montana*).



Falaises de Lessac (Charente-Nature)

Intérêt patrimonial :

Intérêt patrimonial essentiellement concentré sur les falaises situées en aval du barrage de Saint Germain de Confolens, où se trouvent localisées 2 espèces végétales protégées au niveau régional : la Doradille du Forez (*Asplenium foreziense*) et le Millepertuis à feuilles de lin (*Hypericum linariifolium*).

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) a niché sur les falaises rocheuses de la Vallée de l'Issoire jusque dans les années 1960. Cette espèce de l'annexe I de la Directive oiseau a recolonisé ses anciens sites de reproduction. Quelques individus sont régulièrement observés sur le site.

Évolution de l'état de conservation :

Habitats localisés sur des falaises où la déclivité est très importante, où aucune action anthropique n'est constatée. D'un grand niveau de stabilité, la pérennité de ces habitats dans la vallée de l'Issoire est assurée. Il n'y a par conséquent pas eu de suivis sur cet habitat depuis 2008.

3.2.1.4.5 Landes sèches européennes

Structure et répartition

Les landes sèches sont des formations végétales généralement fermées, caractérisées par la dominance physiologique et dynamique des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux à feuilles persistantes, comme les ajoncs, les genêts ou les bruyères. Elles s'établissent généralement sur des sols pauvres, caillouteux et peu profonds. Elles se tiennent autour des affleurements rocheux et dans les hauts de versants ou sur de fortes pentes. Les landes subissent actuellement le déclin des activités agricoles traditionnelles et en l'absence d'entretien, ces milieux reprennent leur évolution naturelle et entament une dynamique de recolonisation par la végétation (développement de la strate arbustive entraînant la fermeture du milieu).



Landes à Lessac (Charente-Nature)

Sur la vallée de l'Issoire, les landes sont caractérisées par une végétation basse relativement dense et dominée par les bruyères (*Erica sp*), la Callune (*Calluna vulgaris*), les ajoncs (*Ulex sp*), et le Genêt à balai (*Cytisus scoparius*). Cette association correspond à l'appellation : Lande aquitano-ligérienne à *Ulex minor* et *Erica cinerea*, incluse dans le groupe des Landes sèches atlantiques à *Erica* et *Ulex*, code 31.2391 dans la classification Corine Biotope des habitats européens. Elles restent très localisées à

quelques pentes convexes du barrage de Saint-Germain-de-Confolens et du coteau situé au nord du pont Binot (parcelles déjà localisées en 2001). Cet habitat représente une surface totale d'environ 1,20 ha (voir cartes 4 et 5).

Intérêt patrimonial

Les landes à bruyères de Charente présentent un grand intérêt biologique en tant que formations originales du domaine atlantique. Leur déclin sur l'ensemble de leur aire de distribution leur vaut d'être inscrites à l'annexe I de Directive Habitat. Le cortège végétal n'est pas extrêmement diversifié, mais il peut accueillir une flore spécialisée rare et menacée. Sur le plan faunistique, les landes sont très intéressantes car elles déterminent les habitats d'une grande variété d'oiseaux, d'insectes, de reptiles, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus caprimulgus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou localement la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Évolution de l'état de conservation

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre de l'action du DOCOB « entretien périodique des landes », Un suivi triennal de l'habitat est assuré afin de mesurer son évolution qualitative et quantitative, ainsi que la pertinence des modalités de gestion appliquées au travers des contrats Natura 2000 réalisés sur ce site. Ce suivi est mis en place depuis l'année 2005 sur toutes les landes du site (1,20 ha).

Il a notamment permis de faire le constat suivant :

Lande du « Pont Binot »

Depuis l'inventaire initial des habitats de la vallée de l'Issoire, cette lande relictuelle, n'a cessé de se dégrader. Présentant déjà un faciès boisé, lors des premières années de suivi, elle est aujourd'hui menacée de disparition, son évolution naturelle la conduisant irrémédiablement vers le boisement. La partie boisée du site ne cesse de progresser et la partie encore occupée par de la lande est désormais extrêmement réduite et en voie de fermeture. La végétation actuelle est essentiellement dominée au niveau de la strate herbacée, par la Callune (*Calluna vulgaris*), la bruyère cendrée (*Erica cinerea*) ayant disparue. Des ronciers de plus en plus nombreux ainsi que des jeunes Prunelliers (*Prunus spinosa*), sont également présents. Sur la partie encore ouverte, l'évolution de la structure de la végétation est plus lente, et les cortèges floristiques restent les mêmes.

Les Landes du « Barrage de Saint-Germain »

C'est à cet endroit que la vallée est le plus encaissée, il en résulte un paysage aux pentes abruptes, dominées par des habitats de végétation rupicole et de boisement sur la partie haute. C'est à ce niveau et sur un secteur où la roche affleure que subsistent quelques parcelles de lande.

Certaines d'entre elles, propriété du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Nord-Est Charente (SIAEP), étaient en voie de fermeture et ont pu bénéficier d'actions de restauration et de gestion depuis 2005 dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Une action de réouverture du milieu a été réalisée ce qui a permis un rajeunissement de cette lande et une diversification du cortège floristique.

Les Landes de la commune de Lessac

À proximité, se situe une parcelle de lande en très bon état de conservation appartenant à la commune de Lessac. Il s'agit de la plus vaste et de la plus belle parcelle de lande de la vallée de l'Issoire. Les élus de cette commune ont contractualisé des actions de restauration (de la partie la plus boisée) et d'entretien de ces landes, par l'intermédiaire d'un contrat Natura 2000 (restauration 2009, entretien 2011/2013).

Les suivis des landes réalisés depuis 2005 ont notamment permis de confirmer l'intérêt des actions de restauration et d'entretien engagées sur ce secteur. En effet, les landes dégradées ayant bénéficié de ces actions, semblent se régénérer et présentent une typicité et un état de conservation satisfaisant. Au contraire, les parcelles déjà dégradées (lande du Pont Binot) continuent à se boiser et disparaissent petit à petit.

3.2.1.4.6 Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitentis et Callitricho-Batrachion (Végétation des eaux courantes des rivières de plaine)

Structure et répartition

Communautés végétales fluviatiles des eaux courantes, donc de plantes en général immergées, enracinées ou flottantes. Ces végétaux s'installent sur les fonds caillouteux, rarement sableux de l'Issoire, c'est-à-dire dans des eaux oligo-mésotrophes acides. Leur localisation peut varier dans le temps, en raison du déplacement des sédiments siliceux. En certaines zones, lorsque les dépôts alluvionnaires deviennent importants, une émergence peut se produire et une dynamique de colonisation par des héliophytes (*Phalaris...*) s'instaure. Sur l'Issoire, cet habitat est peu courant et localisé à quelques secteurs en aval du barrage, à proximité du pont du village de "La Salle".



Végétation des eaux courantes des rivières de plaine

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'abrite pas d'espèce végétale d'intérêt communautaire, ni d'espèce rare ou protégée. Il contribue cependant à la diversité faunistique aquatique, notamment des invertébrés.

Évolution de l'état de conservation

N'ayant pas fait l'objet d'inventaire ou de suivi depuis la révision de 2008, il est difficile d'estimer l'état de conservation de cet habitat. Les dernières données font état d'un habitat de faible surface, très localisé et peu stable du fait de sa forte corrélation avec les conditions physiques du cours d'eau (courant) qui changent au cours du temps. Historiquement, il se maintenait en différents lieux de la zone d'étude, sa rareté étant probablement liée à une qualité médiocre de l'eau.

3.2.1.5 Tableau de synthèse des Habitats d'intérêt communautaires ayant justifié la désignation du site

| | Code N2000 de l'habitat | Surface couverte par l'habitat (Inventaire 2008) | % du site ou de l'aire d'étude | Exigences écologiques | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|---|---|--|--------------------------------|---|---|---|--|
| Forêt alluviale à aulne et à frêne | 91EO Habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Annexe1 Directive Habitat Faune et Flore. | 7,4 ha | 1,46 | Stations humides en situation alluviale inondées et enrichies en apports sédimentaires de façon périodique. | Habitat réparti majoritairement le long des berges de l'Issoire et de ses affluents, sur des alluvions d'origine siliceuse. Présent sous forme d'îlots, notamment au lieu- dit « le Beau ». Habitat dominé par l'Aulne glutineux et le frêne commun. Le Chêne pédonculé, le Saule cendré, et le Peuplier sont présents de façon ponctuelle. Habitat stable en bon état de conservation. Pas de modification constatée sur le site de 2001 à 2015. | Intérêt patrimonial majeur. Deux espèces végétales d'intérêt patrimonial (Aconit tue loup et Osmonde royale). Présence d'un cortège floristique caractéristique composé d'espèces plus rares (Impatience) ou plus communes (Cardamine, Epiaire, Stellaire, Lathrée...) Habitat favorable à la présence d'espèces animales patrimoniales (Loutre, Martin pêcheur, chauves-souris arboricoles) si maintien de son rôle de corridor. Habitat jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges, sur le plan paysager et vis-à-vis de la qualité de l'eau (filtre). L'important réseau racinaire favorise une importante diversité de la micro-faune aquatique. | Accompagner la dynamique naturelle de l'habitat en conservant le cortège végétal caractéristique présent : Aulne Glutineux, Frêne commun, Chêne pédonculé, Saule cendré... Eviter les transformations et limiter l'exploitation à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent. Conserver des arbres remarquables (gîtes d'hivernation chiroptères), sénescents et le bois mort au sol. Intervenir en dehors des périodes de sensibilité de la faune associée. |

| | Code N2000 de l'habitat | Surface couverte par l'habitat (Inventaire 2008) | % du site ou de l'aire d'étude | Exigences écologiques | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|----------------------------------|--|--|--------------------------------|--|--|--|---|
| Landes sèches Européennes | 4030 Annexe 1 Directive Habitat Faune et Flore. | 1,2 ha | 0,24 | Faciès typique à Ericacées se développant sur sols pauvres et superficiels en zones de forte pente. Oligotrophie. | Les landes du secteur de Saint Germain sont en bon état de conservation. Celles-ci ont bénéficié d'actions de restauration et d'entretien qui ont permis un rajeunissement et une diversification du cortège floristique. Les landes du secteur du pont « Binot » reprennent leur évolution naturelle et entament une dynamique de recolonisation par la végétation arbustive entraînant la fermeture du milieu. La topographie de ce site complexifie la mise en place d'actions de gestion. État de conservation global satisfaisant (2015). | Intérêt patrimonial majeur. Formations originales du domaine atlantique. Déclin de l'aire de distribution. Présence d'une flore spécialisée rare et menacée. Présence d'habitats d'une grande variété d'oiseaux, dont certain d'intérêt communautaire (Engoulevent d'Europe, Busard Saint Martin) d'insectes et de reptiles. Les landes des pentes du barrage, visibles du Château de Saint Germain, peuvent être un support pédagogique concernant l'approche de la notion de biodiversité. | Les principes de gestion visent à éviter la fermeture naturelle du milieu en limitant le développement de ligneux ou des espèces colonisatrices comme la fougère aigle. L'échelonnement dans le temps des interventions de gestion sur les différentes parcelles permet d'obtenir une mosaïque d'habitats parvenus à des stades d'évolution différents. Les interventions seront réalisées tous les 2 à 3 ans en dehors des périodes favorables pour la faune notamment pour les insectes inféodés aux végétaux présents Les interventions se réaliseront en période et avec du matériel ne dégradant pas la végétation caractéristique de cet habitat (Callune, bruyère cendrée, Ajonc nain, bruyère et genêt à balai, Ajonc d'Europe). Les interventions seront suivies de l'export des résidus suite aux interventions de restauration ou d'entretien. |

| | Code N2000 de l'habitat | Surface couverte par l'habitat (Inventaire 2008) | % du site ou de l'aire d'étude | Exigences écologiques | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|--|---|--|--------------------------------|--|--|--|---|
| <p>Peuplement de hautes herbes des bordures de cours d'eau : Mégaphorbiaies eutrophe.</p> | <p>6430</p> <p>Annexe 1 Directive Habitat Faune et Flore.</p> | <p>6,5 ha</p> | <p>1,28</p> | <p>Communauté transitoire qui s'inscrit dans une dynamique de boisement humide.</p> <p>Formation herbacée naturelle à dominance de dicotylédones à larges feuilles et à inflorescences vives inféodée aux zones humides et nécessitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bonnes conditions de luminosité et d'hygrométrie. - une stabilité du régime hydrique. - des sols profonds, enrichis annuellement par les débris des pousses de l'année et par des apports de limons et de matière organique lors des inondations occasionnelles. | <p>Habitat principalement localisé aux lieux-dits « les Grangettes » et « Les Ribières »</p> <p>Des opérations de gestion sur les 2 principaux secteurs ont permis une évolution positive de la structure de la végétation, avec un cortège floristique caractéristique et diversifié. L'état de conservation est satisfaisant (2015).</p> <p>Un site au lieu-dit « la Vergne Balette » a évolué vers de la prairie humide eutrophe en l'absence d'une gestion adaptée, et en la présence de pâturage mais aussi suite à d'importants déficits hydriques constatés entre 2004 et 2006. (Quelques centaines de m²)</p> <p>Un site au lieu-dit « Les côtes de l'eau » (quelques centaines de m²) s'est boisé de façon naturelle depuis le précédent passage en inventaire.</p> | <p>Intérêt patrimonial majeur</p> <p>Pas d'espèces végétales patrimoniales sur les mégaphorbiaies de l'Issoire.</p> <p>Végétation diversifiée : Epilobe hirsute, Salicaire commune, Angélique, Reine des prés, Iris jaune, Eupatoire, Scirpes, Prêles, Joncs...</p> <p>Ressource remarquable pour les insectes très liée à une floraison abondante, entraînant la présence de nombreux phytophages et insectivores (chauve-souris).</p> <p>Le caractère hydromorphe permet la présence et la reproduction de diverses espèces d'amphibiens dont la grenouille agile.</p> <p>La préservation de ce milieu contribue au maintien de la qualité physico-chimique de l'eau.</p> | <p>Les Interventions d'entretien se réalisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 année sur 3 par fauche et élimination des ligneux. - de septembre à février et si la portance du sol le permet. - avec exportation des produits de fauche et des ligneux. |

| | Code N2000 de l'habitat | Surface couverte par l'habitat (Inventaire 2008) | % du site ou de l'aire d'étude | Exigences écologiques | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|---|---|--|--------------------------------|---|--|---|--|
| Prairies maigres de fauches riches en fleurs | 6510 Annexe 1 Directive Habitat Faune et Flore. | 3,6 ha | 0,7 | Prairies graminéennes se développant en situation mésotrophe. | Pérennisation maintenue et état de conservation des parcelles concernées très satisfaisant (2015). | Intérêt patrimonial majeur. Aucune espèce végétale ou animale patrimoniale. Importante diversité biologique végétale et très grand nombre d'invertébrés (lépidoptères, orthoptères...). Prairies utilisées comme territoire de chasse par plusieurs espèces, chauves-souris (Grand murin, Grand rhinolophe...). | Gestion uniquement par une fauche annuelle tardive, sans fertilisation, sans boisement. Pas de pâturage. Export des résidus de fauche. |
| Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses et végétation rupicole des roches siliceuses | 8230-8220 Annexe 1 Directive Habitat Faune et Flore. | 2,6 ha | 0,5 | Formations végétales pionnières se développant sur les parois des falaises siliceuses et sur sols nus. Végétation adaptée à des conditions extrêmes (sol inexistant ; sécheresse...). | Aucune action anthropique constatée. Pérennité assurée. Très bon état de conservation (données 2008). Grand niveau de stabilité. | Intérêt patrimonial majeur Intérêt essentiellement concentré en aval du barrage de Saint Germain de Confolens, avec deux espèces végétales protégées au niveau régional : la Doradille du Forez et le Millepertuis à feuilles de linaires Habitat de reproduction du Faucon Pèlerin | Sur les corniches rocheuses où l'habitat est quasiment primaire, aucune intervention systématique n'est à prévoir. Possibilité d'opérations ponctuelles et localisées visant l'élimination des ligneux portants ombrage à l'habitat et exportation des produits de coupe. |

| | Code N2000 de l'habitat | Surface couverte par l'habitat (Inventaire 2008) | % du site ou de l'aire d'étude | Exigences écologiques | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|---|--|--|--------------------------------|---|---|--|---|
| Végétation flottante de renoucle des rivières des étages planitiaires à montagnard | 3260 Annexe 1 Directive Habitat Faune et Flore. | 0,5 ha | 0,1, | Bonne qualité de l'eau. Fonds caillouteux Eaux oligo-mésotrophe acides. | Cet habitat de faible surface est très peu stable du fait qu'il est extrêmement lié aux conditions physiques du (des) cours d'eau qui changent au cours du temps. Sa rareté peut aussi être liée à une qualité médiocre de l'eau. Son état actuel n'est pas connu, cet habitat n'ayant pas fait l'objet d'inventaire ou de suivi depuis 2008. | Intérêt patrimonial majeur Cet habitat n'abrite pas d'espèces végétales d'intérêt communautaire, ni d'espèces rares ou protégées. Il contribue cependant à la diversité faunistique aquatique, notamment des invertébrés. | Gestion globale de l'eau sur le bassin versant et limitation de l'eutrophisation. Préserver l'alternance naturelle des faciès d'écoulement, mais aussi d'ombrage et d'éclaircissement. Privilégier un milieu courant, en évitant tout assèchement (drainage, pompes...). Absence d'étangs et de retenues collinaires sur le cours principal des ruisseaux. |
| Formation amphibie des rives exondées | 3130 | 0,1 ha en 2001 0 ha en 2008 | 0 | Habitat héliophile connaissant des variations saisonnières du niveau de l'eau, et notamment une phase d'exondation. | Habitat précaire identifié en 2001 (0,1 hect) très localisé à la mare « des Barrières » et sur un étang au lieu-dit « Les Fonts », Habitat non retrouvé lors de l'inventaire 2008 (niveaux d'eau conséquents lors de l'inventaire). Son état actuel n'est pas connu, cet habitat n'ayant pas fait l'objet d'inventaire ou de suivi depuis 2008. | Intérêt patrimonial fort | Maintien du fonctionnement de l'hydro système dans le sens des variations du niveau hydrique. |

3.3.2 Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Sur le site de la vallée de l'Issoire, ce sont surtout des habitats « non-communautaires » qui dominent. Certains hébergent des espèces faunistiques menacées au niveau européen et inscrites aux annexes II et IV de la directive « Habitats ».

Certains servent par exemple de zones de chasse pour les chauves-souris.

- Lits caillouteux ou sablonneux des rivières, représentés sur l'ensemble de la zone d'étude par le lit de l'Issoire et ceux de ses affluents. Ils sont aussi propices à la présence de population de Chabot et de Lamproie de Planer.
- Eaux douces stagnantes et végétation de ceinture des bords des eaux. Ceux-ci se caractérisent par la présence d'une végétation flottante ou enracinée présente sur la plupart des mares et étangs du site. Favorise la présence de Grenouille agile, de Triton marbré, de Rainette arboricole. C'est un lieu de chasse privilégié pour la plupart des Chiroptères présents.
- Chênaie acidiphile (abrite le Grand capricorne, le Lucane cerf-volant, la Grenouille agile, le Lézard des murailles, le Lézard vert et plusieurs espèces d'oiseaux).

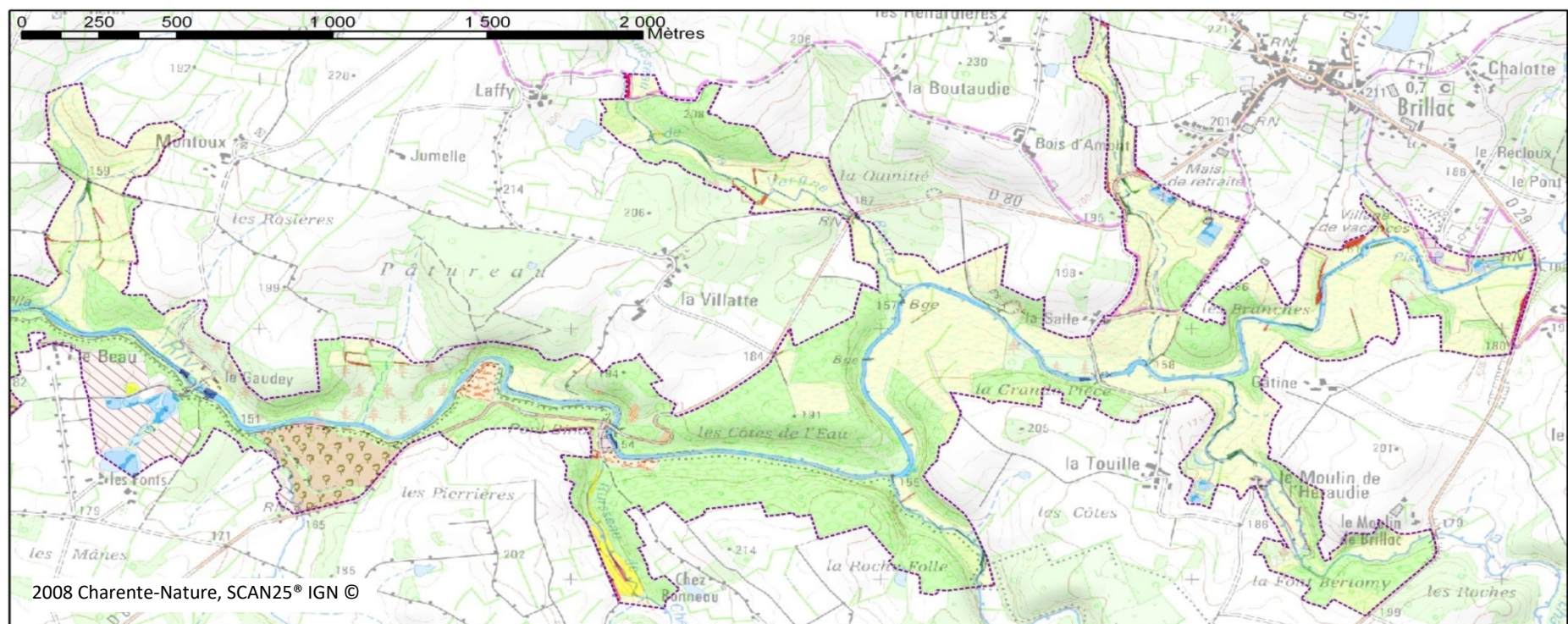
D'autres jouent un rôle fonctionnel entre les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par les liens qu'ils peuvent établir entre eux.

- Bancs de sable végétalisés.
- Saulaies arbustives planitiaires.
- Prairies mésophiles pâturées, zone de chasse pour les chiroptères.
- Chênaies-Charmaies, zone de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux de chiroptères et d'insectes.
- Landes à Fougère aigle et coupes forestières (Corridor écologique).
- Plantations de conifères feuillus.
- Cultures.
- Villes et villages.
- Plans d'eau artificiels. Zone de reproduction pour des amphibiens et d'alimentation pour divers oiseaux et mammifères.

3.3.2.1 Tableau des habitats d'espèces

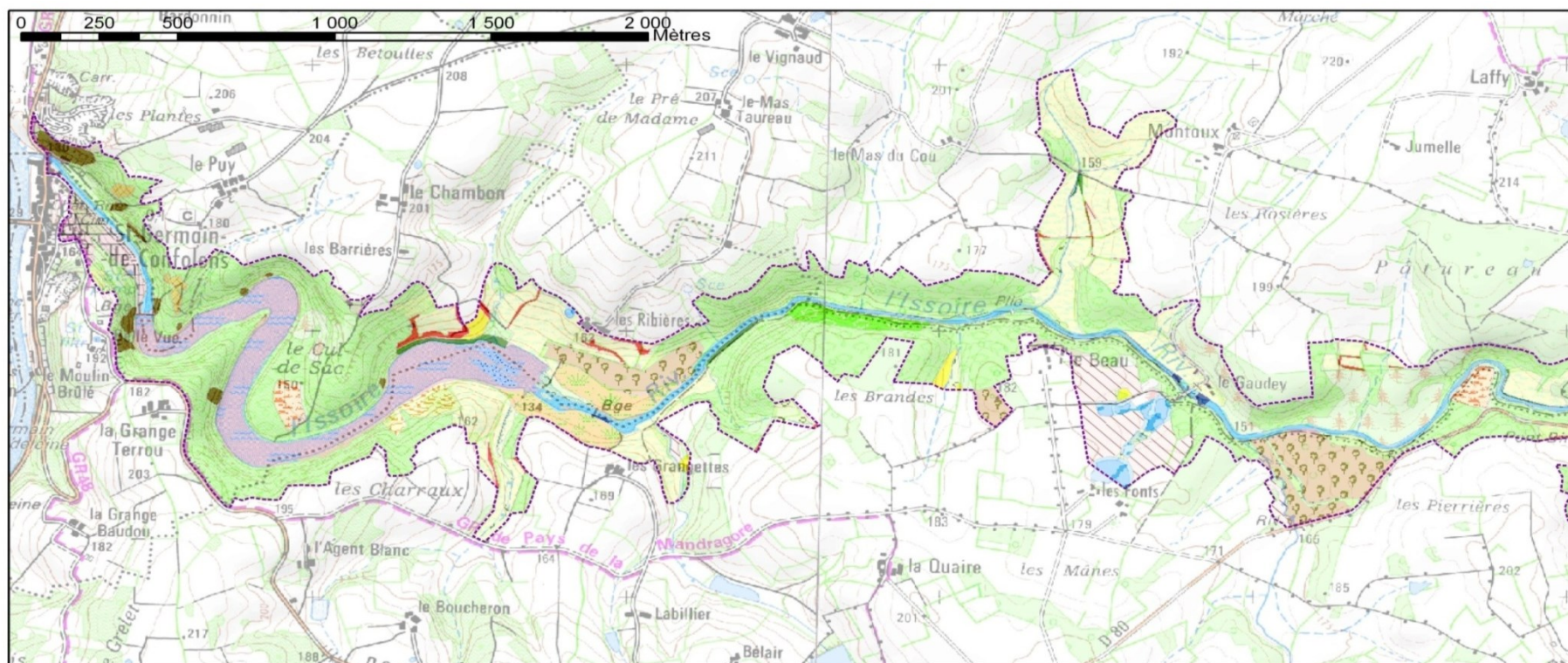
| | Habitats | Code Corine | Superficie en hectares (2008) |
|--|---|-------------|-------------------------------|
| Habitats d'espèces d'intérêt communautaire | Chênaies acidiphiles. | 41,5 | 218,2 |
| | Lits caillouteux ou sablonneux des rivières. | 24,1 | 14,0 |
| | Eaux douces stagnantes et végétation de ceinture. | 22,1+53 | 4,0 |
| Habitats d'intérêt fonctionnel | Prairies mésophiles. | 38,1 | 151,4 |
| | Plantation de conifères. | 83,31 | 20,7 |
| | Plan d'eau artificialisé. | 89,2 | 21,1 |
| | Plantations de feuillus. | 83,32 | 14,8 |
| | Villes, villages et jardins. | 86 | 10,6 |
| | Cultures. | 82 | 9,6 |
| | Haies. | 84,2 | 5,5 |
| | Saulaies arbustives planitiaires. | 44,12 | 6,4 |
| | Chênaie-Charmaie. | 41,21 | 2,5 |
| | Landes à fougères. | 31,86 | 3,4 |
| | Coupes forestières. | 31,8 | 2,0 |
| | Bancs de sable végétalisés. | 24,32 | 1,0 |

3.3.2.2 Localisation des habitats de la vallée de l'Issoire « Est » (Habitats communautaires et autres habitats)



- | | |
|--|--|
| Périimètre Natura 2000 | Prairies mésophiles de fauche |
| Intitulé des habitats | Chênaie-Charmaie |
| Eaux douces stagnantes et végétation de ceinture | Chênaies acidiphiles |
| Lits caillouteux ou sablonneux des rivières | Saules arbustives planitiaires |
| Bancs de sable végétalisés | Forêts alluviales à Aulnes et Frênes |
| Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculon fluitentis et du Callitricho-Batrachion | Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses + végétation rupicole des falaises siliceuses |
| Landes sèches européennes | Cultures |
| Coupes forestières | Plantations de conifères |
| Landes à fougères | Plantations de feuillus |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies eutrophes) | Haies |
| Prairies mésophiles | Villes et villages |
| | Plan d'eau artificialisé |

3.3.2.3 Localisation des habitats de la vallée de l'Issoire « Ouest » (Habitats communautaires et autres habitats)



--- Périmètre Natura 2000

Intitulé des habitats

- | | |
|--|--|
| Eaux douces stagnantes et végétation de ceinture | Prairies mésophiles de fauche |
| Lits caillouteux ou sablonneux des rivières | Chênaie-Charmaie |
| Bancs de sable végétalisés | Chênaies acidiphiles |
| Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculon fluitentis et du Callitricho-Batrachion | Saulaies arbustives planitiaires |
| Landes sèches européennes | Forêts alluviales à Aulnes et Frênes |
| Coupes forestières | Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses + végétation rupicole des falaises siliceuses |
| Landes à fougères | Cultures |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies eutrophes) | Plantations de conifères |
| Prairies mésophiles | Plantations de feuillus |
| | Haies |
| | Villes et villages |
| | Plan d'eau artificialisé |

3.4 Les espèces faunistiques

La vallée de l'Issoire offre une richesse faunistique importante liée à la présence d'une grande diversité de milieux naturels.

L'inventaire d'espèce réalisé en 2008, n'a concerné que les espèces d'intérêt communautaire. Cependant si l'on consolide les deux inventaires 2001 / 2008, on peut noter la présence sur le site de : 36 espèces de mammifères, 8 espèces d'amphibiens, 19 espèces de poissons, 4 espèces de reptiles, 39 espèces d'insectes, 102 espèces d'oiseaux.

Ces données sont enrichies par les suivis réalisés de 2012 à 2016.

Ces espèces, présentes sur la Vallée de l'Issoire peuvent être classées en fonction de leur inscription aux différentes annexes des directives habitats et oiseaux.

3.4.1 Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire

3.4.1.1 Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat présentes sur le site de la Vallée de l'Issoire.

L'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore n° 92/43/CEE de 1992, définit les espèces animales d'intérêt communautaire pour lesquelles la communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

Lors de l'inventaire environnemental initial réalisé en **2001** pour l'élaboration du DOCOB, **8 espèces** inscrites à cette annexe avaient été recensées.

Au cours l'inventaire **2008**, **7 espèces** inscrites à cette annexe ont été recensées.

Deux espèces recensées en 2001 n'ont pas été contactées en 2008, il s'agit :

- Du Petit rhinolophe, une espèce de chauves-souris présente épisodiquement en phase d'hibernation dans les souterrains du château de Saint-Germain-de-Confolens.
Lors des suivis 2012 / 2015, « Suivi annuel de la colonie de reproduction de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) » et « Localisation des territoires de chasse des espèces de chiroptères dans la vallée de l'Issoire », cette espèce n'a pas été contactée.
- La Lamproie de Planer, espèce vivant exclusivement en eau douce, dans les substrats de graviers et de sable des têtes de bassin et des ruisseaux. En 2001, la lamproie avait été recensée sur le ruisseau de la Vergne Balette dans le cadre de la réalisation d'une pêche électrique réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP). En septembre 2008, une nouvelle pêche électrique a été réalisée sur le cours de l'Issoire (1 point de pêche), mais cette espèce n'a pas été recensée.
Les dernières données propres à la fédération de pêche de la Charente concernant la présence de cette espèce sur le site remontent à 1988.

Un recensement des peuplements piscicoles et astacicoles d'intérêt communautaire a été réalisé en 2014. L'objectif principal était de préciser la situation des espèces de chabot (*Cottus gobio*), de la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Pour cela, 9 stations ont été échantillonnées par la Fédération de Pêche de la Charente (2 sur le cours de l'Issoire et 6 réparties sur les affluents). La Lamproie de Planer ainsi que l'écrevisse à pattes blanches n'ont pas été recensées (Cf. paragraphe de chaque espèce pour plus de précision).

La présence de ces 2 espèces sur le site ne doit cependant pas être exclue. La reconduction de ces suivis à des fréquences régulières et avec des adaptations permettra d'augmenter la pression et la précision de ces inventaires.

- Une espèce est de nouveau présente depuis une quinzaine d'année sur la vallée de l'Issoire. Il s'agit de la Loutre (*Lutra lutra*). Les populations du Massif Central et de la façade Atlantique sont donc à nouveau connectées. Cette donnée est validée par le « suivi du front de colonisation de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la vallée de l'Issoire » réalisé en 2014.

Les cartes de localisation des espèces présentées par la suite reprennent les données générales des recensements 2001 / 2008 et des suivis réalisés de 2010 à 2015.

La compilation des suivis d'année en année permet d'affiner les connaissances concernant l'utilisation des espèces sur le site.

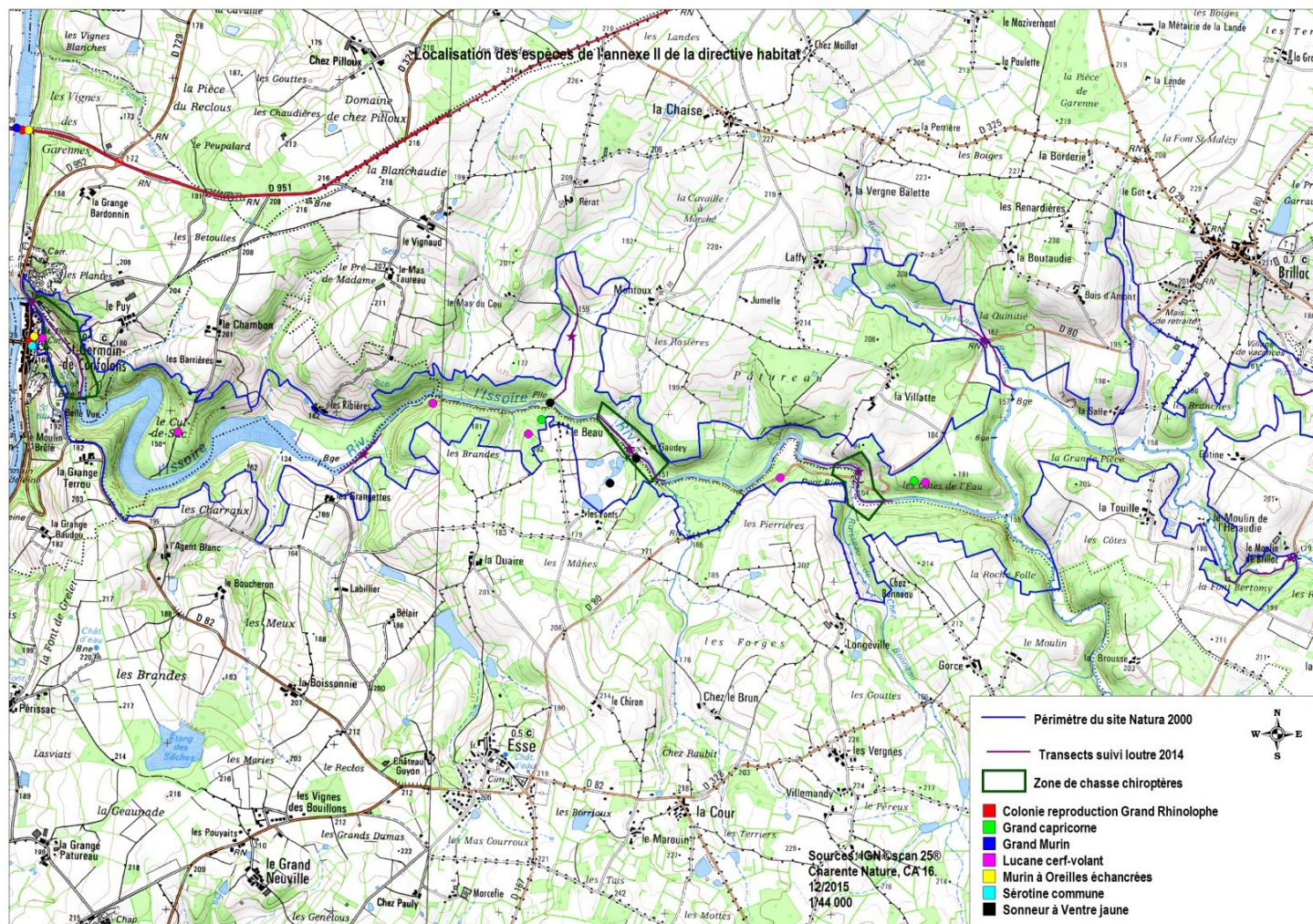
Les espèces de l'annexe II recensées sur le site lors des inventaires de 2001 et de 2008

| | Recensé lors de l'inventaire initial en 2001 | Recensé lors des inventaires 2001 et 2008 | Recensé en 2001 / Non recensé en 2008 | Non recensé en 2001 / Recensé en 2008 |
|------------------------|--|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Sonneur à ventre jaune | X | X | | |
| Grand capricorne | X | X | | |
| Lucane cerf-volant | X | X | | |
| Chabot | X | X | | |
| Lamproie de planer | X | | X | |
| Loutre d'Europe | | | | X |
| Grand rhinolophe | X | X | | |
| Grand murin | X | X | | |
| Petit rhinolophe | X | | X | |

À noter qu'une nouvelle espèce d'intérêt communautaire a été contacté à plusieurs reprises de manière impromptue lors des suivis de la colonie de reproduction du grand rhinolophe ainsi que lors de l'étude des territoires de chasse des chiroptères.

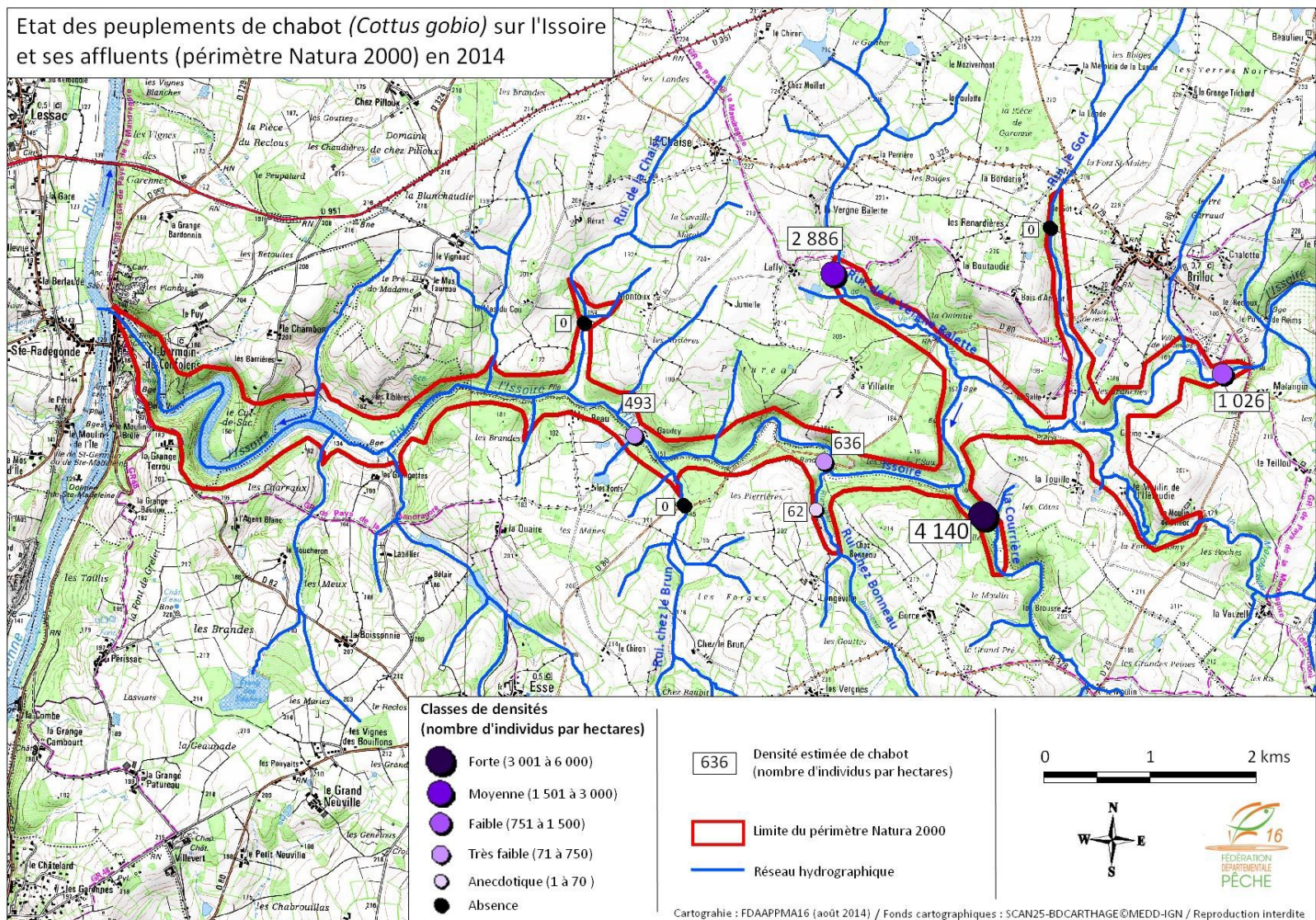
Il s'agit du murin à oreilles échanquées, qui forme une colonie mixte avec le grand rhinolophe. Plus de 150 individus ont été contacté en 2014, se répartissant entre le pont de la D951 et dans les combles d'une maison du village de Saint-Germain de Confolens.

3.4.1.1.1 Localisation des espèces de l'annexe II de la Directive habitat



Les données de la carte ci-dessus sont issues des localisations recensées lors de l'inventaire de 2008, complétées par des données provenant de certains suivis pour affiner la localisation des espèces (loutre et murin à oreilles échancrées).

3.4.1.1.2 Localisation des populations de Chabot



3.4.1.1.3 Le Grand Capricorne

Intitulé : Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Statut de protection : Directive « habitat » (annexes II et IV), Convention de Berne (annexe II), protection nationale.

Habitat de l'espèce : Ce coléoptère est essentiellement inféodé aux boisements de chêne. La larve est xylophage et se développe dans le bois vivant des arbres sénescents ou dépérissant.

Biologie et mœurs :

- Les œufs sont déposés dans les anfractuosités et les blessures des arbres.
- La durée du cycle de développement des larves est de 3 ans.
- La larve est xylophage.
- Les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne de juin à septembre.
- Les adultes se nourrissent de suintement des arbres et des fruits mûrs. Le grand capricorne est attiré par l'alcool éthylique et par l'acétate d'éthyle dégagé par les arbres qu'il parasite.

Menaces potentielles : Inconnues



3.4.1.1.4 Le Lucane Cerf-volant

Intitulé : Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Statut de protection : directive « habitat » (annexe II)

Habitat de l'espèce : Ce coléoptère est essentiellement inféodé aux boisements de chênes mais peut également se développer dans d'autres formations forestières. La larve est saproxylophage et se développe dans le système racinaire des souches ou des arbres sénescents ou dépérissants.

Biologie et mœurs :

- Le plus grand coléoptère d'Europe.
- La larve est saproxylophage.
- Durée du cycle de développement : 5 à 10 ans.
- Les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne de mai à juillet.
- Les adultes se nourrissent de suintement des arbres.



Menaces potentielles : raréfaction des arbres morts.

3.4.1.1.5 Le Chabot

Intitulé : Chabot (*Cottus gobio*)

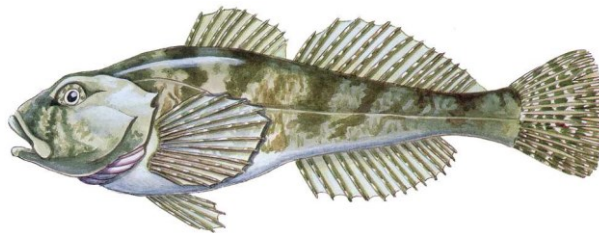
Statut de protection : directive « Habitats » (annexe II)

Habitat de l'espèce : Le Chabot est l'hôte caractéristique des fonds caillouteux des eaux courantes bien oxygénée de la rivière « Issoire » et de ses affluents, en amont du pont Binot.

Biologie et mœurs :

- Activité principalement nocturne.
- Chasse à l'affût en aspirant ses proies.
- Nourriture composée d'insectes et d'œufs de poisson.
- Ponte en mars et avril.
- Espèce très sensible à la qualité de l'eau et nécessitant le maintien de ses habitats.
- Longévité : 4 à 6 ans.

Sensibilité sur le site : Modification des paramètres du milieu (ralentissement de la vitesse du courant et augmentation de la hauteur de la lame d'eau), qualité de l'eau, apport de sédiments (colmatage des fonds), prédation des œufs par les écrevisses exotiques.



3.4.1.1.6 Le Grand Rhinolophe

Intitulé : Grand rhinolophe (*Rhinophilus ferrumequinum*).

Statut de protection : directive « habitats » (annexes II et IV), convention de Bonn et convention de Berne (annexe II), Protection nationale.

Habitats de l'espèce : Le Grand rhinolophe utilise comme gîtes d'hibernation des grottes naturelles ou artificielles, et en phase de reproduction des gîtes variés comme des combles de bâtiments. Une colonie de reproduction a par exemple été localisée dans la structure d'un pont enjambant la rivière « Vienne » au nord de Saint-Germain de Confolens. Cette espèce chasse dans les milieux semi-ouverts présentant une grande diversité d'habitats (prairies, jardins, bois...).

Biologie et mœurs :

Espèce sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, rejoint les zones de chasse en suivant préférentiellement les corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. En août, émancipés, ils chassent dans un rayon de 2-3 km autour du gîte. Zones de chasse de 4 ha environ, exploitées par 1 à 4 individus.

- Hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques.
- Mise bas en juin et juillet.
- Maturité sexuelle des femelles à 3 ans.
- Activité nocturne.
- Se nourrit de gros insectes (papillons nocturnes, hannetons, criquets...).
- Longévité : 30 ans.

Menaces potentielles : dérangement de l'espèce dans ses gîtes, restauration des bâtiments anciens, utilisation de produits toxiques (traitement des charpentes, ...), utilisation des pesticides, modification de la structure paysagère (arrachage des haies, des vergers, des bosquets...). Développement de l'illumination des édifices publics.



3.4.1.1.7 Le Grand Murin

Intitulé : Grand murin (*Myotis myotis*)

Statut de protection : directive « habitats » (annexes II et IV), convention de Bonn et convention de Berne (annexe II), protection nationale

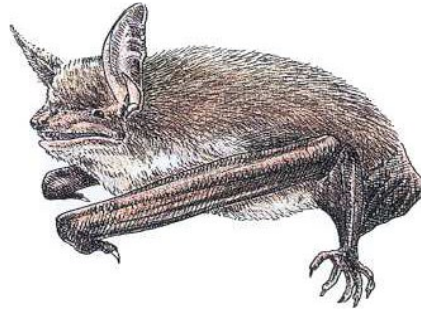
Habitats de l'espèce : Le Grand murin occupe les combles des bâtiments (maisons, églises...) en été ; les cavités, les fissures et les caves en hiver. Il chasse dans les parcs, les prairies et les bois clairs dans un rayon de 10 km autour de la colonie.

Biologie et mœurs :

- Espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 km. à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de leurs densités en proies. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse.

- Hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques
- Mise bas en juin
- Maturité sexuelle des femelles à 1 an
- Espèce glaneuse de la faune du sol, notamment les coléoptères
- Longévité : 20 ans

Menaces potentielles : dérangement de l'espèce dans ses gîtes, utilisation des pesticides, fermeture des milieux, modifications de la qualité des territoires de chasse. Développement de l'illumination des édifices publics.



3.4.1.1.8 Le sonneur à ventre jaune

Intitulé : Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Statut de protection : directive « habitats » (annexes II et IV), convention de Bonn et convention de Berne (annexe II), Protection nationale

Habitats de l'espèce : Cet amphibien, très discret, est un hôte des eaux stagnantes, peu profondes, bien ensoleillées (mares temporaires, ornières, fossés...) présentant des berges peu pentues et localisées en zone de bocages, en prairies ou en forêts.

Biologie et mœurs :

- Petit crapaud avec une face ventrale jaune marbrée de noir.
- Actif dès le mois d'Avril.
- Reproduction en mai et juin.
- Ponte fragmentée déposée dans la végétation aquatique.
- Développement rapide des têtards.
- Nourriture des adultes constituée de vers, de coléoptères...
- Hiverné d'octobre à avril à terre, sous des feuilles, des pierres, des terriers...

Menaces potentielles : Comblement et altération des mares, disparition des ornières, assèchement des zones humides, curage mécanisé des fossés, débardage en période de reproduction, changement des pratiques agricoles.

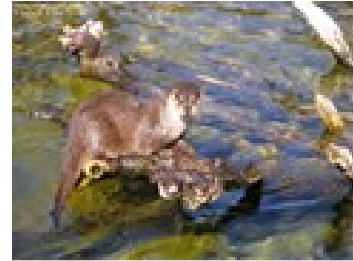


3.4.1.1.9 La loutre d'Europe

Intitulé : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Statut de protection : directive « habitats » (annexe II et IV), convention de Berne (Annexe II), Convention de Washington, Protection nationale.

Habitats de l'espèce : Vit de manière générale au bord des cours d'eau (ruisseaux, rivières...) ou dans les marais. Ce mammifère quitte rarement l'élément aquatique. L'eau constitue à la fois une voie de circulation, une source d'alimentation et un facteur de sécurité en cas de danger ou de dérangement.



Biologie et mœurs :

- Taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps ; 30 à 45 cm pour la queue. Pelage brun foncé avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre.
- Maturité sexuelle atteinte entre 2 et 3 ans.
- L'accouplement a lieu principalement dans l'eau.
- Essentiellement piscivore.
- Laissées (épreintes) de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches, dégagent une odeur de poisson mêlée de miel, très caractéristique.

Longévité : environ 5 ans

Menaces potentielles : Destruction des habitats aquatiques, pollution et eutrophisation, raréfaction du peuplement piscicole, contamination par les biocides.

Collisions routières, captures par engins de pêche, dérangement (tourisme nautique et sports associés). En ce qui concerne la mortalité directe, en Bretagne, dans le Centre-Ouest atlantique et le Sud-Ouest, la cause principale est le trafic routier (77,4% des cas de mortalité connue dans le Centre-Ouest).

3.4.1.1.10 La lamproie de Planer

Intitulé : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

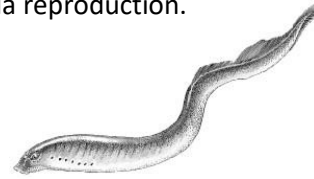
Statut de protection : Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II, Convention de Berne, Protection nationale.

Habitats de l'espèce : Espèce vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves « ammocètes », aveugles vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Biologie et mœurs :

- Corps nu anguilliforme recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écailles, sécrétant un abondant mucus. Dos bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche. Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures.

- Taille moyenne de 9-15 cm (pour 2-5 g), les femelles ont une taille plus grande que les mâles.
- Maturité sexuelle atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, sans alimentation, après la métamorphose (septembre novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant.
- Reproduction en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable. De légères migrations amont vers les sites propices sont observées chez la Lamproie de Planer qui peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction en mars-avril (février-juin), pour rechercher des zones favorables dans des eaux à 8-11°C.
- Il n'y a pas de survie des géniteurs après la reproduction.



3.4.1.1.11 Le petit Rhinolophe

Intitulé : Petit Rhinolophe (*Rhynolophus hipposideros*)

Statut de protection : Directive « Habitats » (annexes II et IV), convention de Bonn : annexe II. Convention de Berne : annexe II, protection nationale.

Habitats de l'espèce : Vit de manière générale au bord des cours d'eau (ruisseaux, rivières...) ou dans les marais. Ce mammifère quitte rarement l'élément aquatique. L'eau constitue à la fois une voie de circulation, une source d'alimentation et un facteur de sécurité en cas de danger ou de dérangement.

Biologie et mœurs :

- Espèce plutôt sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (déplacement maximal connu : 146-153 km).
- Hibernation d'Octobre à avril en fonction des conditions climatiques.
- Mise bas de mi-juin à mi-juillet.
- Maturité sexuelle des femelles à 1 an.
- Espèce glaneuse de la faune du sol, notamment les coléoptères.
- Longévité : 20 ans.

Menaces potentielles :

- Disparition des corridors boisés. Disparition et modification de paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats (boisements de feuillus, prairies pâturées ou de fauche en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, landes, friches, vergers association boisements rivulaires chêne et saule, pâtures à bovins).
- Réfection des bâtiments et déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'homme ou de leur réaménagement en maisons secondaires ou touristiques (gîte d'étape...).

- Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers.
- Sur fréquentation humaine.
- Accumulation des pesticides utilisés en agriculture et des produits toxiques pour le traitement des charpentes
- Développement de l'illumination des édifices publics.



3.4.1.2 Les Espèces de l'annexe IV de la Directive habitat.

L'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore n° 92/43/CEE de 1992, définit les espèces animales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

Lors de l'inventaire environnemental initial, réalisé en 2001 pour l'élaboration du DOCOB, 11 espèces inscrites à cette annexe avaient été recensées.

Une seule espèce recensée en 2001 n'a pas été contactée en 2008, il s'agit du Murin à moustache, une espèce de chauve-souris présente épisodiquement en phase d'hibernation dans les souterrains du château de Saint-Germain-de-Confolens.

En revanche, 4 nouvelles espèces figurant à cette annexe, ont été inventoriées : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), La Pipistrelle de Kulh (*Pipistrellus kuhlii*) et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).

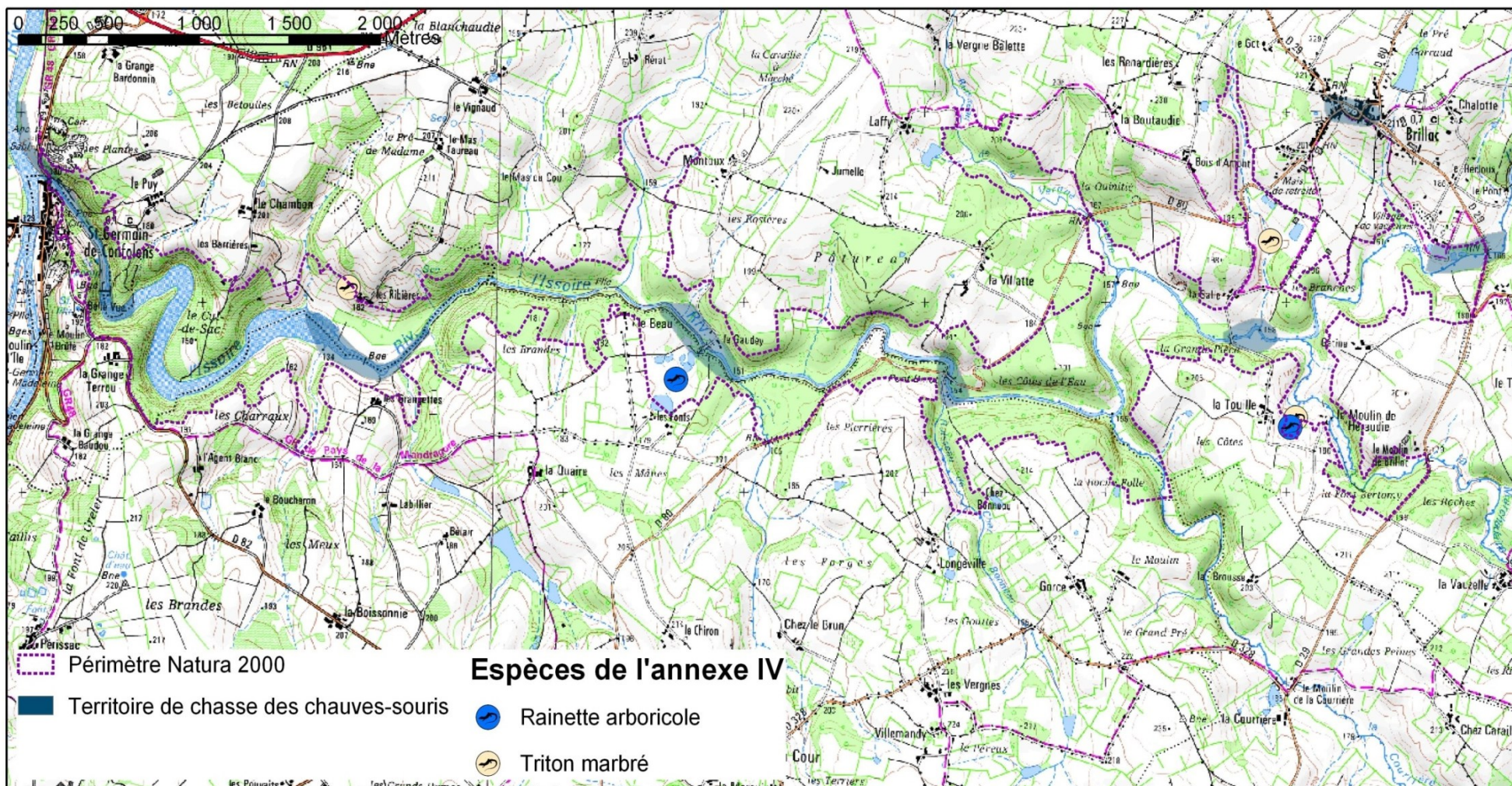
Notons le recensement du Murin à oreilles échancrées, contacté depuis 2013 avec présence confirmée en 2015. Plus de 250 individus ont été observés à proximité immédiate du site. Dans le périmètre du site, 1 femelle a été capturée à proximité du cimetière de Saint-Germain de Confolens, lors de l'étude des territoires de chasse des chiroptères.

Ainsi, depuis les premiers inventaires, 16 espèces de cette annexe ont été recensées sur le site.

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat présentes sur le site de la Vallée de l'Issoire.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kulh (*Pipistrellus kuhlii*), Lézard vert (*Lacerta bilineata*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Rainette arboricole (*Hyla arborea*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Rainette verte (*Hyla arborea*).

3.4.1.2.1 Localisation des espèces de l'annexe IV de la Directive habitat



2008 Charente-Nature, SCAN25® IGN ©

3.4.1.3 Les espèces de la Directive oiseaux

La Directive « Oiseaux » n 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, précise dans son Annexe I, les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat.

Les oiseaux, d'une façon générale, sont les meilleurs bio-indicateurs car, outre leur facilité d'étude, ils sont répartis dans toutes les dimensions de l'espace et sont représentés dans tous les niveaux trophiques.

Lors de l'inventaire environnemental initial, réalisé en 2001 pour l'élaboration du DOCOB de ce site Natura 2000, 9 espèces inscrites à cette annexe avaient été recensées. Lors de l'inventaire de 2008, 10 espèces inscrites à cette annexe ont été inventoriées.

Deux espèces recensées en 2001 n'ont pas été contactées en 2008. La première concerne le Busard Saint-Martin, un rapace sédentaire utilisant des territoires de chasse relativement vastes. En 2001, un couple était cantonné à proximité du village de Brillac, aucun contact n'a été obtenu en 2008 avec cette espèce.

Le Pic Mar est la seconde espèce non revue cette année. Il s'agit d'un pic très rare en Charente, et strictement inféodé aux boisements de feuillus âgés.

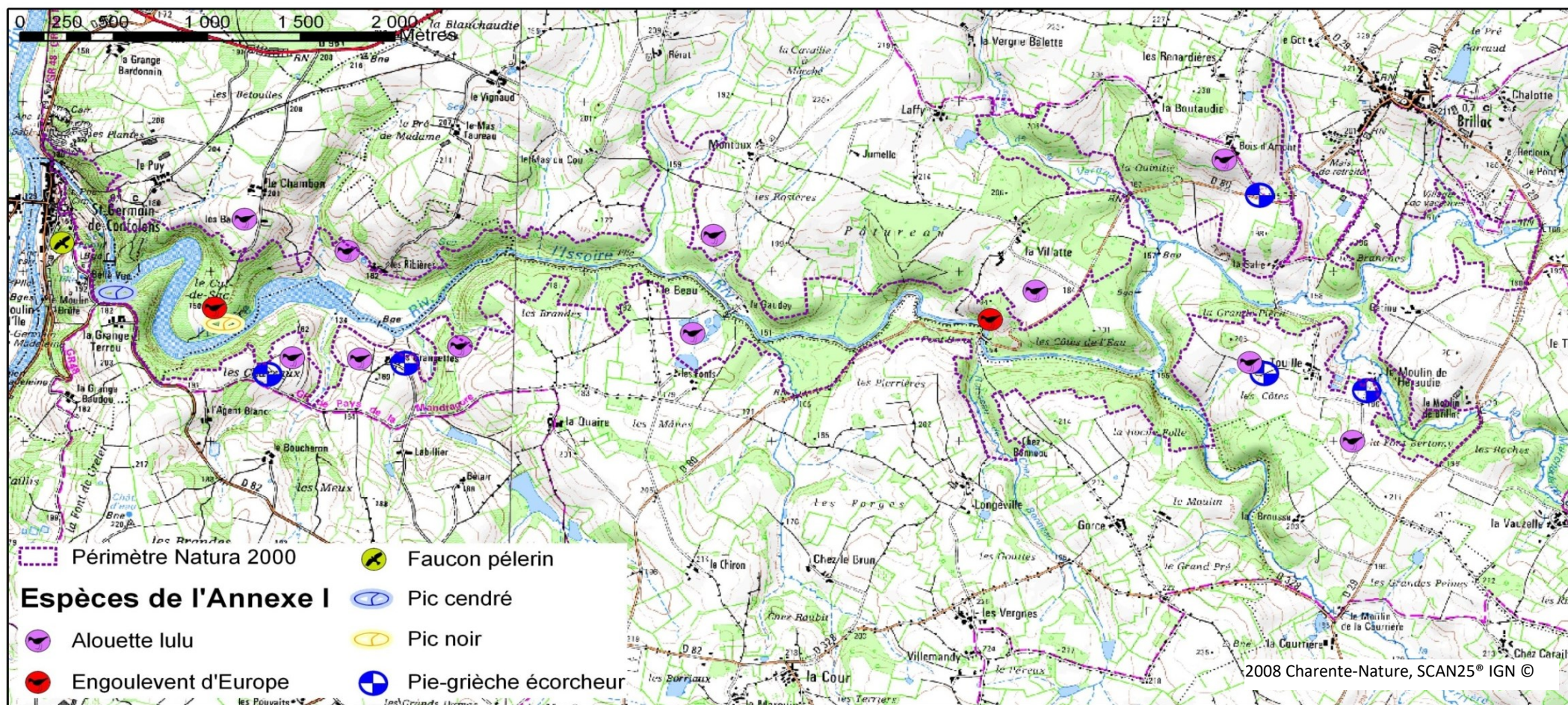
En revanche, 3 nouvelles espèces figurant à cette annexe, ont été inventoriées en 2008 sur la vallée de l'Issoire : le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*).

Au cours de la mission d'animation 2012-2015, aucune action de recensement n'a été réalisée.

Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site de la Vallée de l'Issoire (base 2001/2008).

Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic cendré (*Picus canus*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

3.3.1.3.1 Localisation des espèces de la Directive Oiseaux



3.4.1.4 Tableau de synthèse des espèces ayant justifié la désignation du site

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|-------------------------|---|---|--|--|--|---|---|
| Grand rhinolophe | 1304 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | <p>Quelques individus présents annuellement en période d'hibernation au château de Saint Germain.</p> <p>La plus importante colonie de reproduction connue en Charente (200 femelles et autant de jeunes à 1Km en aval du site)</p> <p>Utilise le site comme territoire de chasse.</p> <p>Une nouvelle colonie de mise bas recensée dans les combles d'une habitation à Saint Germain de Confolens (50 femelles avec leurs jeunes)</p> <p>Très forte augmentation des effectifs de 2008 à 2014.</p> | <p>Corridors boisés, paysage de bocage.</p> <p>Paysages semis ouverts et diversifiés composés de boisements de feuillus, prairies pâturées, landes, riches en gros insectes (lépidoptères, coléoptères).</p> | <p>Forte.</p> <p>Le site constitue l'un des principaux territoires de chasse avec la vallée de la Vienne de la seule colonie de reproduction de Grand Rhinolophe connue sur le Confolentais.</p> | <p>Bon état de conservation.</p> <p>Stabilité des effectifs.</p> <p>Dernières données : 2015</p> | <p>Forte</p> <p>Seule colonie de reproduction connue dans le Confolentais.</p> <p>(3 connues sur le département : les Site des grottes de Rancogne, Site de Saint Même les Carrières et sites de la Vallée de l'Issoire).</p> | <p>Maintien des habitats identifiés comme gîtes d'hibernation ou gîtes d'été et encadrement de leur fréquentation.</p> <p>Accessibilité de combles de bâtiments peu fréquentés (greniers, bâtis anciens comme églises ou ponts, granges) notamment pour la mise bas.</p> <p>Maintien et amélioration des territoires de chasse.</p> <p>Maintien d'une mosaïque de milieux prairiaux et forestiers connectés par un réseau de corridors boisés.</p> <p>Mise en place d'actions de gestion adaptées sur les zones de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la présence d'espèces proies par l'adaptation des pratiques d'entretien du milieu. - limiter l'utilisation d'insecticides et de produits phytosanitaires sur le site. <p>Conservation d'arbres sénescents pouvant servir de gîtes temporaires.</p> <p>Information et sensibilisation du public au niveau des communes hébergeant des colonies.</p> |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|-----------------|---|---|---|--|-------------------------------------|----------------------------------|--|
| Grand murin | 1324 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | Quelques individus présents annuellement en période d'hibernation au château de Saint Germain. 1 individu contacté en 2013, 6 individus contactés en 2014 au pont de la RD951 sur la commune de Lessac, 5 en 2015. Aucune colonie de reproduction connue sur le site. | Espèce cavernicole préférant les cavités de fort volume pour l'hibernation. Recherche des zones chaudes en phase de reproduction (combles, clochers, greniers...) Préfère les zones de chasse où le sol est dégagé ou facilement accessible comprenant des paysages semi ouverts et diversifiés composés d'une alternance de boisements de feuillus, de prairies et de landes riches d'une entomofaune épigée. Corridors boisés. | Effectifs faibles. Le site est important pour cette petite population. Utilise le site en période de reproduction comme territoire de chasse (le long de l'Issoire et le plus souvent à proximité des habitations comme le château de Saint-Germain de Confolens, le barrage ...) et au-dessus de prairies (Pont Binot). | Bon Dernières données : 2015 | Forte Espèce peu commune. | Maintien des habitats identifiés comme gîtes d'hibernation ou gîtes d'été et encadrement de leur fréquentation. Accessibilité de combles de bâtiments peu fréquentés (greniers, bâtis anciens comme églises ou ponts, granges) notamment pour la mise bas. D'octobre à avril, limitation de fréquentation pour les cavités d'hivernation. Pour les sites de reproduction, travaux à privilégier de septembre à avril. Maintien et amélioration des territoires de chasse. Maintien d'une mosaïque de milieux prairiaux et forestiers connectés par un réseau de corridors boisés. Mise en place d'actions de gestion adaptées sur les zones de chasse : - favoriser la présence d'espèces proies par l'adaptation des pratiques d'entretien du milieu. - limiter l'utilisation d'insecticides et de produits phytosanitaires sur le site. Conservation d'arbres sénescents pouvant servir de gîtes temporaires. Information et sensibilisation du public au niveau des communes hébergeant des colonies. |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|-------------------------------|---|---|--|--|--|---------------------|---|
| Sonneur à ventre jaune | 1193 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | Localisé sur plusieurs stations dans la vallée. Très forte augmentation des effectifs depuis les relevés de 2018 et la découverte de la station des vasques. | Mares de faible profondeur, ensoleillées, aux berges en pente douce, au moins sur une partie de la mare. Existence d'abris assurant au Sonneur humidité et fraîcheur pendant les chaleurs estivales (forêts, souches, pierres, etc.) est également importante. | Forte. Le site constitue l'une des dernières stations nordiques connue à ce jour pour le département de la Charente. Cette espèce rare est en régression généralisée en Europe et en France et trouve dans notre région sa limite de répartition la plus occidentale. | Supposé bon, à confirmer avec l'étude en cours Dernières données : 2021 | Forte | Maintien ou multiplication de petites mares (et ornières) Maintien des systèmes de connexions entre les mares, ornières... Limitation de l'atterrissement Opérations légères de débroussaillage des mares et de la végétation des ornières et des fossés pour favoriser l'ensoleillement. Développer l'existence d'abris assurant au Sonneur humidité et fraîcheur pendant les chaleurs estivales. Si curage nécessaire, privilégier une intervention ponctuelle sur une partie seulement de l'habitat concerné. Eviter, lors des travaux forestiers, les périodes sensibles pour l'espèce. Lors de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles mitoyennes, respecter des distances appropriées. |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|------------------|---|---|--|--|--|---------------------|--|
| Petit rhinolophe | 1303 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | Quelques individus observés lors de l'inventaire de 2001 en hibernation dans le château de Saint Germain. Pas d'individus recensés lors de l'inventaire de 2008. | <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : espèce opportuniste dans le choix de ses gîtes d'hibernation et utilisant de préférence des cavités naturelles ou artificielles souvent souterraines avec une obscurité totale, une température comprise entre 4°C et 16°C, une hygrométrie élevée et une tranquillité absolue.</p> <p><u>Gîtes de reproduction</u> : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux à l'abandon.</p> <p><u>Territoires de chasse</u> : Paysages semi ouverts et diversifiés : boisements de feuillus, prairies pâturées, lands, haies.</p> <p>Importance de la continuité des corridors boisés, l'espèce répugnant à traverser les espaces ouverts et chassant à proximité des feuillages.</p> | <p>Le bâti à proximité et dans le site offre des sites d'hivernage favorables.</p> <p>L'espèce utilise le site comme territoire de chasse.</p> | Pas d'individus recensés lors de l'inventaire de 2008. | Majeure | <p>Conservation des gîtes d'hiver, d'été, et des milieux de chasse.</p> <p><u>Pour les cavités d'hibernation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de fermeture d'un site : conservation d'un accès adapté et maintien des conditions de température, d'hygrométrie et de ventilation. - D'octobre à avril : non utilisation des cavités pour des visites, du stockage, des feux ou des activités agricoles. - En surface : interdiction de stockage de produits ou matières polluantes par infiltration du sous-sol. - Préservation et développement d'une végétation adaptée périphérique au site. <p><u>Pour les sites de reproduction</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de produits de traitement des charpentes non toxiques. Travaux à effectuer en début d'hiver. - Dans les cavités souterraines : même préconisation que pour les gîtes d'hibernation, mais d'avril à septembre. <p><u>Pour les territoires de chasse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un réseau de bandes et d'îlots boisés (haies, alignements d'arbres, bois, communicant avec le gîte). - Contrôle de l'usage des pesticides et autres produits ayant une influence sur les espèces proies. |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|-------------------------|---|--|--|---|---------------------------------|---------------------|--|
| Chabot | 1163 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | Densité très contrastée suivant les affluents. De très faible (en aval du Pont Binot) à moyenne (Ruisseau de la Vergne Balette), à forte (la Courrière) | Bonne qualité des eaux. Plage de température de l'eau Nature du substrat (granulométrie grossière). Eaux vives. Présence d'un cordon boisé et d'ombrage. Sensible à la pollution. | Pérennité jugée assurée (présence de juvéniles et d'adultes). Le bassin de l'Issoire présente deux des 5 populations de Chabot les plus importantes du département en termes de densité. La courrière présente la plus dense du département (Vergne Balette 5 ^{ème} position). Bon état de conservation. | | Fort | Réhabilitation du milieu (habitat, pollution), éviter la canalisation des cours d'eau. Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau en tête de bassin. Eviter les modifications de milieu (colmatage des fonds, ralentissement de la vitesse du courant). |
| Grand Capricorne | 1088 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | | Forêts et haies présentant de vieux chênes affaiblis ou dépérissant. | Moyen | Bon Dernières données : 2008 | Moyenne | Maintien d'un réseau de vieux chênes sénescents à l'échelle du site. |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|-----------------|--|--|---|---|--|---------------------|--|
| Loutre d'Europe | 135 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | <p>Nombreux indices de présence observés en 2007 sur le cours de l'Issoire attestant d'une recolonisation récente du site.</p> <p>Présence d'épreintes ou d'empreintes révélées lors du suivi réalisé en 2014.</p> <p>La loutre est considérée comme présente sur le territoire de la Vallée de l'Issoire.</p> | <p>Maintien de la qualité de l'eau (absence de pollution par les pesticides et les métaux lourds) et du fonctionnement hydraulique naturel du cours d'eau.</p> <p>Présence d'une ressource alimentaire importante (poissons, écrevisses, amphibiens) notamment à la sortie de l'hiver.</p> <p>Présence de gîtes bien répartis le long des cours d'eau servant pour le refuge diurne ou la reproduction et l'élevage des jeunes.</p> <p>Présence d'une ripisylve bien constituée servant de corridor de déplacement.</p> <p>Tranquillité</p> | Recolonisation du secteur de l'Issoire. La vallée correspond à la zone de connexion entre les populations de la façade atlantique et les populations du Massif central. | <p>Stable/ bon état de conservation.</p> <p>Dernières données : 2014</p> | Moyenne | <p>Veiller à la non-fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surfaces. (Proscrire l'utilisation de biocides).</p> <p>Favoriser le maintien des prairies naturelles des lisières des haies et des bordures de végétation naturelle.</p> <p>Favoriser les lieux de refuge le long des cours d'eau en maintenant des secteurs de ripisylves peu entretenus.</p> <p>Limiter le dérangement</p> |

| Nom de l'espèce | Code N2000 de l'espèce | Estimation de la population | Exigences écologiques | Importance du site pour l'espèce et / ou représentativité | État de conservation | Valeur patrimoniale | Principes de gestion |
|---------------------------|---|---|---|---|--|---------------------|--|
| Lamproie de planer | 1096 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | La Lamproie a été observée sur le secteur de la Vergne Balette en 2001. Pas d'observation en 2008. Pas de recensement lors des relevés 2014 | Bonne qualité de l'eau et présence de fonds caillouteux et diversifiés. Température de l'eau entre 8 et 11° L'eutrophisation des cours d'eau, le curage, la présence de plans d'eaux, la pollution sont néfastes pour cette espèce. | Les affluents de l'Issoire sont des lieux privilégiés pour accueillir cette espèce. | Dernier recensement (1 individu en 2001). Nécessité de reproduire le recensement à court terme pour conclure à la disparition de l'espèce sur le site. Adapter les méthodes de recensements. | Majeure | Lutter contre la pollution de l'eau et des sédiments. Assurer la continuité écologique en tête de bassin pour permettre à l'espèce d'accéder à ses zones de frayères. Préserver les zones de frayères. Favoriser un fonctionnement hydrodynamique naturel du cours d'eau. |
| Lucane cerf-volant | 1083 Annexe II Directive Habitat Faune et Flore. | Présent sur tous les boisements de feuillus de la vallée. | | Moyen | Bon Dernières données : 2008 | Moyenne | Maintien des haies arborées. Conservation d'un réseau d'arbres dépérissant sénescents ou de bois morts au sol. Restauration / maintien des milieux favorisant la disponibilité alimentaire. |

3.5 Espèces floristiques

La Vallée de l'Issoire héberge 1 plante protégée au niveau national : La Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*) et 3 plantes protégées au niveau régional : Le Millepertuis à feuilles de linaires (*Hypericum linariifolium*), la Doradille du Forez (*Asplenium foreziense*) et l'Aconit tue-loup (*Aconitum vulparia*).

Aucune action de recensement n'a été menée depuis 2008. Seules des observations permettent de confirmer la présence de ces espèces (l'Aconit tue-loup bien présente sur la station du Gaudey par exemple).



La pulicaire commune
(*Pulicaria vulgaris*)



Le Millepertuis à feuilles de
linaire (*Hypericum linariifolium*)

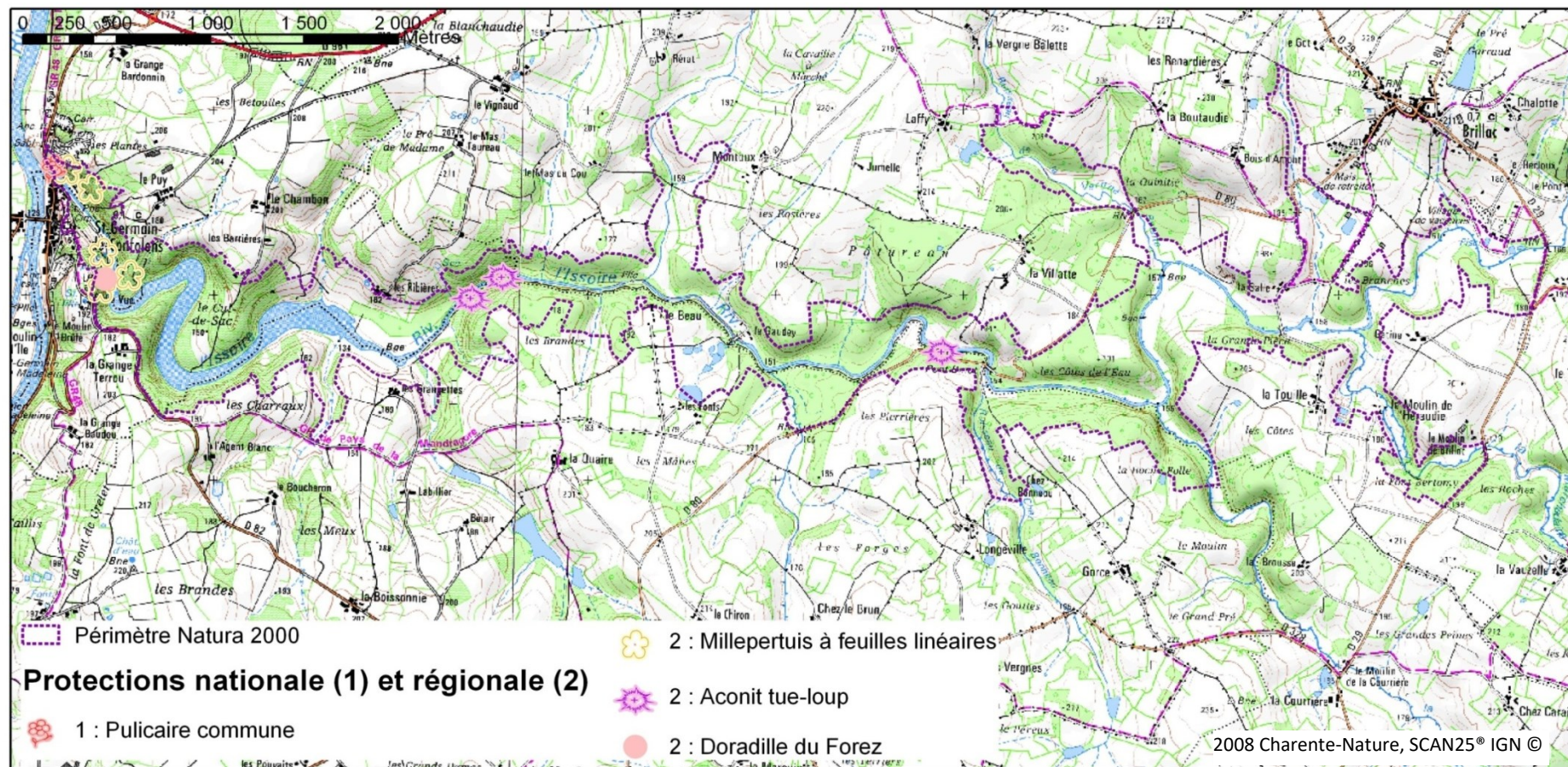


La Doradille du Forez
(*Asplenium foreziense*)



Aconit tue-loup
(*Aconitum vulparia*)

3.5.1 Localisation des espèces végétales protégées nationalement et régionalement



3.6 Démarche de détermination des niveaux d'enjeu de la Vallée de l'Issoire

Cette démarche permet d'identifier les habitats, habitats d'espèces et espèces à considérer en priorité dans le cadre du programme d'actions du Document d'Objectifs. Elle définit un niveau d'enjeu pour les espèces dites patrimoniales (pour lesquelles le site a un rôle en termes de conservation).

Cette démarche est réalisée à partir de données chiffrées (évaluation des populations...) mais aussi à dire d'expert (évaluation de la vulnérabilité par exemple). Elle est propre, pour chaque habitat ou espèce, au site de la Vallée de l'Issoire.

Les tableaux détaillés de définition des enjeux « habitats » espèces faunistiques, espèces floristiques, sont présentés en annexes de ce document.

3.6.1. Détermination du niveau d'enjeu des habitats de la Vallée de l'Issoire.

| Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Étape 4 | Étape 5 | Étape 6 | Somme des notes de chaque étape Enjeu global |
|---|---|---|--|--|--|--|
| Patrimonialité | Typicité | Représentativité | État de conservation | Évolution de la disponibilité en habitats | Vulnérabilité | |
| <p>Note établie suite au cumul de notes attribuées en fonction du niveau de :</p> <p>- Protection européenne : Application d'un coefficient de 3 aux espèces de la Directive Habitat.</p> <p>- Protection Régionale : Très fort : 3 Fort : 2 Moyen : 1</p> <p>- Protection départementale : Absent : 4 Très rare à rare : 3 Assez rare à assez commun : 2 Commun : 1</p> <p>Site de l'INPN</p> | <p>Évaluation de la conformité de la composition floristique des habitats vis-à-vis de celle décrite dans les documents de référence (cahiers d'habitats et CORINE Biotope).</p> <p>Bonne : Composition floristique identique à celle décrite dans les guides de référence : 1</p> <p>Moyenne : Présence d'un déséquilibre dans la composition des communautés végétales (prédominance d'un ou plusieurs taxons et / ou stade évolutif avancé).</p> <p>Faible : Présence d'un déséquilibre important dans la composition des communautés végétales (forte prédominance d'un taxon et / ou stade évolutif très avancé) : 3.</p> | <p>Évaluation de la répartition des habitats à l'intérieur du site (à dire d'expert).</p> <p>Bonne : Habitat reparti sur l'ensemble du site : 1.</p> <p>Moyenne : Habitat reparti de façon non homogène sur le site : 2.</p> <p>Faible : Habitat ponctuel au sein du site : 3.</p> | <p>Évaluation de la tendance évolutive de l'espèce sur le site.</p> <p>Favorable. : Habitats dont la surface stagne ou augmente suite aux actions de conservation. Habitats non dégradés : 1</p> <p>Défavorable : Habitats peu disponibles, en voie de dégradation ou avec la surface qui baisse : 2</p> <p>Très défavorable : Habitats très dégradés et peu disponibles : 3.</p> | <p>Favorable : Les habitats d'espèces sont bien représentés ou ne subissent pas d'évolution significative : 1.</p> <p>Moyennement favorable : L'évolution des habitats d'espèces est moyennement favorable : Soit ils régressent mais la surface disponible est encore suffisante, soit ils augmentent mais la surface n'est pas encore suffisante : 2.</p> <p>Défavorable : L'évolution des habitats d'espèces n'est pas favorable et/ou la surface disponible n'est pas suffisante : 3.</p> | <p>Évaluation de la dépendance des populations d'espèces aux facteurs d'influence locaux :</p> <p>Forte : Pérennité de l'espèce dépendant essentiellement de facteurs d'influence locaux : 1.</p> <p>Moyenne : Pérennité de l'espèce dépendant en partie de facteurs d'influence locaux : 2.</p> <p>Faible : Pérennité de l'espèce dépendant peu ou pas du tout de facteurs d'influence locaux : 3.</p> | <p>Majeur n ≥ 20</p> |
| | | | | | | <p>Fort 20 < n < 15</p> |
| | | | | | | <p>Moyen 15 < n < 10</p> |
| | | | | | | <p>Modéré N < 10</p> |

3.6.2 Détermination du niveau d'enjeu des espèces de la Vallée de l'Issoire

La détermination des enjeux est réalisée par classe : Amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères, mammifères, oiseaux, poissons.

3.6.2.1 Définition de la note patrimonialité

La note patrimonialité se détermine en fonction des différents niveaux de protection :

- **Protection européenne**
 - **Directive habitat :**
Annexe II : espèce dont l'habitat est à protéger par la mise en place de sites Natura 2000.
Annexe IV : espèce à protéger strictement même hors site Natura 2000.
Annexe V : espèce dont le prélèvement doit être contrôlé.
 - **Directive oiseaux :** Annexe I de la Directive oiseaux
- **Liste rouge nationale :** amphibiens et reptiles (2015), rhopalocères (2012), odonates (2016), oiseaux (2016), mammifères (2017), poissons d'eau douce (2019) catégories UICN pour la Liste rouge nationale ;
Les espèces de 5 à 8 ont une note de 1, celles de 0 à 4, une note de 0.
Espèces menacées de disparition de métropole :
8 = Re-éteinte en métropole.
7 = CR : En danger critique d'extinction.
6 = EN : En danger.
5 = VU : Vulnérable.
Autres catégories :
4 = NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).
3 = LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).
2 = DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).
1 = NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale).
0 = NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).
- **Protection nationale :** espèces réglementées par arrêté au niveau national
4 = Mentionnée
0 = Non mentionnée
- **Protection / liste rouge Régionale**
 - **Amphibiens et reptiles** (*Liste Rouge des Amphibiens et des Reptiles du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2016*).
1 = Mentionnée
0 = Non mentionnée
 - **Oiseaux nicheurs** (*Liste Rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2018*).
 - **Odonates** (*Liste Rouge des Odonates du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2018*).
 - **Rhopalocères** (*Liste Rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2019*).

- **Mammifères** (*Liste Rouge des Mammifères du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2019*).

Les espèces de 5 à 8 ont une note de 1, celles de 0 à 4, une note de 0.

Espèces menacées de disparition de métropole :

8 = RE : éteinte en métropole

7 = CR : En danger critique d'extinction.

6 = EN : En danger

5 = VU : Vulnérable

Autres catégories :

4 = NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

3 = LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

2 = DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

1 = NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)

0 = NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

| Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Étape 4 | Étape 5 | |
|--|--|--|--|---|--|
| Patrimonialité | Représentativité | État de conservation | Évolution de la disponibilité en habitats | Vulnérabilité | Somme des notes de chaque étape Enjeu global |
| <p>Note établie suite au cumul de notes attribuées en fonction du niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection européenne - Protection nationale et Liste Rouge Nationale - Protection Régionale <p>La note de 5 est attribuée aux espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 DH et annexe 1 DO).</p> <p>La note de 4 est attribuée aux espèces de l'annexe 4 de la DH.</p> | <p>Note attribuée en fonction de la répartition des populations à l'intérieur du site.</p> <p>Bonne : Population répartie sur l'ensemble du site.</p> <p>Moyenne : Population répartie de façon non homogène sur le site.</p> <p>Faible : Population ponctuelle au sein du site</p> | <p>Évaluation de la tendance évolutive de l'espèce sur le site.</p> <p>1 : Bon 2 : Moyen 3 : Faible</p> | <p>1 : Favorable : Les habitats d'espèces sont bien représentés ou ne subissent pas d'évolution significative. Note 1</p> <p>2 Moyennement favorable : L'évolution des habitats d'espèces est moyennement favorable : Soit ils régressent mais la surface disponible est encore suffisante, soit ils augmentent mais la surface n'est pas encore suffisante. Note 2</p> <p>3 Défavorable : L'évolution des habitats d'espèces n'est pas favorable et/ou la surface disponible n'est pas suffisante.</p> | <p>Évaluation de la dépendance des populations d'espèces aux facteurs d'influence locaux.</p> <p>3 Forte : pérennité de l'espèce dépendant essentiellement de facteurs d'influence locaux.</p> <p>2 Moyenne : pérennité de l'espèce dépendant en partie de facteurs d'influence locaux.</p> <p>1 Faible : pérennité de l'espèce dépendant peu ou pas du tout de facteurs d'influence locaux.</p> | <p>Majeur $n \geq 20$</p> |
| | | | | | <p>Fort $20 < n < 15$</p> |
| | | | | | <p>Moyen $15 < n < 10$</p> |
| | | | | | <p>Modéré $N < 10$</p> |

3.6.3 Détermination du niveau d'enjeux des espèces floristiques de la Vallée de l'Issoire.

| Étape 1 | Étape 2 | Étape 4 | Étape 5 | Somme des notes de chaque étape Enjeu global |
|---|---|---|--|--|
| <p>Note patrimonialité</p> <p>Note établie suite au cumul de notes attribuées en fonction de statuts Européens, nationaux, régionaux et départementaux.</p> <p>Espèces de la Directive Habitat : 5.</p> <p>Espèces hors Directive Habitat : 0.</p> <p>Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101) et 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) :</p> <p>Appartenance : 5</p> <p>Hors liste : 0</p> <p>Réglementation de portée régionale. Liste des espèces végétales protégées en Poitou-Charentes.</p> <p>Appartenance : 4</p> <p>Hors liste : 0</p> <p>Liste Rouge Nationale.</p> <p>Liste Rouge Régionale.</p> <p>Déterminante Régionale ou départementale.</p> <p>1 à chaque fois que l'espèce est recensée sur une liste.</p> <p>+1 si l'espèce est déterminante régionale et départementale.</p> | <p>Évaluation de la répartition de l'espèce à l'intérieur du site (à dire d'expert).</p> <p>1 : Bonne : Espèce répartie sur l'ensemble du site.</p> <p>2 : Moyenne : Espèce répartie de façon non homogène sur le site.</p> <p>3 : Faible : Espèce ponctuelle au sein du site.</p> | <p>Évaluation de la tendance évolutive de l'espèce dans son aire de répartition nationale ou si l'information est disponible sur le site.</p> <p>1 : Favorable : Espèces dont la population stagne ou augmente suite à action de conservation.</p> <p>2 : Défavorable : Espèces peu présentes ou dont le niveau de population diminue.</p> <p>3 : Très défavorable : Espèces au niveau de population très dégradé et peu disponible.</p> <p>0 : Indéterminé : Les données sont insuffisantes pour évaluer l'état de conservation.</p> | <p>Évaluation de la dépendance des espèces aux facteurs d'influence locaux :</p> <p>3 : Forte : Pérennité de l'espèce dépendant essentiellement de facteurs d'influence locaux.</p> <p>2 : Moyenne : Pérennité de l'espèce dépendant en partie de facteurs d'influence locaux.</p> <p>1 : Faible : Pérennité de l'espèce dépendant peu ou pas du tout de facteurs d'influence locaux.</p> | <p>Majeur $n \geq 20$</p> <p>Fort $20 < n < 15$</p> <p>Moyen $15 < n < 10$</p> <p>Modéré $N < 10$</p> |

3.7 Les activités socio-économiques

Avec 54% des établissements actifs au 31/12/2015, les activités de commerce, de transport et de services divers sont le secteur d'activité prépondérant suivies par l'administration publique (16%) puis par l'agriculture/sylviculture/pêche avec 12%. Enfin, l'industrie et le secteur de la construction représentent respectivement 10 et 8% du nombre d'établissements actifs au sein des 4 communes jouxtant le site Natura 2000 (sources : INSEE, CLAP 2016).

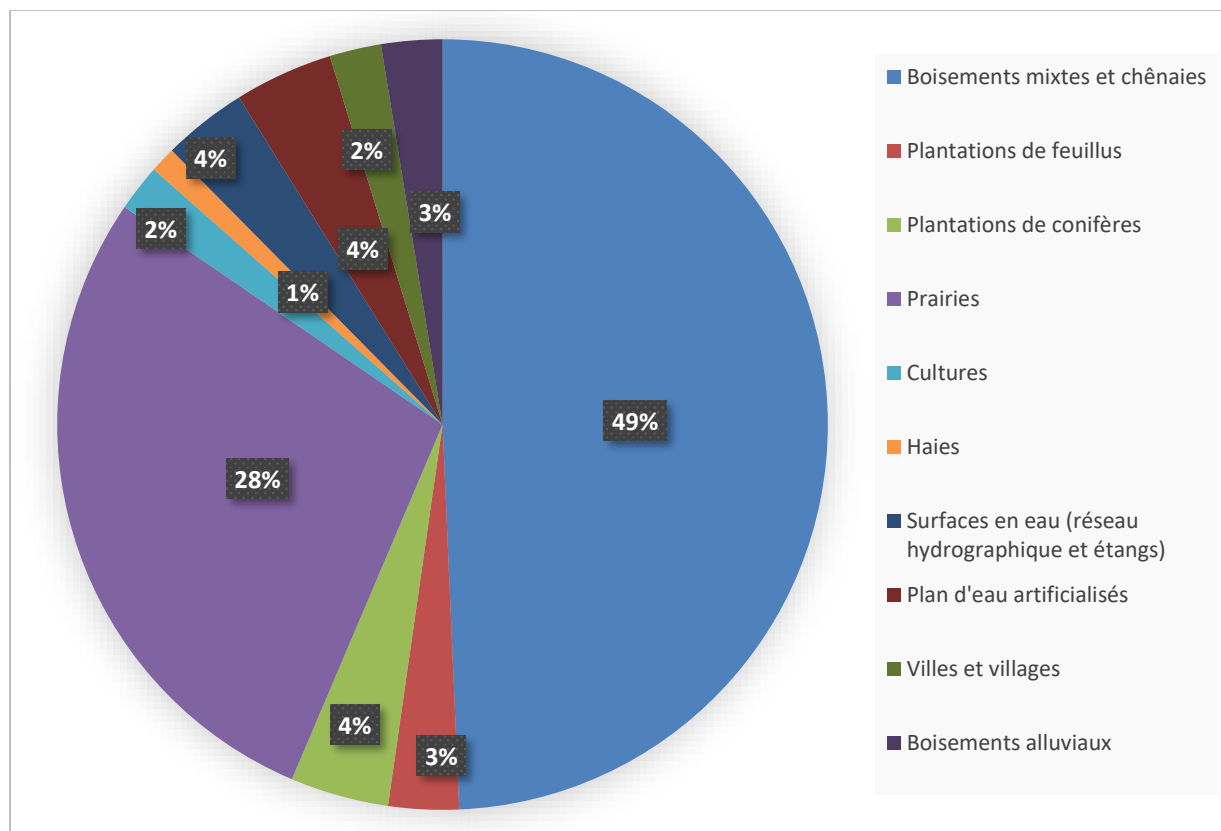
Le secteur de l'administration publique de l'enseignement de la santé et de l'action sociale regroupe 50% des postes salariés (au 31/12/2015) suivi par les activités de commerce, transports, services divers avec 26 %, de l'industrie (19%), de la construction (4%) puis de l'agriculture (1%).

En 2018, le taux d'activité des 15 à 64 ans sur les communes concernées par le site varie de 65 à 76% et le taux de chômage de 8 à 17%.

L'agriculture et la sylviculture sont les principales activités économiques exploitant le sol dans le site.

En limite des communes de Lessac et de Confolens, à l'aval immédiat de la confluence de la Vienne (en rive droite) et de l'Issoire, se trouve une carrière exploitée par la société CARRIÈRES DU CONFOLENTAIS (exploitation régie par arrêté préfectoral du 03/09/2002 pour une durée de 30 ans). Cette carrière située en dehors des limites du site Natura 2000 est la principale industrie. Elle a déposé en 2011 une demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la mise en service d'une centrale d'enrobage à chaud et pour un dépôt de matières bitumeuses. Ce projet n'a pas abouti.

Utilisation du sol sur la Vallée de l'Issoire



Sources : RPG2020, Cadastre, CRPF, CLC2018

3.7.1 Les exploitations agricoles

La typologie des exploitations et les pratiques évoluent depuis l'inventaire 2001. La prédominance de l'herbe a permis le maintien de l'élevage extensif bovin (essentiellement allaitant) et ovin.

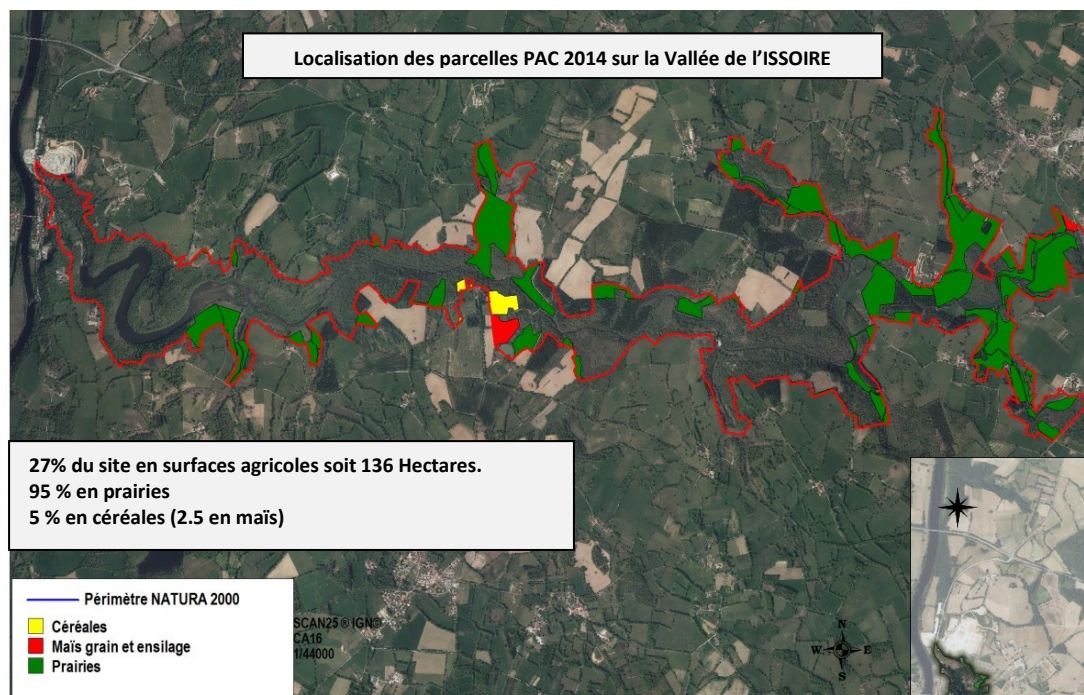
Occupation des parcelles agricoles

Les rares surfaces en céréales se localisent sur les parcelles mécanisables. En effet, au-delà de sols peu fertiles (terres froides), le développement de la production céréalière est limité sur la vallée de l'Issoire par le relief accidenté. Ces surfaces de céréales représentent environ 9 hectares soit 6 % des surfaces agricoles et sont, pour la majorité, des cultures de blé tendre de printemps. Il n'y a pas d'irrigation sur le site.

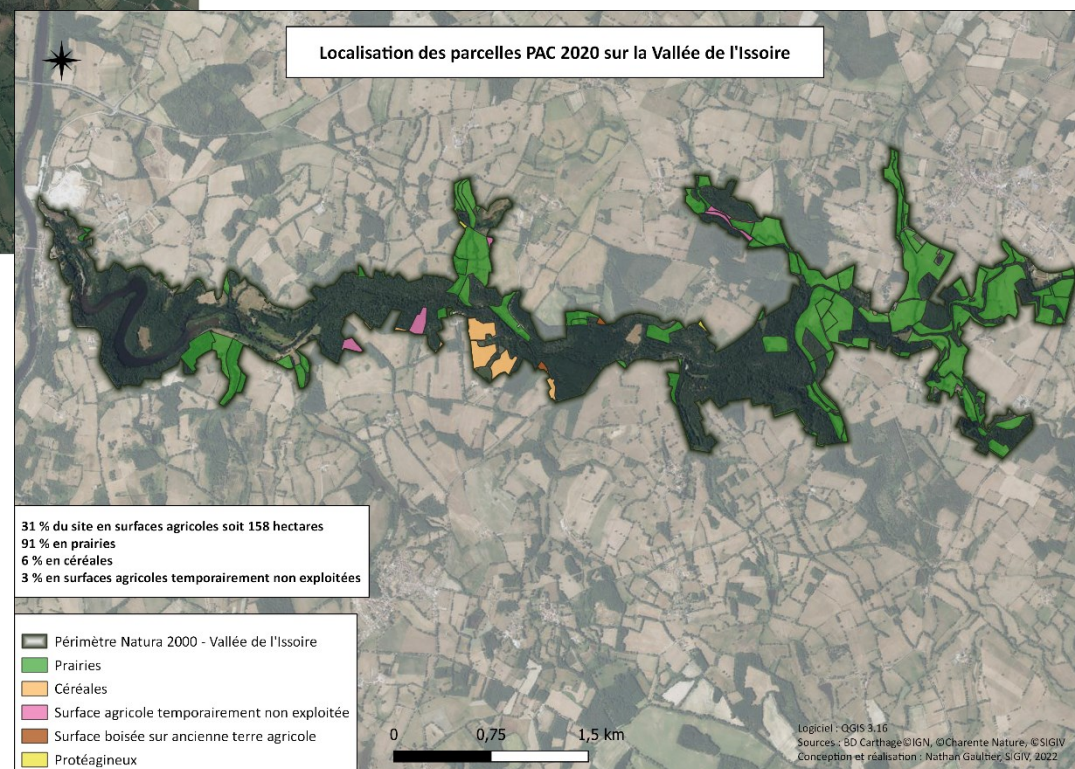
Les prairies sont donc majoritaires avec près de 144 hectares soit 91% de la SAU et sont pour la plupart des prairies fauchées puis pâturées. La fauche se déroule généralement entre mai et septembre en fonction des conditions météorologiques et du nombre de fauches pratiquées par l'exploitant.

Les prairies de fond de vallée sont intéressantes à pâturer en période estivale lors de laquelle elles bénéficient d'un bon potentiel fourrager, répondant à l'objectif des agriculteurs en termes d'autonomie alimentaire.

3.7.1.1 Localisation de la superficie agricole utile sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire



Selon le Registre Parcellaire Graphique Surface Agricole Utile est passée de 136 hectares en 2014 à 158 hectares en 2020 soit une hausse de 14%.



3.7.2 Sylviculture

Pour l'activité sylvicole, la majorité des plantations est relativement récente (moins de 20 ans). Le développement de nouvelles plantations sur le site est contraint par le relief accidenté qui accroît les coûts d'exploitation.

En 2021, les surfaces boisées occupent 65% du site Natura 2000 avec 308 hectares. Les surfaces plantées représentent 11% des surfaces boisées du site (36 hectares).

Distribution des parcelles boisées sur les communes du site Vallée de l'Issoire (CRPF 2012)

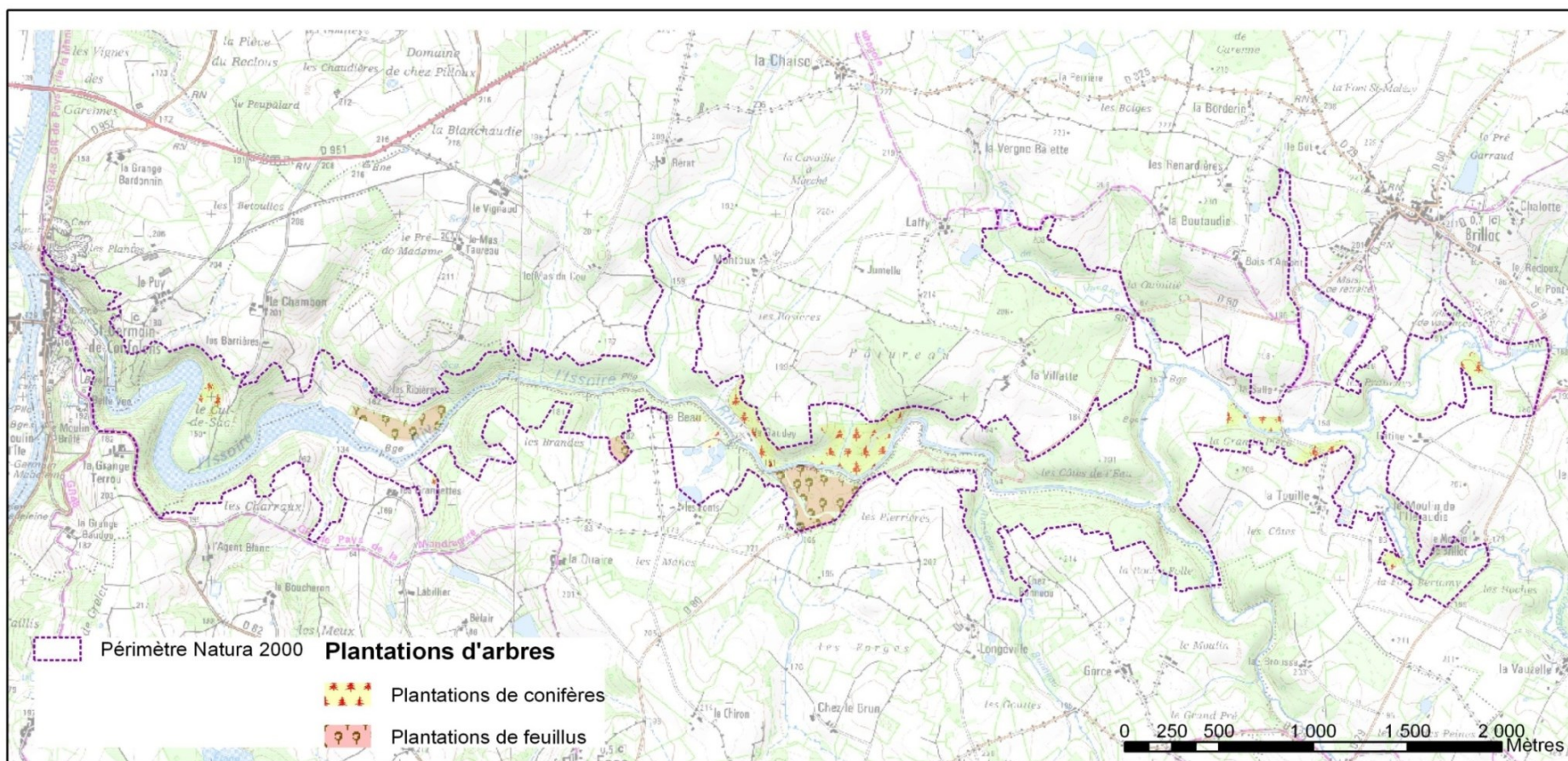
| | Surface boisée de la commune | Nombre de propriétaires | Nombre de parcelles | Surface moyenne (ha) / propriétaire | Taille moyenne des parcelles (ha) |
|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Brillac | 567,63 | 159 | 386 | 3,57 | 1,47 |
| Esse | 355,35 | 115 | 444 | 3,09 | 0,8 |
| Lessac | 522,66 | 93 | 259 | 5,62 | 2,02 |
| Saint-Germain de Confolens | 16,94 | 14 | 27 | 1,21 | 0,63 |

Distribution des parcelles boisées sur les communes du site Vallée de l'Issoire (Cadastre 2016)

| | Surface boisée de la commune | Nombre de propriétaires | Nombre de parcelles | Surface moyenne (ha) / propriétaire | Taille moyenne des parcelles (ha) |
|------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Brillac | 761 | 194 | 489 | 3,92 | 1,56 |
| Esse | 726 | 194 | 880 | 3,74 | 0,83 |
| Lessac | 744 | 173 | 546 | 4,30 | 1,36 |
| Confolens | 282 | 124 | 301 | 2,28 | 0,94 |

Entre 2012 et 2016, les surfaces boisées, le nombre de propriétaires et le nombre de parcelles boisées des 4 communes ont notablement augmenté. Cela s'explique d'une part par la déprise agricole au profit de boisements spontanés et d'autre part par l'augmentation des surfaces plantées.

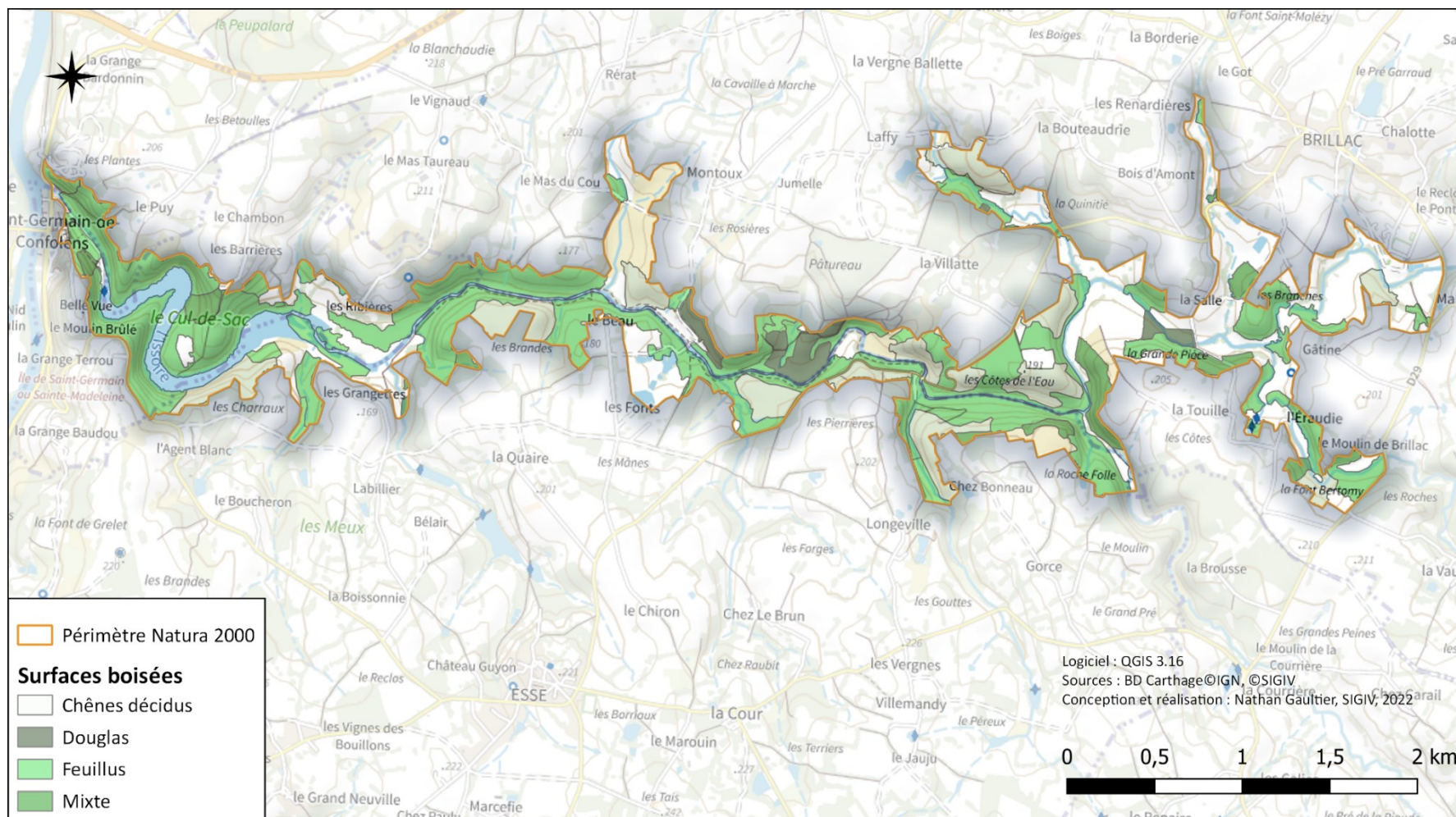
3.7.2.1 Les plantations d'arbres sur le site Natura 2000 (Charente Nature, ADASEA 2008)



2008, Charente-Nature, ADASEA, SCAN25® IGN ©

Les surfaces plantées sont localisées sur des secteurs permettant l'exploitation à venir du bois. Le caractère enclavé de la Vallée ne permet que très peu d'envisager des plantations d'arbres sur d'autres secteurs.

3.7.2.2 Localisation des espaces boisés du site Natura 2000 (BD Forêts IGN V2, SIGIV 2022)



Les espaces boisés représentent près de 65% de la surface totale du site Natura 2000, présentant une diversité spécifique intéressante, que ce soit pour les oiseaux, pour les chiroptères comme pour les insectes saproxyliques.

3.7.3 Les activités de loisirs et touristiques

Les activités de loisirs les plus courantes sont la pêche et la chasse, présentes sur l'ensemble du site. Leurs effectifs tendent cependant à diminuer.

Les autres activités de loisirs qui se sont développées sont :

La randonnée pédestre, équestre ou V.T.T, avec un chemin balisé, le circuit Paule Lavergne. La vallée est très appréciée des randonneurs, plus particulièrement l'été.

Le tir à l'arc sur cibles au-lieu-dit « le Cul de Sac ». En 2015, les Archers Confolentais ont organisé un concours européen regroupant près de 1000 participants. Cette manifestation ne rentrait pas dans le champ d'étude des évaluations d'incidence. Cependant, une réunion d'information s'est tenue préalablement à cette manifestation afin d'informer les organisateurs et de définir les parcours en lien avec les enjeux du territoire.

Une nouvelle manifestation de grande ampleur (championnats d'Europe), est prévue en début d'été 2022.

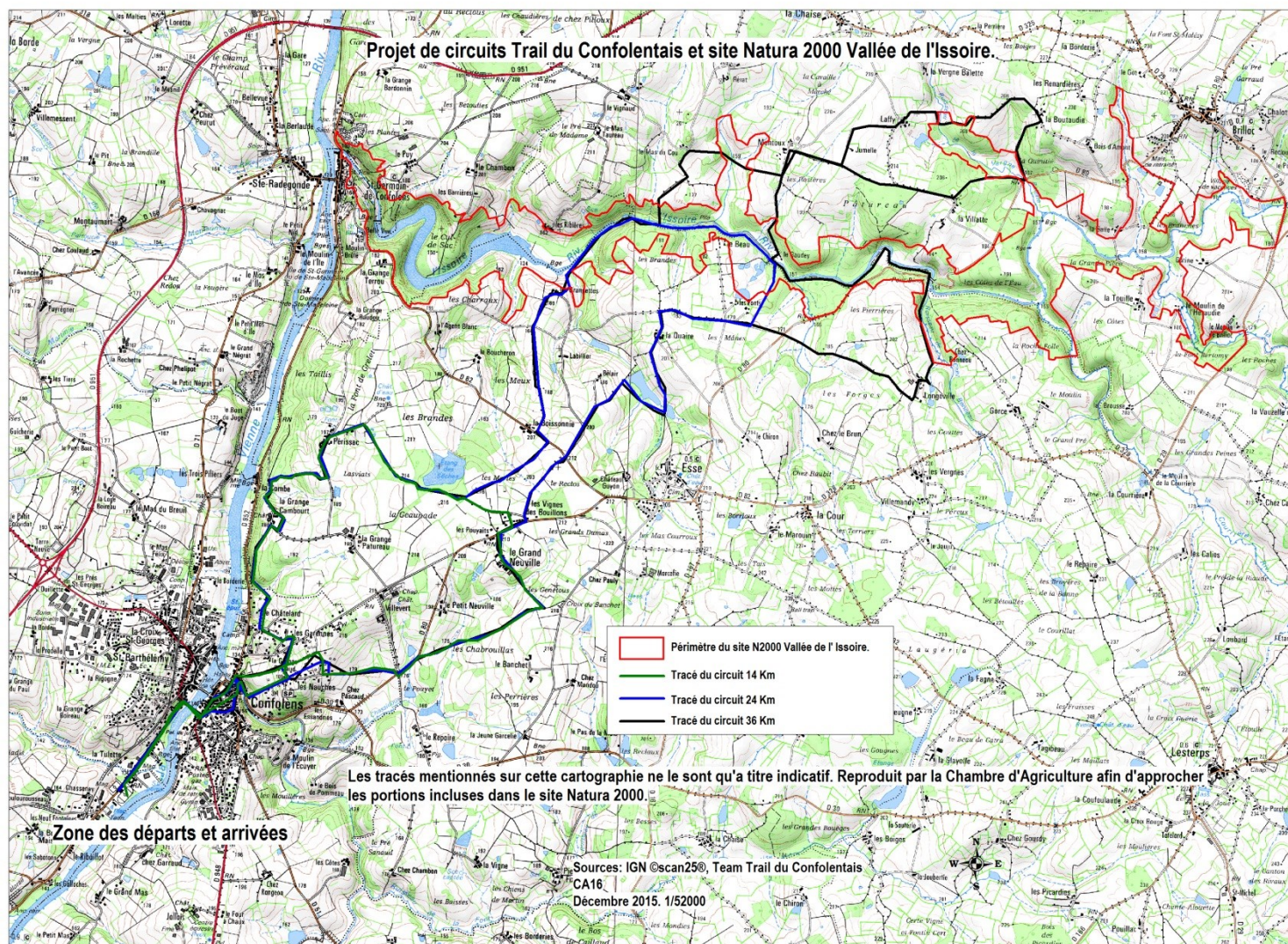
Canoë-Kayak : La rivière est considérée comme non navigable par le club de canoë -kayak de Confolens. Des particuliers peuvent cependant de façon occasionnelle pratiquer cette activité.

Le village Gaulois : Situé à proximité du Pont Binot et construit en 2003, il consiste à recréer un village Lémovices du deuxième âge du fer, 1^{er} siècle av. J.-C au temps de la guerre des Gaules, avec ses paysans, artisans et guerriers.

Les membres de l'association « Corobiona les Gaulois d'Esse » se sont impliqués dès la mise en place des réunions relatives à l'élaboration du DOCOB. L'association est propriétaire de 4 hectares de parcelles boisées. Elle a accueilli 5000 visiteurs en 2009 (groupes scolaire, touristes...). L'association gère le nombre de bus réceptionnés par jour (réservations obligatoires pour ceux-ci). 20 bus ont été accueillis de mai à juillet 2010.

Le Team Trail du Confolentais a organisé sa première course en juillet 2016 avec 3 circuits de 14 à 36 Km. Ceux-ci empruntaient pour partie les chemins du circuit Paule Lavergne situés dans le site de l'Issoire. Le président de cette manifestation, qui n'était pas concernée par l'évaluation des incidences, a en préalable, reçu les informations et précautions à prendre en lien avec les enjeux du site. Le départ (incluant les structures) est donné en dehors du site et les parcours ne traversent pas d'habitats d'intérêt communautaires.

3.7.3.2 Les circuits proposés par le Team Trail du Confolentais



3.7.4 Lac de barrage de Saint-Germain de Confolens – réservoir d'eau potable

Le « lac » du barrage de Saint Germain, totalement inclus dans le site, prend son origine en 1972 suite à la mise en eau du barrage de Saint-Germain de Confolens sur la rivière Issoire. Il reçoit les eaux du bassin versant situé sur les départements de la Charente et de la Haute Vienne.

Celui-ci a été créé afin d'alimenter en eau potable la région du Confolentais qui représente aujourd'hui 18 communes pour environ 18 000 habitants.

Créé en 1965, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Confolentais (S.I.A.E.P) est propriétaire-gestionnaire du réseau d'eau potable. Il s'occupe également de l'entretien des berges de l'Issoire jusqu'en limite départementale.

L'arrêté préfectoral concernant la procédure de protection et de déclaration d'utilité publique du captage d'alimentation en eau potable du barrage de l'Issoire a été signé le 13 juillet 2005.

Trois périmètres protègent le captage :

- Un périmètre de protection immédiate de 38 ha 19 a dont les parcelles appartiennent au syndicat.
- Deux périmètres de protection rapprochée A et B avec plusieurs règles visant à éviter les risques de pollution du captage.
- Une zone sensible complète le dispositif (périmètre Z). Elle correspond au bassin versant topographique de l'Issoire.

Depuis quelques années, malgré des aménagements pour limiter la sédimentation, le lac s'envase et la qualité des eaux se dégrade. Plusieurs solutions ont été envisagées sans pour autant être mises en place (mise en place d'un merlon planté pour piéger les sédiments, curage des lieux les plus envasés...). Une étude « limnologique (science des eaux continentales) » du lac de Saint-Germain de Confolens a été conduite d'avril 2015 à mars 2016 par un bureau d'étude.

Les principaux enjeux de l'étude ont été :

- de déterminer la nature des sédiments et les quantifier.
- d'identifier les zones et périodes de départ des sédiments.
- d'analyser l'impact du déstratificateur sur la qualité physico-chimique de l'eau.

Les principaux objectifs, visant à réduire cette sédimentation concernent la mise place de mesure d'accompagnement auprès des agriculteurs du bassin versant de l'Issoire.

Une autre étude devrait se dérouler au cours de l'année 2022. Celle-ci viendrait en complément de l'étude de 2015-2016. Ses objectifs sont d'identifier plus finement les zones de transfert sédimentaire à travers une analyse cartographique de l'occupation des sols à l'échelle du bassin versant. Un travail de terrain viendra compléter l'analyse cartographique. Ensuite viendront des propositions d'actions pour limiter les transferts sédimentaires, associées à la détermination d'indicateurs de suivi.

3.7.4.1 Périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable



*Le périmètre de protection immédiate a été dessiné par l'ADASEA à partir de la carte de l'avant-projet "Plan de masse clôture", n° de plan 07san038avp01

3.7.5 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne

Un nouveau SDAGE pour la période 2022-2027 est en cours d'instruction et sera arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin au cours de l'année 2022. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne 2022-2027, définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE est un document de planification décentralisé. Il définit pour une période de six ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux. Il comprend :

- Les orientations générales et les dispositions qui permettent de répondre à chacun des quinze enjeux identifiés pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin,
- La liste des projets susceptibles de déroger au principe de non-détérioration de la qualité des eaux énoncé par la directive cadre sur l'eau,
- Les objectifs de qualité pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe, estuaire ou portion de littoral,
- La liste des eaux artificielles ou fortement modifiées, des axes migrateurs et des réservoirs biologiques du bassin.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes :

- 1 : Repenser les aménagements de cours d'eau,
- 2 : Réduire la pollution par les nitrates,
- 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique,
- 4 : Maîtriser et réduire les pollutions par les pesticides,
- 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses,
- 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
- 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau,
- 8 : Préserver les zones humides,
- 9 : Préserver la biodiversité aquatique,
- 10 : Préserver le littoral,
- 11 : Préserver les têtes de bassins versants,
- 12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- 13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- 14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

3.7.6 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Nouvelle-Aquitaine

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020, est un document de planification à l'échelle régionale à moyen et à long terme, à l'horizon 2030. Ce document détermine des objectifs dans plusieurs domaines :

- Équilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux, · habitat, · gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets,

- Voies et axes routiers qui constituent des itinéraires d'intérêt régional, Numérique.

Le SRADDET a une portée prescriptive. Il est opposable aux documents d'urbanisme :

- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET).

Ces documents d'urbanisme doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles générales.

Les 6 grands enjeux du SRADDET sont :

- **Développer de l'activité et créer des emplois durables ;**
- **Offrir une formation de qualité**, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires ;
- **Faciliter l'accès de tous à la santé**, en termes de soins comme de prévention ;
- **Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité** par une offre d'infrastructures et de services performante ;
- **Préserver un maillage urbain de qualité**, permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional ;
- **Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement** économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

3.7.7 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne

Le bassin versant de la Vienne s'étend sur une superficie de 7 060 km², depuis les sources de la Vienne sur le plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Creuse, le bassin du Clain étant exclu. Il s'étend en majorité sur les territoires Limousin et Poitou-Charentes de la Nouvelle Aquitaine.

L'élaboration du SAGE Vienne a débuté en 2002 et a été validé par arrêté préfectoral le 1^{er} juin 2006. Ce document a été révisé en mars 2013. Le bassin versant de l'Issoire est inclus dans le périmètre du SAGE Vienne.

Les SAGE fixent, dans un groupement de sous-bassins (unité hydrographique ou système aquifère) les objectifs généraux d'une gestion équilibrée de l'eau afin de satisfaire aux principes énumérés à l'article 1 de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 Janvier 1992.

Le Sage Vienne dispose aujourd'hui de deux documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques (opposable aux administrations).
- Un Règlement (opposable aux tiers). La liste des règles du SAGE révisé est la suivante :
 - Réduction des rejets de phosphore diffus et ponctuels pour les stations d'épuration dont la capacité est comprise entre 200 et 2 000 équivalent/habitant (EH).
 - Réduction de l'utilisation des pesticides pour l'usage agricole.
 - Limitation des flux particuliers issus des rigoles et fossés agricoles.
 - Gestion sylvicole.
 - Mise en place d'une gestion des eaux pluviales.
 - Restauration de la ripisylve.
 - Limitation du piétinement des berges et des lits par le bétail.
 - Encadrement de la création d'ouvrages hydrauliques.

- Gestion des ouvertures périodiques d'ouvrages hydrauliques.
- Gestion des zones humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP).
- Gestion des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).
- Encadrement de la création des plans d'eau.
- Gestion des plans d'eau.

3.7.8 Les documents d'urbanisme

Suivant les données disponibles en mars 2022 :

- Au sein des 4 communes présentes sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire (Esse, Brillac, Lessac, commune nouvelle de Confolens), Les documents d'urbanisme existant sur ces territoires ont été abrogés et remplacés par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Confolentais, en mars 2020.

La quasi-intégralité des parcelles du site Natura 2000 sont classées en zone naturelle (99%) et sont donc non constructibles.

Les différentes réglementations qui s'appliquent sur le site Natura 2000 de la vallée de l'Issoire protègent fortement le site tant en matière d'urbanisme qu'en matière de la préservation de la ressource en eau.

3.7.9 Évaluation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période 2003-2022

Dans le cadre des actions F3 « réaliser une étude sur l'évolution des habitats et des espèces du site » et F4 « Réaliser une étude sur l'évolution des activités socio-économiques » du document d'objectif, un deuxième inventaire a été réalisé en 2008 (méthodologie similaire à celle de 2001, définition cartographique plus fine). L'objectif était de mesurer l'évolution et l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que d'évaluer la pertinence des actions de gestion mises en place localement les années auparavant. Ces nouveaux inventaires ont ainsi permis de réactualiser le document d'objectif.

De 2010 à 2016, la Chambre d'Agriculture de la Charente assure l'animation du site, et l'actualisation du document d'objectifs (2014), en partenariat avec Charente Nature qui assure le suivi du volet environnemental.

Les suivis biologiques menés au cours de ces campagnes d'animation ont évalué l'état de conservation de la majeure partie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Depuis 2020, le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine assure l'animation du site, le présent document est une nouvelle actualisation du DOCOB, prenant en compte les évolutions socio-économiques et les études environnementales depuis la précédente actualisation de 2014 jusqu'à aujourd'hui (2022).

Tableau 1 : Historique des actions menées de 2003 à 2016

| Objectifs opérationnels du document d'objectifs 2002 | Actions du document d'objectifs 2002 | | Mis en œuvre | Niveau d'impact de l'action sur les enjeux de conservation | Propositions d'évolution | Libellé fiches actions du DOCOB après évaluation 2008 | | Actions conduites de 2010 à 2016 |
|--|--------------------------------------|--|--------------|---|--------------------------|---|---|--|
| Opérations sur les landes et les surfaces boisées | A1 | Remettre en état les Landes sèches | Oui | Cette action a permis de restaurer un habitat d'intérêt communautaire à l'abandon. | Conserver la mesure | A1 | Restauration et entretien périodique des landes sèches. | Contractualisation. Actions de gestion d'entretien des landes permettant de maintenir l'habitat. |
| | A2 | Entretien périodique des landes sèches | Oui | Cette action a permis de retrouver un bon état de conservation des Landes sèches | | | | |
| | A3 | Etude sur les potentiels de récréation de landes sèches | Oui | Cette étude a permis de voir que les potentiels de récréation de landes sèches étaient limités. | Action ponctuelle | Actions finies | | |
| | A4 | Agrandir les surfaces en landes sèches | Non | L'action A3 a montré que ce n'était pas possible (coût élevé de la restauration, habitat trop dégradé). | Aucune | | | |
| | A5 | Cahier des charges de gestion des boisements | Non | Les cahiers des charges ont été redéfinis et arrêtés suite à la réactualisation de 2008. | Aucune | A5 | Conservation et gestion boisements naturels. | Pas de mise en œuvre souhaitée. La gestion des surfaces boisées sur le site n'engage pas de menace importante vis-à-vis de ces habitats. |
| | | | | | A6 | Conduite des peuplements artificiels. | | |
| | | | | | A7 | Restauration et gestion des aulnaies-frênaies. | | |
| Opérations pour la gestion des berges et de la ripisylve | B1 | Elaborer un cahier des charges concerté pour la protection et l'entretien des berges de l'Issoire et ses affluents | Non | N'a pas été réalisé. | Charte Natura 2000 | B1 | Etablir une démarche concertée prenant en compte les dispositions formulées par le SAGE Vienne. | Mise en place d'un « Comité technique eau ». Participation aux réunions "SAGE Vienne, SIGIV" |
| | | | | | | B4 | Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau. | L'inventaire berges ripisylves est réalisé. Formations / informations ont été données. |

| Objectifs opérationnels du document d'objectifs 2002 | Actions du document d'objectifs 2002 | | Mis en œuvre | Niveau d'impact de l'action sur les enjeux de conservation | Propositions d'évolution | Libellé fiches actions du DOCOB après évaluation 2008 | Actions conduites de 2010 à 2016 |
|--|--------------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Opérations pour la gestion des berges et de la ripisylve | | | | | | E5 Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau » | Le recensement des étangs a été réalisé. Formations / informations ont été données. |
| | B2 | Gestion du site "Mégaphorbiaie-Aulnaie Frênaie" | Oui pour les mégaphorbiaies / non pour l'Aulnaie Frênaie | Pour l'Aulnaie-Frênaie, aucune action n'a été menée. Pour la mégaphorbiaie, l'action a permis une bonne restauration de l'habitat, cependant un seul contrat a été possible. | Charte Natura 2000 pour l'Aulnaie-Frênaie. Afin de conserver l'habitat "Mégaphorbiaie", le contrat Natura 2000 est plus intéressant que la Charte, cette dernière n'obligeant pas la fauche avec exportation de la matière. Cependant, la fauche est difficile (forte densité de la végétation) et il est difficile de trouver quelqu'un pour récupérer les produits de la fauche. Une réflexion est à envisager sur la fréquence des travaux. | B2 Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies. | Validation du mode de gestion (fauche par tiers). Essai mode de fauche type "ensilage". Pas d'exutoire aux résidus de fauche |
| | B3 | Réaliser des campagnes annuelles de destruction du ragondin | Non | Cela a été remplacé par l'achat de cage-piège. L'impact n'a pas été évalué. | À étudier avec le comité de pilotage si des mesures sont nécessaires. | E6 Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi. | Formation réalisée. |
| Opérations pour les habitats et les espèces aquatiques | C1A | Contrôler la création de nouveaux étangs | Plusieurs services administratifs suivent la gestion des plans d'eau | La vidange des plans d'eau est le principal facteur pouvant avoir des conséquences sur les habitats et les espèces aquatiques. | Réglementation existante. | B5 Recenser les étangs, évaluer leurs effets et informer leurs propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion. | Le recensement des étangs a été réalisé. Formations / informations ont été données |

| Objectifs opérationnels du document d'objectifs 2002 | Actions du document d'objectifs 2002 | | Mis en œuvre | Niveau d'impact de l'action sur les enjeux de conservation | Propositions d'évolution | Libellé fiches actions du DOCOB après évaluation 2008 | | Actions conduites de 2010 à 2016 |
|---|--------------------------------------|--|--------------|---|---|---|--|--|
| Opérations pour les autres habitats communautaires et d'espèces | D1 | Site sonneur à ventre jaune | Non | L'action de protection du sonneur à ventre jaune n'a pu être mise en œuvre (contrat non signé). | Proposer la Charte Natura 2000. | D1 | Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune". | Ouverture d'une mare, entretien d'une rigole. Suivis biologiques. |
| | D2 | Ne pas développer d'activités de loisirs dans la mégaphorbiaie, les pentes rocheuses et le lit de la rivière | Non | Cette mesure peut être suivie à travers des études d'incidence. Aujourd'hui, aucune activité n'existe sur ces habitats et il n'y a pas de projets de développement prévu. | Suivi du site, études d'incidence, Charte Natura 2000. | E2 | Concilier le développement des activités de loisirs et la préservation de l'environnement. | Suivi du site, Information études d'incidence (Archers Confolentais, Trail du Confolentais, Château Saint Germain...), Charte Natura 2000. |
| | D3 | Elaborer un CTE spécifique au périmètre | Oui | Un CTE puis un CAD ont été élaborés sur le site mais peu de surfaces ont été engagées (moins de 9 ha de contrat CAD pour une SAU de 169 ha), ce qui ne permet pas de tirer des conclusions sur l'impact des mesures agro-environnementales sur le site. | Mesures agro-environnementales et climatiques et Charte Natura 2000. | D3A | Restauration et entretien des prairies maigres de fauche. | Contrat Natura 2000 Suivis biologiques. |
| D3B | | | | | | Restauration, entretien périodique des prairies mésophiles. | Réunion élaboration cahier des charges "MAE" Réunion MAEC Travaux cahiers des charges MAEC "Prairies, Zones Humides, ripisylves" | |
| Opérations de communication et de sensibilisation | E1 | Livret sur les habitats et les espèces communautaires | Non | Pas d'élément pour évaluer l'impact. | Plaquette pour les organisateurs d'activités sur le site et les collectivités. Lettres d'information, appui technique pour les projets, voir création d'un site internet. Suivi du site et participation aux réunions techniques. | E4 | Outils d'information et de sensibilisation des usagers. | |
| | E2 | Réaliser des aménagements sur les chemins de randonnée existants sur le site | Oui | | | | | Lettre annuelle Natura 2000 |
| | E3 | Renforcer l'équipe d'entretien du SIAEP | Non | | | | | |
| | E4 | Organiser des visites de terrain | Oui | Une visite | Renouvellement par des visites thématiques. | | | Animation "Grand public", Sorties grand public annuelle. |
| | E5 | Programme de formations | Non | Pas d'élément pour évaluer l'impact. | Plaquette pour les organisateurs d'activités sur le site et les collectivités. Lettres | | | |

| Objectifs opérationnels du document d'objectifs 2002 | Actions du document d'objectifs 2002 | | Mis en œuvre | Niveau d'impact de l'action sur les enjeux de conservation | Propositions d'évolution | Libellé fiches actions du DOCOB après évaluation 2008 | | Actions conduites de 2010 à 2016 |
|--|--------------------------------------|--|--------------|--|---|---|---|---|
| | | | | | d'information, appui technique pour les projets, voir création d'un site internet. Suivi du site et participation aux réunions techniques. | | | |
| Opérations pour le suivi du site | F1 | Maintenir une démarche collective et concertée | Oui | Contact des acteurs locaux lorsqu'ils souhaitent réaliser une action ou un projet. | | F1B | Animation du Document d'Objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL. | Veille réglementaire, informations évaluation d'incidence, COFIL. |
| | F2 | Réaliser une étude sur les habitats et les espèces en amont du périmètre actuel sur la rivière Issoire | Oui | Permet de revoir certaines actions et dans élaborer de nouvelles si nécessaire. | | | | |
| | F3 | Réaliser une étude sur l'évolution des habitats et des espèces | Oui | | Revoir la fréquence des inventaires intermédiaires pour certains habitats et espèces (Landes, mégaphorbiaies, Sonneur à ventre jaune, Lamproie de Planer, Chabot, Grand Rhinolophe). Étudier de nouvelles fiches actions (prairies de fauche entre autres). | F3 | Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. | Cf. tableau suivis habitats et espèces |
| | F4 | Réaliser une étude sur l'évolution des activités économiques | Oui | | | F4 | C.f "Animation du Document d'Objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL." | Actualisation des volumes du DOCOB |

Les tableaux ci-dessus retracent les différentes actions programmées dans le Document d'Objectifs de sa création jusqu'à 2016. Ils font état de la réalisation ou non de ces actions, de leur niveau d'impact sur les enjeux de conservation ainsi que les ajustements préconisés pour faire évoluer les actions.

À noter que lors de la révision du DOCOB en 2008, une partie des actions a évolué en vue de répondre aux enjeux ajustés par le biais des retours d'expérience des 7 années d'animation antérieures et de l'inventaire donnant un nouvel état des lieux des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Historique des inventaires et suivis biologiques menés

Tableau 2 : Les inventaires de 2001 et 2008

| Inventaires d'espèces | Inventaire 2001 | Inventaire 2008 | Évolution et facteurs d'évolution | État de conservation |
|------------------------|-----------------|-----------------|---|--|
| Sonneur à ventre jaune | X | X | En déclin | Mauvais |
| Loutre | | X | Ré-apparition après 30 ans d'absence | Évaluation difficile pour l'instant car pas suffisamment de recul. Stabilité présumée. |
| Chabot | X | X | Présence régulière. Stabilité apparente. | Bon |
| Lamproie de Planer | X | | Disparition quasi certaine suite à 2 études piscicoles. | Nul |
| Grand rhinolophe | X | X | Stable | Bon |
| Petit rhinolophe | X | | Présence ponctuelle supposée en faibles effectifs | Impossible à évaluer car peu d'individus sur le site |
| Grand murin | X | X | Faibles effectifs | Bon mais petite population |
| Lucane cerf-volant | X | X | Stabilité apparente | Bon |
| Grand capricorne | X | X | | |

Le tableau ci-dessus indique les espèces d'intérêt communautaire recensées lors des inventaires environnementaux, l'inventaire initial en 2001 ayant permis la création du DOCOB puis le second lors de la révision de celui-ci en 2008.

En se basant sur ces 2 inventaires, l'évolution de la représentativité et l'état de conservation des espèces sont mentionnés.

La lamproie de planer et le petit rhinolophe n'ont pas été contactés en 2008. À l'inverse, la loutre d'Europe a réapparu au sein du site de la Vallée de l'Issoire après presque 30 années d'absence. Les espèces présentes en 2008 présentaient toutes un bon état de conservation, excepté pour le sonneur à ventre jaune évalué en déclin.

Tableau 3 : Les suivis biologiques de 2010 à 2015

| Espèces d'intérêt communautaire | Suivis réalisés | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | État de conservation / Remarques. |
|---------------------------------|---|------|------|------|------|------|------|---|
| Sonneur à ventre jaune | Suivi biologique des populations de Sonneurs à ventre jaune | | | | | | | Micro-population. Les habitats des stations du beau sont dégradés. |
| Loutre | Suivi du front de colonisation de la Loutre d'Europe | | | | | | | Présence régulière avérée sur le site et les affluents. Évaluation de la taille de population difficile |
| Chabot | État des peuplements piscicoles et astacicoles d'intérêt communautaire sur le bassin de l'Issoire | | | | | | | Présence de l'espèce hétérogène en fonction des secteurs (de très faible à importante) sur certains affluents. Deux des 5 populations les plus importantes du département. |
| Lamproie de Planer | | | | | | | | Pas de recensement lors des inventaires (derniers recensements 1988 et 2001) |
| Grand rhinolophe | Suivi annuel de la colonie de reproduction de Grand rhinolophe | | | | | | | Quelques individus en d'hibernation au château de Saint Germain. La plus importante colonie de reproduction connue en Charente (200 femelles et autant de jeunes à 1Km du site) utilise le site comme territoire de chasse. Une nouvelle colonie de mise bas dans les combles d'une habitation à Saint Germain (50 femelles avec leurs jeunes) Très forte augmentation des effectifs de 2008 à 2014. |
| Petit rhinolophe | Localisation des territoires de chasse des espèces de chiroptères dans la vallée de l'Issoire. | | | | | | | Aucun individu recensé lors du suivi Grand rhinolophe et du suivi "territoire de chasse chiroptères" |
| Grand murin | | | | | | | | Quelques individus recensés lors du suivi du Grand rhinolophe. Aucun individu recensé lors du suivi "territoire de chasse chiroptères" |
| Lucane cerf-volant | Ces 2 espèces n'ont pas fait l'objet de suivis. | | | | | | | |
| Grand capricorne | | | | | | | | |

Les espèces n'ont pas fait l'objet de suivis biologiques entre 2001 et 2008, mise à part le sonneur à ventre jaune entre 2005 et 2008. Les 2 insectes saproxyliques n'ont pas été suivis, ils ont uniquement été recensés lors des 2 inventaires.

Le reste des espèces d'intérêt communautaire ont fait l'objet de suivis comme l'indique le tableau, faisant état de l'évolution de leur état de conservation au fil du temps. En effet, ces données sont à prendre avec précaution, les derniers suivis étant relativement anciens (excepté pour le sonneur à ventre jaune). Les résultats correspondent à une situation à un instant T, et peuvent en partie ne plus être en adéquation avec la situation d'aujourd'hui (2022).

Tableau 4 : Les suivis d'espèces de 2016 à 2021

| Suivis / Inventaires Espèces | Suivis / inventaires réalisés | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | État de conservation / Remarques. |
|------------------------------|---|------|------|------|------|------|------|---|
| Sonneur à ventre jaune | Suivi biologique des populations de Sonneurs à ventre jaune | | | | | | | Population forte, étude de la dynamique de population par CMR (Capture-marquage-recapture). |

De 2016 à 2020, le site Natura 2000 était dépourvu d'animateur, le SIGIV assure désormais l'animation. De ce fait, il y a eu peu de suivis biologiques, seules les populations de sonneur à ventre jaune ont fait l'objet de suivis ces deux dernières années. Une étude (2020) a été réalisée dans le cadre du projet « État des connaissances sur le sonneur à ventre jaune, *Bombina Variegata* sur les sites Natura 2000 de la Nouvelle-Aquitaine ». Une seconde étude intitulée « Étude de la dynamique de population du sonneur à ventre jaune, *Bombina Variegata* sur les sites Natura 2000 de la Nouvelle-Aquitaine » est en cours de réalisation (étude sur 2 ans – 2021-2023).

Ces projets, portés par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), sont issus de réponses favorables aux appels à projet 2020 et 2021 « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » lancés par la DREAL NA.

Concernant le site de la Vallée de l'Issoire, c'est l'association Charente-Nature qui est l'opérateur technique.

À partir de 2020, les études ont montrés une recrudescence de la population de sonneur à ventre jaune, avec plus de 110 individus recensés en 2020. En 2021, cette dynamique est confirmée avec 140 individus identifiés à l'aide de la méthode Capture-Marquage-Recapture (CMR). Durant ces 2 années, 4 stations actives sont dénombrées.

Tableau 5 : Les inventaires habitats de 2001 à 2008

| Suivis / Inventaires habitats | Inventaire 2001 | Inventaire 2008 | Évolution et facteurs d'évolution | État de conservation |
|--|-----------------|-----------------|---|-------------------------------|
| Prairies maigres de fauche | 4 | 3,6 | Stable | Bon |
| Landes sèches européennes | 1,2 | 1,2 | Relativement stable, Risque de boisement sans gestion adaptée | Moyen à bon (Lande de Lessac) |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies) | 6 | 6,5 | Stable, risque de boisement sans gestion adaptée | Bon |
| Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes (habitat prioritaire) | 11 | 7,4 | Stable sur le terrain, variation de surface liée à l'échelle utilisée pour les inventaires | Bon |
| Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses et végétation rupicole des roches siliceuses | 2,6 | 2,6 | Aucune action anthropique constatée. Pérennité assurée. Grand niveau de stabilité. | Très bon état de conservation |
| Végétation flottante de renouée des rivières des étages planitiaires à montagnard | 0,5 | 0,5 | Habitat de faible surface, très peu stable car très lié aux conditions physiques du (des) cours d'eau qui changent au cours du temps. | Bon (lorsqu'il est présent) |
| Formation amphibie des rives exondées. | 0,1 | 0 | Disparu. | - |

Le tableau ci-dessus présente les habitats d'intérêt communautaire recensés lors des inventaires environnementaux. En se basant sur ces 2 inventaires, l'évolution des surfaces d'habitat et l'état de conservation des espèces sont indiqués.

L'habitat Formation amphibie des rives exondées a disparu entre 2001 et 2008. Les 6 autres habitats ont peu évolué en termes de surface, leur état de conservation est globalement bon (en 2008).

Tableau 6 : Les suivis habitats de 2001 à 2015

| Suivis / Inventaires habitats | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Suivis réalisés | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | État de conservation / Remarques. |
|--|------|------|------|------|---|------|------|------|------|------|------|------|---|
| Prairies mésophiles de fauche | | | | | Suivi biologique des prairies de fauche | | | | | | | | Les prairies de fauche de la vallée de l'Issoire, sans espèce remarquable, avec une diversité floristique et faunistique intéressante, présentent un cortège floristique diversifié et les plantes caractéristiques de cet habitat. Les parcelles qui bénéficient d'actions de gestion voient une évolution positive de leur structure de végétation. |
| Landes sèches européennes | | | | | Suivi biologique annuel des landes sèches de l'Issoire | | | | | | | | Habitat caractérisé par des cortèges végétaux classiques des landes sèches atlantiques, sans espèce remarquable, mais avec une diversité floristique intéressante. Confirmation de l'intérêt des actions de restauration. |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies) | | | | | Suivi biologique des mégaphorbiaies | | | | | | | | Habitat caractérisé par des cortèges végétaux classiques des mégaphorbiaies de la bordure Ouest-Limousine, sans espèce remarquable, mais avec une diversité intéressante. Le cortège floristique y est plus diversifié et les plantes caractéristiques de ce type de mégaphorbaie, mieux représentées. Baisse de la diversité floristique de la parcelle et changement au niveau du cortège des espèces dominantes avec l'apparition d'espèces nitrophiles sur la parcelle des Grangettes. Comme pour les landes, les actions de gestion "entretien" permettent de conserver l'habitat. |
| Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes (habitat prioritaire) | | | | | Inventaire des berges et ripisylves sur la Vallée de l'Issoire. | | | | | | | | Certains secteurs nécessitent des actions de gestions. L'Aulnaie Frênaie est présente. Pas de modifications majeures de l'habitat. Les arbres sont sains. |

Ne sont mentionnés dans le tableau uniquement les habitats ayant fait l'objet de suivis biologiques. Les compte-rendu des différents suivis ont permis de dresser un état des lieux de l'état de conservation des habitats étudiés.

Les 4 habitats disposent, en 2014, d'un bon état de conservation, les cortèges végétaux inféodées à ces habitats sont bien représentés.

Les données présentées dans les tableaux ci-dessus sont à prendre avec précaution, les derniers suivis ou inventaires étant relativement anciens. Les résultats correspondent à une situation à un instant T, et peuvent en partie ne plus représentés la situation réelle actuelle (2022).

Tableau 7 : Autres suivis

| Suivis / inventaires réalisés | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Inventaire des étangs présents sur le territoire de la Vallée de l'Issoire | | | | | | | |

Au sein du site Natura 2000, 14 plans d'eau ont été recensés. L'étude de recensement a été menée par la Chambre d'Agriculture avec concertation au préalable de la DDT 16. Ainsi, chaque étang a fait l'objet d'une visite et une fiche descriptive de présentation a été rédigé, comprenant les éléments suivants :

- Localisation de l'étang sur Scan 25 ;
- Orthophotographie ;
- Données cadastrales ;
- Caractéristiques : superficie, statut, date de création, avenir ;
- Descriptif des différents ouvrages ;
- Espèces présentes ;
- Propriétaires ;
- Une série de photographies.

Les résultats de cette étude indiquent que seule 1 étang peut être considéré comme équipé d'aménagements conformes à la réglementation.

Tableau 8 : Autres inventaires ou études

| Études / Inventaires Espèces et habitats | Inventaire 2001 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Inventaire 2008 |
|--|-----------------|------|------|------|------|-----------------|
| Inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en amont du site Natura 2000 actuel | | | | | | Action finie |
| Étude sur le potentiel de récréation de landes sèches du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire. | | | | | | Action finie |

L'inventaire réalisé en vue d'envisager l'agrandissement du périmètre Natura 2000 s'est révélé infructueux, cette mesure n'a donc pas été mise en place.

Une étude menée par le Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier (CETEF) a permis de conclure sur l'absence de potentiels de récréation de landes sèches.



Ouverture de mare sur station « Sonneur à ventre jaune » (2011)



Triton marbré sur l'Issoire



Pêche électrique sur l'Issoire (2014)



Essai concluant de fauche sur mégaphorbiaies, les résidus restent à évacuer



Prévention des incidences d'un projet : réunion au club des archers.

3.7.10 Tableau de synthèse des données socio-économiques

| ACTIVITÉS | IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITÉ | ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS | TENDANCES D'ÉVOLUTION |
|---------------------|---|---|---|
| Elevage | Les exploitations herbagères extensives ovines et bovines constituent la principale activité économique. Le nombre d'exploitation diminue, la part de SAU dans le site reste la même. Les exploitations sont pour la plupart engagées dans un Signe Officiel de Qualité (Label rouge CCP...). | Les surfaces agricoles prairiales destinées à l'élevage sont surtout réparties en amont du pont Binot. | Peu d'évolution du type de structure et de système d'élevage Cependant : L'exploitation possédant le plus de surfaces agricoles sur le site a été vendue en 2016. La propriété possède aussi une part importante des boisements. L'utilisation des prairies se fait dans l'objectif de l'autonomie fourragère. |
| Sylviculture | Les surfaces boisées représentent plus de la moitié de la surface du site soit 270 hectares. | 308 hectares de boisement dont 21 hectares de plantation de résineux et 15 hectares de plantation de feuillus (Chêne d'Amérique, peuplier, résineux). La chênaie est majoritaire avec 220 hectares. Les boisements alluviaux (hors linéaires) représentent 14 hectares. Les plantations sont jeunes (moins de 20 ans). De nombreuses parcelles de petites surfaces. L'exploitation du bois se réalise surtout localement par les propriétaires pour le bois de chauffage. La topographie du site en certains endroits limite le développement de l'exploitation forestière. | Peu d'évolution. |
| Industries | Il n'y a pas d'activités industrielles. Une carrière, en limite du site (hors site) au Pont de Saint-Germain de Confolens. | Exploitation de granite porphyroïde à deux micas. Formation cristalline très peu perméable, de roches leucocrates à méga cristaux de feldspaths potassiques ayant des inclusions de biotites accompagnées de muscovite. Le quartz gris est abondant, généralement xénomorphe. | L'exploitant peut déposer des demandes concernant divers projets. Ceux-ci sont généralement soumis à évaluation environnementale. |
| Pêche | | Sur le site, la pêche est encadrée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. (AAPPMA) la Gaule Confolentaise. | La pêche ne semble pas impacter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. |

| ACTIVITÉS | IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITÉ | ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS | TENDANCES D'ÉVOLUTION |
|------------------------------------|--|--|--|
| Chasse | | Les principales espèces chassées sont le sanglier, le chevreuil et le petit gibier. Des plans de chasse sont organisés sur le secteur pour les sangliers, chevreuil et cerf. Il existe sur la vallée 4 territoires de chasse partagés entre : les sociétés de chasse d'Esse et de Brillac-et les chasses privées « Dupairaud » et « Ferrand ». | |
| Randonnée et tourisme rural | | Site surtout fréquenté en été. Un chemin de grande randonnée : le GR 48. Le principal chemin de randonnée est le circuit « Paule Lavergne ». Utilisable par les randonneurs à pied et par les V.T.T. Occasionnellement, il peut y avoir quelques randonneurs équestres. Il est interdit aux véhicules à moteur. | Sensible augmentation du nombre de randonneurs (non chiffrable), notamment sur le parcours d'interprétation du patrimoine naturel sur le sentier « Paule Lavergne ». |
| Tir à l'arc | Le concours accueille près de 1000 participant. Il n'est pas soumis à l'évaluation des incidences (2016) | Club des archers Confolentais. Organisation de diverses manifestations, départementales, nationales. Tir sur cibles en parcours extérieur | Organisation du championnat européen à l'été 2022 pouvant accueillir près de mille archers. |
| Canoë-Kayak | La rivière est considérée comme non navigable par le club de canoë-kayak de Confolens. Des particuliers du secteur peuvent parfois pratiquer le canoë-kayak sur l'Issoire, si le niveau d'eau le permet. | -- | Pas de pratiques de canoë observé |
| Team Trail du Confolentais | La première manifestation s'est déroulée en 2016 avec environ 200 participants. | Course à pied sur 3 circuits de 14 km à 36 km Non soumis à évaluation d'incidence (Une présentation du site a été réalisée). | Peux se renouveler. Pas d'impact pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire si la fréquence et l'organisation reste identiques. |
| Village des Gaulois d'Esse | Activité estivale importante pour le tourisme local. | Association ayant pour but de reconstituer un village Lémovices du deuxième âge de fer. Sensibilisation aux pratiques artisanales de l'époque. Présence de parking. Visites possibles en période estivale et journées de rencontre organisées tous les 2 ans. | Augmentation de la fréquentation (données non chiffrées) |

| ACTIVITÉS | IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITÉ | ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS | TENDANCES D'ÉVOLUTION |
|--------------------------------------|--|---|---|
| Pratique des sports motorisés | Pas d'activités encadrées recensées lors de la réactualisation du document de 2009 | | Pas de pratiques observées. Les communes d'Esse et de Lesterps réglementent l'utilisation de certains chemins (Hors du site) / aux engins motorisés type moto et quad. |
| Autres | Un village de vacances (terrain de sport et piscine à Brillac) Un site touristique à Saint Germain de Confolens Village pittoresque d'Esse | Le village de vacances « les Recloux » propose, dans une base de loisirs de 3 hectares, un hameau de 18 chalets. L'un est réservé pour personnes handicapées (Label Tourisme Handicap). Le site touristique de Saint-Germain de Confolens s'articule autour du Château où sont proposées diverses manifestations culturelles. Une association « les amis du Château de Saint Germain » organisent des manifestations notamment sur le thème « médiéval ». De la plateforme du château, magnifique panorama sur une lande sèche. | Un sentier d'interprétation sur la faune et la flore locale est en projet. Il arpentera l'ensemble du village de Saint-Germain de Confolens avec une partie dans le site Natura 2000. |

Globalement, l'ensemble des activités socio-économiques a peu évolué au sein du site Natura 2000. Les activités ou projets passés et présents prennent en compte les réglementations et enjeux relatifs au site Natura 2000 et au site classé de la Vallée de l'Issoire.

4. Analyse et hiérarchisation des enjeux de conservation



Lac de barrage - SIGIV - 2022

4.1 Définition des grandes entités écologiques

| Entité écologique | Surface couverte par l'entité | Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation) | Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation) | Autres Habitats associés (Code CORINE et appellation) | Facteurs d'influence |
|--|---------------------------------|---|--|--|--|
| Landes sèches européennes | 1,2 ha | 4030 : Landes sèches européennes. | Chiroptères. | CC41.5 : Chênaie acidiphile. | Fermeture du milieu. |
| Prairies | 3,6 ha | 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude. | Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile. | Techniques de gestion inadaptées pénalisant la diversité des essences caractéristiques de ces habitats (fréquence, périodes, techniques). |
| Plan d'eau et mares | 21,1 ha | - | Grand rhinolophe, Sonneur à ventre jaune. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile, CC82 : Cultures. | Assèchement de zones humides. Pollution des eaux. Technique de gestion des étangs, interventions inadaptées. |
| Cours d'eau, berges et boisements rivulaires | 7,4 + 0,5 ha | 91EO : Forêts alluviales à Aulnes glutineux et Frênes commun 3260 : Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires. | Chabot, Lamproie de Planer, Vison d'Europe | CC24.1 : Lits caillouteux ou sablonneux des rivières, CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile. | Modification du régime hydrique. Intervention d'entretien inadaptée. Érosion des berges suite aux différentes activités anthropiques (sentiers de randonnées, élevage...). |
| Mégaphorbiaie | 6,5 ha | 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins | Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Vison d'Europe. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile. | Mode de gestion et interventions inadaptées (Fréquences, périodes, techniques). |
| Falaises rocheuses | 2,6 ha | 8230 : Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses +8220 : végétation rupicole des falaises siliceuses. | - | CC41.5 : Chênaie acidiphile. | Activités de loisirs (escalade...). |
| Boisements | 270 ha | - | Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Grand murin. | - | Techniques de gestion ne prenant pas en compte la conservation d'îlots de vieillissement et la conservation de bois sénescents (réduction et/ou baisse de la disponibilité alimentaire et des habitats). |
| Plantations de résineux et de feuillus | 21 ha résineux 15ha feuillus | - | Lucane cerf-volant, Grand capricorne. | - | |

4.2 Hiérarchisation des enjeux / facteurs d'influences

| Habitats / Espèces | Niveau d'enjeu | Principal motif justifiant le niveau d'enjeu | Facteurs d'influence | Principales activités en interaction |
|---|----------------|---|--|---|
| Landes sèches européennes | Majeur | <p>Habitat de plus en plus rare en Charente et en Poitou-Charentes.</p> <p>Habitat en déclin dans son aire de répartition, notamment sur le domaine atlantique.</p> | <p>Fermeture naturelle de ce milieu transitoire par accrus forestiers.</p> <p>Modifications de l'usage des parcelles (mise en cultures).</p> <p>Utilisation des parcelles lors de la pratique d'activités de loisirs (peu envisageable sur le site).</p> | <p>Activités de loisirs.</p> <p>Agriculture.</p> <p>Sylviculture.</p> |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau : Mégaphorbiaies eutrophes | Majeur | <p>Habitats fonctionnels pour de nombreuses espèces animales en particulier les insectes (odonates, lépidoptères), réservoir de nourriture de certaines espèces patrimoniales (chauves-souris, amphibiens).</p> <p>Habitat contribuant à la bonne qualité de l'eau.</p> | <p>Assèchement de zones humides, modification du fonctionnement naturel des cours d'eau...</p> <p>Fermeture du milieu.</p> <p>Modalités d'entretien : éviter un entretien annuel ou une absence d'intervention prolongée (> 5 ans).</p> <p>Enrichissement minéral et organique progressif entraînant la modification du cortège végétal.</p> <p>Utilisation des parcelles lors de la pratique d'activités de loisirs.</p> | <p>Agriculture.</p> <p>Sylviculture.</p> <p>Gestion de l'eau.</p> |
| Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses et végétation rupicole des roches siliceuses | Majeur | <p>Présence d'espèces végétales rares et protégées (Doradille du Forez, Millepertuis à feuilles linéaires, Pulicaire commune).</p> <p>Habitat de reproduction du Faucon pèlerin.</p> | <p>Introduction sur le milieu lors d'activités de loisirs (peu envisageable sur le site).</p> | <p>Activités de loisirs.</p> |
| Prairies maigres de fauches riches en fleurs | Majeur | <p>Habitat recueillant une remarquable diversité biologique (plusieurs dizaines d'espèces végétales, grand nombre d'invertébrés, source de nourriture pour d'autres espèces patrimoniales (pie grièche, Chauves-souris).</p> | <p>Exploitation intensive des prairies.</p> <p>Exploitation des parcelles lors du cycle de floraison.</p> <p>Utilisation des parcelles lors des activités de loisirs.</p> | <p>Agriculture.</p> <p>Activité de loisirs.</p> |

| Habitats / Espèces | Niveau d'enjeu | Principal motif justifiant le niveau d'enjeu | Facteurs d'influence | Principales activités en interaction |
|--|----------------|--|---|--|
| Forêts alluviales à aulnes et frênes | Majeur | Quelques espèces végétales remarquables (Aconit tue loup, Osmonde royale). Habitat contribuant au maintien des berges mais surtout à la bonne qualité de l'eau. | Modification du régime naturel d'inondation. Assèchement de zones humides, modification du réseau de cours d'eau... Exploitation intensive de ces boisements. Gestion inadaptée des berges et de la ripisylve. | Agriculture. Sylviculture. Gestion de l'eau. |
| Végétation flottante de renoncule des rivières des étages planitiaires à montagnard | Majeur | Contribue à la diversité faunistique aquatique (invertébrés). | Modification des conditions physiques des cours d'eau. Baisse de la qualité de l'eau Assèchement de zones humides, modification du réseau de cours d'eau... Gestion inadaptée des berges et ripisylve. | Gestion de l'eau. |
| Formation amphibie des rives exondées | Fort | Rare voire absente désormais sur le site. La présence de cet habitat est très liée aux conditions météorologiques. | Conditions météorologiques et absence d'assecs. | |
| Lamproie de planer | Majeur | Espèce présente lors des premiers inventaires et non recensée en 2008 et en 2014. | Modification de la qualité des eaux, du substrat et plus généralement du milieu. Activités anthropiques limitant la libre circulation dans les têtes de bassin. Implantation de résineux sur les rives de cours d'eau des têtes de bassin (érosion des berges et ensablement des frayères), recalibrage de fossés. | Agriculture. Sylviculture. Gestion de l'eau. |
| Petit rhinolophe | Majeur | Raréfaction sur le site. Non recensé depuis les premiers inventaires. | Disparition des corridors boisés. Modification de paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats (boisements de feuillus, prairies pâturées ou de fauche en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, landes, friches, vergers association boisements rivulaires chêne et saule, pâtures à bovins). Réfection des bâtiments et déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'Homme ou de leur réaménagement en | Agriculture Sylviculture |

| Habitats / Espèces | Niveau d'enjeu | Principal motif justifiant le niveau d'enjeu | Facteurs d'influence | Principales activités en interaction |
|-------------------------------|----------------|---|--|--|
| | | | <p>maisons secondaires ou touristiques (gîte d'étape...).</p> <p>Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers, sur fréquentation humaine.</p> <p>Accumulation des pesticides utilisés en agriculture et des produits toxiques pour le traitement des charpentes.</p> <p>Développement de l'illumination des édifices publics.</p> | |
| Sonneur à ventre jaune | Fort | <p>Espèce rare en régression généralisée en Europe et en France.</p> <p>Le site représente l'une des stations les plus nordiques connues à ce jour en Charente.</p> <p>Station des vasques avec d'importants effectifs.</p> | <p>Assèchement de points d'eau.</p> <p>Destruction ou gestion inadaptée des connexions entre les points d'eau.</p> <p>Fermeture des habitats limitant l'ensoleillement.</p> <p>Interventions diverses lors des périodes de reproduction.</p> <p>Utilisation de produits phytosanitaires sur le périmètre du site.</p> <p>Pratiques d'activités de loisirs sur les territoires où se situent les stations à Sonneur à ventre jaune.</p> | <p>Agriculture.</p> <p>Gestion de l'eau.</p> |
| Grand rhinolophe | Fort | <p>Seule colonie de reproduction connue dans le Confolentais.</p> | <p>Altération des territoires de chasse.</p> <p>Réduction de la disponibilité alimentaire.</p> <p>Dérangement en période de reproduction, notamment au niveau du pont de Saint Germain.</p> <p>Réduction des habitats potentiels (arbres à cavités).</p> | <p>Agriculture.</p> <p>Gestion du bâtiment ancien et gestion des infrastructures (ponts).</p> |
| Grand murin | Fort | <p>Espèce peu commune.</p> | <p>Réduction des habitats disponibles lors des périodes de mise bas.</p> <p>Réduction des disponibilités alimentaires dans les boisements, prairies et landes.</p> | <p>Agriculture</p> <p>Gestion du bâti ancien (dans ou en dehors du périmètre Natura 2000).</p> |

| Habitats / Espèces | Niveau d'enjeu | Principal motif justifiant le niveau d'enjeu | Facteurs d'influence | Principales activités en interaction |
|---------------------------|----------------|---|--|--|
| Grand capricorne | Fort | | <p>Réduction de la disponibilité alimentaire.</p> <p>Enlèvement systématique du bois mort sous toutes ses formes (arbres dépérissant, sénescents ou morts, bois mort au sol).</p> <p>Diminution de la part de chênaies dans le site.</p> | <p>Sylviculture.</p> <p>Agriculture.</p> |
| Loutre | Fort | <p>Présence avérée.</p> <p>Recolonisation du site.</p> <p>Connexion entre les populations de la façade atlantique et les populations du Massif central.</p> | <p>Diminution de la qualité de l'eau.</p> <p>Diminution de la disponibilité alimentaire.</p> <p>Absence de gîtes.</p> <p>Absence de ripisylve bien constituée servant de corridor écologique.</p> <p>Dérangements.</p> | <p>Gestion des berges et de la ripisylve.</p> <p>Actions influençant le domaine de l'eau.</p> <p>Activités de loisirs.</p> |
| Chabot | Moyen | <p>Présence régulière avérée sur certains cours d'eau.</p> | <p>Modification de la qualité des eaux, du substrat et plus généralement du milieu.</p> <p>Modification de l'hydromorphologie des cours d'eau (colmatage du fond, ralentissement de la vitesse du courant...).</p> <p>Gestion inadaptée des berges et ripisylve.</p> | <p>Gestion de l'eau.</p> <p>Activités de loisirs.</p> |
| Lucane Cerf-volant | Modéré | <p>Espèce bien représentée sur le site.</p> | <p>Réduction de la disponibilité alimentaire</p> <p>Enlèvement systématique du bois mort sous toutes ses formes (arbres dépérissant, sénescents ou morts, bois mort au sol).</p> <p>Diminution de la part de chênaies dans le site.</p> | <p>Sylviculture.</p> <p>Agriculture.</p> |

4.3 Analyse

L'agriculture est la principale activité présente dans le site. Les élevages de type extensifs ont permis le maintien d'espaces ouverts. Ils peuvent néanmoins impacter directement les habitats et espèces si aucune précaution n'est prise :

- Les animaux en s'abreuvant en bordure de rivière, peuvent piétiner le bord des berges et provoquer leur effondrement. Cela a pour conséquence le colmatage des fonds des cours d'eau par la mise en suspension des matériaux des berges, dégradant ainsi l'habitat des invertébrés aquatiques et empêchant une reproduction convenable des poissons.
- Les pollutions d'origines agricoles ou autres, comme les systèmes d'assainissement non conformes, se situant dans le bassin versant peuvent déséquilibrer les habitats et les espèces liées à l'eau, plus particulièrement l'été.
- L'utilisation intensive des prairies mésophiles limite la disponibilité alimentaire pour certaines espèces d'intérêt communautaire les utilisant comme territoire de chasse (chiroptères).

Il est important de maintenir et de renforcer les efforts de communication relatifs à la fragilité des habitats et des espèces de la vallée au regard de la montée en puissance des activités touristiques.

- La Communauté de Communes du Charente Limousine et les communes mènent et développent des actions de promotion du patrimoine naturel et culturel de la Vallée de l'Issoire. Le village Gaulois draine un public nombreux appréciant le cadre préservé de la vallée de l'Issoire.
Des associations de loisirs (Archers Confolentais, Team Trail du Confolentais ...) semblent de plus en plus vouloir utiliser et promouvoir le site.
Il convient donc de renforcer les diverses informations sur l'environnement qui ont déjà été mises en place sur le chemin de randonnées « Paule Lavergne » (panneaux).

L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Issoire est un enjeu majeur. Elle sert de ressource en eau potable pour 18 communes. La présence d'espèce communautaire (Chabot) et d'un habitat communautaire (végétation flottante de renoncules) dépendent directement de sa qualité.

Les actions concertées concernant la gestion de la ripisylve et des berges concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles participent également au maintien et à la régénération d'habitats communautaires dont l'Aulnaie-Frênaie. Elles doivent permettre de prendre en compte les activités présentes sur le site, notamment l'agriculture voire l'émergence de certaines activités de loisirs (randonnée...). Les actions relatives au domaine de l'eau doivent se réaliser en cohérence avec les préconisations formulées par le SAGE Vienne. Ce dernier doit en parallèle, prendre toutes les dispositions nécessaires, lors de la mise en place d'action, pour prendre en compte les enjeux du site concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;

Une mauvaise gestion des étangs situés sur le bassin versant peut rapidement impacter les espèces présentes sur le site. Les techniques pouvant être adoptées actuellement pour la vidange des étangs le long de l'Issoire peuvent être très défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème aquatique et notamment au maintien des habitats et des espèces sur le site. Ces étangs sont susceptibles de provoquer notamment des déversements d'eaux chaudes et peu oxygénées, d'avoir des effets sur le maintien du débit du cours d'eau, et d'être à l'origine de déversements de matières en suspension et d'espèces piscicoles indésirables lors des vidanges.

L'eau, les habitats et les espèces associés font la richesse biologique du site. Il est important de noter que le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire liées à l'eau dépend de l'ensemble des activités présentes sur le bassin versant de l'Issoire. Les actions dans le domaine de l'eau doivent donc s'inscrire dans un cadre de gestion intégrée s'appuyant sur les préconisations du SAGE Vienne.

Le Syndicat mixte de bassin (SIGIV), concourt à l'atteinte de ces objectifs. Un contrat territorial sur les milieux aquatiques a débuté en 2021 pour une durée de 6 ans, l'une des deux masses d'eau faisant l'objet de ce contrat est l'Issoire Amont. Des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques sont programmées au travers d'un programme multithématiques : restauration hydromorphologique, continuité écologique, entretien et plantation de ripisylve, gestion des plans d'eau, etc.

Remarque : La méthodologie utilisée pour la détermination du niveau d'enjeu des espèces ou habitats d'intérêt communautaire repose en partie sur des données anciennes. Les données relatives à l'état de conservation, à la représentativité, à la vulnérabilité, etc, de certains habitats ou espèces datent de 2013/2015 voire de 2008 pour certaines d'entre elles.

Il convient donc de prendre les résultats de la hiérarchisation avec vigilance, car ils correspondent à une situation à un instant T, et peuvent en partie ne plus représenter la situation réelle actuelle (2022).

5. Les objectifs de conservation



L'Issoire - CA16 / 2010

Le but fondamental du site de la Vallée de L'Issoire est d'assurer le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour cela ont été définis :

- **Des objectifs de développement durable (ODD)**, grandes orientations de gestion du site définies pour assurer la restauration ou la conservation des habitats et espèces de la Vallée de l'Issoire.
- **Des objectifs opérationnels (OO)**, déclinaison opérationnelle des objectifs de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et concrets. Ils doivent être réalistes, atteignables et cohérents avec les exigences économiques, sociales et culturelles du site.
- **Un programme d'actions** avec des mesures de gestion dont l'objectif est de concourir à court terme à l'atteinte des objectifs de développement durable et à moyen et long terme d'assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire conformément aux orientations de conservation.

5.1 Objectifs de Développement Durable : ODD1 / ODD2

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieux.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou le restaurer.

Observations : Les habitats d'intérêt communautaire représentent une petite surface. Ils abritent néanmoins avec les autres habitats (d'espèces et/ou fonctionnels) une faune et une flore riches. Celles-ci sont d'autant plus diversifiées que les milieux sont variés et entretiennent des liens fonctionnels importants (milieux ouverts, fermés, semi-ouverts, landes, bois, prairies pâturées, prairies fauchées, rivières, étangs...). La présence d'activités extensives sur le site, plus particulièrement agricoles, a contribué au maintien de cette mosaïque de milieux.

L'évolution des surfaces, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces, dépend des facteurs déterminants suivants :

- La préservation de la ressource en eau en termes de qualité et de quantité.
- Le respect de la dynamique naturelle et de la continuité écologique du cours d'eau.
- La mise en œuvre de pratiques de gestion adaptées dans les habitats les plus sensibles (landes sèches, mégaphorbiaies) ou jouant un rôle fonctionnel important (prairies, boisements de pentes).
- La préservation des corridors écologiques (haies, linéaires d'arbres, bosquets).
- Le maintien de modalités adaptées d'entretien des berges et de la ripisylve (pour les boisements).

5.1.1 Déclinaison en objectifs opérationnels

5.1.1.1 Objectifs opérationnels pour les surfaces agricoles.

- Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire
- Privilégier une gestion collective et concertée des espaces les plus sensibles.
- Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

5.1.1.2 Objectifs opérationnels pour l'eau et les fonds de vallées.

- Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation.
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire
- Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

5.1.1.3 Objectifs opérationnels pour les surfaces en bois et les landes

- Maintenir voire restaurer les surfaces existantes en landes sèches.
- Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et favoriser leur bon état de conservation.
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire
- Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

5.2 Objectifs de Développement Durable : ODD 3 / ODD 4

- **ODD 3** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité.
- **ODD 4** : Évaluer les résultats et la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

Observations : L'eau, la diversité des paysages et l'aspect « sauvage » de la vallée forment des atouts non négligeables qui en font un lieu privilégié pour le développement d'activités touristiques et de loisirs. Ces activités tendent à se développer (randonnées ...) avec une volonté politique locale d'orienter une partie des projets de développement vers le tourisme.

Afin de maintenir l'intérêt écologique et social de la Vallée de l'Issoire, un équilibre doit être respecté entre le développement des activités et la préservation des milieux naturels.

Le document d'objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire. Le suivi du site permet de mesurer l'efficacité des actions engagées et de prendre en compte les évolutions des recherches scientifiques et des activités socio-économiques.

5.2.1 Déclinaison en objectifs opérationnels

5.2.1.1 Objectifs opérationnels transversaux

- Développer des outils de communication.
- Éviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, landes sèches, cours d'eau...).
- Envisager des formations environnementales pour les différents acteurs s'occupant de la gestion du site.
- Évaluer la compatibilité des nouveaux projets (dans le bassin versant) avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le document d'objectifs.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectif.
- Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires et de leur état de conservation.
- Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et des évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du document d'objectif.

4.3 Tableau de synthèse Objectifs de développement durable / Objectifs opérationnels.

| Justification des objectifs | ODD | OO |
|--|---|--|
| <p>Les habitats d'intérêt communautaire représentent une petite surface (22 ha). Ils abritent néanmoins avec les autres habitats une faune et une flore riches. Celles-ci sont d'autant plus diversifiées que les milieux sont variés et constituent des liens fonctionnels importants (milieux ouverts, fermés, semi-ouverts, landes, bois, prairies pâturées, prairies fauchées, rivières, étangs...). La présence d'activités extensives sur le site, plus particulièrement agricoles, a permis le maintien d'une mosaïque de milieux.</p> <p>L'évolution des surfaces, des habitats communautaires et des habitats d'espèces, dépendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de l'eau (pour la végétation aquatique), - la fermeture du milieu (pour les landes et les prairies), - de la plantation d'essences d'arbres non-indigènes, - de l'entretien des berges (pour les boisements). <p>Riches et diversifiés, les habitats abritent une flore et une faune importante pouvant être rares à l'échelon européen, national, régional ou local. Le maintien de l'état de conservation est lié aux pratiques d'exploitations et d'utilisation.</p> <p>Les facteurs fragilisant le bon état de conservation des habitats communautaires de la vallée vont être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont, des pratiques et des moyens techniques non adéquats pour maintenir une bonne qualité de l'eau et des habitats associés (les étangs non adaptés techniquement pour les vidanges, cultures intensives), - l'abandon des parcelles les moins intéressantes, - le sur-piétinement des animaux (bovins, chevaux) provoquant l'effondrement des berges et le colmatage sur certains affluents de l'Issoire, - l'entretien des berges de la rivière et de ses affluents | <p>ODD 1 et 2</p> <p>Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu et Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.</p> | <p>1.1 Proposer aux exploitants la possibilité de faire des prairies de fauche.</p> |
| | | <p>1.2 Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges de l'Issoire et de ses affluents en tenant compte du respect de la propriété privée.</p> |
| | | <p>1.3 Privilégier la plantation ou le renouvellement naturel d'essences indigènes adaptées pour le maintien des berges de l'Issoire et de ses affluents.</p> |
| | | <p>1.4 Maintenir voire restaurer les surfaces existantes en landes sèches.</p> |
| | | <p>1.5 Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation.</p> |
| | | <p>2.1. Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.</p> |
| | | <p>2.2 Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.</p> |

| Justification des objectifs | ODD | OO |
|--|---|---|
| <p>La vallée de l'Issoire constitue depuis plusieurs années une ressource sociale et économique dans le développement d'activités touristiques et de loisirs. L'eau, la diversité des paysages et l'aspect « sauvage » de la vallée forment des atouts non négligeables.</p> <p>Si la pêche et la chasse constituent les activités les plus anciennes sur le site, leurs effectifs semblent se stabiliser voire diminuer. Au contraire, les activités touristiques tendent à se développer (randonnées) avec une volonté politique locale d'orienter une partie des projets de développement dans le tourisme.</p> <p>Afin de maintenir et de développer ces ressources, l'équilibre entre l'utilisation des habitats et les activités est la condition de leur durabilité commune.</p> <p>Pour le site, les activités de tourisme et de loisirs n'affectent pas actuellement le bon état de conservation des habitats et des espèces.</p> | <p>ODD 3</p> <p>Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité</p> | <p>3.1 Développer des outils de communication.</p> <p>3.2 Éviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, rivières et ruisseaux).</p> <p>3.3 Envisager des formations environnementales pour les différents acteurs s'occupant de la gestion du site.</p> |
| | <p>ODD 4</p> <p>Évaluer les résultats et la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.</p> | <p>4.1 Évaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>4.2 Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectif.</p> <p>4.3 Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.</p> <p>4.4 Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>4.5 Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et des évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du document d'objectifs.</p> |

6. Programme d'action



Coteaux du barrage rive droite - SIGIV 2021

6.1 Programme d'actions et fiches actions

6.1.1 Introduction au programme d'actions

L'objectif du programme d'actions est de concourir à court terme à l'atteinte des objectifs de développement durable et à moyen et long terme d'assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire conformément aux orientations de conservation.

Chaque action a fait l'objet d'une concertation en groupes de travail et d'une validation en comité de pilotage lui assurant un ancrage territorial et une appropriation locale forte.

Chaque fiche action décrit de façon précise :

- Le niveau de priorité de l'action défini en fonction de sa nature, de son caractère d'urgence, de sa faisabilité et du niveau d'enjeu de.s (l')habitat. et/ou de.s (l')espèce.s d'intérêt communautaire associé.s
- Les opérations pouvant être mises en œuvre et fixe des résultats qualitatifs et quantitatifs à atteindre,
- Les acteurs concernés et les structures ressources mobilisables,
- Les outils contractuels disponibles (contrats ou chartes N2000),
- Le coût indicatif de l'action compte tenu du résultat à atteindre et de la durée de mise en œuvre.

Le cahier des charges de chaque action est complété par un tableau de bord de suivi précisant les indicateurs de suivi et les critères d'évaluation de l'action.

Les tableaux de bord de suivi de chaque action permettront d'alimenter un dispositif de suivi permettant de juger de la qualité de la mise en œuvre du DOCOB et des effets en résultant sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le dispositif permettra également une actualisation en continu du DOCOB par ajustements successifs ou d'en susciter une révision généralisée en cas de besoin.

Le DOCOB est en effet un document vivant qui doit pouvoir s'adapter, intégrer les évolutions contextuelles et profiter des opportunités d'actions sur un territoire.

Un tableau de synthèse, en annexe du programme d'actions présente action par action les outils opérationnels en vigueur pour leur mise en œuvre (contrats, subventions, fiche de la charte, autres...). Ce tableau sera actualisé à chaque modification de la réglementation.

6.1.2 Présentation d'une fiche action type « Vallée de l'Issoire »

| Fiche n° X | Intitulé de la fiche | Priorité : Situé « l'urgence » de mise en œuvre de l'action + ++ +++ Action prioritaire |
|------------|----------------------|---|
|------------|----------------------|---|

| | |
|---|---|
| Objectifs de développement durable. | But que l'on cherche à atteindre à long terme. <i>Exemples :</i> - Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - Restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. |
| Objectifs opérationnels. | Déclinaison concrète de l'orientation de développement durable en objectifs intermédiaires et/ou concrets. Exemple : Restaurer un réseau fonctionnel de mares forestières en concertation avec... |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés. | Noms communs, groupe d'habitats. |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées. | Noms communs, groupe d'espèces. |
| Localisation. | Liste les territoires (périmètre) concernés pour l'application de l'action à une échelle pertinente. |
| Surface concernée. | Superficie d'application de l'action. |
| Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus. | Résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action. <i>Exemples :</i> - Réaliser un diagnostic des mares - Nombre de mares restaurées (le cahier des charges doit être extrêmement précis) - Mettre en place un suivi des mares restaurées. |
| Planification. | Exemple : cf diagramme de Gantt. |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Justification en termes clairs et concis du choix de l'action (pourquoi) et des modalités de mise en œuvre (comment). Pourquoi je fais cette action ?

DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Description précise des conditions techniques d'exécution de l'action allant au-delà des éléments de cadrage existants lors de l'élaboration de la fiche (circulaire de gestion, cahier des charges MAEC...) qui sont des outils évolutifs (Ex : MAEC liées au PSN 2014–2020 puis au PSN 2023-2027).

Ce chapitre prend la forme d'un cahier des charges (cas notamment des opérations de gestion ou de restauration dans le cadre d'une contractualisation), d'un itinéraire technique (cas par exemple des éléments pouvant constituer les engagements d'une fiche charte : (modalités de traitement des frênes en têtard), d'une description détaillée de l'action à mener.

Les modalités techniques de mise en œuvre sont donc scindées en trois parties :

- Maintien de l'état de conservation : Engagements des fiches charte et/ou engagements non rémunérés des contrats.
- Modalités de restauration et modalités d'entretien : Recommandations des fiches chartes mais surtout cahier des charges de mise en œuvre des contrats.
- Conditions particulières d'exécution (autorisation préalables, autorisation de travaux) et outil de communication spécifique.

OUTILS

Contrat Natura 2000 (forestiers, agricoles, autres), charte Natura 2000, subventions...

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayants-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice sont mentionnés séparément.

Il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (*État, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc*)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : Outils de mesure qui permet de quantifier l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus. Exemple : 3 hj ont été nécessaires pour contractualiser x ha de landes et engager x contrats).

Indicateur de performance : outil d'analyse, permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action (cf Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'action).

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

6.1.2.1 Fiche A1 : Restauration, entretien périodique des landes sèches

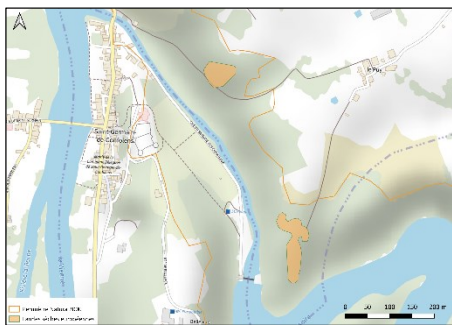
Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 4** : Évaluer les résultats et la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

Objectifs opérationnels :

- **OO 1.4** : Maintenir voire restaurer les surfaces existantes en landes sèches.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.3** : Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

| Résultats qualitatifs attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Restauration et maintien de l'état de conservation des habitats de landes sèches. - Présence d'une diversité de faciès de landes sèches (âge, taux de fermeture...) - Mise en place d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'efficacité des actions de gestion mises en œuvre. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|--|---|--|--|---|
| Résultats quantitatifs attendus | Signature de 2 chartes ou de 2 contrats. Entretien de 1,06 hectares déjà restaurés soit 90 % des landes sèches du site. | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Landes sèches européennes (Landes acidiphiles et thermophiles) : (4030). | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Lucane cerf-volant : (1083), Grand murin (1324). | | | | | | | | | | |
| Localisation | <p>Landes sèches de la Vallée de l'Issoire (Sources : IGN @SCAN 25[®]) SIGIV 2022</p> <p>Secteur Saint-Germain de Confolens</p>  | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | La surface en landes sèches du site est évaluée à 1,2 hectares (données révision 2008). | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | X | | | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| | X | | | X | | | | | | | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les Landes sèches européennes constituent un fort intérêt patrimonial en tant que formation originale du domaine atlantique et du fait de leur raréfaction sur l'ensemble de leur aire de répartition européenne.

En l'absence d'intervention de gestion, les landes sèches sont un milieu transitoire qui évolue naturellement vers un état boisé.

Les opérations de restauration favorisent l'ouverture du milieu permettant au cortège végétal caractéristique des landes sèches de se développer : Callune commune, Bruyère cendrée, Ajonc nain et plus localement, Bruyère à balai, Genêt à balai et Ajonc d'Europe.

Des opérations de restauration ont été réalisées par le passé sur plus de 90 % des surfaces de landes identifiées dans le DOCOB.

La restauration des surfaces restantes de landes sèches (0,14 hectares), envisagée pour atteindre 100 % de landes restaurées, sera fonction de la faisabilité technique et économique de l'action (taille de la parcelle et possibilité d'accès).

Les opérations d'entretien permettent de conserver une végétation basse caractéristique de cet habitat qui présente un grand intérêt biologique en tant que formation végétale et par la présence d'un grand nombre d'espèces faunistiques : Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin...

Des suivis réguliers permettent de juger de l'état de conservation des landes sèches du site.

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche milieu Landes sèches.

Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait, respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Les engagements de conservation visent le maintien de l'habitat « landes sèches » et excluent :

- Le boisement volontaire des parcelles de lande.
- Les interventions lourdes pouvant modifier la structure du terrain ou détruire l'habitat (drainage, nivellement, retournement de la parcelle).
- Le brûlage et l'écobuage.
- La fertilisation minérale et/ou organique.
- Les interventions de désherbage à l'aide de produits chimiques.
- Le dépôt de matériaux divers.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Procéder à l'entretien de la lande tous les 2 à 3 ans (octobre à février) et exporter les produits de coupe.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable.
- Effectuer les travaux entre octobre et février.
- Eviter de laisser les produits issus des coupes sur place.

2) Cahier des charges technique.

21) Diagnostic de pré-contractualisation.

Avant toute demande de contractualisation, un diagnostic écologique doit être réalisé par un expert environnemental. Il définit :

- La localisation des parcelles (cartographie).
- Le rappel des caractéristiques écologiques du milieu naturel.
- L'état de conservation de l'habitat présent au sein de la parcelle (Estimation du taux de fermeture du milieu).
- L'inventaire floristique et faunistique.
- Les opérations de restaurations nécessaires.
- Les opérations d'entretien qui suivront la restauration.

Les modalités techniques de mise en œuvre des travaux sous la forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener.

- L'échéancier de réalisation des interventions.

Le rapport de ce diagnostic est remis par l'expert environnemental à chaque contractant et joint au projet de contrat. Lors d'une visite des parcelles avec les agents chargés des travaux, l'expert environnemental décrit les travaux à effectuer et procède au marquage des végétaux à éliminer et à exporter.

22) Opérations de restauration (Année N).

Les opérations de restauration visent à ouvrir le milieu et consistent en l'abattage de certains arbres, l'élimination des rejets ligneux, l'élimination de ronciers et de fougères.

- Les arbres les plus remarquables, identifiés dans le diagnostic, sont conservés.
- L'ouverture du milieu est réalisée par intervention manuelle ou à l'aide de matériels « portés » (débroussailleuse, tronçonneuse).
- Les interventions sont réalisées entre octobre et février.
- Les produits de coupes sont exportés en dehors de la parcelle.

23) Opérations d'entretien.

Les opérations d'entretien interviennent deux fois au cours du contrat (année 1 et année 4).

Les opérations d'entretien visent à éliminer les repousses de ligneux et les fougères de manière sélective, conformément aux préconisations définies lors de la visite annuelle de l'expert environnemental. Elles s'effectuent :

- Par entretien manuel ou à l'aide de matériels « portés » (débroussailleuses, tronçonneuse).
- Par bas tonnage pour l'élimination des fougères pendant la période de mars à avril. Cette opération est menée dans un premier temps à titre expérimental.
- Les produits de coupes sont exportés de la parcelle.

24) Enregistrement des interventions

Dans le cas d'actions de restauration ou d'entretien réalisées en régie, le contractant mentionnera dans un document d'enregistrement :

- La nature et la date des interventions.
- Leur localisation.
- Les intervenants et le type d'intervention (manuelle ...).

25) Suivi évaluation des opérations de gestion

Le suivi est réalisé par l'expert environnemental, l'année suivant une opération de restauration et après chaque opération d'entretien. Réalisé de septembre à décembre, il permet à l'expert de réaliser avec le contractant un état des lieux des opérations de gestion et de définir si besoin des opérations complémentaires d'entretien pour la prochaine campagne. Lors d'une visite des parcelles avec les agents chargés des travaux, l'expert environnemental décrit les travaux à effectuer et procède au marquage des végétaux qui seront à éliminer et à exporter.

3) Opération de communication

Afin d'éviter le piétinement des landes, une signalétique adaptée à la préservation de ce milieu sera mise en place.

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche Landes sèches Européennes,

Contrat Natura 2000 (Parcelle hors SAU) :

- N05Pi : Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayants droits sur les landes : Mairie de Lessac, Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable du Confolentais, propriétaires privés.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Action | Coût unitaire maximal | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal |
|---|-----------------------|--|------------------------------|
| Diagnostic pré-contractualisation | 500,00 € | 1 | 500,00 € |
| Restauration et entretien de landes sèches. | de 851 à 1369 €/ha | 1,06 ha x 2 opérations d'entretien / 5 ans | de 1800 à 2900 € |
| Total / 5 ans | | | de 2300 à 3400 € |

Coût diagnostic en année 1 : 1 jour soit 500 €.

Les coûts annoncés sont basés sur le barème de l'action N05Pi, pour l'ancienne région Poitou-Charentes.

- Broyage ou débroussaillage manuel : 720 €/ha
- Broyage ou débroussaillage mécanique : 310 €/ha
- Exportation manuelle : 640 €/ha
- Exportation mécanique : 430 €/ha

| |
|---|
| <p>Majoration / minorations des coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pente entre 15 et 30% : majoration de 50% <p>Surface potentielle contractualisable : 1,06 hectare.</p> <p>Budget prévisionnel / 5 ans : de 2300 à 3400 € (entretien mécanique ou manuel)</p> <p><u>Financeurs potentiels</u> : État, Europe.</p> <p style="text-align: center;">ACTEURS CONCERNES ET STRUCTURES RESSOURCES :</p> <p>Structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, CRPF, CETEF, Charente Nature, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.</p> <p style="text-align: center;">INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE</p> <p>Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.</p> <p style="text-align: center;">FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES</p> <p>E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.</p> |
|---|

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Restauration, entretien périodique des landes sèches

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation des suivis des contrats. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrats « Restauration » réalisés et surface correspondante :</p> <p>Nombre de Contrats « Entretien » réalisés et surface correspondante :</p> <p>Nombre de Charte signée et surface correspondante :</p> <p>Nombre de suivis d'évaluation réalisés :</p> | <p>Evaluation de l'intérêt des opérations d'ouverture et d'entretien du milieu.</p> <p>Cette évaluation sera mesurée au travers du suivi triennal de l'habitat (cf. action : F3 suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaires).</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de contrats signés. % de l'objectif :</p> <p>Surface engagée en contrat Natura 2000 : % de l'objectif :</p> <p>Nombre de Charte signée. % de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel.</p> <p>Montant € HT par hectare de lande sèche restaurée.</p> <p>Montant € HT par hectare de lande sèche « entretien » :</p> <p>Efficacité de la mesure. Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob.</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire.</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter.</p> |

6.1.2.2 Fiche A5 : Conservation et gestion des boisements naturels

Priorité : +

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer

Objectifs opérationnels :

- **OO 2.1** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.

| | |
|--|---|
| Résultats qualitatifs attendus | - Maintien et amélioration de la qualité des milieux de vie des espèces de chiroptères et d'insectes inféodées aux milieux forestiers (gîtes, zones de transit, zones d'alimentation...) - Maintien d'activités sylvicoles traditionnelles préservant les espèces d'intérêt communautaire. |
| Résultats quantitatifs attendus | - Adhésion à la Charte N2000 sur 25% des surfaces de boisements naturels soit 50 hectares. |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Grand murin (1324), Lucane cerf-volant : (1083), Grand capricorne : (1088) |
| Localisation | Tout le site de « La Vallée de l'Issoire » |
| Surface concernée | 230 hectares. |
| Périodicité de l'action | |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION. | |
| <p>Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire se caractérise par la présence d'une surface conséquente en peuplements forestiers naturels et en particulier de chênaies acidiphiles (40 % de la surface totale du site) constituant un habitat privilégié de plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, insectes saproxylophages...).</p> <p>Les espèces visées sont relativement sensibles à la qualité de leur milieu de vie, notamment à la présence permanente et continue de bois sénescents sous toutes ses formes (source d'habitats et de nourriture) et à l'existence de peuplements forestiers structurés et diversifiés (lisières étagées, structure hétérogène, trouées).</p> <p>S'agissant des insectes saproxylophages présents sur le site, ils ont besoin notamment au stade larvaire de bois mort pour accomplir leur cycle de vie. Les chiroptères trouvent par ailleurs dans les forêts matures de nombreux gîtes et une ressource alimentaire importante.</p> <p>Les pratiques forestières sont cependant relativement limitées sur le site compte tenu des conditions d'accessibilité des parcelles et des contraintes topographiques. L'activité se limite ainsi à des récoltes ponctuelles de bois de chauffage dans les zones les plus accessibles.</p> <p>Il est néanmoins possible de conforter les pratiques existantes en définissant des recommandations de gestion adéquates.</p> <p>Par ailleurs, des actions positives peuvent être développées visant à favoriser le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité des habitats de la directive.</p> | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION. | |
| <p>Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à la fiche charte « boisements spontanés ».</p> <p>Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).</p> | |

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Les engagements de conservation visent le maintien des surfaces de boisements naturels et excluent :

- Le défrichement. Cette opération peut cependant être nécessaire, dans le seul cas, lors de la création de trouées. Elle est alors soumise à l'application des règles du code Forestier (Cf paragraphe 6 : Conditions particulières d'exécution).
- La transformation des peuplements par substitution d'essences.
- Le brûlage des rémanents d'exploitation en préférant leur étalement sur le parterre de la coupe après démantèlement des houppiers.
- Les interventions à l'aide de produits chimiques. Le recours à ces produits peut se présenter, dans le seul cas, lors de la création de trouées, pour la dévitalisation des souches. Cette technique sera utilisée uniquement si elle reste la seule alternative (respect des conditions réglementaires d'utilisation : ZNT par exemple). L'expert environnemental chargé du diagnostic et des préconisations valide la technique de dévitalisation.
- Le dépôt de matériaux divers.

Autres engagements de conservation :

- Ne pas intervenir en zone humide en dehors de la période estivale. La période estivale est définie du 1er août au 30 septembre.
- Conserver les clairières présentes au sein des boisements de feuillus.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Poursuivre une exploitation traditionnelle des peuplements forestiers.
- Dans les zones de forte pente, laisser les peuplements en évolution libre.
- Pour le renouvellement des peuplements forestiers, privilégier la régénération naturelle, laisser le cas échéant des "semenciers" d'essences variées lors des opérations de coupes rases.
- Intervenir entre octobre et mars en dehors des périodes sensibles pour la faune.
- Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compactage, orniérage) et respecter la réglementation lors de franchissement de cours d'eau (respect des berges...).
- Favoriser le maintien du lierre sur les arbres.
- Favoriser le maintien d'arbres remarquables. Les arbres remarquables regroupent les arbres susceptibles de servir de gîtes d'hibernation pour les chiroptères (arbres à cavités avec 5 à 10 arbres/hectares...) ou nécessaires aux insectes saproxylophages (arbres morts ou sénescents).
- Favoriser la présence d'îlots de vieillissement.
- Assurer une gestion différenciée des lisières forestières afin de favoriser la présence de lisières étagées et progressives de hauteur croissante de la zone ouverte vers le peuplement forestier constituant ainsi des zones de chasse privilégiées pour les chiroptères. Ces interventions seront menées de façon privilégiée le long des voies de desserte existantes.
- Lors des coupes d'amélioration, conserver le sous étage et favoriser le mélange des essences forestières.
- Limiter la surface d'intervention à 1 ha.
- Rechercher, quand cela est possible, une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable.
- Disposer d'une des garanties de gestion durable prévue par la loi.

2) Cahier des charges technique

21) Diagnostic de pré-contractualisation.

Avant tout engagement, un diagnostic écologique doit être réalisé. Il définit :

- Le plan de localisation des arbres à contractualiser et des limites des îlots de sénescence avec mention des accès et sites qualifiés de fréquentés (permettant de vérifier que ceux-ci se trouvent à + de 30 m d'un chemin ouvert au public).
- Le plan de localisation des clairières (géo référencement et localisation sur support cartographique).
- L'absence de risques sanitaires majeurs de diffusion et de risque pour la sécurité du public.
- Les modalités spécifiques de mise en œuvre des actions sur les parcelles cadastrales concernées (zones de transit des engins, zones de stockage des bois, mode d'évacuation des rémanents, zones de non-intervention, matériaux à utiliser en fonction du milieu, périodicité et modalités des entretiens, etc.).
- Les inventaires botaniques et faunistiques et l'intérêt des arbres choisis.
- Les opérations de gestions à mettre en œuvre et les modalités techniques de mise en œuvre sous la forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener.

- L'échéancier de réalisation des interventions.

Le rapport de ce diagnostic est remis par l'expert environnemental à chaque contractant et joint au projet de contrat.

22) Conservation de bois sénescents disséminés ou sous forme d'îlots et de bois mort au sol :

221) Cas des îlots de sénescence :

L'objectif est de privilégier une continuité du bois mort (dans le temps et dans l'espace) : c'est un facteur clé de richesse spécifique et de présence d'espèces patrimoniales.

- Les îlots seront ainsi localisés dans les zones à forts enjeux écologiques présentant des peuplements forestiers matures avec présence connue d'espèces forestières d'intérêt communautaire.

Ils seront, si possible, répartis à l'échelle du site de façon à ce que la distance inter îlot n'excède pas 1 km.

- La taille des îlots sera supérieure à 0,5 ha et tendra de façon optimale vers 5 ha d'un seul tenant.
- Ils devront comprendre au moins 10 arbres « éligibles », c'est à dire présentant soit au moins les caractéristiques dendrométriques définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux contrats N2000 forestiers soit des signes de sénescence (fissures, cavités, branches mortes, forme du houppier...).
- Aucune intervention sylvicole ne sera réalisée au sein de l'îlot pendant au moins 30 ans.

222) Cas des arbres remarquables disséminés :

Sera privilégiée :

- La conservation de gros bois et de très gros bois présentant des signes de sénescence. Ce sont les bois morts appartenant à ces catégories de diamètre qui font le plus souvent défauts en forêt gérée.
- Leur localisation dans des zones à forts enjeux écologiques au sein de peuplements forestiers matures abritant des espèces forestières d'intérêt communautaire. Ils pourront, aussi, être localisés dans des zones de transit de façon à favoriser l'émergence d'une trame écologique.

La conservation pourra être effectuée sous plusieurs formes :

- 2 à 3 arbres/ha disséminés au sein des peuplements matures et de façon optimale 10 à 15 arbres/ha.
- Arbres « corniers » (marquant les angles de parcelles) ou groupes d'arbres sous forme de bouquets de quelques ares dans les parcelles en régénération.
- Les arbres retenus devront présenter au moins les caractéristiques dendrométriques définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux contrats N2000 forestiers et des signes de sénescence (fissures, cavités, branches mortes, forme du houppier...). Ils devront être conservés pendant au moins 30 ans et si possible préservés jusqu'à leur effondrement naturel.

Le marquage des arbres retenus dans la contractualisation est réalisé par l'expert environnemental.

223) Cas du bois mort au sol :

Le bois mort au sol doit être conservé sous toutes ses formes en privilégiant une diversité d'essences, de diamètres, de stades de décomposition, de positions par rapport au sol, de dimensions, d'origine et de formes des pièces, d'origine de la mort qui conditionne la diversité spécifique.

- 15 à 30 m³/ha peuvent être conservés en privilégiant les pièces de bois morts appartenant aux catégories de grosseur gros bois et très gros bois.
- Les actions de conservation de bois mort au sol seront complémentaires des actions de création d'îlots de sénescence et/ou de maintien d'arbres disséminés.

23) Création de trouées au sein peuplements forestiers

Il s'agit d'encourager la création ou le maintien de clairières selon les modalités suivantes :

231) Les opérations de création / restauration de clairières visent l'obtention de clairières d'une superficie maximale unitaire de 1500 m² et consistent à :

- Coupe, abattage des ligneux, dessouchage ou dévitalisation des souches.
- Exportation des rémanents et/broyats.
- Plusieurs clairières peuvent être créées dans le même peuplement (préciser peuplement : forestier à condition de ne pas dépasser une surface cumulée de trouée supérieure à 15 % de la surface totale du peuplement considéré

Ces opérations de créations/ restauration seront suivies d'opérations de maintien de l'ouverture (cf. paragraphe 5.2 : Maintien de clairières).

232) Les opérations mises en œuvre pour le maintien de clairières visent les clairières d'une superficie maximale unitaire de 1500 m² et consistent à :

- Broyage dont la fréquence vise à maintenir le milieu ouvert.
- Elimination des rejets, mécanique ou manuelle.
- Exportation des rémanents et/ou des broyats.
- Maintien du peuplement périphérique existant sur au moins 20 m de large pendant la durée du contrat.

3) Conditions particulières d'exécution

Pour la création de trouées, une autorisation préalable de défrichement est obligatoire. Elle sera demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires et annexée au contrat.

Pour la conservation d'îlots de sénescence ou d'arbres remarquables disséminés, les parcelles se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

OUTILS.

Charte Natura 2000 : fiche Boisements spontanés,

Contrat Natura 2000 : F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents + F14i : Investissements visant à informer les usagers de la forêt).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires).

Propriétaires et ayants droit.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT.

Les coûts unitaires mentionnés ci-dessous constituent des plafonds d'éligibilité et ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.

| Action | Coût unitaire maximal. | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal. |
|---|------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Création d'îlots de sénescence | 4 000 €/ha | 7 ha | 28 000 euros |
| Conservation d'arbres remarquables disséminés | 2 000 €/ha | 23 ha | 46 000 euros |
| Création et entretien de trouées | 5 000 €/ha | 2,5 ha | 12 500 euros |

Budget prévisionnel / 5 ans : 106 500 euros sur 5 ans.

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, CRPF, CETEF, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Conservation et gestion des boisements naturels.

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|--|--|---|---|---|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée.</p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation des suivis des contrats. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée.</p> <p>Surface « Charte : Boisement spontanés ».</p> <p>Surface des ilots de senescence créée :</p> <p>Volume moyen d'arbres remarquables conservés / ha :</p> <p>%d'emprise des arbres remarquables au sein des peuplements naturels :</p> <p>Volume moyen de bois mort conservés / ha :</p> <p>Surface de clairières créée :</p> | <p>Evaluation de l'intérêt des actions sur les boisements naturels :</p> <p>Cette évaluation sera mesurée au travers des suivis de population des chiroptères (cf. action : F3 suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaires »</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée.</p> <p>Surface « Charte : Boisement spontanés ». % de l'objectif :</p> <p>Surface des ilots de senescence créée : % de l'objectif :</p> <p>Volume moyen d'arbres remarquables conservés / ha % de l'objectif :</p> <p>Volume moyen /ha de bois mort au sol conservé : % de l'objectif :</p> <p>Part des clairières forestières / surface boisement naturels. % de l'objectif :</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée.</p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel.</p> <p>Efficacité de la mesure. Oui non</p> <p>Coût des opérations « Ilots de senescence »</p> <p>Coût des opérations « arbres remarquables ».</p> <p>Coût des opérations volume de bois mort au sol :</p> <p>Coût des opérations création ou entretien de clairières :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob.</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Nombre d'autorisations de défrichements demandés :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire.</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter.</p> |

6.1.2.3 Fiche A6 : Conduite des peuplements artificiels

Priorité : +

Objectifs de développement durable :

- **ODD1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.

Objectifs opérationnels

- **OO 2.1** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.

| | |
|--|---|
| Résultats qualitatifs attendus. | - Maintien et amélioration de la qualité des milieux de vie des espèces de chiroptères et d'insectes inféodées aux milieux forestiers (gîtes, zones de transit, zones d'alimentation...). |
| | - Maintien d'activités sylvicoles traditionnelles préservant les espèces d'intérêt communautaire. |
| Résultats quantitatifs attendus. | - Adhésion à la Charte N2000 sur 100% des surfaces de plantations feuillues et résineuses soit 36 ha. |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés. | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées. | Grand murin (1324), Lucane cerf-volant : (1083), Grand capricorne : (1088). |
| Localisation. | Les principales plantations sont concentrées aux lieux-dits le Beau, le Gaudey et les Ribières. |
| Surface concernée. | 36 hectares. |
| Périodicité de l'action. | |
| Justification de l'action | |
| <p>Le site N2000 de la Vallée de l'Issoire comprend 36 ha de plantations feuillues et résineuses.</p> <p>Ces surfaces ne constituent pas des habitats privilégiés d'espèces d'intérêt communautaire mais elles peuvent participer sous certaines conditions au bon fonctionnement écologique global du site et offrir des zones dites "refuge" pour certaines espèces en transit. Des actions positives peuvent ainsi être développées visant ainsi à favoriser le développement de milieux associés à la forêt.</p> <p>Pour chacune des phases d'installation, d'entretien et d'exploitation, il est possible de définir des recommandations techniques permettant de limiter d'éventuels effets dommageables, de favoriser le fonctionnement écologique global et la présence d'habitats plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire sans impacter cependant la production forestière.</p> <p>Les espèces visées sont néanmoins relativement sensibles à la qualité de leur milieu de vie et notamment à la présence permanente et continue de bois sénescents sous toutes ses formes source d'habitats et de nourriture et à l'existence de peuplements forestiers structurés et diversifiés (lisières étagées, structure hétérogène, trouées).</p> <p>S'agissant des insectes saproxylophages présents sur le site, ils ont besoin notamment au stade larvaire de bois mort pour accomplir leur cycle de vie. Les chiroptères trouvent par ailleurs dans les forêts matures de nombreux gîtes et une ressource alimentaire importante.</p> <p>Les plantations feuillues et résineuses sont donc peu favorables à ces espèces et il convient de définir des recommandations de gestion adéquates.</p> | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| <p>Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à fiche charte « Plantation de résineux et de feuillus ».</p> | |

Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Les engagements visent consistent à :

- Ne pas intervenir en zone humide en dehors de la période estivale. La période estivale est définie du 1er août au 30 septembre.
- Conserver les clairières présentes au sein des boisements de feuillus. Ces clairières seront géoréférencées et cartographiées.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Dans les zones de forte pente, laisser les peuplements en évolution libre.
- Pour le renouvellement des peuplements forestiers, privilégier la régénération naturelle ; laisser le cas échéant des "semenciers" d'essences variées lors des opérations de coupes rases.
- Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...).
- Rechercher, quand cela est possible, une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents.
- Dans le cadre de la régénération, planter des espèces de feuillus adaptées aux conditions physiques locales.
- Disposer d'une des garanties de gestion durable prévue par la loi.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable.

2) Cahier des charges technique.

21) Modalités de renouvellement et d'entretien des plantations :

211) Renouvellement des plantations :

- Lors du renouvellement des plantations, il pourra être proposé de conserver une surface non exploitée qui servira d'îlot de vieillissement ou de sénescence.
- L'îlot de vieillissement pourra concerner des zones à fortes potentialités forestières et des peuplements de qualité où le maintien sur pieds des arbres au-delà du diamètre d'exploitabilité courant n'affectera pas la valeur unitaire des bois tout en permettant de conserver des arbres ayant un potentiel écologique intéressant.
- L'îlot de sénescence sera plutôt réservé à des zones de faible potentialité forestière et à des peuplements sans valeur d'avenir.
- Au sein des boisements résineux, 20% des surfaces pourront être consacrées à l'installation de peuplements feuillus.
- Des bandes non plantées d'une largeur d'au moins 5m pourront par ailleurs être conservées en périphérie des parcelles exploitées. Elles serviront de « tournière » lors des opérations d'entretien et d'exploitation tout en favorisant ainsi la présence de zones ouvertes susceptibles de servir de corridor de déplacement et de zones de chasses privilégiées pour des espèces forestières patrimoniales. Elles seront entretenues par broyage tous les 3 ans.
- En matière de travail préparatoire du sol, la plantation sous forme de potets travaillés sera privilégiée.
- Pour les plantations feuillues, les essences seront choisies parmi des essences locales adaptées aux conditions stationnelles.
- Dans certains cas, une régénération naturelle des peuplements en place pourra être envisagée.

212) Entretien des plantations :

- L'entretien mécanique sera limité à une interligne sur deux en laissant la végétation herbacée et les feuillus naturels spontanés se développer.

22) Réalisation des travaux et des coupes en phase d'amélioration des peuplements.

- Intervenir de préférence entre octobre et mars en dehors des périodes sensibles pour la faune.
- Lors des interventions sylvicoles, coupes et travaux, conserver le sous étage et favoriser le mélange des essences forestières notamment celles issues d'accrus ligneux feuillus.
- Conduire une sylviculture dynamique, basée sur des interventions fréquentes et ciblées, structurant des peuplements à faible capital sur pied, à sous étage diversifié et à strate herbacée bien développée.
- Assurer une gestion différenciée des lisières forestières afin de favoriser la présence de lisières étagées et progressives de hauteur croissante de la zone ouverte vers le peuplement forestier constituant ainsi des zones de chasse privilégiées pour les chiroptères. Ces interventions seront menées de façon privilégiée le long des lisières principales (voies de desserte existantes ; interfaces avec parcelles agricoles ; périphéries de clairières...). La structuration se fera progressivement lors des interventions sylvicoles courantes en favorisant la présence d'une frange arbustive et d'une bande herbeuse sur une largeur de 10m et en intervenant dans le peuplement forestier

par des coupes jardinatoires. La largeur des franges herbacée, arbustive, et arboré jardinée devra être équivalente à terme à la hauteur dominante du peuplement forestier.

Pour l'entretien des lisières constituées, les interventions suivantes seront réalisées au besoin :

- Eclaircir la frange forestière sur une largeur 10 à 20 m par des interventions ponctuelles espacées de plusieurs années.
- Jardiner la frange buissonnante par un recépage sélectif ou complet par tronçon (tous les 5 – 6 ans). Intervenir sur 1/3 maximums de la lisière.
- Laisser des buissons à baies pour la faune.
- Faucher la bande herbacée chaque année (d'octobre à mars) et exporter si possible les produits de fauche pour éviter l'enrichissement du sol.
- Ne pas brûler les rémanents d'exploitation mais préférer après démantèlement des houppiers.
- Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols. (Compactage, orniérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...).

23) Réalisations d'actions visant à accroître la qualité des milieux.

L'ensemble des actions et des préconisations de gestion définies dans le cas des peuplements naturels sont également applicables notamment celles concernant la conservation de bois remarquables disséminés, le bois mort au sol et la création de clairières.

3) Conditions particulières d'exécution.

Pour la création de trouées, une autorisation préalable de défrichement est obligatoire. Elle sera demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires et annexée au contrat.

Pour la conservation d'îlots de sénescence ou d'arbres remarquables disséminés, les parcelles se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

OUTILS

Mission d'animation : Charte Natura 2000 « Plantation de résineux et de feuillus » ; Contrat Natura 2000.

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayants droit.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Les coûts unitaires mentionnés ci-dessous constituent des plafonds d'éligibilité et ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.

| Action | Coût unitaire maximal | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal |
|---|-----------------------|--|------------------------------|
| Mission d'animation | 200 €/j | 5 | 1 000 € |
| Création d'îlots de sénescence | 4 000 €/ha | À définir en phase d'animation si pertinent. | - |
| Conservation d'arbres remarquables disséminés | 2 000 €/ha | | - |
| Création et entretien de trouées | 5 000 €/ha | | - |

Budget prévisionnel / 5 ans : À minima mission d'animation sur 5 ans : 1 000 euros.

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, CRPF, CETEF, autres structures environnementales et/ou spécialisées dans la gestion des boisements, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATEUR

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Conduite des peuplements artificiels.

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat. Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</p> <p>Nombre de Contrats réalisés. Nombre de Charte signée.</p> <p>Ilots de sénescence créés : Nombre d'ilots Surface totale des ilots : % / surface du site :</p> <p>Arbres remarquables conservés : Nombre moyen d'arbres remarquables conservés / peuplement :</p> <p>Volume de bois mort au sol conservé :</p> <p>Création de clairières : Nombre de clairières créées : : Surface des clairières crée :</p> <p>Nombre et surface de clairières bénéficiant d'opération d'entretien :</p> | <p>Evaluation de l'intérêt des actions sur les peuplements boisés artificiels :</p> <p>Cette évaluation sera mesurée au travers des suivis de population des chiroptères (cf. action : F3 suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaires »</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</p> <p>Nombre de contrats signés. % de l'objectif</p> <p>Nombre de structures signataires d'une Charte. % de l'objectif</p> <p>Ilots de sénescence créés : % de l'objectif</p> <p>Arbres remarquables conservés : % de l'objectif</p> <p>Volume de bois mort au sol conservé : % de l'objectif</p> <p>Nombre et surface de clairières créées : % de l'objectif</p> <p>Nombre de clairières bénéficiant d'opération d'entretien : % de l'objectif : :</p> | <p>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel.</p> <p>Efficacité de la mesure. Oui non</p> <p>Coût des opérations « Ilots de sénescence »</p> <p>Coût des opérations « arbres remarquables ».</p> <p>Coût des opérations volume de bois mort au sol :</p> <p>Coût des opérations création ou entretien de clairières :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob.</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Nombre d'autorisations de défrichement demandées :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire.</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter.</p> |

6.1.2.4 Fiche A7 : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies

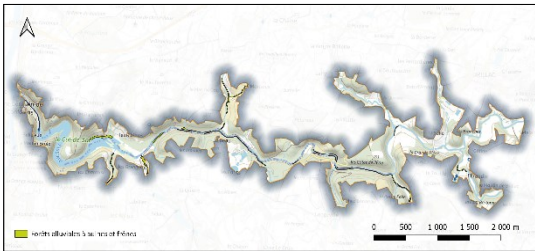
Priorité : ++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.

Objectifs opérationnels

- **OO 1.3** : Privilégier la plantation ou le renouvellement naturel d'essences indigènes adaptées pour le maintien des berges de l'Issoire et de ses affluents.
- **OO 1.5** : Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

| | |
|---|--|
| Résultats qualitatifs attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la qualité des milieux de vie des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides (Chiroptères, Loutre d'Europe, Chabot, Lamproie de Planer, Sonneur à Ventre Jaune...). - Maintien d'activités sylvicoles traditionnelles préservant les espèces d'intérêt communautaire. - Restauration et gestion d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. |
| Résultats quantitatifs attendus | - Adhésion à la Charte N2000 sur 100% des surfaces de forêt alluviale soit 7 ha. |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Habitat 91E0. |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Grand Rhinolophe, Grand Murin, Sonneur à Ventre Jaune, Chabot, Loutre d'Europe, Lamproie de Planer. |
| Localisation | <p style="text-align: center;">Forêts alluviales de la Vallée de l'Issoire (Sources : IGN ©SCAN 25®) SIGIV 2022</p>  |
| Surface concernée | 7 hectares. |
| Périodicité de l'action | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le site N2000 de la Vallée de l'Issoire comprend 7 ha de forêts alluviales sous la forme de peuplements majoritairement linéaires le long de l'Issoire et de ses petits affluents (Grangettes, Vergne Balette...).

Il s'agit d'un habitat prioritaire au niveau européen et sa valeur floristique locale est marquée : il est notamment susceptible d'abriter des espèces patrimoniales comme l'Aconit tue-loup et l'Osmonde royale. Il joue en outre sur le site un rôle de corridor écologique favorisant les déplacements de plusieurs espèces d'intérêt communautaire.

Le maintien de la forêt alluviale est lié d'une part au maintien du fonctionnement hydrologique de l'Issoire et en particulier d'un régime naturel d'inondation qui contribue au renouvellement périodique des forêts alluviales. D'autre part au maintien du caractère naturel de ces boisements.

Ces surfaces sont considérées en bon état de conservation mais des actions positives peuvent être développées visant ainsi à favoriser le développement de milieux associés à la forêt permettant d'améliorer la typicité des boisements.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte de bonnes pratiques sylvicoles.

1) Engagements de conservation

Les engagements de conservation visent le maintien des surfaces et la nature des boisements en place et excluent :

- La transformation des peuplements par substitution d'essences ; les essences caractéristiques de l'habitat doivent être conservées : Aulne glutineux, Frêne commun, Chêne pédonculé, Saule cendré...
- Le défrichement.
- Le brûlage des rémanents d'exploitation. Si le recours à cette technique est la seule alternative (topographie du terrain, volume du rémanent...), elle s'effectuera en respect des préconisations des différentes réglementations, notamment fonction de l'arrêté préfectoral. Les rémanents sont alors amenés à cet effet sur des placettes aménagées
- Les interventions à l'aide de produits chimiques.
- Le dépôt de matériaux divers.

Autres engagements de conservation :

- Ne pas intervenir en zone humide en dehors de la période estivale. La période estivale est définie du 1er août au 30 septembre.

2) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Rechercher, quand cela est possible, une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents en privilégiant le mélange d'essences...
- Intervenir entre octobre et mars en dehors des périodes sensibles pour la faune.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable

Concernant les recommandations liées à la conservation et à l'entretien des formations alluviales :

21) Pour les formations linéaires de ripisylves.

- Limiter les interventions à de l'entretien courant (cf. fiche relative à l'entretien des berges et de la ripisylve).

22) Pour les boisements alluviaux.

- Privilégier la conservation d'arbres remarquables, susceptibles de servir de gîtes d'hibernation pour les chiroptères, (notamment dans des parcelles concernées par une coupe).
- Pour le renouvellement des peuplements forestiers, d'essences locales, privilégier la régénération naturelle, les interventions sylvicoles ponctuelles (dégagement-nettoiement) réalisées en jeunesse contribueront à doser le mélange d'essences.
- Des enrichissements par plantation d'essences caractéristiques de l'habitat pourront être envisagés en cas de dégradations constatées ou de difficultés de régénération. La structure animatrice validera le choix des essences, la qualité et la provenance des plants.
- Lors des interventions sylvicoles, coupes et travaux, conserver le sous étage et favoriser le mélange des essences forestières ; limiter la surface d'intervention à 1 ha.
- Ne pas brûler les rémanents d'exploitation mais préférer leur étalement sur le parterre de la coupe sans démantèlement des houppiers pour éviter leur mobilisation par les crues.
- Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...).

3) Modalités de restauration des formations alluviales :

Il sera réalisé un diagnostic préliminaire afin de caractériser l'ensemble des formations alluviales et d'identifier les potentialités et opportunités de restauration. Pour chacune des zones d'intervention définie, les modalités de mise en œuvre des travaux de restauration seront précisées.

31) Restauration de linéaires de ripisylves :

Pour les opérations de reconstitution de ripisylves, le cahier des charges suivant devra être respecté :

- Plantation en linéaire avec au mieux 3 lignes de plantation avec éventuellement des espaces de discontinuité définis en fonction des essences utilisées et après avis de la structure animatrice.
- Entre 0 et 2 m du pied de la berge.
- Largeur de la bande plantée comprise entre 5 et 10 m (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arbustive et arborée).
- Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser le recru naturel (distance entre les hauts jets de 8 à 10 m et 2 moyens jets tous les 10m).
- Les plantations seront protégées individuellement contre la grande faune.
- Utilisation de paillage biodégradable.
- Entretien par la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies et du sous étage herbacé et arbustif.
- Élimination des plants de chênes rouges et/ou d'érables sycomores qui pourront être remplacés par des plants d'essences locales.

32) Restauration de boisements alluviaux en plein :

Pour les opérations de reconstitution de boisements alluviaux, le cahier des charges suivant devra être respecté :

- Plantation de plants de qualité à une densité minimum de 700 plants/ha, avec des essences locales adaptées à la station et caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire 91E0.
- Plantation en potet travaillé mécaniquement ou manuellement.
- Entretien manuel ou mécanique en maîtrisant la végétation concurrente autour du plant (et en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies) tout en maintenant au maximum le sous-étage herbacé et arbustif.
- Élimination des plants de chênes rouges et/ou d'érables sycomores qui pourront être remplacés par des plants d'essences locales.

33) Restauration de boisements alluviaux par enrichissement.

331) Choix de la taille des îlots d'enrichissement :

- Le rayon des îlots doit être au moins égal à la hauteur des arbres riverains et dans tous les cas la surface supérieure à 5 ares.
- Îlots de 30 m de côté soit une surface proche de 1 000 m².
- Îlots retaillés si nécessaires et le bois abattu sera maintenu au sol. Un layon sylvicole (de 1 à 2 m) permettant l'accès d'un îlot à l'autre sera mis en place, il permettra également de surveiller l'évolution de la parcelle et servira de parcours à d'éventuelles visites.

332) Choix du nombre d'îlots d'enrichissement :

Le nombre d'îlots sera fonction de la surface totale d'intervention, de la taille des îlots retenus et ne devra pas provoquer une ouverture des peuplements de plus de 25%.

333) Choix de la densité de plantation :

Compte tenu du caractère pionnier de l'Aulne glutineux, et de l'objectif consistant à hâter l'œuvre de la nature et à se rapprocher d'une dynamique naturelle, les plantations doivent être réalisées à forte densité soit environ 1000 plants/ha.

L'objectif est bien de reproduire le fonctionnement naturel de renouvellement d'un peuplement par trouées successives consécutives de l'écroulement de gros bois. Les essences pionnières s'installent ensuite dans les trouées créées jusqu'à la production finale de très gros bois qui s'écrouleront à leur tour.

Il s'agit donc de se rapprocher des conditions de concurrence d'une régénération naturelle pour qualifier au final quelques bois par une éducation collective sous forme de peuplement.

En ce sens les interventions sylvicoles ultérieures seront limitées à leur strict minimum en s'appuyant sur des layons sylvicoles restreints.

4) Réalisations d'actions complémentaires visant à accroître la qualité des formations alluviales

Cas des arbres remarquables disséminés :

Sera privilégiée la conservation de gros bois et de très gros bois présentant des signes de sénescence. Ce sont en effet les bois morts appartenant à ces catégories de diamètre qui font le plus souvent défauts en forêt gérée.

Leur localisation dans des zones à forts enjeux écologiques au sein de peuplements forestiers matures abritant des espèces forestières d'intérêt communautaire sera recherchée mais ils pourront être localisés dans des zones de transit de façon à favoriser l'émergence d'une trame écologique.

La conservation pourra être effectuée sous plusieurs formes :

- 2 à 3 arbres/ha disséminés au sein des peuplements matures et de façon optimale 10 à 15 arbres/ha ;
- Arbres « corniers » (marquant les angles de parcelles) ou groupes d'arbres sous forme de bouquets de quelques ares dans les parcelles en régénération.

Les arbres retenus devront présenter au moins les caractéristiques dendrométriques définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux contrats N2000 forestiers et des signes de sénescence (fissures, cavités, branches mortes, forme du houppier...). Ils devront être conservés pendant au moins 30 ans et si possible préservés jusqu'à leur effondrement naturel.

Cas du bois mort au sol :

Le bois mort au sol doit être conservé sous toutes ses formes en privilégiant une diversité d'essences, de diamètres, de stades de décomposition, de positions par rapport au sol, de dimensions, d'origine et de formes des pièces, d'origine de la mort qui conditionne la diversité spécifique.

De l'ordre de 15 à 30 m³/ha pourraient être conservés en privilégiant les pièces de bois morts appartenant aux catégories de grosseur gros bois et très gros bois. Les actions de conservation de bois mort au sol seront complémentaires des actions de création d'îlots de sénescence et de maintien d'arbres disséminés.

Cas des points d'eau favorables au Sonneur à Ventre Jaune :

- Aménagement de petites mares temporaires (en eau au printemps) à proximité des ornières où l'espèce a été observée de façon à former un réseau de sites favorables à la reproduction de l'espèce.
- Caractéristiques des mares : superficie de 20 à 50 m², profondeur maximale de 30 cm, berges en pentes douces sur 75 à 100 % du linéaire, taux d'ensoleillement d'au moins 50 %.
- Débroussaillage et dégagement des abords.
- Enlèvement et exportation des végétaux et des produits de l'excavation du sol.

B- Conditions particulières d'exécution

Pour la conservation d'arbres remarquables disséminés, les parcelles se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

Les programmes de coupes et de travaux prévus dans les documents de gestion forestière devront intégrer les dispositions propres à assurer la conservation des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire.

OUTILS

Mission d'animation ; Charte Natura 2000 ; Contrat Natura 2000 (N11Pi : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles, N11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles, F06i : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact MAEC : LINEA03 (Entretien des ripisylves)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et ayants droit

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Les coûts unitaires mentionnés ci-dessous constituent des plafonds d'éligibilité et ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.

| Action | Coût unitaire maximal | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal |
|---|-----------------------|--|------------------------------|
| Mission d'animation | 200 €/j | 5 | 1 000 € |
| Restauration de formations linéaires | 7,5 €/ml | À définir en phase d'animation si pertinent. | |
| Enrichissement par îlots | 5 000 €/ha | | |
| Conservation d'arbres remarquables disséminés | 2 000 €/ha | | |

Budget prévisionnel / 5 ans : À minima mission d'animation sur 5 ans : 1 000 euros.

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB.

Structure intervenant comme expert environnemental : Charente Nature, CRPF, CETEF...

Administrations : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Restauration et gestion des formations forestières alluviales.

FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

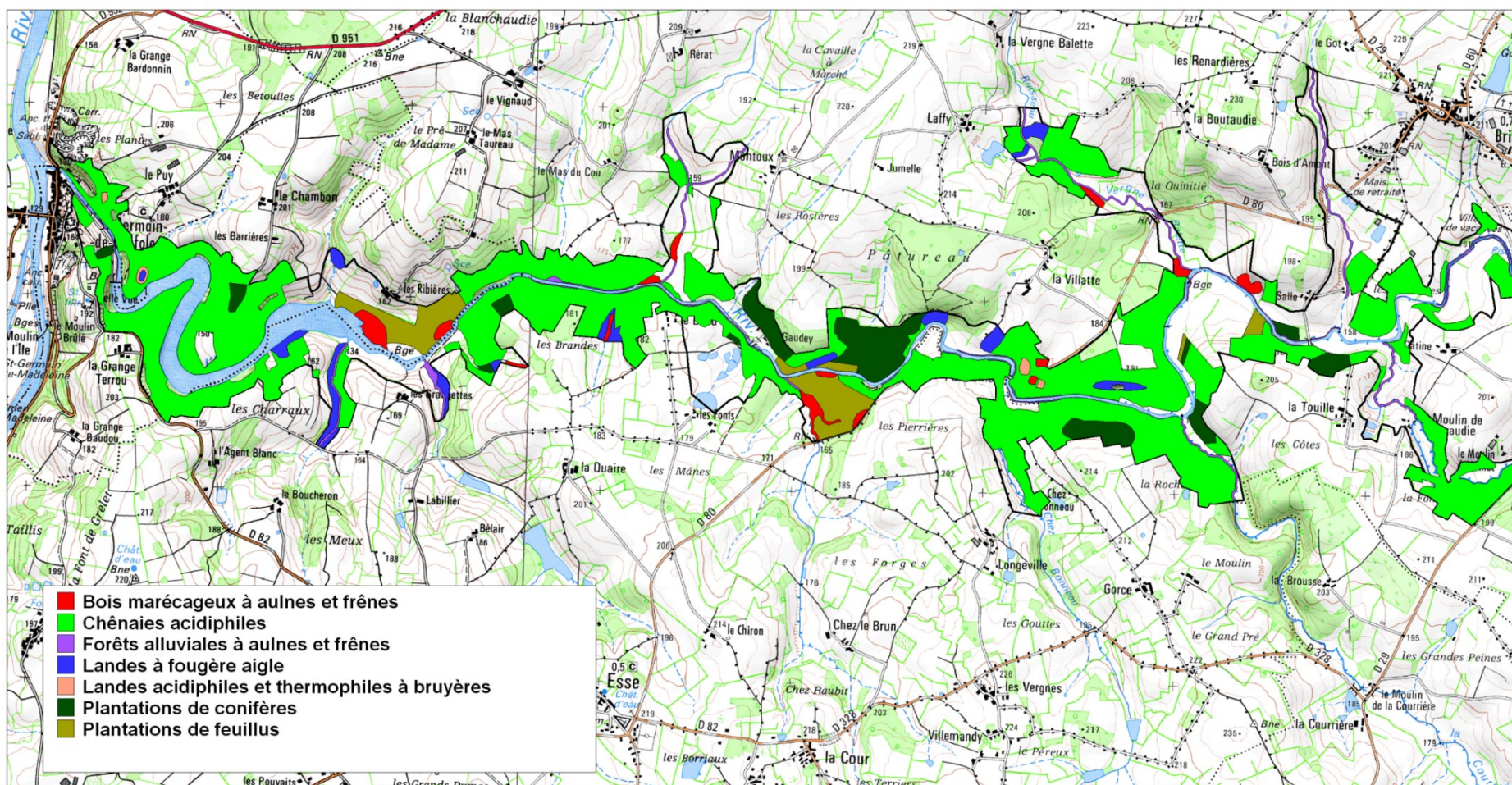
Fiche B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.

Cette fiche est étroitement liée à la fiche : B4 Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|--|---|---|--|---|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat.</p> <p>Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte (cours d'eau, berges et boisements rivulaires).</p> <p>Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrats réalisés.</p> <p>Nombre de Charte signée.</p> <p>Formations linéaires de ripisylves : Linéaire bénéficiant d'interventions de restauration et d'entretien :</p> <p>Boisements bénéficiant d'interventions de restauration : Nbre d'ilots d'enrichissement : Taille moyenne des ilots : Densité moyenne de plantation :</p> <p>Arbres remarquables conservés : Nombres d'arbres remarquables conservés : Nombre moyen d'arbres remarquables conservés / peuplement :</p> <p>Volume de bois mort au sol conservé :</p> <p>Nombre de mares favorables au sonneur à ventre jaune aménagées :</p> | <p>Evaluation de l'intérêt des actions sur les peuplements boisés artificiels :</p> <p>Cette évaluation sera mesurée au travers des suivis conduits dans le cadre de l'action : F3 suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaires »</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de contrats signés. % de l'objectif :</p> <p>Structures signataires d'une Charte. % de l'objectif :</p> <p>Formations linéaires de ripisylves : % de l'objectif :</p> <p>Nbre d'ilots d'enrichissement : % de l'objectif : Taille moyenne des ilots : % de l'objectif : Densité moyenne de plantation : % de l'objectif :</p> <p>Arbres remarquables conservés : Nombres d'arbres remarquables conservés : % de l'objectif : Nombre moyen d'arbres remarquables conservés / peuplement : % de l'objectif : Volume de bois mort au sol conservé : % de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel.</p> <p>Efficacité de la mesure. Oui non</p> <p>Coût des opérations « Ilots de sénescence »</p> <p>Coût des opérations « arbres remarquables ».</p> <p>Coût des opérations volume de bois mort au sol :</p> <p>Coût des opérations création ou entretien de clairières :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob.</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire.</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter.</p> |

Localisation des zones boisées sur le site de la Vallée de l'Issoire.



6.1.2.5 Fiche B1 : Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques

Priorité : ++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu et Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 2** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité.
- **ODD 3** : Évaluer les résultats et la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

Objectifs opérationnels

- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.1** : Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

| Résultats qualitatifs attendus. | Une réflexion commune des organismes intervenant dans le domaine de l'eau et des représentants des usagers permet d'encadrer les programmes d'actions mis en œuvre sur la vallée de l'Issoire en cohérence avec les diverses réglementations et les spécificités biologiques du site. | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|-----|--|---|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs attendus. | (Re)constitution d'un groupe référence thématique Eau. Une réunion annuelle minimum est organisée pour ce groupe. Implication de la structure animatrice aux diverses réunions « thématique eau » en lien avec le site. | | | | | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés. | Forêts alluviales d'aulnes et frênes : (91E0), Formations amphibies des rives exondées de lacs, étangs ou mares : (3130), Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche brachion</i> : (3260), Mégaphorbiaies eutrophes, (6430). | | | | | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées. | Loutre : (1355), Grand rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Grand murin (1324), Sonneur à ventre jaune : (1193), Lamproie de planer : (1096), Chabot : (1163). | | | | | | | | | | | | | | |
| Localisation. | Tout le site de la Vallée de l'Issoire. | | | | | | | | | | | | | | |
| Surface concernée. | 508 hectares. | | | | | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action. | <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> | | | | | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | | | | | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique, condition nécessaire à la satisfaction des usages liés à l'eau et à la préservation de milieux aquatiques fonctionnels.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux Loire Bretagne (SDAGE) est l'outil principal de mise en œuvre de la DCE.

Il rappelle les enjeux de l'eau sur le bassin, définit les objectifs de qualité et les dates associées, établit les orientations de la gestion de l'eau en reprenant l'ensemble des obligations fixées par les directives européennes et les lois françaises et indique les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne participe à la mise en application du programme de mesure opérationnel du SDAGE Loire Bretagne. C'est un outil de gestion de l'eau qui concilie la protection du patrimoine aquatique et le développement des activités économiques attachées à cette ressource.

Outil de planification à portée réglementaire, il est opposable à toute personne publique ou privée de manière plus ou moins forte : les décisions qui interviennent dans le domaine de l'eau doivent soit être compatibles avec le SAGE, soit prendre en compte ses orientations.

La commission Locale de l'eau (CLE) veille au respect des décisions du SAGE.

L'ensemble des objectifs et des préconisations est défini dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE du bassin de la Vienne.

En matière de gestion de la ressource en eau, le dispositif Natura 2000 fonctionne en mode intégré et doit être pris en compte dans la politique sectorielle propre au domaine de l'eau dans toutes ses composantes et à toutes les échelles d'intervention.

Ainsi lors de la mise en place d'actions locales liées à la thématique eau, il sera nécessaire de vérifier :

- Leur compatibilité avec les orientations de conservation du Document d'Objectifs, notamment avec les exigences écologiques des habitats, habitats d'espèces ou espèces d'intérêt communautaire présents sur la Vallée de l'Issoire,
- Leur cohérence avec le programme de mesures du SAGE du Bassin de la Vienne.

La mise en place d'un comité technique « eau » permettra de concourir cette harmonisation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Mise en place d'un comité technique.

La composition du comité technique sera validée en COPIL. Il se composera de personnes ou d'organismes ayant compétence dans le domaine de l'eau, des représentants du monde agricole et se réunira au moins une fois par an.

Il a pour vocation de :

- Valider et fixer les critères techniques des opérations de gestion concernant l'eau et les milieux aquatiques.
- Coordonner et faciliter la diffusion de l'information auprès des usagers directs du site voire des communes avoisinantes du bassin versant.
- Informer la structure animatrice de l'ensemble des réunions relatives à la thématique « eau ».
- Réactualiser les fiches actions en lien avec la thématique eau : Restauration et entretien des berges et de la ripisylve, Relayer l'information espèces invasives et les fiches concernant la gestion des étangs.

2) Implication de la structure animatrice aux diverses réunions liées au domaine de l'eau

La structure animatrice participera aux réunions réglementaires et techniques relatives à la thématique eau. Ainsi elle s'attachera à vérifier la cohérence des actions portées dans le cadre des outils de planification propres au domaine de l'Eau avec les orientations de conservation du Docob et les enjeux écologiques du site.

OUTILS

Tous documents relatifs au SAGE Vienne.

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du Docob.

COUTS, BUDGETS ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Années | | | | | Coût / 5 ans |
|--|--------|-----|-----|-----|-----|--------------|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | |
| Nombre de jours de réunions du comité technique | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 200 € |
| Nombre de jours de participation de la structure animatrice aux réunions thème eau | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 000 € |
| Total / 5 ans | | | | | | 3 200 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 5 500 €

Financeurs potentiels : État, Europe.

STRUCTURES RESSOURCES

ETPB du Bassin de la Vienne, Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine, DDT de la Charente, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Fédération de pêche, OFB, Agence de l'eau, Communauté de Communes Charente Limousine, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente, Cellule d'Assistance Technique Entretien des Rivières du Conseil Général, Chambre Agriculture...

INDICATEUR DE SUIVIS ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.

A7 : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.

E5 : Réaliser un programme de formation pour les actions « entretien des berges et de la ripisylve et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».

E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|--|---|---|---|--|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Efficienne | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la réalisation des réunions du comité technique :</p> <p>Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par la structure animatrice aux réunions sur le thème de l'eau (en lien avec Vallée de l'Issoire ou son Bassin Versant) :</p> <p>Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Réunions du comité technique :</p> <p>Nombre de jours de réunions :</p> <p>Nombre de personnes présentes :</p> <p>Nombre de réunions thématiques eaux :</p> <p>Nombre de jours de réunions :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers de l'efficacité des actions liées à la thématique eau :</p> <p>B4) Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.</p> <p>E5) Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».</p> <p>E7) Sensibiliser les usagers aux risques des espèces invasives et les impliquer dans leur suivi</p> <p>Permettront aussi d'évaluer la pertinence :</p> <p>Propositions du comité technique :</p> <p>Implication de la structure animatrice dans les réunions liées au domaine de l'eau :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de réunion « Comité technique réalisées :</p> <p>% de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Réunion comité eau :</p> <p>Nombre d'ETP structure animatrice :</p> <p>Autres réunions thématique eau :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Document d'objectif :</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Justification :</p> |

6.1.2.6 Fiche B2 : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies

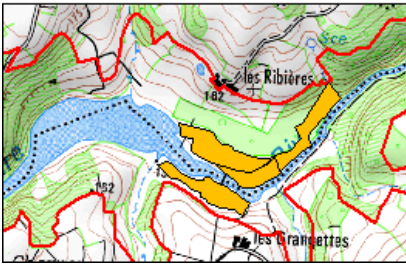
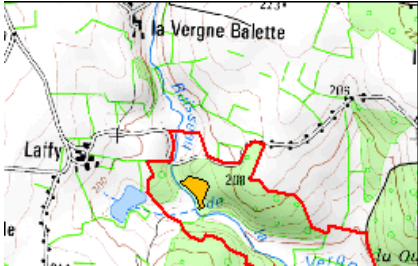
Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.

Objectifs opérationnels :

- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.3** : Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

| Résultats qualitatifs. | Maintien de l'état de conservation des mégaphorbiaies. Mise en place d'un dispositif de suivi permettant de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs. | Signature d'un contrat et d'une charte ou de deux contrats. Restauration et entretien de 0,12 hectares (« La Vergne Balette »). Entretien de 6,20 hectares de "mégaphorbiaies" au lieu-dit « Les Grangettes » et « Les Ribières », hectares) soit plus de 95 % des mégaphorbiaies identifiées dans le DOCOB. | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés. | Mégaphorbiaies eutrophe, (6430). | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées. | Grand Rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Grand Murin : (1324), Loutre d'Europe : (1355). | | | | | | | | | | |
| Localisation. | <p>Mégaphorbiaies de la Vallée de l'Issoire (Sources : IGN SCAN 25) chambre Agriculture Charente 2011, échelle 1/2000</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Secteur 1 : lieux-dits : Les Grangettes et Les Ribières</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Secteur 2 : La Vergne Balette / Laffy</p>  </div> </div> <p style="text-align: center;"> Mégaphorbiaies Périmètre Vallée de l'Issoire </p> | | | | | | | | | | |
| Surface concernée. | 6,20 Hectares (secteur 1) 0,12 Hectares (secteur 2) | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action. | <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | |
| <p>JUSTIFICATION DE L'ACTION</p> <p>L'évolution naturelle ou la réalisation d'opérations de gestion inadaptées (pâturage, absence d'entretien) conduisent ces peuplements de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un boisement humide en l'absence d'intervention, - Une prairie humide suite à une intensification des pratiques. (Fauche annuelle, pâturage régulier). | | | | | | | | | | | |

Une fauche tous les trois ans (par tiers) est favorable au maintien de la mégaphorbiaie et au développement de sa biodiversité (augmentation de la diversité floristique et faunistique, zone refuge pour la faune). Les principales espèces que l'on peut trouver sont : Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kulh, Rainette arboricole, Grenouille agile, Couleuvre à collier, Couleuvre verte et jaune, Invertébrés (Lépidoptères, orthoptères, odonates...).

Une périodicité d'intervention supérieure à 5 ans risque de poser des problèmes techniques pour les interventions mécaniques dues au développement des ligneux et à l'embroussaillage.

La préservation de ce milieu contribue par ailleurs au maintien de la qualité physico-chimique de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche milieu mégaphorbiaie

Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Ces engagements visent le maintien de l'habitat « mégaphorbiaies » et excluent :

- Le boisement volontaire,
- Les interventions lourdes pouvant modifier la structure du terrain et /ou détruire l'habitat (drainage, nivellement, retournement de la parcelle).
- Le pâturage.
- Le brûlage et l'écobuage.
- La fertilisation minérale et/ou organique.
- Les interventions de désherbage à l'aide de produits chimiques.
- Le dépôt de matériaux divers.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Privilégier l'entretien des mégaphorbiaies 1 année sur 2 pour préserver le sol et la végétation. Les interventions d'entretien se réalisent par fauche ou broyage entre septembre et février en privilégiant septembre et octobre), si l'hygrométrie et la portance du sol le permet.
- Exporter les produits de coupes de la fauche pour éviter l'enrichissement de la parcelle en matière organique.
- Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'effondrement des berges.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable (pour les outils portés).

2) Cahier des charges technique.

21) Diagnostic de pré-contractualisation.

Avant toute demande de contractualisation, un diagnostic écologique doit être réalisé par un expert environnemental. Il définit :

- La localisation des parcelles (cartographie).
- Le rappel des caractéristiques écologiques du milieu naturel.
- L'état de conservation de l'habitat présent au sein de la parcelle et sa typologie.
- L'inventaire floristique et faunistique.
- Les opérations de restaurations nécessaires.
- Les opérations d'entretien qui suivront la restauration.
- Le plan de gestion rotationnel, si la taille de la parcelle permet sa mise en place.

Les modalités techniques de réalisation des travaux sous forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener.

Le rapport de ce diagnostic sera remis par l'expert environnemental à chaque contractant et joint au projet de contrat. Lors d'une visite des parcelles avec les agents chargés des travaux, l'expert environnemental décrit les travaux à effectuer et procède au marquage des végétaux à éliminer et à exporter.

| Planning des opérations d'entretien / 5 ans | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----|---|---|-----|---|---|-----|---|---|-----|---|---|-----|---|---|
| | N+1 | | | N+2 | | | N+3 | | | N+4 | | | N+i | | |
| Tiers de parcelles | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Fauche | X | | | | X | | | | X | X | | | | X | |
| Interventions ponctuelles | | X | X | X | | X | X | X | | | X | X | X | | X |

22) Opérations de restauration (Année N).

Les opérations de restauration consistent à l'élimination des rejets ligneux.

L'ouverture du milieu s'effectue soit par gyrobroyage soit par intervention manuelle (débroussaileuse).

Les interventions sont réalisées de septembre à mars afin de respecter les cycles biologiques des espèces animales végétales.

Les résidus ligneux seront exportés en périphérie de la parcelle ou dirigés vers des « filières » de traitement appropriées (broyage...).

23) Opérations d'entretien.

231) Fauche tardive.

- Les parcelles sont fauchées annuellement par tiers (rotation de fauche tous les trois pour chaque tiers de parcelle).
- Intervention entre septembre et mars. (Respect du cycle biologique des espèces animales et végétales).
- Utilisation de matériels professionnels autorisée (tracteurs...) en fonction de la portance du sol.
- Exportation des résidus de fauche afin d'éviter tout enrichissement de la parcelle et de l'Issoire en matière organique.
- Pas d'enlèvement immédiat suite à la fauche pour permettre aux invertébrés de quitter le foin.

232) Interventions ponctuelles visant à éliminer la végétation ligneuse :

- Interventions manuelles entre septembre et février (débroussaileuse, tronçonneuse).
- Les résidus de ligneux sont exportés hors de la parcelle.

233) Suivi évaluation des opérations de gestion.

Le suivi est réalisé par l'expert environnemental, l'année suivant une opération de restauration et après chaque opération d'entretien. Réalisé de septembre à octobre, il permet à la structure animatrice et à l'expert environnemental de réaliser avec le contractant un état des lieux des opérations de gestion et de définir si besoin des opérations complémentaires d'entretien pour la prochaine campagne. Lors d'une visite des parcelles avec les agents chargés des travaux, l'expert environnemental décrit les travaux à effectuer et procède au marquage des végétaux qui seront à éliminer et à exporter, et procède au marquage des parcelles qui seront concernées par la fauche.

234) Enregistrement des interventions

Dans le cas d'actions de restauration ou d'entretien réalisées en régie, Le contractant mentionnera dans un document d'enregistrement :

- La nature et la date des interventions.
- La localisation.
- Les intervenants et le type d'intervention (manuelle, ...).

235) Suivi évaluation des opérations de gestion.

Les parcelles de mégaphorbiaies sont situées :

- Dans le périmètre rapproché de captage d'eau potable. D'accès interdit, ce périmètre est clôturé. Les parcelles sont donc indirectement mises en défens. En bordure du chemin « Paule Lavergne » régulièrement emprunté par usagers (randonneurs, pêcheurs...), une signalétique d'information sur cet habitat pourra donc être mise en place.

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche « Gestion des mégaphorbiaies », Contrat Natura 2000 (N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger).

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayants droits sur les mégaphorbiaies, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Action | Coût unitaire maximal | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal |
|-----------------------------------|-----------------------|---|------------------------------|
| Diagnostic pré-contractualisation | 1 000,00 € | 1 | 1 000,00 € |
| Entretien des mégaphorbiaies | de 896 à 1485 €/ha | 2,1 ha x 5 opérations d'entretien / 5 ans | de 9 273 à 15370 € |
| TOTAL / 5 ans | | De 10 273 à 16 370 € | |

Coût diagnostic en année 1 : 2 jours soit 1000 €.

Les coûts annoncés sont basés sur le barème de l'action N05R, pour l'ancienne région Poitou-Charentes.

- Broyage et débroussaillage (manuel) : 620 €/ha
- Broyage et débroussaillage (mécanique) : 260 €/ha
- Exportation manuelle : 415 €/ha
- Exportation mécanique : 190 €/ha

Majoration / minorations des coûts d'opérations d'entretien :

- Portance des sols moyenne : majoration de 20% (si intervention mécanique)
- Taux de recouvrement de la végétation à couper <70 % : majoration de 5% (mécanique), 20% (manuelle)
- Pente entre 15 à 30 % : majoration de 15% (mécanique ou manuelle)

Surface potentielle contractualisable : 6,20 hectares

Budget prévisionnel / 5 ans : De 10 273 à 16 370 € (entretien mécanique ou manuel)

Financeurs potentiels : État, Europe.

STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, structures et/ou entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides.

DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.

F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs De performance | | | |
|---|--|---|--|--|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par hectare de mégaphorbiaie restauré : Nombre de jours par hectare : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par hectare de mégaphorbiaie « entretien » : Nombre de jours par hectare. Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrat et surface correspondante :</p> <p>Nombre de Charte et surface correspondante :</p> <p>Surface contractualisée :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers :</p> <p>- Des suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire (action F3), notamment loutre et chiroptères.</p> <p>La reproductibilité de la méthode de gestion choisie permettra aussi de mesurer la pertinence de l'action (à lier au coût).</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre contrats signés. % de l'objectif :</p> <p>Nombre de Charte signée. % de l'objectif :</p> <p>Surface engagée en contrat Natura 2000. % de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Montant € HT par hectare de mégaphorbiaie restauré :</p> <p>Montant € HT par hectare de mégaphorbiaie « entretien » :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions du territoire :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.7 Fiche B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau

Priorité : ++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.

Objectifs opérationnels :

- **OO 1.2** : Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges de l'Issoire et de ses affluents en tenant compte du respect de la propriété privée.
- **OO 1.3** : Privilégier la plantation ou le renouvellement naturel d'essences indigènes adaptées pour le maintien des rives de l'Issoire et de ses affluents.
- **OO 1.5** : Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

| Résultats qualitatifs attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la diversité biologique. - Conservation de la fonctionnalité du cours d'eau. - Fixation et protection des berges contre l'érosion, filtre vis-à-vis du ruissellement. - Préservation de la fonction de niche écologique, source de nourriture et support de reproduction pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres, corridor de déplacement pour certaines espèces (loutre, chiroptères, libellules...). - Préservation de la valeur patrimoniale, attrait paysager. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs attendus | <p>Mise en œuvre du cahier des charges « entretien ripisylves et berges » sur 50% du linéaire des bords de cours d'eau (au cours d'une période de 5 ans).</p> <p>Mise en place de systèmes d'abreuvement pour le bétail couplé à la mise en défens des berges si nécessaire.</p> | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | <p>Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0), Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichos bratrachion</i> (3260).</p> <p>Formations amphibies des rives exondées de lacs, étangs ou mares (3130).</p> <p>Prairie de fauche riche en fleurs (6510).</p> | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Lamproie de planer, chabot, chiroptères, sonneur a ventre jaune. | | | | | | | | | | |
| Localisation | Toutes les berges et les ripisylves du réseau hydrographique de la Vallée de l'Issoire. Secteurs d'interventions à préciser en fonction du diagnostic. | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | 508 hectares. | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Une ripisylve de qualité joue plusieurs fonctions écologiques favorables à la qualité du milieu naturel et aux espèces fréquentant les zones humides :

- Une fonction épuratrice de l'eau liée à la présence d'une végétation complète et structurée (3 strates de végétation : arborescente, arbustive, herbacée) dont les systèmes racinaires assurent une action complémentaire d'autoépuration des eaux de lessivage/infiltration en provenance du bassin versant.
- Une fonction mécanique, des essences bien adaptées aux conditions stationnelles (Aulnes glutineux et Frênes communs) assurant le maintien des berges par la présence d'un réseau racinaire dense.
- Une fonction d'habitats d'espèces et de corridor biologique : la ripisylve est source d'une grande diversité d'habitats (cavités, racines) et d'une nourriture abondante pour un grand nombre d'espèce (insectes, mammifères, poissons, crustacés, reptiles) ; elle constitue par ailleurs une zone de passage privilégiée permettant aux espèces de circuler (loutre, vison, chiroptère, libellule...) ; l'alternance de zones ouvertes et de zones ombragées est favorable à de nombreuses espèces.

Le maintien de zones d'ombre permettra de plus de garder l'eau fraîche en été et de limiter le colmatage des frayères par les algues.

- Fonction d'inertie en atténuant le débit lors des crues (rétention des sédiments, limitation du creusement du lit mineur, frein ou barrage des embâcles provenant de l'amont).
- Fonction environnementale (maintien de la biodiversité, qualité paysagère) et pédagogique.

L'objectif de l'action est donc de favoriser une gestion raisonnée et douce des ripisylves et de la végétation de berges.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte de bonnes pratiques sylvicoles.

Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Les engagements listés ci-dessous ne se substituent pas aux règles imposées par les réglementations liées à la loi sur l'eau et à la conditionnalité dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Ces engagements visent la conservation de la fonctionnalité de la ripisylve vis-à-vis des habitats et espèces liées au site et notamment :

- La conservation de la végétation des berges et de la ripisylve et notamment des essences autochtones et efficaces pour la stabilité des berges (Aulne glutineux et Frêne commun).
- La réalisation des entretiens entre le 1er août et le 1er mars.
- Le maintien des souches lors de l'exploitation des arbres des berges.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Laisser des tas de bois morts favorables aux insectes saproxyliques.
- Laisser volontairement des trouées favorables aux espèces phototrophes.
- Conserver des zones de refuges sans opération de gestion pour préserver la tranquillité de certaines espèces.
- Intervenir manuellement ou à l'aide de matériels professionnels (tracteurs...) si l'intervention le justifie et si la portance des sols est suffisante.
- Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches.
- Stocker le bois issu du bûcheronnage en dehors des zones susceptibles d'être inondées.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable (pour les outils portés destinés à la gestion des éléments fixes du paysage).

Les actions de restauration, l'entreposage de matériels autoportés s'effectuent en dehors de parcelles « habitats d'intérêt communautaires » notamment les mégaphorbiaies.

- Mettre en défens contre le piétinement des berges accessibles au troupeau est recommandée. Des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés.
- Restaurer et stabiliser les berges par des travaux de génie écologique (plantations d'espèces végétales autochtones à fort pouvoir racinaire...).
- Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'effondrement des berges.

2) Cahier des charges technique.

21) Diagnostic de l'état des berges et de la ripisylve :

Ce diagnostic définit :

- La localisation des secteurs les plus dégradés et donc prioritaires pour lesquels des opérations de gestion sont nécessaires (support cartographique).
- Le rappel des caractéristiques du milieu.
- Les opérations de gestion de restaurations nécessaires.
- Les opérations de gestion d'entretien qui suivront les opérations de restauration.
- Les préconisations des cahiers des charges.

Des supports photographiques sont associés à ce diagnostic afin de pouvoir concrétiser les résultats de mise en œuvre de l'action (bilan début, bilan fin).

Ce diagnostic sera remis par l'expert environnemental, aux agents chargés des travaux, lors d'une visite de terrain, avec description des travaux, marquage des végétaux à exporter, embâcles et encombre à enlever, localisation de placettes pour le stockage de divers végétaux.

22) Opérations de restauration

Se référer à la fiche A7 relative à la restauration et à la gestion des formations forestières alluviales.

23) Opérations d'entretien :

Les opérations d'entretien visent :

231) Le développement harmonieux des différentes strates de végétation par :

- La réalisation de coupes sélectives d'arbres de berge, fortement penchés (inclinaison > 25 °), morts ou dépérissant risquant par la suite de créer des embâcles. La coupe franche s'effectue à la base de l'arbre parallèlement à la berge. Les souches doivent être conservées.
- Le débroussaillage sélectif dans les strates arbustive et herbacée favorisant le développement naturel de jeunes plants d'espèces caractéristiques de l'habitat d'intérêt communautaire.
- Le brûlage de rémanents ne pouvant être exportés doit être réalisé sur des placettes aménagées.
- La préservation de zones de refuge le long du cours d'eau en maintenant localement des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) favorables à la Loutre d'Europe. Une distance maximale de 20 à 25m entre chaque zone de refuge est recommandée.
- La gestion (coupe ou arrachage manuel) des rejets, drageons, boutures...d'espèces indésirables (suppression des peupliers cultivars plantés à moins de 6 mètres de la crête de berge du ruisseau par coupe ou annellation). Pour les espèces à caractère envahissant, les modalités de destruction devront être définies dans un cahier des charges validé par la structure animatrice.
- L'élagage des branches basses favorisant le développement de zones d'éclaircie propices à la vie aquatique.
- Le rajeunissement par plantation des saulaies rivulaires et le recépage des aulnes.

232) la protection des berges consistant en :

- La mise en place en pied de berge et en cas d'érosion importante (évaluée lors du diagnostic initial), d'une protection du pied de berge par génie végétal (plantation, bouturage, fascinage).
- La mise en défens des berges fragiles en contexte d'érosion, en particulier sur les affluents avec pose d'une clôture, en retrait de la crête de berge afin de limiter l'accès aux animaux sur toute la longueur de la berge, sauf au point d'abreuvement s'il existe déjà (déterminé lors du diagnostic). Dans ce contexte, un aménagement canalisera les troupeaux, afin que le seul accès possible soit le point d'abreuvement.
- La réalisation d'aménagements (abreuvoir gravitaire...pompe à museau) complétés par la mise en place d'une protection de pied de berge (billots superposés...) afin que le bétail ne pénètre pas dans le cours d'eau.
- L'entretien manuel des clôtures en bord de cours d'eau (élagage des branches menaçant cette clôture).
- La mise en défens de secteurs de berges fragiles en contexte d'érosion, le long du chemin de randonnée Paule Lavergne avec pose de clôture. L'utilisation d'aménagement en bois sera privilégiée.

233) la gestion des embâcles et encombres.

L'enlèvement des embâcles dans le lit du cours d'eau ne s'opère que quand ceux-ci sont de nature à provoquer l'inondation de certaines parcelles, à bloquer la circulation d'espèces aquatiques ou risquant de provoquer une érosion importante. Les embâcles jouent un rôle vital dans le lit du cours d'eau en diversifiant les faciès d'écoulement et en proposant des caches et abris aux espèces animales.

24) Enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés en régie)

Un document d'enregistrement devra être tenu à jour et mentionner :

- La nature et la date des interventions.
- Leur localisation.
- Les intervenants et le type d'intervention (manuelle ...).

3) Conditions particulières de mise en œuvre

- Le diagnostic de pré-contractualisation sera réalisé en relation avec la structure animatrice, le technicien rivière ou l'expert environnemental. L'OFB aura un titre consultatif. Les actions mises en place seront en cohérence avec les actions des divers programmes existants sur la thématique et le territoire.
- Respect de la Loi sur l'eau et prise en compte des obligations relatives à l'entretien des berges et au lit des cours d'eau par les propriétaires conformément aux articles 114 et L232-1 du code rural.
- Rester en cohérence avec le plan de prévention des risques.
- Veiller au respect des modalités inhérentes au site classé.

OUTILS

Charte Natura 2000, Subventions, Contrats N2000 (pour les actions de restauration), appels à Projets...

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires, Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le Budget prévisionnel sera fonction du diagnostic qui déterminera la localisation des secteurs les plus dégradés et donc prioritaires pour lesquels des opérations de gestion sont nécessaires.

Cout diagnostic en année 1 : 5 jours soit 2 500 €.

Coûts des opérations d'entretien et des aménagements à mettre en place : À définir en fonction du diagnostic.

Budget prévisionnel / 5 ans : À minima 2500 € pour le diagnostic.

Financiers potentiels : État, Europe, Agence de l'eau.

ACTEURS CONCERNES ET STRUCTURES RESSOURCES :

Structure animatrice du DOCOB.

ETPB Vienne, Agence de l'eau, Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine Charente Nature, Association de pêche, entreprises spécialisées intervenant dans sur la gestion des « milieux humides », SIAEP, Chambre Agriculture. DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente, OFB. Cellule Assistance Technique Entretien Rivière Conseil Général.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B1) Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.

E6) Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi.

E5) Réaliser un programme de formation sur les thématiques « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».

A7) Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Gestion des berges de cours d'eau et des ripisylves.
Cette fiche est étroitement liée à la fiche A8 : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.

| Indicateurs de mise en œuvre. | | Indicateurs De performance. | | | |
|--|--|--|---|---|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Efficiences | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat.</p> <p>Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte (cours d'eau, berges et boisements rivulaires).</p> <p>Nombre de jours :</p> <p>Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Réalisation d'un cahier des charges technique :</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Nombre de Contrats réalisés.</p> <p>Nombre de Charte signée.</p> <p>Formations linéaires de ripisylves : Linéaire bénéficiant d'interventions de d'entretien :</p> <p>Linéaire de berges bénéficiant d'opération de mise en défens ou d'aménagements de protection :</p> <p>Nombre d'aménagements :</p> <p>Nombre d'opérations « gestion des embâcles » :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des diagnostics « berge et ripisylve » - De l'adhésion des propriétaires à la réalisation d'aménagement : - Des suivis biologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire (action F3), notamment loutre chabot et lamproie...et des habitats dont la pérennité est liée à la qualité de l'eau et à l'hydro morphologie de l'Issoire. | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Formations linéaires de ripisylves : % de l'objectif :</p> <p>Nombre d'aménagements « système d'abreuvements » mis en place : % de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel.</p> <p>Efficacité de la mesure. Oui non</p> <p>Coût des opérations entretien des berges et ripisylve :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob.</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire.</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter.</p> |

6.1.2.8 Fiche D1 : Maintenir et restaurer les habitats du Sonneur à ventre jaune

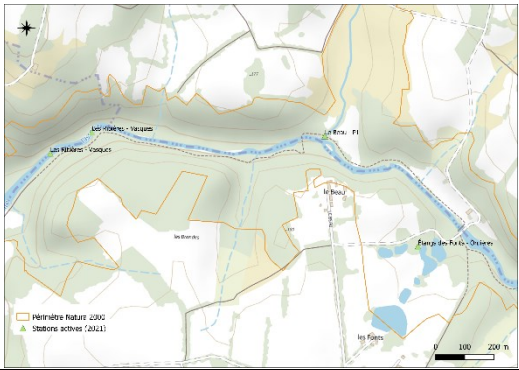
Priorité : ++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 4** : Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

Objectifs opérationnels

- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.3** : Réaliser un suivi biologique annuel permettant de juger de l'état de conservation des habitats et de l'espèce et permettant de mettre en place des opérations de gestion correctives.

| | |
|---|---|
| Résultats qualitatifs attendus | Maintien de la fonctionnalité écologique des milieux de vie du sonneur à ventre jaune. Mise en place d'un suivi. |
| Résultats quantitatifs attendus | Maintien des effectifs de sonneur à ventre jaune. Mise en place d'une charte Natura 2000. |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Formations amphibies des étangs : (3130). |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Sonneur à ventre jaune : (1193), Grand rhinolophe : (1304). |
| Localisation | <p>Zone des stations « Sonneur à ventre jaune » (Sources : IGN SCAN 25) SIGIV 2022, échelle 1/6140</p>  |
| Surface concernée | Les ornières, étangs, mares, vasques naturelles, fossés, ruisseaux constituant les stations « Sonneur à ventre jaune » du site sont localisés sur une surface d'environ 4 hectares. |
| Périodicité de l'action | |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION | |
| <p>Le sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière bien adaptée aux points d'eau temporaires ouverts et bien ensoleillés. Rare en Poitou-Charentes, ce petit crapaud se trouve sur le site de la Vallée de l'Issoire en limite ouest de son aire de répartition.</p> <p>L'espèce est connue sur plusieurs stations et fait l'objet d'un suivi annuel.</p> <p>Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche milieu mares et étangs.</p> | |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements et recommandations de portée générale ne sont pas décrits dans la présente fiche action, mais doivent être de fait respectés par les contractants (Cf. Charte Natura 2000 Vallée de l'Issoire).

1) Engagements de conservation et recommandation de gestion.

11) Engagements de conservation.

Les engagements de conservation des habitats « Sonneurs à ventre jaune » visent le maintien de la fonctionnalité des sites de leur connectivité et portent sur :

- La conservation d'une ceinture végétale herbacée sur les berges
- L'absence d'interventions lourdes d'élimination de la végétation sur les périmètres définis par l'expert environnemental et le respect d'une période d'intervention favorable au sonneur à ventre jaune (travaux à réaliser entre le 1^{er} août et le 1^{er} février).
- L'absence d'actions de drainage et d'assèchement des parcelles humides en bordure d'un plan d'eau ou d'une mare.
- Le maintien des systèmes de connexion existant entre les divers points d'eau du site.
- Le maintien des ornières en place ou créées en périphérie des mares et étangs.

12) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Conserver une zone de 10 mètres non cultivée en bordure des sites de reproduction.
- Eviter l'utilisation d'herbicides à moins d'une distance de 10 mètres de la mare ou de l'étang.
- Privilégier un entretien manuel ou mécanique en mettant « hors eau » la matière végétale coupée.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable (pour les outils de type débroussailleuse, tronçonneuse...).
- Eviter toute introduction volontaire d'espèces invasives (faune et flore).
- Prévenir la structure animatrice en cas de présence d'espèces invasives (faune et flore).
- Aménager des petites mares temporaires à proximité des habitats où l'espèce Sonneur à ventre jaune a été identifiée (dans un rayon de 500 m) de façon à former un réseau de sites favorables à l'espèce (superficie de 20 à 50 m², profondeur maximale de 30 cm, berges en pentes douces sur 75 à 100% du linéaire, taux d'ensoleillement d'au moins 50%).

Prévenir la structure animatrice en cas de présence d'espèces invasives (faune et flore).

2) Cahier des charges technique.

21) Diagnostic de pré contractualisation.

Avant toute demande de contractualisation, un diagnostic écologique doit être réalisé par un expert environnemental. Il définit :

- Les modalités du suivi scientifique.
- La localisation des stations (cartographie).
- Un schéma descriptif du site, détaillant, les lieux de présence de l'espèce (ornières, mares, fossés) et les zones de reproduction.
- Le rappel des exigences écologiques de l'espèce.
- L'état de conservation des sites de reproduction du sonneur (dynamique de milieu).
- L'inventaire des populations de sonneur et des espèces liées au milieu (dynamique de population). Le support sera la fiche de suivi population / site établie lors du suivi biologique annuel.
- Les opérations de restauration nécessaires.
- Les opérations d'entretien qui suivront la restauration.
- Les modalités techniques de mise en œuvre des travaux sous la forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener.
- L'échéancier de réalisation des interventions.

Le rapport de ce diagnostic est remis par l'expert environnemental au contractant et joint au projet de contrat. Lors d'une visite des stations avec le contractant, l'expert environnemental décrit l'itinéraire technique des opérations de restauration et/ou d'entretien.

22) Opérations de restauration.

L'objectif est l'aménagement de petites mares temporaires (en eau au printemps) à proximité des ornières où l'espèce a été observée de façon à former un réseau de sites favorables à la reproduction de l'espèce. Ces actions visent à :

- Ré-ouvrir le milieu (mares, fossés...) par débroussaillage et dégagement des abords.
- Enlever manuellement et exporter les végétaux ligneux.
- Réaliser si nécessaire un désenvasement, (curage et gestion des produits de curage).
- Profiler les berges en pente douce.
- Aménager de petites mares temporaires (en eau au printemps) à proximité des sites où l'espèce a été observée de façon à former un réseau de sites favorables à la reproduction de l'espèce.

Caractéristiques des mares : superficie de 20 à 50 m², profondeur maximale de 30 cm, berges en pentes douces sur 75 à 100 % du linéaire, taux d'ensoleillement d'au moins 50 %.

23) Opération d'entretien :

Les opérations d'entretien visent à :

- Enlever la végétation aquatique de façon partielle lorsqu'elle menace d'envahir la mare (lentilles d'eau...)
- Curer partiellement le fond de la mare (1/3 de la surface) afin d'enlever les feuilles mortes et les branchages. Les opérations de curage devront être fractionnées dans le temps (espacées de 1 ou 2 années ou réalisées sur 5 ans). Les zones d'intervention seront délimitées par des piquets. Veillez à ne pas dépasser le vieux fond et les vieux bords de la mare. Ne pas intervenir pendant les périodes de reproduction des amphibiens et des espèces sensibles (travaux préconisés du 15 août au 30 octobre). Des engins de faible portance sont recommandés.
- Stocker les boues de curage à proximité (à moins de 2 m) pour que les espèces présentes puissent regagner la mare. Ces boues pourront être ultérieurement exportées si nécessaire,
- Pratiquer des éclaircies sur 1/3 du périmètre de la mare, prioritairement au sud, pour garder une alternance de zones ombragées et ensoleillées.
- Entretenir la végétation des sites et de la mare en voie d'atterrissement et la végétation du système de connexion et des chemins (à voir si une fois tous les 5 ans). Ces opérations consistent au broyage ou débroussaillage manuel de la végétation des mares en voie d'atterrissement et la végétation du système de connexion.

24) Suivi évaluation des opérations de gestion.

Un suivi d'évaluation est réalisé par l'expert environnemental, après chaque opération de restauration ou d'entretien.

Réalisé de mai à juillet, il permet à l'expert environnemental de réaliser avec le contractant un état des lieux et de programmer le cas échéant des interventions complémentaires.

25) Enregistrement des interventions (pour les interventions réalisées en régie) :

Lors d'actions de restauration et/ou d'entretien, le contractant mentionnera dans un document d'enregistrement :

- La nature et la date des interventions.
- La localisation
- Le type d'intervention (manuelle, ...)

Planning d'intervention

| Intervention autorisée | | | | | | | | | | | | |
|---|-----|------|--------|------|-------|------|------|------|-------|------|------|-------|
| Mois | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | Fév. | Mars | Avril |
| Intervention matériel lourd sur zones de reproduction | | | | | | | | | | | | |
| Entretien manuel des mares et de la végétation du système de connexion. | | | | | | | | | | | | |

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche gestion des sites de sonneur à ventre jaune.

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayant droit.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût du pré-diagnostic : 1 jour soit 500 €.

Opérations de restauration : 5000 € pour la création de mares.

Opération d'entretien : 1500 € / mare.

Budget prévisionnel / 5 ans : En fonction du diagnostic environnemental

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Structures environnementales, entreprises spécialisées dans la gestion de milieux humides.

DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B1 : Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.

A7 : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.

F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Maintenir et restaurer les habitats du « Sonneur à ventre jaune ».

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs De performance | | | |
|---|--|---|---|---|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Efficienne | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrats réalisés :</p> <p>Nombre de Chartes signées :</p> <p>Nombre de mares bénéficiant d'opération d'entretien :</p> <p>Nombre de mares créées :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers de l'action F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, notamment lors du suivi biologique du sonneur à ventre jaune.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de contrats signés. % de l'objectif :</p> <p>Nombre de Chartes signées : % de l'objectif :</p> <p>Nombre de mares restaurées ou créées : % de l'objectif :</p> <p>Nombre de mares bénéficiant d'opération d'entretien : % de l'objectif :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> <p>Coût des opérations de restauration :</p> <p>Coût des opérations d'entretien :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire :</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.9 Fiche D3A : Restauration et entretien des prairies maigres de fauche

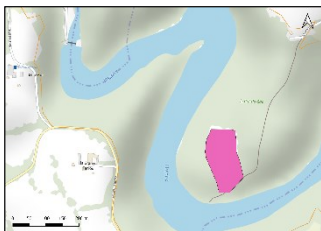
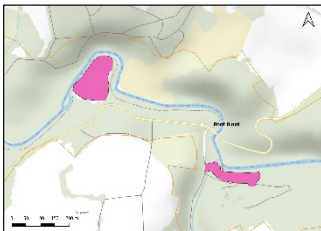
Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 4** : Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

Objectifs opérationnels :

- **OO 1.1** : Proposer aux exploitants la possibilité de faire des prairies de fauche.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.1** : Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.

| Résultats qualitatifs | Maintien ou amélioration de la diversité floristique et faunistique des prairies maigres de fauche par le maintien et le développement de pratiques agricoles adaptées. Mise en place d'un dispositif de suivi permettant de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs | Priorité est donnée à la contractualisation des parcelles « du Cul de sac » (1,37 hectares) et de la parcelle située en aval du pont Binot (1,20 hectares). | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Prairies maigres de fauches de basse altitude : (6510). | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Grand rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Grand murin : (1324), Lamproie de Planer : (1096), Chabot : (1163), Loutre : (1355). | | | | | | | | | | |
| Localisation | <p>Prairies maigres de fauche de la Vallée de l'Issoire (Sources : IGN ©SCAN 25®) chambre Agriculture Charente 2010, échelle 1/2000</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Prairies de fauche secteur 1</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Prairies de fauche secteur 2</p>  </div> </div> <p style="text-align: center;"> Prairies maigres de fauche Périmètre Natura 2000 </p> | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | Secteur 1 : 1,37 hectare Secteur 2 : 2,12 hectares | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION | | | | | | | | | | | |

Les prairies maigres de fauche du site N2000 sont particulièrement riches en espèces végétales herbacées et en insectes. Elles constituent des territoires de chasse privilégiés des chiroptères patrimoniaux qui y trouvent une nourriture abondante.

L'absence de fauche des parcelles et le pâturage sont susceptibles de conduire à l'appauvrissement de la diversité écologique de l'habitat.

Des opérations de gestion adaptées, notamment la fauche annuelle pratiquée dans certaines conditions, favorisent au contraire le développement des espèces végétales caractéristiques de cet habitat et bénéficient aux espèces animales qui l'utilisent pour l'accomplissement de tout ou partie de leur cycle biologique : Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kulh, Pie-grièche écorcheur, invertébrés (Lépidoptères, orthoptères). Les relevés floristiques réalisés lors des suivis permettront de s'assurer de l'efficacité des pratiques culturelles mises en œuvre au regard des enjeux de conservation du site N2000. La préservation de ce milieu contribue en outre au maintien de la qualité physico-chimique de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche milieu Prairies.

1) Engagements de conservation

Les engagements de conservation visent le maintien de l'habitat « Prairie maigre de fauche » et excluent :

- Le boisement volontaire.
- Les interventions lourdes pouvant modifier la structure du terrain ou détruire l'habitat (drainage, nivellement, retournement de la parcelle hors prairies temporaires, mise en culture) sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice (incendie, sécheresse...).
- Le pâturage.
- Le brûlage et l'écobuage.
- La fertilisation minérale et/ou organique.
- Les interventions de désherbage « en plein » à l'aide de produits chimiques.
- Le dépôt de matériaux divers.

Les engagements concernent aussi la conservation des arbres isolés et des haies qui seront cartographiés. L'exploitation du bois issu de l'entretien des arbres et des haies est possible.

2) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

- Réaliser une fauche tardive après le 31 juillet.
- Limiter les utilisations de désherbants lors de l'entretien des clôtures.
- Privilégier la fauche centrifuge afin de préserver la petite faune.
- Garder une bande non fauchée en bordure de parcelle, dont l'emplacement variera chaque année (en fonction de la configuration et de la taille des parcelles concernées).
- Privilégier une hauteur de fauche d'au moins 5 cm.
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable (pour les outils portés destinés à la gestion des éléments fixes du paysage).

3) Diagnostic de pré-contractualisation :

Avant toute demande de contractualisation, un diagnostic écologique est réalisé par un expert environnemental. Il définit :

- La localisation des parcelles (cartographie) et des éléments fixes du paysage.
- Le rappel des caractéristiques écologiques du milieu naturel.
- L'inventaire floristique et faunistique.
- Les opérations de restaurations nécessaires.
- Les opérations d'entretien.
- Les modalités techniques de mise en œuvre des travaux sous forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener.
- L'échéancier de réalisation des interventions.

Le rapport de ce diagnostic sera remis par l'expert environnemental à chaque contractant et joint au projet de contrat. Lors d'une visite des parcelles concernées avec les agents chargés des travaux, l'expert environnemental décrit les travaux à effectuer et procède le cas échéant à la délimitation des surfaces à travailler.

4) Opérations de restauration :

Le gyrobroyage permettant la réouverture du milieu est recommandé lors de la présence de repousses de ligneux. Cette opération est réalisée à l'automne ou au printemps (de septembre jusqu'au 31 Mars).

5) Opérations d'entretien :

La gestion conservatoire la plus adaptée consiste en la réalisation d'une fauche annuelle.

La fauche est réalisée lorsque la portance du sol permet l'accès à du matériel sans que celui-ci n'altère l'habitat.

La fauche annuelle est réalisée après le 31 juillet afin de respecter le cycle de vie des espèces présentes dans le milieu naturel.

L'exportation des produits de fauche permet d'éviter l'enrichissement du sol favorable au développement d'espèces atypiques (ligneux, chardons, orties...).

Les arbres isolés, les haies et autres éléments fixes du paysage peuvent faire l'objet d'opérations d'entretien ciblées (utilisation possible du bois).

L'utilisation de désherbants chimiques ne peut être envisagée qu'à titre exceptionnel et ce uniquement en application localisée après accord de la structure animatrice et / ou de l'expert environnemental afin de contrôler le développement d'espèces indésirables.

6) Enregistrement des interventions

Dans le cas d'actions de restauration ou d'entretien réalisées en régie, le contractant mentionnera dans un document d'enregistrement :

- La nature et la date des interventions.
- La localisation.
- Les intervenants et le type d'intervention (manuelle, ...).

7) Suivi évaluation des opérations de gestion

Le suivi est réalisé par l'expert environnemental, l'année suivant une opération de restauration et après chaque opération d'entretien. Réalisé d'août à septembre, il permet à l'expert de réaliser avec le contractant un état des lieux des opérations de gestion et de définir si besoin des opérations complémentaires d'entretien pour la prochaine campagne.

8) Opération de communication

Au vu de la localisation de la parcelle située en aval du pont Binot vis-à-vis du chemin de randonnée Paule Lavergne, il est nécessaire de disposer une signalétique qui permettra de baliser le chemin de randonnée.

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche « Prairies maigres de fauches »,

Contrat Natura 2000 (Parcelle hors SAU) :

- N04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts,
- **N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.**

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayants droit, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente, Village Gaulois, agriculteurs...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Action | Coût unitaire maximal | Nombre d'unités | Coût total indicatif maximal |
|--|-----------------------|--|------------------------------|
| Diagnostic pré-contractualisation | 1 000,00 € | 1 | 1 000,00 € |
| Entretien des prairies maigres de fauche | de 640 à 1100 €/ha | 3,49 ha x 5 opérations d'entretien / 5 ans | de 11 168 à 19 195 € |
| TOTAL / 5 ans | | De 12 168 à 20 195 € | |

Coût diagnostic en année 1 : 2 jours soit 1000 €.

Les coûts annoncés sont basés sur le barème de l'action N05R, pour l'ancienne région Poitou-Charentes.

- Broyage et débroussaillage (manuel) : 620 €/ha
- Broyage et débroussaillage (mécanique) : 260 €/ha
- Exportation manuelle : 415 €/ha
- Exportation mécanique : 190 €/ha

Majoration / minorations des coûts d'opérations d'entretien : Aucune

Surface potentielle contractualisable : 3,49 hectares.

Budget prévisionnel / 5 ans : de 12 168 à 20 195 €.

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Structure intervenant comme expert environnemental, Chambre d'Agriculture, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Restauration et entretien des Prairies maigre de fauche.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.

F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Restauration et entretien des Prairies maigres de fauche.

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs de performance | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Efficiéce | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat Nbre de jours d'animation : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours d'animation : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par hectare de prairies en entretien : Nbre de jours par hectare : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrats et surface correspondante :</p> <p>Nombre de Charte et surface correspondante :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers de l'action F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. (Habitat prairie maigre de fauche, suivis chiroptère, loutre...)</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de contrats signés : % de l'objectif atteint.</p> <p>Surface de prairies engagée en contrat Natura 2000. % de l'objectif atteint.</p> <p>Nombre de Chartes signées : % de l'objectif atteint.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Montant € par hectare de prairie « entretien » :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire :</p> <p>Oui : Non :</p> <p>Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.10 Fiche D3B : Restauration, entretien périodique des prairies mésophiles

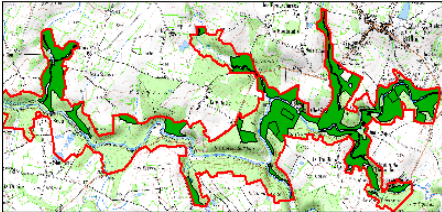

Priorité : +

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.

Objectifs opérationnels :

- **OO 1.1** : Proposer aux exploitants la possibilité de faire des prairies de fauche.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

| Résultats qualitatifs | Maintien de milieux herbacés et d'éléments fixes du paysage dans un état de conservation favorable aux espèces floristiques et faunistiques inféodés à cet habitat. Stabilisation de la surface en milieu herbacé. Réalisation de suivis écologiques permettant de juger de l'efficacité des mesures de gestion. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs | Maintenir la part de surface « prairies mésophiles » identifiées lors de la réalisation du DOCOB. Contractualisation de 25 % de la surface identifiée dans le DOCOB, soit 30 hectares. | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Annexe II Grand rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Grand murin : (1324). | | | | | | | | | | |
| Localisation | <p>Prairies mésophiles de la Vallée de l'Issoire (Sources : IGN ©SCAN 25®) Chambre Agriculture Charente 2010, échelle 1/2000.</p> <p>Secteur « en Amont du Gaudey »</p>  <p>Secteur « en Aval du Gaudey »</p>  <p style="text-align: center;"> Périmètre Vallée de l'Issoire Prairies mésophiles </p> | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | 143 hectares | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION | | | | | | | | | | | |

Les prairies mésophiles constituent des habitats fonctionnels utilisés par des espèces d'intérêt communautaire. Elles sont de façon générale des zones d'alimentation et de reproduction pour la faune (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kulh, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Grenouille agile, invertébrés (Lépidoptères, orthoptères, odonates...).

Elles sont le support d'activités d'élevages extensif d'ovins et de bovins. Les actions de gestions doivent prendre en compte les exigences économiques des exploitations agricoles.

Des pratiques d'élevage et de gestion adaptées à ces milieux peuvent avoir un effet bénéfique sur le cycle biologique de la faune et de la flore et contribuer de plus à la sauvegarde du bocage, paysage typique et patrimonial de la petite région du Confolentais.

Les apports de fertilisants doivent en particulier être limités car ils provoquent une modification des cortèges végétaux en favorisant les espèces nitrophiles banales, fortement compétitives, au détriment des espèces caractéristiques des prairies naturelles.

Les relevés floristiques réalisés lors des suivis permettront de s'assurer que les pratiques agricoles permettent de conforter le rôle fonctionnel joué par les prairies mésophiles.

Le maintien de couverts herbacés et des pratiques de gestion extensives permettent en outre de limiter les phénomènes d'érosion et le lessivage des intrants, avec un impact bénéfique sur la qualité de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche milieu prairies.

1) Engagements de conservation

Les engagements de conservation visent le maintien de l'habitat « Prairie mésophile » et excluent :

- Le boisement volontaire.
- Les interventions lourdes pouvant modifier la structure du terrain et /ou détruire l'habitat. (Drainage, nivellement, retournement de la parcelle hors prairies temporaires, mise en culture) sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice (incendie, sécheresse).
- Le brûlage et l'écobuage.
- Les interventions de désherbage « en plein » à l'aide de produits chimiques.
- L'entreposage permanent de matériaux divers.

Les engagements concernent aussi la conservation des arbres isolés et des haies qui seront cartographiés. L'exploitation du bois issu de l'entretien des arbres et des haies est possible.

2) Les recommandations de gestion constituent des conseils techniques permettant la mise en œuvre d'une gestion optimale de l'habitat :

Les modalités de conservation ne se substituent pas aux obligations réglementaires liées à la conditionnalité ou au périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

- Maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage, arbres isolés, haies, mares et points d'eau.
- Privilégier la fauche centrifuge.
- Détourer sur 5 tours maxi sans dépasser 25 % de la taille de la parcelle.
- Intervenir à une vitesse maxi de 10 km/h.
- Utiliser des barres d'effarouchement permettant la fuite de la faune présente sur la parcelle.
- Privilégier, lors de pâturage, la sortie des animaux lors l'herbe a atteint une hauteur minimale de 5 à 8 cm.
- Eviter la fauche ou le broyage après le coucher du soleil.
- Eviter de fertiliser les parcelles durant la période de reproduction de la faune et de la flore (entre le 1er mai et le 15 juin).
- Garder une bande non fauchée en bordure de parcelle dont l'emplacement variera chaque année (en fonction de la configuration et de la taille des parcelles concernées). Ceci favorise la préservation de la faune (papillons, criquets, sauterelles...).
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable notamment (pour les outils portés destinés à la gestion des éléments fixes du paysage).

La remise en herbe de la prairie peut intervenir sur avis de la structure animatrice suite à des événements particuliers : incendie, sécheresse, dégâts gros gibiers.

3) Diagnostic de pré contractualisation

Avant toute demande de contractualisation, un diagnostic écologique doit être réalisé par un expert environnemental. Il permet de définir la pertinence de la mise en place de l'action et définit :

- La localisation des parcelles (cartographie) et des éléments fixes du paysage.
- Le rappel des caractéristiques écologiques du milieu naturel.
- L'inventaire floristique et faunistique.
- Les modalités techniques de mise en œuvre des travaux sous la forme d'un cahier des charges conforme à la présente fiche action mais adaptable en fonction des particularités des travaux à mener. Lors d'opération

d'ouverture de milieu, le diagnostic mentionnera la technique de débroussaillage de la première année, voir la nécessité d'opération sur plusieurs tranches, la nécessité de régénérer ou de réimplanter la prairie et la période pendant laquelle les travaux sont réalisés. Ceux-ci ne pourront être effectués entre le 1^{er} juin et le 31 juillet (60 jours obligatoire du 01/04 au 31/07)

- L'échéancier de réalisation des interventions.

Le rapport de ce diagnostic est remis par l'expert environnemental à chaque contractant et joint au projet de contrat.

Dans le cas de la mise en place d'un contrat Natura 2000, seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre de la conditionnalité des aides PAC (domaine BCAE excluant les Bandes tampon le long des cours d'eau,) ou au périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

4) Opérations de restauration.

Ces opérations consistent en un débroussaillage (ou fauche) d'ouverture à réaliser après le 15 juillet. Les résidus de fauche sont exportés hors de la parcelle.

Ces opérations sont réalisées sur des parcelles déclarées non exploitées qui ne sont pas au préalable soumises au respect des règles d'entretien minimal des terres (au moins une fauche et/ou un pâturage annuel).

Les opérations de restaurations peuvent se dérouler sur plusieurs années (3 maximum). La nécessité de réimplanter la parcelle en prairie sera défini par la structure habilitée à réaliser le diagnostic de pré- contractualisation.

Durant la période de restauration, aucuns travaux ne se dérouleront entre le 1^{er} juin et le 31 juillet.

Suite à ces opérations d'ouverture, les prairies sont réintroduites dans l'assolement de l'exploitation.

5) Opérations d'entretien.

51) Opérations d'entretien sur parcelles en SAU.

Les opérations d'entretien doivent permettre :

- De maintenir l'ouverture du milieu.
- D'éviter la dégradation de la flore et des sols.
- De conserver la ressource fourragère typique de la vallée.
- De permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux).
- De préserver la qualité de l'eau.

Pour atteindre ces objectifs, trois axes sont proposés :

- Limitation de la fertilisation minérale et organique.
- Ajustement de la pression de pâturage (pour éviter sous et surpâturage) lors des périodes sensibles.
- Mettre en place des retards de fauches lors des périodes sensibles.

La mise en place de Mesures Agro Environnementales et Climatiques permet d'atteindre ces objectifs. Les mesures d'entretien feront donc l'objet de contractualisation.

511) Limitation de la fertilisation minérale et organique.

La fertilisation minérale et organique* sur les parcelles engagées est limitée à :

| | Unités totales / hect / an | Dont unités minéral / hect / an maximales | Dont unités organique / hect / an maximales |
|----------|----------------------------|---|---|
| N | 60 | | 60 |
| P | 90 | 60 | |
| K | 160 | 60 | |

La quantité d'azote organique épandue est calculée sur la base de rejet définie par le Corpen, hors restitution pâturage.

Données NPK : Fumier bovin : 4, 3, 6

Fumier ovin : 6,5,6

Compost fumier bovin : 6,6,13

Les apports magnésiens, de chaux et de compost sont autorisés.

Le suivi de la fertilisation nécessite la tenue d'un cahier de fertilisation qui mentionne :

- Identifiant de la parcelle engagée et surface (référence à l'identification du dossier PAC : Numéro d'ilot, parcelle, référence au Registre Parcellaire Graphique). Un support cartographique sera associé.
- Date d'apport de l'engrais et/ou de l'effluent.
- Nom de l'engrais et/ou de l'effluent et composition NPK.
- Quantité apportée sur la parcelle.

D'autres rubriques à caractère réglementaire peuvent être notifiées.

Pour rappel, il est recommandé d'éviter de fertiliser les parcelles durant la période de reproduction de la faune et de la flore (entre le 1^{er} mai et le 15 juin).

522) Limitation de la pression de pâturage

Les prairies mésophiles constituent un habitat à forte diversité végétale et constituent un enjeu important d'une part pour la faune qui s'y développe (insectes, oiseaux, mammifères) et d'autre part pour l'épuration des eaux de ruissellement contribuant à la préservation des cours d'eau et de l'Issoire.

La limitation de la pression de pâturage permet de maintenir la diversité floristique et le renouvellement de la ressource fourragère, d'éviter la dégradation de la flore, des sols, des bords de berge... Cette mesure est d'autant plus efficace si elle est associée à la limitation de fertilisation.

Cette limitation de pression de pâturage est établie au cours des périodes sensibles pour la faune et la flore, soit du 1^{er} mai au 15 juin.

Elle permet d'éviter le surpâturage et le sous pâturage et contribue à pérenniser une mosaïque de paysage.

Au cours de la période du 1^{er} mai au 15 juin, pour chaque parcelle engagée, il est demandé de respecter :

- Un chargement moyen minimal de 0.2 UGB / hectare et de 2 UGB / hectare sur la période définie. Le calcul du chargement moyen sur la période définie est :

*Somme (Nombre de jours de pâturage*Nombre d'UGB) /Surface de la parcelle engagée * Durée de la période de pâturage autorisée (45 jours).*

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont celles définies dans le cadre des chargements « PAC ».

Le suivi du pâturage nécessite la tenue d'un cahier d'enregistrement qui mentionne :

- Identifiant de la parcelle engagée et surface (référence à l'identification du dossier PAC : Numéro d'ilot, parcelle, référence au Registre Parcellaire Graphique). Un support cartographique sera associé.
- Date d'entrée et de sortie des animaux par parcelle, nombre d'animaux par catégorie et équivalence UGB.
- Un cahier de pâturage sera remis au contractant pour faciliter le suivi des parcelles.

533) Retard de fauche

La limitation des interventions mécaniques, lors de périodes sensibles, permet aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe, d'accomplir leur cycle reproductif. Cette mesure sera d'autant plus efficace si elle est associée à la limitation de fertilisation.

La période d'interdiction de fauche se situe du 1^{er} mai au 15 juin. Lors de cette période, le pâturage n'est pas autorisé, ainsi que toute autre intervention mécanique. En dehors de cette période, le pâturage est autorisé.

Les produits issus de la fauche sont exportés de la parcelle.

Le suivi des interventions mécaniques nécessite la tenue d'un cahier d'enregistrement qui mentionne :

- Identifiant de la parcelle engagée et surface (référence à l'identification du dossier PAC : Numéro d'ilots, parcelle, référence au Registre Parcellaire Graphique). Un support cartographique sera associé.
- Date de l'intervention
- Type de l'intervention (type de matériel, type d'action fauche ou broyage...)

534) Autre opérations de gestions

- Le désherbage chimique n'est autorisé qu'en traitement localisé pour lutter contre la montée à graine des adventices (chardons, rumex, ...) et plantes envahissantes (conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes) et conformément à l'arrêté DGAL « zones non traitées »).
- La maîtrise mécanique et/ou manuelle des refus et ligneux se réalise après le 31 juillet.

7) Suivi évaluation

Ce suivi est réalisé tous les 6 ans par un expert environnemental. Il permet d'évaluer l'intérêt écologique des prairies mésophiles du site et leurs rôles fonctionnels ».

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche « Prairies mésophiles ».

Contrat Natura 2000 – MAEC :

- OUVERT02 (Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables),
- HERBE03 (Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables),
- HERBE06 (Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables),
- HERBE07 (Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle).

ACTEURS CONCERNES

Agriculteurs, usagers, propriétaires.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Budget prévisionnel :

Opérations de restauration : 10 ha * 219 € = 2190 €/ha/an

Opérations d'entretien : Limitation de la fertilisation et limitation pression pâturage : 40 hectares * 197 € = 7 880 €.

Limitation de la fertilisation et retard de fauche : 10 hectares * 305 € = 3 050 €.

Budget prévisionnel annuel : 13 120 €

Budget prévisionnel / 5 ans : 65 600 €.

Financiers potentiels : (État, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Structure intervenant comme expert environnemental, Chambre Agriculture, Opérateur MAEC sur le site, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Restauration et entretien périodique des prairies mésophiles.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau.

E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Entretien de Prairies mésophiles

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs De performance | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la signature d'un contrat Nbre de jours d'animation : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la signature d'une charte. Nombre de jours d'animation : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par hect de prairies restauré. Nombre de jours par hectare : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé par hectare de prairies en entretien : Nbre de jours par hectare : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé au diagnostic de pré-contractualisation : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé au suivi d'évaluation : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé à l'action MAEC : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de Contrats et surface correspondante :</p> <p>Nombre de Chartes signées :</p> <p>Nombre de diagnostics de pré-contractualisation réalisés :</p> <p>Nombre de suivis réalisés :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers</p> <p>- De l'action F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, notamment les suivis chiroptères.</p> <p>- Du suivi d'évaluation décrit dans le paragraphe 7 de la fiche action.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de contrats (MAEC) et surface de Prairies mésophiles. % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de structures (exploitations agricoles) signataires d'une Charte : % de l'objectif atteint ;</p> <p>Nombre de diagnostic réalisés : % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de suivis réalisés. % de l'objectif atteint</p> <p>Part de la surface contractualisée / Surface potentiellement contractualisable.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Montant € HT par hectare de prairie contractualisée :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions de territoire :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.11 Fiche E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs

Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 3** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

Objectifs opérationnels :

- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 3.1** : Informer et sensibiliser le grand public, les acteurs locaux et les utilisateurs du site au caractère remarquable et fragile de la vallée de l'Issoire.
- **OO 3.2** : Eviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, rivières et ruisseaux).

| | | | | | |
|---|---|-----|-----|-----|-----|
| Résultats qualitatifs | Favoriser une bonne appropriation du site Natura 2000, des enjeux et objectifs de conservation par les usagers du site pour les rendre acteurs de la démarche. | | | | |
| Résultats quantitatifs | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser, diffuser et actualiser des lettres d'information annuelles. - Réaliser et faire vivre un site Internet. - Proposer des animations en milieu scolaire. - Réaliser au minimum une réunion annuelle d'information (hors COPIL). - Répondre aux diverses demandes individuelles. - Signature de chartes (fiches activités...). | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Formations amphibies des rives exondées de lacs étangs ou mares : (3130), Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche brachion</i> : (3260), Mégaphorbiaies eutrophes : (6430), Prairies mésophiles de fauche riche en fleurs : (6510), Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses : (8230), Végétation rupicole des falaises siliceuses : (8220), Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes : (91 E0), Landes sèches européennes : (4030). | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Loutre : (1355), Grand rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Grand murin (1324), Sonneur à ventre jaune : (1193), Lucane cerf-volant : (1083), Grand capricorne : (1088), Lamproie de Planer : (1096), Chabot : (1163). | | | | |
| Localisation | L'ensemble du site de la vallée de l'Issoire. | | | | |
| Surface concernée | 508 Hectares. | | | | |
| Périodicité | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| | X | X | X | X | X |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION | | | | | |
| <p>La vallée de l'Issoire constitue depuis plusieurs années une ressource sociale et économique dans le développement d'activités touristiques et de loisirs. L'eau, la diversité des paysages et l'aspect « sauvage » de la vallée forment des atouts non négligeables.</p> <p>Si la pêche et la chasse constituent les activités les plus anciennes sur le site, leurs effectifs semblent se stabiliser. Au contraire, les activités touristiques tendent à se développer notamment avec la randonnée.</p> <p>L'équilibre entre l'utilisation des habitats et les activités est la condition de leur durabilité commune.</p> <p>La réalisation et la diffusion d'outils de communication permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'informer les usagers de la démarche Natura 2000. | | | | | |

- D'impliquer les usagers dans la vie du site (structures, associations, individus) et dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs.
- D'informer les usagers des effets de l'activité humaine sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Cette information peut être générale ou viser une catégorie particulière d'activités, lors notamment d'organisations, d'événements ponctuels (socio culturels, touristiques, sportifs...).
- De présenter un bilan des actions et des mesures de conservation mises en place.
- De présenter le site au grand public.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sont décrits ci-dessous les cahiers des charges et les recommandations de gestion susceptibles de faire l'objet d'une contractualisation au titre de N2000 ou d'une adhésion à une charte fiche activité « Les Gaulois d'Esse, Associations de randonnées pédestre, VTT et à cheval, Gestion des chemins de randonnée.

1) Actions et supports de communication.

Il sera établi tous les 3 ans par la structure animatrice un plan de communication visant à structurer et planifier les actions de communication et fixant :

- Le public visé,
- Les thèmes présentés,
- Les supports de communication utilisés ou la réactualisation des supports existants,
- Les modalités d'évaluation des effets de la communication réalisée.

Au besoin, la structure animatrice pourra s'appuyer sur un groupe de référence rassemblant les structures disposant d'outils de communication sur le site ou souhaitant s'impliquer dans l'élaboration d'outils dédiés à Natura 2000.

De façon générale, il sera recherché une communication intégrée utilisant les supports de communication existant sur le site.

En début d'année, la structure animatrice établira le planning des activités devant se dérouler sur le site. Ceci permettra de diffuser l'information (diffusion de documents et/ou participation de la structure animatrice ou des divers organismes environnementaux pour présenter le site Vallée de l'Issoire). La liste des structures ayant une activité sur le site sera régulièrement mise à jour.

Différents moyens de communication pourront être utilisés :

2) Animation et réunions d'information.

21) Réunions d'information.

Réalisation de 3 réunions d'informations à destination des usagers du site pour faire connaître les enjeux d'intérêt communautaire et contribuer à leur prise en compte lors des activités récréatives. Ces réunions regroupent les diverses associations et/ou fédérations organisant des manifestations sur le site, permettant de :

- Présenter la démarche Natura 2000.
- Présenter la notion et l'intérêt de la biodiversité.
- Présenter le site.
- Localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire, présenter leurs caractéristiques et les mesures de conservation mises en place.
- Présenter les impacts potentiels des différentes activités pouvant nuire à l'état de conservation des habitats ou espèces.
- Désigner les outils permettant d'atteindre les objectifs de conservation.

Il sera organisé au minimum une réunion d'information par an. Cette réunion sera réalisée si possible sur site afin que les participants s'approprient les notions d'habitats, d'enjeux et de mesures de conservation.

22) Réunions auprès des collectivités locales : conseils municipaux, communautés de communes, ... Chacune de ses structures sera rencontrée individuellement au moins une fois sur une période de 5 ans. La structure animatrice privilégiera l'intervention d'experts environnementaux ou de toutes autres structures liées aux thématiques abordées.

23) Animation auprès de scolaires afin de les initier à la démarche Natura 2000, de leur faire découvrir la notion de Biodiversité et de leur présenter le site Vallée de l'Issoire sur la base d'un programme pédagogique établi par la structure animatrice et les enseignants.

3) Lettre d'information.

Une lettre d'information sera diffusée de façon annuelle aux usagers de la Vallée de l'Issoire. Elle permettra en particulier de présenter un bilan de l'état d'avancement des actions du DOCOB et de porter à la connaissance des usagers les faits majeurs ayant marqué l'année d'animation.

Cette lettre d'information constituera le bulletin de liaison relatant la vie du site Natura 2000.

4) Information individuelle

La structure animatrice assurera une mission de veille informative permanente afin de répondre par exemple :

- Aux diverses questions préalables à l'organisation d'une manifestation,
- Aux questions des collectivités locales concernées par le site,
- Aux questions lors de la mise en place ou de la réactualisation de documents d'urbanisme.

Il s'agira également de sensibiliser les entreprises, organismes nouvellement implantés sur ou à proximité du site.

5) Création d'un site internet

L'outil permettra de diffuser un maximum d'information, facilement actualisables et mobilisables avec :

- La mise en ligne du DOCOB (cartographie, enjeu de conservation, fiches actions...).
- La mise en ligne des différentes études environnementales et documents.
- La mise en ligne des outils de contractualisation (formulaires d'adhésion à la Charte N2000...)
- L'élaboration d'un chapitre « actualités » : dates de réunions publiques...
- La mise en ligne de liens pour l'accès à des sites traitant de Natura 2000.
- Les divers comptes rendus de réunions (groupes de travail, Comités de pilotage...).

Le site fera l'objet d'une actualisation continue et soutenue. Il sera intégré à la pépinière des sites WEB développée par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels).

OUTILS

Charte Natura 2000 : Fiche activité : Les Gaulois d'Esse, troupe de reconstitution protohistorique. Fiche activité : Association de randonnées pédestre, VTT et à cheval. Fiche activité : Gestion des sentiers de randonnée. Fiche activité : Chasse.

ACTEURS CONCERNES

Usagers, Agriculteurs, propriétaires, Fédération de chasse, associations de pêche, Clubs de randonnées, Village Gaulois, club de canoë-kayak, Clubs de VTT, Club de tir à l'arc...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Acteurs concernés | Années | | | | | Coût / 5 ans |
|--------------------------------|------------------------|--------|-----|-----|-----|-----|--------------|
| | | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | |
| Réunion d'information | Structure animatrice | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 000 € |
| Intervention scolaire | Structure animatrice | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 000 € |
| | Autre intervenant | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 500 € |
| Lettre d'information | Structure animatrice | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 000 € |
| | Autres intervenants | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 1 250 € |
| Information individuelle | Structure animatrice | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 000 € |
| Création d'un site Internet | Structure animatrice | 1 | | | | | 200 € |
| | Prestataire spécialisé | 5 | | | | | 2 500 € |
| Actualisation du site Internet | Structure animatrice | | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 600 € |
| | Autre intervenant | | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 1 000 € |
| Total / 5 ans | | | | | | | 16 050 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 16 050 €

Financeurs potentiels : État, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Docob, Associations et experts naturalistes, Conseillers en communication, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

A1 : Restauration et entretien périodique des landes sèches.

B2 : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.

D3A : Restauration et entretien des prairies maigres de fauche.

E4 : Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Outils d'information et de sensibilisation des usagers

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs de performance | | | |
|--|---|---|---|--|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la réalisation de réunions d'information » Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation « lettre d'information » : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation de la mission « Veille et information individuelle » : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation et le suivi « Création d'un site internet » : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour l'animation signature de chartes concernant les activités de loisirs : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>- Réunions d'informations auprès des usagers réalisées : Nbre réunions : Nombre de jours : Nbre usagers présents :</p> <p>- Réunions scolaires réalisées : - Nbre de réunions : - Nbre d'écoles : - Nbre scolaires :</p> <p>- Réunion « collectivités » réalisées : -Nbre réunions : -Nombre de jours : - Nbre collectivités</p> <p>- Nbre de lettres d'information diffusées :</p> <p>- Nbre d'informations individuelles données : (appels téléphoniques, visites individuelles)</p> <p>- Mise en place d'un site internet : Oui Non</p> <p>Nombre de chartes signées (concernant les activités de loisirs) :</p> | <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers de :</p> <p>- la participation lors des réunions. - un questionnaire d'évaluation diffusé lors des réunions ou rencontre individuelles - Le nombre de connexions au site internet.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Réunions : % de réunions réalisées / objectif :</p> <p>Rapport entre le nombre de personnes potentiellement concernés et le nbre de personnes ayant participé aux réunions :</p> <p>Diffusion de lettre d'information Nbre de lettres diffusées</p> <p>Création d'un site internet : Site créé Oui Non</p> <p>Nombre de connexions réalisées :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Nombre d'ETP structure animatrice : Coût ETP :</p> <p>Nombre d'ETP Expert environnemental : Coût ETP :</p> <p>Nombre ETP autres intervenant : Coût ETP :</p> <p>Total ETP : Total coût :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui : Non :</p> <p>Commentaires :</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Document d'objectif : Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions du territoire : Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.12 Fiche E5 : Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau »

Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 3** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

Objectifs opérationnels :

- **OO 1.2** : Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges de l'Issoire et de ses affluents en tenant compte du respect de la propriété privée.
- **OO 2.1** : Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.
- **OO 3.1** : Informer et sensibiliser le grand public, les acteurs locaux et les utilisateurs du site au caractère remarquable et fragile de la vallée de l'Issoire.
- **OO 3.2** : Éviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, rivières et ruisseaux).
- **OO 3.3** : Envisager des formations environnementales pour les différents acteurs s'occupant de la gestion du site.

| Résultats qualitatifs attendus | Les usagers du site (du bassin versant) connaissent l'articulation des différentes réglementations liées à l'eau et les structures référents. Les usagers connaissent et mettent en pratique les techniques de gestion préconisées par le SAGE Vienne et favorables au maintien des habitats et espèces présents sur le site. | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|-----|-----|--|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs attendus | Organisation de 2 formations « Entretien des berges et des ripisylves ». Organisation de 2 formations « Cours d'eau et étangs ». | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i> , (91E0), Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitrichos bratrachion</i> , (3260). Formations amphibies des rives exondées de lacs, étangs ou mares (3130), Prairie de fauche riche en fleurs, (6510). | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Loutre : (1355), Sonneur à ventre jaune : (1193), Lamproie de Planer : (1096), Chabot : (1163). | | | | | | | | | | |
| Localisation | Tout le site de la Vallée de l'Issoire. | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | Les 508 hectares du site Natura 2000. | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| | X | X | X | X | | | | | | | |
| JUSTIFICATION DE L'ACTION | | | | | | | | | | | |
| <p>La gestion des cours d'eau, des berges et des étangs est aujourd'hui encadrée par diverses réglementations visant à minimiser l'impact des diverses interventions sur le milieu aquatique.</p> <p>Les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site de la vallée de l'Issoire peuvent nécessiter des modes de gestion spécifiques.</p> | | | | | | | | | | | |

L'organisation d'un programme de formation permet aux usagers de :

- Comprendre l'articulation des diverses réglementations et le rôle des différents organismes intervenant dans le domaine de l'eau.
- Connaître les enjeux, objectifs de conservation définis dans le Document d'objectif de la Vallée de l'Issoire.
- Connaître et appliquer les techniques d'interventions favorables au maintien des habitats et espèces présent sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Formation « Berges et Ripisylve » :

Une formation est proposée aux personnes ayant la compétence de l'entretien des berges et de la ripisylve : Propriétaires, Syndicats d'Alimentation en Eau Potable du Confolentais, agriculteurs, entreprises de travaux publics, CUMA. Cette formation peut être étendue à d'autres utilisateurs présents sur les communes du bassin versant.

Cette formation se déroulera au moins deux fois sur une période de 5 ans, permettant de communiquer de l'information à de nouveaux usagers ou contractants, d'effectuer des rappels ou de prendre en compte les éventuelles évolutions de la réglementation ou du milieu.

Une partie de la formation se déroule obligatoirement sur le site.

Les agents chargés de l'entretien des berges et de la ripisylve ou tout contractant devront participer à cette formation.

Les interventions lors de ces formations sont assurées par des agents spécialisés (DREAL, DDT de la Charente, OFB, SIGIV Fédération de pêche, ETPB Vienne, structures environnementales, Chambre d'Agriculture, entreprises spécialisées pour l'entretien de berge en zone Natura 2000...).

Le comité technique « eau » pourra modifier, compléter le programme de cette formation en fonction des évolutions possibles (réglementaires...).

Cette formation comporte :

Module 1 :

- Réglementations et programmes applicables sur le site (liée à l'eau et au domaine « Agriculture »).
- Réglementation concernant les obligations liées à la restauration des berges ripisylve, et lit de rivière.

Module 2 :

- Milieux naturels et espèces présents sur berge et ripisylve du site (habitats d'intérêt communautaire et autres habitats), caractéristiques physiques exigences écologiques.
- Actions et mesures de conservation définies dans le DOCOB.

Module 3 :

- Techniques de gestion et période d'intervention.
- Aménagements réalisables en « bords de cours d'eau » nécessaires au renforcement et/ou à la protection des berges et aménagements spécifiques à l'activité agricole.

Formation Cours d'eau et étangs :

Une formation est proposée aux propriétaires d'étangs, aux agriculteurs, CUMA et entreprises de travaux publics pouvant intervenir sur le site pour cette thématique, autres usagers Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente. Celle-ci peut être étendue à tous les utilisateurs des communes du bassin versant.

Cette formation se déroulera au moins deux fois sur une période de 5 ans, permettant de communiquer de l'information à d'éventuels nouveaux usagers, d'effectuer des rappels ou de prendre en compte les éventuelles évolutions de la réglementation ou du milieu.

Une partie de la formation se déroule obligatoirement sur le site.

Les interventions lors de cette formation sont assurées par des agents spécialisés (DREAL, DDT de la Charente, OFB, SIGIV, Fédération de pêche, ETPB Vienne, structures Environnementales, Chambre d'Agriculture, entreprises spécialisées intervenant en zone Natura 2000...).

Le comité technique « eau » pourra modifier, compléter le programme de cette formation en fonction des évolutions possibles (réglementaires...).

Cette formation comporte :

Module 1 :

- Définitions cours d'eaux, étangs, plan d'eau, zones humides... Application au site de la Vallée de l'Issoire.
- Réglementation concernant les obligations des propriétaires et ayant droit vis-à-vis des cours d'eau, étangs, zones humides avec notamment la loi sur l'eau (cadre du régime d'autorisation et de déclaration, étude d'incidence et étude d'impact)

Module 2 :

- Milieux naturels et espèces en connexion avec les étangs et les cours d'eau du site (habitats d'intérêt communautaire et autres habitats), caractéristiques physiques exigences écologiques.
- Actions et mesures de conservation définies dans le DOCOB.

Module 3 :

- Techniques de gestion des étangs (entretien, vidanges...), aménagements lors des mises aux normes

OUTILS

Directive cadre sur l'eau, fiches préconisation SAGE Vienne et autres outils de structures spécialisés dans la thématique eau.

ACTEURS CONCERNES

Agriculteurs, propriétaires d'étangs, Syndicat d'Eau du Confolentais, Communauté de Communes Charente Limousine, entreprises, CUMA, propriétaires riverains de l'Issoire (et du bassin versant)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Acteurs concernés | Années | | | | | Coût / 5 ans |
|---------------------------------|----------------------|--------|-----|-----|-----|-----|--------------|
| | | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | |
| Formation berges et ripisylve | Structure animatrice | - | 2 | - | 2 | - | 1 800 € |
| | Autre intervenant | | 1 | | 1 | | |
| Formation cours d'eau et étangs | Structure animatrice | - | - | 1 | - | 1 | 1 400 € |
| | Autre intervenant | | | 1 | | 1 | |
| Total / 5 ans | | | | | | | 3 200 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 3 200 €

Financeurs potentiels : État, Europe

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Docob.

OFB, Fédération de pêche, structures environnementales, SIGIV, entreprises spécialisées dans le domaine de l'eau. Cellule Assistance Technique Entretien Rivière Conseil Général, DDT Charente, DREAL Nouvelle-Aquitaine,

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B1 : Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.

B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau

E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi.

Fiches indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau »

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs De performance | | | |
|---|---|---|---|--|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour l'organisation et la réalisation des formations « entretien des berges et de la ripisylve » :</p> <p>Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour l'organisation et la réalisation des formations « Cours d'eau et étangs »</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de formations « entretien des berges et de la ripisylve » organisées et nombre de participants :</p> <p>Nombre de formations « Cours d'eau et étangs » organisées et nombre de participants :</p> | <p>Lors des formations, des questionnaires d'évaluation permettront de juger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des connaissances acquises - de la compréhension - de l'application pratique des acquis des participants sur leur propriété. | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Formations « entretien des berges et de la ripisylve » % de l'objectif atteint :</p> <p>% de participants / au nombre d'invitations envoyées :</p> <p>Formations « Cours d'eau et étangs » % de l'objectif atteint :</p> <p>% de participants / au nombre d'invitations envoyées :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions (communication)</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.13 **Fiche E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi**

Priorité : ++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 1** : Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu.
- **ODD 2** : Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer.
- **ODD 3** : Promouvoir une utilisation équilibrée du site en encadrant sa fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

Objectifs opérationnels :

- **OO 2.2** : Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 3.2** : Éviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, rivières et ruisseaux).

| | | | | | |
|---|---|-----|-----|-----|-----|
| Objectif qualitatif | Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi. | | | | |
| Objectifs quantitatifs | Organisation de 3 journées technique d'information (sur 5 ans). Initier un relevé participatif des espèces invasives en présence sur le site. | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitrichos bratrachion</i> . (3260), Mégaphorbiaies eutrophes : (6430), Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes : (91 E0), Prairies mésophiles de fauche riche en fleurs : (6510). | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Loutre : (1355), Lamproie de Planer : (1096), Chabot : (1163). | | | | |
| Localisation | Tout le site de « La Vallée de l'Issoire » en ciblant les parcelles situées en bordure de cours d'eau et les étangs. | | | | |
| Surface concernée | 508 hectares. | | | | |
| Périodicité de l'action | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 |
| | | X | | X | X |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Espèces végétales

La prolifération de plantes invasives est susceptible de provoquer des nuisances sur l'écosystème et sur la biodiversité (berges, zones humides). Les plantes invasives concurrencent les espèces locales, voire participent à leur régression et peuvent nuire à la reproduction des poissons.

Les agents du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Est Charente sont formés à la reconnaissance des « plantes invasives » par le réseau d'information départemental.

Espèces animales

En cas de forte population de ragondins, le minage des berges peut être important, favorisant leur érosion, leur fragilité et le déchaussement des arbres. Ceci peut contribuer, lors d'inondations, à des dommages aux infrastructures (ponts, chemins...) et altérer la qualité de l'eau. (Pollution, turbidité...).

Les dégâts causés par les ragondins ont aussi un impact négatif sur le milieu naturel (biodiversité), en réduisant et/ou en altérant l'habitat d'autres espèces (frayère à poisson...).

Si à ce jour, aucun problème majeur n'a été recensé, une information auprès des usagers peut permettre d'alimenter les réseaux de surveillance existants et de favoriser la mise en place d'actions préventives et/ou curatives.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'information des usagers sera réalisée par :

- L'organisation de réunions techniques d'information/sensibilisation.

1) Organisation technique :

Pour l'organisation des réunions techniques, il sera fait appel à des structures spécialisées permettant aux usagers :

11) Concernant les espèces végétales :

- D'employer une clef d'identification des plantes invasives.
- D'évaluer (quantifier) l'évolution la présence de secteurs de développement de plantes invasives.
- De connaître les facteurs favorisant leur présence et leur développement.
- De connaître l'impact de ces espèces sur les milieux.
- De transférer l'information aux réseaux spécialisés.
- De décrire les méthodes de lutte : « à faire, à ne pas faire ! »

12) Concernant les espèces animales :

- D'évaluer l'évolution des populations de ragondins.
- De connaître les facteurs favorisant leur présence et leur développement.
- De connaître l'impact de ces espèces sur les milieux.
- De transférer l'information aux réseaux spécialisés.
- D'utiliser les cages appropriées de manière efficace. Les cages utilisées devant respecter la présence possible d'autres espèces (vison, loutre).

OUTILS

Réunions d'information, journées techniques.

ACTEURS CONCERNES

Usagers du site, Syndicat d'alimentation en Eau Potable du Confolentais, Agriculteurs, communes incluses et avoisinantes au site, pépiniéristes et entreprises d'aménagement paysagers ayant un secteur d'activité dans ou en périphérie du site, Associations (pêche, chasse, randonnée...).

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Acteurs concernés | Années | | | | | Coût / 5 ans |
|-----------------------|----------------------|--------|-----|-----|-----|-----|--------------|
| | | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | |
| Journée d'information | Structure animatrice | - | 1 | - | 1 | 1 | 600 € |
| | Autre intervenant | - | 1 | - | 1 | 1 | 1 500 € |
| Total / 5 ans | | | | | | | 2 100 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 2 100 €

Financiers potentiels : État, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, CATER (Conseil Général de la Charente) Charente Nature, OFB, CPIE, Fédération de pêche, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente.

Espèces végétales.

- Observatoire Régional des Plantes exotiques envahissantes des systèmes aquatiques.
- Observatoire Départemental des plantes envahissantes du Conseil Général de la Charente (coordination des campagnes d'observation et de gestion par arrachage. Action inscrite dans l'Agenda 21 « Action coordonnée contre les espèces envahissantes » (action 7-5).

Espèces animales.

- La FDGDON coordonne les luttes collectives (en lien avec les piégeurs et les chasseurs).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

B1) Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques.

E4) Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs.

E5) Réaliser un programme de formation pour les actions « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ».

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux espèces invasives et les impliquer dans leur suivi.

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs de performance | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Efficiences | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la mise en place des réunions techniques : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de réunions réalisées.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Evaluation de l'intérêt des actions mises en œuvre.</p> <p>Analyse de l'évolution des populations de ragondins (résultats d'éventuels campagnes de piégeage).</p> <p>Analyse de la cartographie (Observatoire départemental) des herbiers de Jussie.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de réunions réalisées. % de l'objectif :</p> <p>Nombre de participants. % de participants / au nombre d'invitation envoyées.</p> <p>Implication des usagers : Nombre d'appels pour retour d'information :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Nombre ETP : Coût de l'action :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions du territoire :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.14 **Fiche F1B : Animation du Document d'Objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL**

Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- Ensemble des objectifs de développement durable.

Objectifs opérationnels :

- **OO 4.2** : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs par rapport aux objectifs.
- **OO 4.4** : Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantant le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- **OO 4.5** : Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et des évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du document d'objectifs.

| | |
|---|---|
| Résultats qualitatifs attendus | Mesurer la qualité de mise en œuvre du DOCOB et des effets sur l'état de conservation des habitats ou espèces présents sur le site. L'évaluation se réalise grâce aux fiches d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Ainsi pour chaque action sont définis des indicateurs permettant de quantifier, de qualifier et de juger de la performance des actions. Ces indicateurs alimentent un tableau de synthèse. Groupes de travaux et Comité de Pilotage permettent de maintenir une démarche collective concertée et de définir les ajustements ponctuels, voire la révision du Document d'Objectif. |
| Résultats quantitatifs attendus | Chaque fiche action décline ses indicateurs de performance. (Sur un intitulé commun, efficacité, efficience, pertinence et cohérence). |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Tous les Habitats d'intérêt communautaire désignés dans le site. |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Toutes les espèces d'intérêt communautaires désignées dans le site. |
| Localisation | Le territoire du site « Vallée de l'Issoire ». |
| Surface concernée | 508 Hectares. |
| Périodicité | Tous les ans, un rapport d'activité est rédigé et présenté en COPIL. |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le Document d'objectif de la vallée de l'Issoire veille à l'équilibre entre l'utilisation du site et l'existence (voir le développement) d'activités économiques ou de loisir.

Cet équilibre est la condition de leur durabilité commune.

La structure animatrice, responsable de la mise en œuvre du Docob, contribue à la mise en œuvre des fiches actions et mesure leur efficacité afin de mettre en place le cas échéant des actions correctives.

Afin de maintenir une démarche collective et concertée, elle assure un rôle de relais et de référent local et favorise les échanges entre les divers acteurs :

- Organise et anime les groupes de travaux et prépare les Comités de Pilotage, instance de concertation et de validation.
- Met en place des outils de communication permettant de diffuser l'information auprès des usagers du site et des différents partenaires.
- La vérification de la conformité de l'action aux objectifs du document d'objectifs.
- L'appui technique aux rédacteurs de documents de gestion, et notamment en forêt aux rédacteurs de plans simples de gestion.
- L'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site.

- La réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mission d'animation de la mise en œuvre d'un document d'objectifs se divise en 4 thèmes : animation, assistance technique, suivis et assistance administrative.

1) Animation

1.1) Mise en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication

La structure animatrice est chargée de sensibiliser, informer et communiquer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les exploitants agricoles (*Volet agricole*), les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités, carriers, EDF-RTE), les utilisateurs des espaces considérés (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, pratiquants de sports...).

Elle s'assure également de la bonne diffusion de l'information sur la contractualisation, par exemple en participant ou en organisant des réunions publiques d'information.

Les actions prévues devront être intégrées dans un plan de communication réalisé en début d'animation.

Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché.

1.2) Echange avec d'autres animateurs de sites Natura.

La structure animatrice contribue aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'État et aux autres opérateurs. Elle participe à la journée des animateurs / opérateurs organisée annuellement par la DREAL.

2) Assistance technique

2.1) Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB :

La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre la contractualisation sur le site Natura 2000 : contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers (*Volet forestier*), mesures agro-environnementales (MAE) (*Volet agricole*), charte Natura 2000. Cette mise en œuvre doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB.

2.2) Mise en œuvre des actions non contractuelles du DOCOB :

La structure animatrice est chargée de permettre la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site Natura 2000.

Certaines actions prévues dans le DOCOB mais non éligibles au titre de la contractualisation peuvent particulièrement faire l'objet de recherche de financements complémentaires : réalisation d'outils de communication, d'outils pédagogiques, études de faisabilité économique et/ou écologiques de certains modes de gestion ou de restauration de milieux, études complémentaires sur des espèces ou habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque la mise en œuvre d'une action requiert la participation de plusieurs partenaires, la structure animatrice pourra avoir, si nécessaire, un rôle de coordination.

2.3) Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :

La structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement (forêt, urbanisme...), des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.

La structure animatrice veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire : Plans de Prévention des Risques d'inondation / d'incendies, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et contrats de restauration de rivières, CTMA, Plan Loire Grandeur Nature, mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, Schémas départementaux des Carrières, Schémas départementaux de Gestion Piscicole / Cynégétique, Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement (DRA/SRA), Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et leurs annexes vertes (*Volet forestier*)).

Elle peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes publics. Pour s'y préparer, elle est amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'État (DREAL, DDT, DDTM, ...) et les établissements publics (OFB, Agences de l'eau, ONF, CRPF (*Volet forestier*) ...

2.4) Assistance technique des porteurs de projets

Elle consiste à :

- L'assistance technique auprès des porteurs de projets répondant aux objectifs opérationnels du DOCOB et à la coordination des partenaires.
- La vérification de la conformité de l'action aux objectifs du document d'objectifs.
- L'appui technique aux rédacteurs de documents de gestion, et notamment en forêt aux rédacteurs de plans simples de gestion.
- L'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site.
- La réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

3) Suivis

3.1) Suivi biologique du site :

La DREAL est responsable du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La structure animatrice est chargée de concourir à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévues dans le DOCOB, en fonction des priorités relatives aux espèces et habitats concernés et définies aux niveaux national et régional.

Il s'agit soit d'inventaires ou d'études complémentaires, soit de suivis répétés à une fréquence donnée, prévus par le document d'objectifs. Ces suivis contribuent à l'évaluation en continu de l'exécution du document d'objectifs.

3.2) Suivi et évaluation des contrats :

La structure animatrice est chargée de suivre, de synthétiser les opérations contractualisées : suivi de la réalisation des actions et respect de leurs cahiers des charges, bilan des types de mesures souscrites, des habitats et/ou espèces concernés, des effets éventuellement observés, des difficultés rencontrées, formulation de préconisations vis à vis de certaines mesures.

3.3) Suivis et mises à jour des actions du DOCOB :

La structure animatrice s'assurera du bon déroulement de la mise en œuvre des actions préconisées par le document d'objectifs et de la conformité aux préconisations du document d'objectifs des actions réalisées. D'une manière générale, la structure animatrice propose des mises à jour le DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'État ou de ses réseaux.

4) Assistance administrative

41) **Comité de pilotage** : La structure animatrice est chargée de préparer les réunions du COPIL.

OUTILS

Charte Natura 2000, contrat Natura 2000 (forestiers, ni-agricoles, ni-forestiers, « ni ni »), MAEC.

ACTEURS CONCERNES

Membre du COPIL, usagers, agriculteurs, propriétaires, fédération de chasse, associations de pêche, Clubs de randonnées, Village, Gaulois, club de canoë-kayak, Clubs de VTT, Club de tir à l'arc...

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Années | | | | | Total / 5 ans |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | |
| Nombre de jours | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 500 |
| Total / 5 ans | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 100 000 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 100 000 €.

Financeurs potentiels : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, Structure intervenant comme expert environnemental, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente..., ATEN.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Ensemble des fiches actions liées au site.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation : Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs de performance | | | |
|---|--|--|--|---|---|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour l'information et l'adhésion des usagers à la Charte Natura 2000 : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour l'information, la mise en place de contrat Natura 2000 : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour le suivi des contrats Natura 2000 : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps consacré aux actions non contractuelles : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps consacré aux questions « études incidences » Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps consacrés à la mise en place et à l'animation de groupes de travail : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps consacré à la mise en place et à l'animation de Comité de pilotage : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé au suivi du site : Mise en place d'un tableau et d'une synthèse cartographique Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé à la constitution des dossiers de demande de financement et des dossiers de demande de paiement (incluant le dépôt du bilan d'activité) Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de rencontre « charte réalisée ».</p> <p>Nombre de Chartes signées :</p> <p>Nombre de rencontres « contrats réalisés :</p> <p>Nombres de contrats signés :</p> <p>Nombre de contrats en suivis :</p> <p>Mise en place d'un cahier des charges MAEC : (et nombre de contrats signés)</p> <p>Quantification des demandes individuelles :</p> <p>Quantification des réponses « évaluation incidence »</p> <p>Nombre de COPIL organisés :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Evaluation de l'intérêt des actions mises en œuvre.</p> <p>La pertinence de l'action sera mesurée au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une synthèse des indicateurs de chaque fiche action - D'une synthèse des suivis, réalisés dans le cadre de l'action F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - De l'implication des usagers dans la démarche. | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de charte mises en place. % de l'objectif :</p> <p>Nombre de contrats mis en place. % de l'objectif :</p> <p>- Nombre de groupe de travail mis en place % de l'objectif :</p> <p>Nombre de COPIL mis en place % de l'objectif :</p> <p>Nombre de demande d'informations individuelles enregistrées</p> <p>Nombre de jours « animation réalisés »</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Action contrat / charte / MAEC : ETP : Coût : Annuel : Cumulé :</p> <p>Action animation : ETP : Coût : Annuel : Cumulé :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui Non</p> | <p>Concordance avec les autres actions du Docob :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Concordance avec les autres actions du territoire :</p> <p>Oui : Non : Justification :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.2.15 **Fiche F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**

Priorité : +++

Objectifs de développement durable :

- **ODD 4** : Évaluer les résultats et la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

Objectifs opérationnels :

- **OO 4.3** : Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation.
- **OO 4.5** : Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et des évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du document d'objectifs.

| Résultats qualitatifs attendus | Mise en place de dispositifs de suivis écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour permettre l'évaluation périodique de leur état de conservation. Mesure de l'efficacité des actions de gestion mises en place. Proposition d'actions de gestion complémentaires. | | | | | | | | | | |
|---|---|-----|-----|-----|-----|-----|---|---|---|---|---|
| Résultats quantitatifs attendus | Un suivi annuel « Suivi annuel des populations de sonneurs à ventre jaune ». Un suivi triennal pour les habitats suivants : Landes sèches Européennes, Mégaphorbiaies, Prairies Maigres de Fauche. Un suivi annuel de la colonie mixte de reproduction de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées. Un suivi triennal des populations de chiroptères utilisant la vallée de l'Issoire comme territoire de chasse ou zone de transit. Un suivi triennal du front de colonisation par la Loutre du site N2000. Un inventaire du grand capricorne et du lucane cerf-volant. Un inventaire de la population de petit rhinolophe. Un inventaire des habitats favorables au chabot et à la Lamproie de Planer et un suivi des populations répertoriés. | | | | | | | | | | |
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Landes sèches européennes : (4030), Mégaphorbiaies eutrophes : (6430), Prairies mésophiles de fauche riche en fleurs :(6510). | | | | | | | | | | |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Sonneur à ventre jaune : (1193), Grand Murin :(1324), Loutre d'Europe : (1355), Grand rhinolophe : (1304), Petit rhinolophe : (1303), Lamproie de Planer : (1096), Chabot : (1163), Murin à oreilles échancrées (1806), Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083). | | | | | | | | | | |
| Localisation | Site de la Vallée de l'Issoire. | | | | | | | | | | |
| Surface concernée | Landes sèches : 1,06 hectare. Mégaphorbiaies : 6,20 hectares. Prairies maigres de fauche : 3,49 hectares. | | | | | | | | | | |
| Périodicité de l'action | <table border="1"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>N+1</th> <th>N+2</th> <th>N+3</th> <th>N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | X | X | X | X | X |
| N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | | | | | | |
| X | X | X | X | X | | | | | | | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2001 lors de l'élaboration du DOCOB puis en 2008 lors de la démarche d'évaluation et de révision de ce document.

Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et de définir ainsi les enjeux écologiques majeurs du site N2000.

Leur actualisation périodique vise à suivre l'évolution des habitats ou espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site pour en évaluer l'état de conservation et d'autre part à mesurer les effets produits par la mise en œuvre du programme d'actions prévu dans le DOCOB.

Il s'agit en particulier de mettre en place des dispositifs d'inventaire et de suivi adaptés en fonction de chaque espèce et de chaque habitat.

Pour les parcelles d'habitat d'intérêt communautaire bénéficiant de mesures contractuelles de gestion, les cahiers des charges prévoient en outre un suivi écologique en accompagnement des travaux de gestion. Ces suivis qui interviennent après chaque opération d'entretien ou de restauration permettent d'une part de vérifier que les travaux réalisés ont bien les effets prévus et d'adapter le cas échéant les modalités d'intervention.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1) Suivi écologique du Sonneur à ventre jaune :

11) Méthodologie :

- Suivi des stations où la présence de l'espèce est attestée : présence/absence et évaluation des effectifs par photographie des faces ventrales des individus.
- Identification de nouveaux sites de présence par prospection de secteurs potentiels sites de présence.
- Caractérisation de la dynamique de la population.

12) Périodicité : Une fois tous les 15 jours entre mi-avril et juillet.

13) Temps passé : Trois jours par an.

Les suivis font l'objet d'un rapport qui décrit :

- La présentation de l'espèce.
- Les modalités du suivi scientifique (suivi des populations et dynamique de population).
- Les relevés de suivi de population, par site, de l'année N et des années antérieures.
- Les fiches d'identités des individus recensés.
- La localisation des stations (support cartographique).
- L'évolution des caractéristiques physiques du site (mares, fossés, éléments de connexion ...).
- L'historique des actions réalisées sur les stations et le cas échéant les propositions d'actions de gestion complémentaires à réaliser.
- L'évaluation de l'efficacité des actions de gestion mise en place.

Des photographies incluses au rapport permettent de visualiser l'évolution du milieu par rapport à l'état initial.

2) Suivis écologiques des habitats d'intérêt communautaire :

21) Méthodologie :

- Suivi de la répartition des habitats : mise à jour du SIG (cartes « occupation du sol » et « habitats naturels » du DOCOB) à réaliser en année n+3 (n = année de démarrage de l'animation).
- Suivi de l'état de conservation des habitats communautaires : pour chaque habitat, désignation d'un échantillonnage de parcelles devant faire l'objet du suivi (nombre de parcelles dépendant de la superficie totale de l'habitat dans le site) ; sur ces parcelles, relevés phytosociologiques sur des dispositifs permanents (placettes ou transects), à réaliser les années n et n+3 ; présence /absence d'espèces d'intérêt patrimonial.

22) Périodicité : Tous les 3 ans.

23) Temps passé : 5 jours tous les 3 ans.

Ces suivis font l'objet d'un rapport qui décrit :

- La présentation de l'habitat (physionomie générale, valeur écologique et biologique, phytosociologie)
- Les modalités du suivi biologique (méthode de relevé phytosociologique, taux de couverture...)
- Les résultats du suivi (structure végétale, cortège floristique et faunistique, éléments remarquables, taux d'embroussaillage, % de fermeture suivant le milieu, état évolutif...)
- La localisation des parcelles (support cartographique).
- L'historique des actions réalisées sur ces parcelles et le cas échéant, les propositions d'action de gestion complémentaires à réaliser.
- L'évaluation des actions de gestion mises en place.

Des photographies permettent de comparer l'évolution du milieu par rapport à l'état initial.

3) Suivi annuel de la colonie mixte de reproduction de Grand Rhinophe et de Murin à oreilles échancrées.

31) Méthodologie : Vérification annuelle de la présence et de l'effectif de la colonie de reproduction.

32) Périodicité : Tous les ans.

33) Temps passé : Une demi-journée par an.

4) Suivi triennal des populations de chiroptères utilisant la vallée de l'Issoire comme territoire de chasse ou zone de transit.

41) Méthodologie :

- Positionnement d'un réseau de transects dans les habitats les plus favorables et enregistrement et suivi par détection ultrasonore (« Bat Box ») des déplacements nocturnes en période estivale et à la nuit tombée pour cerner les habitats de chasse utilisés.
- Prospection nocturne l'été (10 soirées par campagne). Ce système peut également aussi servir pour repérer d'autres gîtes encore inconnus.
- Cartographie des contacts et des éventuels cheminements et intégration à la base de données cartographique du DOCOB.

42) Périodicité : Tous les 3 ans.

43) Temps passé : 10 jours tous les 3 ans.

5) Suivi du front de colonisation par la Loutre du site N2000 :

51) Méthodologie

- Application d'un protocole de suivi dérivé de la méthode standard du Groupe Loutre de l'UICN à savoir, prospection de quatre points choisis au sein de mailles 10x10 km du réseau Lambert 93, plus 600 m de rives à partir du point (voir annexe 1 pour la méthode détaillée). Chaque maille devra être prospectée au moins une fois tous les 3 ans (effort minimal de prospection).
- L'effort de prospection sera intensifié en multipliant le nombre de points par maille (multiplication du nombre de points par 2, 3 ou 4 dans chaque maille L93 10x10 km) et en réalisant au moins 2 passages par année de passage en suivi.

52) Périodicité. Tous les 3 ans.

53) Temps passé : 3 jours tous les 3 ans.

6) Inventaire des habitats favorables au chabot et à la Lamproie de Planer et suivi des habitats privilégiés et des populations répertoriés.

61) Méthodologie

Répartition et suivi de l'évolution des populations de Chabot :

- Prospections de terrain menées par une structure spécialisée sur l'ensemble du réseau hydrographique du site pour repérer les habitats favorables (eaux turbulentes à fonds sableux ou graveleux avec présence de cavités (racines, abris sous berge, pierres)); Il sera produit une carte de répartition des habitats potentiels du Chabot.
- Des pêches électriques spécifiques seront réalisées dans les zones d'habitats potentiels et permettront de dresser une carte des limites de répartition de l'espèce.
- 5 sites représentatifs sur l'Issoire et les affluents seront choisis pour effectuer un suivi triennal selon un protocole standardisé pour permettre de définir l'état de conservation et la tendance des populations :
- Pêches électriques entre juin et août selon la méthode de De Lury.
- Analyse de la qualité de l'habitat pour l'espèce sur les tronçons investigués : faciès de cours d'eau, nature du fond, qualité de l'eau.

- Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB.

Répartition et suivi de l'évolution des populations de Lamproie de Planer :

- Prospections de terrain menées par une structure spécialisée sur l'ensemble du réseau hydrographique du site pour repérer les habitats favorables (substrats fins meubles et épais contenant des détritiques organiques non décomposés ≈ sables + litière) ; Il sera produit une carte de répartition des habitats potentiels de la Lamproie de Planer.
- Des pêches électriques spécifiques seront réalisées dans les zones d'habitats potentiels et permettront de dresser une carte des limites de répartition de l'espèce.
- Le suivi de l'évolution des populations pourra être réalisé à partir d'une part d'un recensement et d'un suivi des sites de frai et d'autre part d'un suivi des juvéniles sur les sites de grossissement optimaux répertoriés. Les méthodologies restent cependant à définir.

OUTILS

Expertises biologiques.

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires et ayants droits, structure animatrice du Docob.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

| Libellé | Années | | | | | Total jours | Coûts / 5 ans |
|---|--------|-----|-----|-----|-----|-------------|---------------|
| | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | | |
| Suivi écologique du Sonneur à ventre jaune. | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 | 7 500 € |
| Suivis écologiques des habitats d'intérêt communautaire. | | | 5 | | | 5 | 2 500 € |
| Suivi annuel de la colonie mixte de reproduction de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échanquées. | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 2,5 | 1 250 € |
| Suivi triennal des populations de chiroptères utilisant la vallée de l'Issoire comme territoire de chasse ou zone de transit. | | 10 | | | 10 | 20 | 10 000 € |
| Suivi du front de colonisation par la Loutre du site N2000. | 3 | | 3 | | | 6 | 3 000 € |
| Répartition et suivi de l'évolution des populations de Chabot | | 5 | | | 5 | 10 | 5 000 € |
| Répartition et suivi de l'évolution des populations de Lamproie de Planer | | 5 | | | 5 | 10 | 5 000 € |
| Recherche ciblée des habitats favorables à la lamproie de planer, pêche et échantillonnage des ammocètes. | 3 | | | | 2 | 5 | 2 500 € |
| Inventaire des habitats favorables au grand capricorne et au lucane cerf-volant, recherche d'indices de présence. | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 6 | 3 000 € |
| Recherche ciblée sur le petit rhinolophe et inventaire. | 2 | | | | | | 1 000 € |
| Total / 5 ans | | | | | | 68,5 | 34 250 € |

Budget prévisionnel / 5 ans : 34 250 €

Financeurs potentiels : État, Europe, DREAL, etc.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Structure intervenant comme expert environnemental, Charente Nature, Fédération / Associations de pêche, OFB, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT de la Charente...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Se reporter à la fiche : Indicateur de suivi et d'évaluation de l'action.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

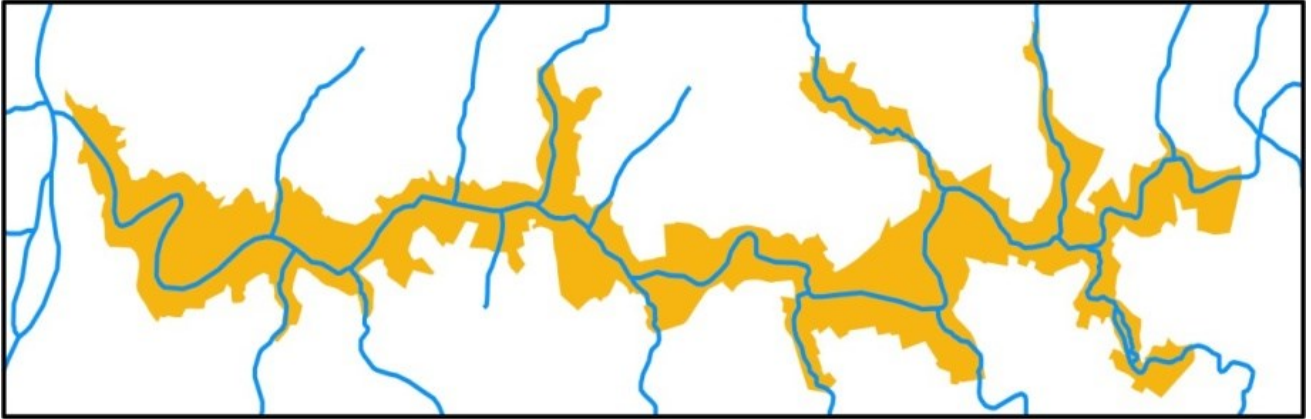
- A1) Restauration et entretien périodique des landes sèches.
- A2) Restauration et gestion des aulnaies-frênaies.
- B2) Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies.
- B1) Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques
- D1) Maintenir et restaurer les habitats du Sonneur à ventre jaune.
- D3A) Restauration et entretien des prairies maigre de fauche.
- F1B) Animation du document d'objectif, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL.

Fiche indicateur de suivi et d'évaluation de l'action : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

| Indicateurs de mise en œuvre | | Indicateurs de performance | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| Efforts consentis | Réalisation | Pertinence | Efficacité | Effizienz | Cohérence |
| <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Temps passé pour la réalisation du suivi « sonneurs à ventre jaune » : Nombre de jours/an : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation des suivis « habitats d'intérêt communautaires » : Nombre de jours année n : Nombre de jours année n+3 : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation du suivi « colonie de reproduction de grand rhinolophe et de murin à oreilles échancrées » : Nombre de jours / an : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour la réalisation du suivi triennal des populations de chiroptères : Nombre de jours année n : Nombre de jours année n+3 : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour le suivi du front de colonisation par la loutre : Nombre de jours année n : Nombre de jours année n+3 : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour l'inventaire des habitats favorables aux populations de chabot : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> <p>Temps passé pour l'inventaire des habitats favorables aux populations de Lamproie de planer : Nombre de jours : Nombre d'ETP :</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de suivi « sonneurs » réalisés :</p> <p>Nombre de suivis « habitats » réalisés et surface correspondante .</p> <p>Nombre de suivi « colonie de reproduction de grand Rhinolophe et du murin à oreilles échancrées »</p> <p>Nombre de suivi triennal des populations de chiroptères :</p> <p>Nombre de suivi loutre</p> | <p>Evaluation de l'intérêt des actions mises en œuvre.</p> <p>Analyse de l'évolution des espèces et/ou des habitats.</p> <p>Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction de l'état de conservation.</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Nombre de diagnostics sonneurs réalisés. % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de diagnostics « rhinolophe » réalisés % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de diagnostics « chiroptères » réalisés % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de diagnostics Loutre réalisés % de l'objectif atteint</p> <p>Nombre de diagnostics « Habitats » réalisés % de l'objectif atteint</p> <p>Surface de lande sèche ayant bénéficié d'un suivi : % de la surface devant bénéficier d'un suivi.</p> <p>Surface de mégaphorbiaie ayant bénéficié d'un suivi : % de la surface devant bénéficier d'un suivi</p> <p>Surface de prairie de fauche ayant bénéficié d'un suivi : % de la surface devant bénéficier d'un suivi</p> | <p><i>Chaque critère sera traduit en donnée annuelle et en donnée cumulée</i></p> <p>Moyens humains et financiers mis en œuvre par rapport au prévisionnel :</p> <p>Efficacité de la mesure : Oui non</p> | <p>Concordance avec les autres actions</p> <p>Oui :</p> <p>Non :</p> <p>Actions correctives à apporter :</p> |

6.1.3 Budget prévisionnel du plan d'action.

| Code Action | Libellé Action | Echéancier | Budget prévisionnel / 5 ans | Priorité |
|-------------|---|------------|------------------------------|----------|
| A1 | Restauration et entretien périodique des landes sèches. | De n à n+4 | De 2300 à 3400 € | +++ |
| A5 | Conservation et gestion boisements naturels. | De n à n+4 | 106 500 € | + |
| A6 | Conduite des peuplements artificiels. | De n à n+4 | À minima 1 000 € animation | + |
| A7 | Restauration et gestion des aulnaies-frênaies. | De n à n+4 | À minima 1 000 € animation | ++ |
| B1 | Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques. | De n à n+4 | À minima 3 200 € animation | ++ |
| B2 | Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies. | De n à n+4 | 10 273 à 15 370 € | +++ |
| B4 | Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau. | De n à n+4 | À définir suivant diagnostic | ++ |
| D1 | Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune". | De n à n+4 | À définir suivant diagnostic | ++ |
| D3A | Restauration et entretien des prairies maigres de fauche. | De n à n+4 | De 12 168 à 20 195 € | +++ |
| D3B | Restauration, entretien périodique des Prairies mésophiles. | De n à n+4 | 65 600 € | + |
| E4 | Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs. | De n à n+4 | 16 050 € | +++ |
| E5 | Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ». | De n à n+4 | 3 200 € | ++ |
| E6 | Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi. | De n à n+4 | 2 100 € | ++ |
| F1B | Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COFIL. | De n à n+4 | 100 000 € | +++ |
| F3 | Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. | De n à n+4 | 34 250 € | +++ |



Vallée de l'Issoire

FR5400403

Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR5400403

« Vallée de l'Issoire »

| | | |
|-------|---|-----|
| 1. | Cadre réglementaire | 190 |
| 1.1 | Objet de la Charte | 190 |
| 1.2 | Contenu de la Charte N2000 | 190 |
| 1.3 | Quels avantages | 190 |
| | Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 190 |
| | Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations 19102 | |
| | Garantie de gestion durable des forêts : | 191 |
| 1.4 | Modalités d'adhésion | 191 |
| 1.4.1 | Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ? | 191 |
| 1.4.2 | Modalités d'adhésion | 192 |
| 1.5 | Le contrôle | 193 |
| 2. | Présentation du site Natura 2000 FR5400403 « Vallée de l'Issoire » | 193 |
| 2.1 | Descriptif et enjeux du site | 193 |
| 2.1.1 | Situation géographique et présentation générale du site | 193 |
| 2.1.2 | Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ; principales activités économiques, sociales et culturelles. | 193 |
| 2.1.3 | Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB | 195 |
| 2.2 | Définition des grands types de milieux et des activités du site | 196 |
| 2.3 | Mesures de protection réglementaires présentes sur le site en 2022 | 197 |
| 3. | Engagements et recommandations de gestion | 198 |
| 4. | Présentation des fiches. | 199 |
| 4.1 | Fiche type engagements et recommandations de portée générale. | 199 |
| 4.2 | Fiche type engagements et recommandations par grands types de milieu ou par activité ... | 200 |

1. Cadre réglementaire

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des États de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'objectifs (DOCOB) du site : les mesures agro-environnementales et climatiques (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) et les Chartes Natura 2000 (tous milieux).

1.1 Objet de la Charte

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement.

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (DOCOB) d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

1.2 Contenu de la Charte N2000

La charte contient :

- Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.
- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

1.3 Quels avantages

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts).

L'exonération s'élève aux $\frac{3}{4}$ des droits de mutations

- **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet, dans un site Natura 2000, d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé.

La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes)

D'autres programmes de garantie de gestion durable des forêts en Poitou-Charentes existent et se complètent avec l'adhésion à la charte Natura 2000 :

- Le Programme européen des forêts certifiées Ouest (PEFC Ouest) : le propriétaire qui adhère à la démarche PEFC démontre que son travail, depuis la réflexion sur sa sylviculture jusqu'à la réalisation des chantiers, prend en compte toutes les fonctions de la forêt, la renouvelle et la fait vivre.
- Code de bonnes pratiques sylvicoles pour les parcelles non-soumises à un plan simple de gestion : l'adhésion volontaire au CBPS permet d'attester que les bois sont cultivés dans un souci de gestion durable.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière (tél. : 05 49 52 23 08) ou PEFC Ouest (tél. 02 40 40 26 38).

1.4 Modalités d'adhésion

1.4.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?

Tout **titulaire de droits réels ou personnels portants sur des terrains inclus dans un site Natura 2000** peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

REMARQUE : Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.

1.4.2. Modalités d'adhésion

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle).

L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondants aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

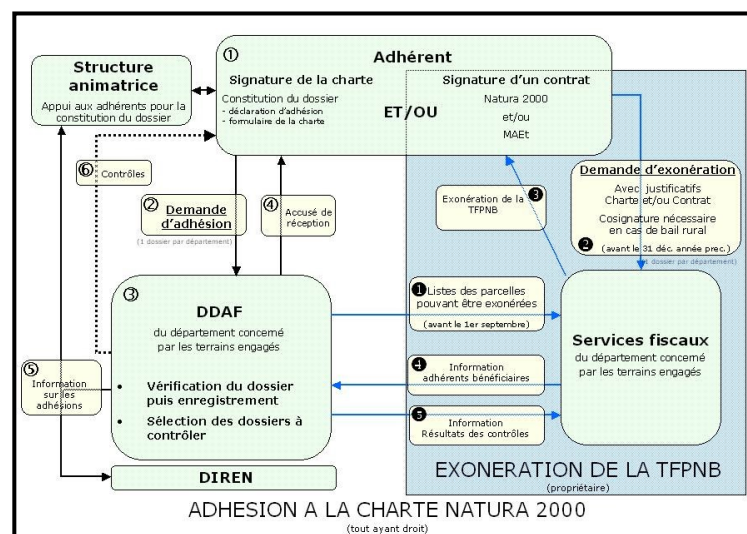
- Choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager
- Date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations » de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles.
- Le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations » de l'activité dont il est responsable.
- Etablit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000^{ème} ou plus précise).

Selon les cas (Cf.1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

Puis, l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

Schéma de la procédure administrative lié à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (modifié d'après Circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).



1.5 Le contrôle

Les contrôles sont effectués par la DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 précise :

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

2. Présentation du site Natura 2000 FR5400403 « Vallée de l'Issoire »

2.1 Descriptif et enjeux du site

2.1.1 Situation géographique et présentation générale du site

L'Issoire prend sa source en Haute-Vienne sur la commune de Blond, à une altitude de 320 mètres, et se jette en rive droite de la Vienne en Charente à Saint-Germain-de-Confolens. De sa source à sa confluence avec la Vienne, la rivière parcourt 39 kilomètres. Le bassin versant de l'Issoire s'étend sur une superficie de 285 km² sur douze communes dont six en Charente (Brillac, Esse, Lesterps, Montrollet, Saint-Christophe, Confolens). Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire a été désigné par arrêté ministériel du 9 août 2006 (journal officiel du 25 août 2006) comme zone spéciale de conservation dans le cadre de la directive habitat. Le périmètre s'étend sur une partie de la rivière Issoire, du pont de Brillac (sur la route départementale 29) jusqu'à la confluence avec la Vienne sur une superficie de 508 hectares. Esse, Brillac, Lessac et Confolens sont les quatre communes concernées par le site.

2.1.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ; principales activités économiques, sociales et culturelles.

| Habitats/Espèces | Intérêt patrimonial | Représentativité à l'échelle du site | Exigences Ecologiques | Principales activités en interaction |
|--|--|--------------------------------------|--|--|
| Forêts alluviales d'Aulnes et de Frênes. | Habitat d'intérêt communautaire prioritaire. | 1,45 % du site. | Maintien du régime hydrique. | Agriculture, sylviculture, gestion de l'eau. |
| Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau (Mégaphorbiaies eutrophes). | Habitat d'intérêt communautaire. | 1,3 % du site. | Maintien du régime hydrique, absence de boisement, dates d'entretien entre octobre et février, entretien régulier fauche avec retrait des produits. | Agriculture, sylviculture, gestion de l'eau. |
| Landes sèches européenne. | Habitat d'intérêt communautaire. | 0,2 % du site. | Contrôle de la végétation arbustive, dates d'entretien entre octobre et février, entretien régulier par fauche avec retrait des produits de la fauche. | |

| | | | | |
|--|-----------------------------------|--|---|---|
| Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses et végétation pionnière des roches siliceuses. | Habitats d'intérêt communautaire. | 0,5 % du site, | Eviter le piétinement. | |
| Prairies de fauches riches en fleurs. | Habitat d'intérêt communautaire. | 0,7 % du site, | Gestion uniquement par la fauche, sans fertilisation, sans boisement. | Agriculture. |
| Végétation flottante de renoué des rivières. | Habitat d'intérêt communautaire. | 0,1 % du site, | Bonne qualité de l'eau, absence de modification du cours d'eau (barrages, étangs). | Gestion de l'eau. |
| Chiroptères (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées). | Espèces d'intérêt communautaire | Présents sur toute la vallée | Tranquillité, maintien de l'élevage extensif et du bocage, éviter l'intensification agricole, éviter l'usage de pesticides qui raréfient la nourriture, réfection des bâtiments anciens (granges...) réduit leur habitat. | Agriculture, bâtiments (à l'extérieur du périmètre Natura 2000) |
| Sonneur à ventre jaune. | Espèce d'intérêt communautaire | Présent sur plusieurs stations au sein du site | Maintien de mares et de petites dépressions humides, absence de pollution | Agriculture |
| Poissons (Lamproie de Planer, Chabot). | Espèces d'intérêt communautaire | Le Chabot est présent sur toute l'Issoire, la Lamproie n'a pas été observée depuis l'inventaire de 2001. | Maintien de la bonne qualité de l'eau, la présence de fonds caillouteux et diversifiés. L'eutrophisation des cours d'eau, le curage, la présence de plan d'eau, la pollution, de seuil, sont néfastes. | Gestion de l'eau |
| Insectes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne). | Espèces d'intérêt communautaire | Présent sur tous les boisements de feuillus de la vallée, | Conservation d'arbres dépérissant ou morts, conservation de feuillus, gestion agricole extensive en lisière de forêt | Sylviculture, agriculture. |
| Loutre. | Espèces d'intérêt communautaire | Traces d'observation de l'espèce en 2007 et confirmation en 2014 | Maintien de la qualité et de la libre circulation des eaux, processus de contournement des barrages. Piégeage sélectif des ragondins. | Gestion de l'eau. |

2.1.3 Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB

| Justification des objectifs | ODD | OO |
|--|--|--|
| <p>Les habitats d'intérêt communautaire représentent une petite surface (22 ha). Ils abritent néanmoins avec les autres habitats une faune et une flore riches. Celles-ci sont d'autant plus diversifiées que les milieux sont variés et constituent des liens fonctionnels importants (milieux ouverts, fermés, semi-ouverts, landes, bois, prairies pâturées, prairies fauchées, rivières, étangs...). La présence d'activités extensives sur le site, plus particulièrement agricoles, a permis le maintien d'une mosaïque de milieux. L'évolution des surfaces, des habitats communautaires et des habitats d'espèces, dépendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité de l'eau (pour la végétation aquatique), - la fermeture du milieu (pour les landes et les prairies), - de la plantation d'essences d'arbres non-indigènes, - de l'entretien des berges (pour les boisements). <p>Riches et diversifiés, les habitats abritent une flore et une faune importante pouvant être rares à l'échelon européen, national, régional ou local. Le maintien de l'état de conservation est lié aux pratiques d'exploitations et d'utilisation. Les facteurs fragilisant le bon état de conservation des habitats communautaires de la vallée vont être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont, des pratiques et des moyens techniques non adéquats pour maintenir une bonne qualité de l'eau et des habitats associés (les étangs non adaptés techniquement pour les vidanges, cultures intensives), - l'abandon des parcelles les moins intéressantes, - le sur-piétinement des animaux (bovins, chevaux) provoquant l'effondrement des berges et le colmatage sur certains affluents de l'Issoire, - l'entretien des berges de la rivière et de ses affluents | <p>ODD 1 et 2</p> <p>Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire en conservant une mosaïque de milieu et Maintenir l'état de conservation des habitats (communautaires et d'espèces) ou le restaurer</p> | <p>1.1 Proposer aux exploitants la possibilité de faire des prairies de fauche.</p> |
| | | <p>1.2 Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges de l'Issoire et de ses affluents en tenant compte du respect de la propriété privée.</p> |
| | | <p>1.3 Privilégier la plantation ou le renouvellement naturel d'essences indigènes adaptées pour le maintien des rives de l'Issoire et de ses affluents.</p> |
| | | <p>1.4 Ne pas créer de nouveaux étangs soumis à autorisation sur l'Issoire et ses affluents.</p> |
| | | <p>1.5 Maintenir voire restaurer les surfaces existantes en landes sèches.</p> |
| | | <p>1.6 Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation.</p> |
| | | <p>2.1. Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire.</p> |
| | | <p>2.2. Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> |

2.2 Définition des grands types de milieux et des activités du site

| Grand type de milieux ou activités | Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation) | Espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe 2 de la DH (Appellation) | Autres Habitats associés (Code CORINE et appellation) |
|---|--|---|---|
| Landes sèches européennes | 4030 : Landes sèches européennes. | Chiroptères. | CC41.5 : Chênaie acidiphile. |
| Prairies | 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude. | Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile. |
| Plan d'eau et mares | | Grand rhinolophe, Sonneur à ventre jaune. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile, CC82 : Culture. |
| Cours d'eau, berges et boisements rivulaires | 91-EO : Forêts alluviales à Aulnes glutineux et Frênes commun, 3260 : Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires. | Chabot, Lamproie de Planer, Vison d'Europe. | CC24.1 : Lits caillouteux ou sablonneux des rivières, CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile |
| Mégaphorbiaie | 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. | Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Vison d'Europe. | CC38.1 : Prairies mésophiles, CC41.5 : Chênaie acidiphile. |
| Falaises rocheuses | 8230 : Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses+8220 : Végétation rupicole des falaises siliceuses. | | CC41.5 : Chênaie acidiphile. |
| Boisements | | Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Grand murin. | |
| Plantations de résineux et de feuillus | | Lucane cerf-volant, Grand capricorne. | |

2.3 Mesures de protection réglementaires présentes sur le site en 2022

| Communes du site concernées | Code | Intitulé | Date de signature de l'arrêté |
|--|--------|---|--|
| Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque | | | |
| Lessac. | SI.06 | Les falaises granitiques. | Arrêté du 20 juillet 1972 |
| Brillac, Confolens, Lessac, Esse. | SC.105 | La vallée de l'Issoire. | Arrêté du 10 février 2005. |
| Périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable | | | |
| Brillac, Confolens, Lessac, Esse. | | Prise d'eau superficielle dans le barrage de l'Issoire. | Arrêté du 13 juillet 2005. |
| Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux | | | |
| Brillac, Confolens, Lessac, Esse. | | SAGE du bassin de la Vienne. | Arrêté du 1er juin 2006. Arrêté pour l'approbation de la révision du SAGE le 8 mars 2013. |
| Conditionnalité dans le cadre de la Politique Agricole Commune | | | |
| Brillac, Confolens, Lessac, Esse. | | Conditionnalité. | PAC. |

Il est important de rappeler que le signataire de la charte Natura 2000 doit respecter la réglementation en vigueur sur le territoire national :

- L'article L362-1 du code de l'environnement régit la circulation motorisée : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».
- L'arrêté préfectoral n° 2016125-I0001 relatif à la prévention des incendies de plein air interdit des feux de plein air dans les espaces forestiers et les landes et dans une zone de 200m entourant ces espaces. Les propriétaires et leurs ayants droits peuvent solliciter auprès de la Mairie concernée l'autorisation d'incinérer ou d'écobuer dans des conditions contrôlées.
- La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fixé les principes et les objectifs de la politique nationale de protection de la faune et de la flore sauvages. Le Code de l'environnement les a intégrés dans son Livre IV (articles L. 411-1 à L. 415-5. Il est strictement interdit de détruire les espèces protégées (les tuer, de les manipuler (sauf autorisation préfectorale), de les transporter mortes ou vivantes) et de détruire leurs habitats.
- Conformément à la rubrique 3.1.5.0 du décret n°2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n°93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, les installations, ouvrages, travaux et activités dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, sont soumis à procédure d'autorisation administrative lorsque la destruction doit porter sur plus de 200 m² de frayères et à procédure de déclaration dans tous les autres cas.

3. Engagements et recommandations de gestion

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

- Une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale, systématiquement signée par tout adhérent.
- Une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieu. L'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer :
 - Landes sèches européennes.
 - Prairies.
 - Mares et étangs.
 - Cours d'eau, berges et boisements rivulaires.
 - Mégaphorbiaie.
 - Falaises rocheuses.
 - Boisements « spontanés ».
 - Plantations de résineux et de feuillus.
- Une série de fiches relatives aux engagements et recommandations de gestion par type d'activité pratiquée sur le site :
 - Les Gaulois d'Esse, troupe de reconstitution protohistorique.
 - La chasse.
 - La randonnée.

4. Présentation des fiches.

4.1 - Fiche type engagements et recommandations de portée générale.

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.

Engagements minimums

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.
2. Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.
Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.
3. En dehors du bail rural, informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.
Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
4. Informer tout prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
Point de contrôle : Document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.
5. Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant des habitats d'intérêt communautaire et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.
Point de contrôle : Absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.
6. Mettre en conformité mon plan de gestion ou document de gestion des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la Charte.
Point de contrôle : Mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.


Recommandations

1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
2. Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.
3. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.
4. Veiller à ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.
5. Veiller à ne pas introduire volontairement ou favoriser le développement d'espèces exotiques à caractère envahissant.
6. Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants ou ne pas en réaliser.
7. Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques sur la ou les parcelles engagées.
8. Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'effondrement des berges.

LA CHARTE NE SE SUBSTITUE PAS A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR. ELLE PEUT EVOLUER EN FONCTION DE LA REGLEMENTATION.

4.2 - Fiche type engagements et recommandations par grands types de milieu ou par activité

Une cartographie sera élaborée pour localiser les éléments engagés. Des mesures financées peuvent vous être proposées, demandez conseils à la structure animatrice.

| | |
|--|--|
| <p>Intitulé du milieu Landes sèches européennes.</p> |  |
| <p>Habitat d'intérêt communautaire correspondant : 4030 : Landes sèches européennes. Espèces d'intérêt communautaire associées : Chiroptères.</p> | |
| <p style="text-align: center;">Engagements</p> <p>Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Maintenir l'habitat de landes sèches (pas de boisement volontaire, pas de retournement). <i>Point de contrôle</i> : Contrôle terrain du maintien de la Lande au regard de la cartographie des habitats figurant dans le DOCOB ou de celle réalisée le cas échéant lors de l'adhésion à la charte.2. Ne pas réaliser d'opérations de brûlage et d'écobuage. <i>Point de contrôle</i> : Contrôle terrain : absence de traces d'opérations de brûlage ou d'écobuage.3. Ne pas fertiliser (fertilisation minérale ou organique) et utiliser de produits chimiques. <i>Point de contrôle</i> : Contrôle terrain : absence visuelle d'utilisation de produits chimique. | |
| <p style="text-align: center;">Recommandations</p> <ol style="list-style-type: none">1. Privilégier l'entretien de la Lande tous les 2 à 3 ans.2. Eviter de laisser les produits de la coupe sur place.3. Effectuer les travaux d'octobre à février. <p>Observation : un contrat Natura 2000 sur la gestion des landes existait.</p> | |

Intitulé du milieu

Prairies maigres de fauche.

Prairies mésophiles.



Habitats d'intérêt communautaire correspondant :

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

Espèces d'intérêt communautaire associées :

Annexe II : 1304, Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), 1303, Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), 1324 : Grand murin (*Myotis myotis*).

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir la prairie. C'est-à-dire que, le boisement, le retournement et la mise en culture des prairies (hors prairies temporaires) sont proscrites, sauf en cas d'avis contraire de la structure animatrice (incendie, sécheresse...).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autres destructions.

2. Pour la prairie de fauche, à ne pas faire pâturer d'animaux sur la prairie et à n'entretenir la parcelle que par la fauche.

Le pâturage extensif est autorisé. Les périodes de pâturage consécutif sur une même parcelle n'excèdent pas 7 jours entre le 15 mai et le 31 juillet. Le chargement est inférieur à 2 UGB /ha (*Nombre de jours de pâturage * Nombre d'UGB*) / *Surface de la parcelle engagée * Durée de la période de pâturage autorisée : 77 jours*.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont celles définies dans le cadre des chargements « PAC ».

Point de contrôle : Contrôles terrains de l'absence de traces de pâturage par des animaux.

Présence d'un cahier de pâturage et du respect des périodes de pâturage et des plages de chargement.

3. Ne pas fertiliser (fertilisation minérale ou organique) et utiliser de produits chimiques.

Point de contrôle : Contrôle terrain : absence visuelle d'utilisation de produits chimiques.

4. Ne pas déposer des matériaux quels qu'ils soient.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces de dépôts.

5. Conserver les arbres isolés et les haies*. L'entretien et l'exploitation du bois des haies et des arbres sont autorisés.

Point de contrôle : Contrôle de non-destruction des arbres isolés et des haies au regard de la cartographie

Recommandations

1. Pour l'entretien des haies et des clôtures, limiter les utilisations de dés herbants.
2. Limiter les apports de fertilisants (amendements minéraux et organiques) et favoriser les plans de fumure.
3. Privilégier la fauche centrifuge (de l'intérieur à l'extérieur de la prairie) afin de préserver la petite faune.
4. Garder une bande non fauchée en bordure de parcelle, dont l'emplacement variera chaque année (en fonction de la configuration et de la taille des parcelles concernées).
5. Privilégier une fauche tardive (après le 31^{er} juillet) pour les prairies de fauches.
6. Privilégier une hauteur d'herbe après fauche d'au moins 5 cm.

Intitulé du milieu

Mares et étangs



Espèces d'intérêt communautaire associées :

Annexe II : 1304, Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), 1193, Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Réaliser les vidanges des étangs engagés au cours des mois de septembre, octobre et novembre dans le respect des règles relatives à la Police de l'Eau (cf. DDT).

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de vidanges en période sensible.

2. Afin de préserver les espèces d'intérêt communautaire, effectuer l'entretien de la végétation rivulaire entre août et février.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'entretien en période sensible.

3. Maintenir le cas échéant les ornières créées par mon activité en périphérie des mares et étangs, micro-habitats favorables à la préservation du Sonneur à ventre jaune.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des ornières référencées lors de la signature de la Charte.

4. S'il existe, ne pas altérer le réseau d'écoulement de l'eau servant de liaison entre les plans d'eau ou mares.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux de nature à altérer le fonctionnement hydraulique des complexes de mares et plans d'eau.

5. Ne pas drainer, ni assécher les parcelles humides en bordure d'un plan d'eau ou d'une mare.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux.

6. Conserver une ceinture végétale herbacée sur les berges et les connexions entre les divers points d'eau situés sur les stations « sonneurs à ventre jaune ».

Point de contrôle : contrôle terrain de la présence d'une ceinture végétale herbacée.

*Une cartographie sera réalisée pour localiser les ornières engagées dans la parcelle.

Recommandations

1. Eviter l'utilisation d'herbicides à moins d'une distance de 10 mètres de la mare ou de l'étang.
2. Privilégier un entretien manuel ou mécanique en mettant hors d'eau la matière végétale coupée.
3. Eviter l'implantation de culture à moins de 10 mètres de la mare ou de l'étang.
4. Eviter toute introduction volontaire d'espèces invasives (faune et flore).
5. Réaliser des vidanges de manière lente afin d'éviter l'entraînement de trop grandes quantités de vase.
6. Aménager des petites mares temporaires à proximité des habitats où l'espèce Sonneur à ventre jaune a été identifiée (dans un rayon de 500 m) de façon à former un réseau de sites favorables à l'espèce (superficie de 20 à 50 m², profondeur maximale de 30 cm, berges en pentes douces sur 75 à 100% du linéaire, taux d'ensoleillement d'au moins 50%).
7. Prévenir la structure animatrice en cas de présence d'espèces invasives (faune et flore).

Intitulé du milieu

Cours d'eau, berges et boisements rivulaires.



Habitats d'intérêt communautaire correspondant :

91-EO : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*), 3260, Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies.

Espèces d'intérêt communautaire associées :

Annexe II : 1163 : Chabot (*Cotus gobio*), 1096 : Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), 1355 : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), chiroptères.

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir la végétation des rives (absence de toute destruction) et intervenir en entretien mécanique ou manuel entre août et Mars. On entend par destruction le fait d'arracher, détruire chimiquement ou mécaniquement les ripisylves.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de la végétation des berges et de l'absence d'interventions en période sensible.

2. La transformation des peuplements par substitution d'essences. Maintenir et favoriser les essences autochtones et efficaces pour la stabilité des berges (aulnes glutineux, frênes communs, saules cendré, chêne pédonculé).

Point de contrôle : contrôle sur place des modalités d'entretien de la végétation des berges.

3. Maintenir les souches des arbres coupés sur les berges.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des souches des arbres exploités

Recommandations

1. Une mise en défens contre le piétinement des berges accessibles au troupeau est recommandée. Des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés.
2. Restaurer et stabiliser les berges par des travaux de génie écologique (plantations d'espèces végétales à fort pouvoir racinaire autochtones).
3. Rechercher quand cela est possible une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents en privilégiant le mélange d'essences.
4. Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'effondrement des berges.
5. Intervenir entre octobre et mars en dehors des périodes sensibles pour la faune

Concernant les recommandations liées à la conservation et à l'entretien des formations alluviales :

Pour les formations linéaires de ripisylves :

- Limiter les interventions à de l'entretien courant

Pour les boisements alluviaux :

- Privilégier la conservation d'arbres remarquables, susceptibles de servir de gîtes d'hibernation pour les chiroptères, (notamment dans des parcelles concernées par une coupe).
- Pour le renouvellement des peuplements forestiers, d'essences locales, privilégier la régénération naturelle, les interventions sylvicoles ponctuelles (dégagement-nettoisement) réalisées en jeunesse contribueront à doser le mélange d'essences.
- Des enrichissements par plantation d'essences caractéristiques de l'habitat pourront être envisagés en cas de dégradations constatées ou de difficultés de régénération. La structure animatrice validera le choix des essences, la qualité et la provenance des plants.
- Lors des interventions sylvicoles, coupes et travaux, conserver le sous étage et favoriser le mélange des essences forestières ; limiter la surface d'intervention à 1 ha.
- Ne pas brûler les rémanents d'exploitation mais préférer leur étalement sur le parterre de la coupe sans démantèlement des houppiers pour éviter leur mobilisation par les crues.
- Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...).

Pour la gestion des berges et ripisylves :

- Laisser des tas de bois morts favorables aux insectes saproxyliques, Laisser volontairement des trouées favorables aux espèces phototrophes,
- Conserver des zones de refuges sans opération de gestion pour préserver la tranquillité de certaines espèces.
- Intervenir manuellement ou à l'aide de matériels professionnels (tracteurs...) si l'intervention le justifie et si la portance des sols est suffisante.
- Utiliser du matériel n'éclatant pas les branches.
- Stocker le bois issu du bûcheronnage en dehors des zones susceptibles d'être inondées.
- Les actions de restauration, l'entreposage de matériels autoportés s'effectuent en dehors de parcelles « habitats d'intérêt communautaires » notamment les mégaphorbiaies.
- Mettre en défens contre le piétinement des berges accessibles au troupeau est recommandée. Des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés.
- Restaurer et stabiliser les berges par des travaux de génie écologique (plantations d'espèces végétales autochtones à fort pouvoir racinaire...).

Intitulé du milieu :

Mégaphorbiaie.

**Habitat d'intérêt communautaire correspondant :**

6430- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

Espèces d'intérêt communautaire associées :

Annexe II : 1304, Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), 1303 : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), 132 : Grand murin (*Myotis myotis*), 1355 : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Engagements**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

1. Maintenir l'habitat : pas de boisement volontaire, pas de drainage ou interventions lourdes pouvant modifier la structure du terrain et /ou détruire l'habitat (drainage, nivellement).

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de l'habitat au regard de la cartographie des habitats figurant dans le DOCOB ou de celle réalisée le cas échéant lors de l'adhésion à la charte.

2. Intervenir en cas d'entretien* par la fauche ou le broyage entre août et février et ne pas faire pâturer les parcelles engagées.

Point de contrôle : Absence d'interventions constatées lors des contrôles réalisés en période sensible ; Absence de traces de pâturage dans les parcelles engagées.

3. Ne pas réaliser de traitements phytosanitaires et d'apports d'engrais.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces de traitements chimiques ou d'apports d'engrais.

*en fonction de l'hygrométrie et de la portance du sol, le début des travaux sera à étudier avec la structure animatrice

Recommandations

1. Réaliser les opérations d'entretien 1 année sur 2 pour préserver le sol et la végétation.
2. Exporter les produits de la fauche pour éviter l'enrichissement de la parcelle en matière organique.
3. Intervenir par fauche ou broyage entre septembre et février (en privilégiant septembre et octobre), si l'hygrométrie et la portance du sol le permet.
4. Exporter les produits de coupes de la fauche pour éviter l'enrichissement de la parcelle en matière organique.
5. Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'effondrement des berges.
6. Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable (pour les outils portés).

Intitulé du milieu :

Falaises rocheuses.

**Habitats d'intérêt communautaire correspondant :**

8220 : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (Végétation des rochers siliceux), 8230 : Végétation pionnière des roches siliceuses (Végétation des rochers siliceux).

Engagements**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

1. Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des habitats rocheux au regard de la cartographie des habitats figurant dans le DOCOB ou de celle réalisée le cas échéant lors de l'adhésion à la charte.

2. Demander une expertise auprès de la structure animatrice dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à une pratique de loisirs (escalade, via ferrata...).

Point de contrôle : Vérification de la demande auprès de la structure animatrice.

3. Ne pas exploiter la roche ou effectuer des aménagements qui entraîneraient une perturbation de la dynamique des éboulis rocheux et de la végétation.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'exploitation de la roche et d'aménagements.

Recommandations

1. Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux.
2. Eviter le passage de chemins et de pistes.
3. Privilégier l'entretien de la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.

Intitulé du milieu

Boisements « spontanés ».



Espèces d'intérêt communautaire associées : Annexe II : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), 1088 : Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), 1324 : Grand murin (*Myotis myotis*), chiroptères.

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir les surfaces et la nature des boisements de feuillus : pas de défrichement (Cette opération peut cependant être nécessaire, dans le seul cas, lors de la création de trouées. Elle est alors soumise à l'application des règles du code Forestier) ; pas de transformation par plantation de résineux ou d'essences exotiques non-acclimatées.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des boisements feuillus.

2. Conserver du bois mort au sol sous toutes ses formes (souches, houppiers, ...).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence de bois morts.

3. Sur zones humides, effectuer les travaux pendant la période estivale (1^{er} août, 30 septembre)

Point de contrôle : Absence d'interventions constatées lors des contrôles sur place réalisées en période sensible.

4. Conserver les clairières présentes au sein des boisements feuillus¹.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des clairières identifiées lors de la signature de la Charte.

5. Privilégier l'étalement des rémanents d'exploitation sur le parterre de la coupe après démantèlement des houppiers.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence de rémanents.

6. Intervenir à l'aide de produits chimiques dans le seul cas, lors de la création de trouées, pour la dévitalisation des souches. Cette technique sera utilisée uniquement si elle reste la seule alternative (respect des conditions réglementaires d'utilisation : ZNT par exemple). Un expert environnemental valide la technique de dévitalisation.

Point de contrôle : Contrôle sur place, de la non-utilisation de produits chimique en dehors de l'utilisation pour la dévitalisation des souches lors de la création de trouées.

*Une cartographie sera élaborée pour localiser les clairières.

Recommandations

1. Privilégier la régénération naturelle et poursuivre une exploitation traditionnelle des peuplements forestiers. Dans les zones de forte pente, laisser les peuplements en évolution libre. Laisser le cas échéant des "semenciers" d'essences variées lors des opérations de coupes rases.
2. Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compactage, orniérage) et respecter la réglementation lors de franchissement de cours d'eau (respect des berges...).
3. Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel d'entretien des forêts.
4. Favoriser le maintien du lierre sur les arbres
5. Intervenir entre octobre et mars en dehors des périodes sensibles pour la faune.
6. Favoriser le maintien d'arbres remarquables et d'arbres à cavités. Les arbres remarquables regroupent les arbres susceptibles de servir de gîtes d'hibernation pour les chiroptères (arbres à cavités avec 5 à 10 arbres/hectares...) ou nécessaires aux insectes saproxylophages (arbres morts ou sénescents).
7. Assurer une gestion différenciée des lisières forestières afin de favoriser la présence de lisières étagées et progressives de hauteur croissante de la zone ouverte vers le peuplement forestier constituant ainsi des zones de chasse privilégiées pour les chiroptères. Ces interventions seront menées de façon privilégiée le long des voies de desserte existantes.
8. Lors des coupes d'amélioration, conserver le sous étage et favoriser le mélange des essences forestières.
9. Limiter la surface d'intervention à 1 ha.
10. Rechercher, quand cela est possible, une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents. Favoriser la présence d'îlots de vieillissement.
11. Disposer d'une des garanties de gestion durable prévue par la loi (cahier des charges national de l'exploitation forestière durable...).

Intitulé du milieu

Plantation de résineux et de feuillus.



Espèces d'intérêt communautaire associées :

Annexe II : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), 1088 : Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), chiroptères.

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Sur zones humides, effectuer la sortie des bois pendant la période estivale (1^{er} août, 30 septembre)

Point de contrôle : Absence d'interventions constatées lors des contrôles sur place réalisées en période sensible.

2. Conserver les clairières présentes au sein des plantations.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des clairières identifiées* lors de la signature de la Charte.

* Une cartographie sera élaborée pour localiser les clairières (géoréférencement).

Recommandations

1. Privilégier la régénération naturelle lors du renouvellement des peuplements.
2. Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel d'entretien des forêts.
3. Faire des éclaircies « vigoureuses » répétées.
4. Dans le cadre de la régénération, planter des espèces de feuillus adaptés aux conditions physiques locales.
5. Dans les zones de forte pente, laisser les peuplements en évolution libre.
6. Pour le renouvellement des peuplements forestiers, privilégier la régénération naturelle ; laisser le cas échéant des "semenciers" d'essences variées lors des opérations de coupes rases.
7. Réaliser les travaux forestiers avec des outils d'exploitation respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement des cours d'eau, respect des berges...).
8. Rechercher, quand cela est possible, une structuration irrégulière des peuplements forestiers soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de la propriété sous la forme d'une mosaïque de peuplements d'âges différents
9. Disposer d'une des garanties de gestion durable prévue par la loi (cahier des charges national de l'exploitation forestière durable...).

Intitulé de l'activité :

Les Gaulois d'Esse, troupe de reconstitution protohistorique.

**Espèces d'intérêt communautaire associées :**

Annexe II : ensemble des espèces d'intérêt communautaire.

Engagements

Je m'engage pour le village Gaulois concernées par la charte à :

1. Ne pas accueillir plus d'1 bus par jour.

Point de contrôle : contrôle du nombre de bus (billetterie).

2. Informer les visiteurs sur le site Natura 2000 et sa fragilité.

Point de contrôle : contrôle de la présence de plaquette sur le site Natura 2000 à l'accueil.

Recommandations

Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel d'entretien du site.

Intitulé de l'activité :

Chasse.

**Espèces d'intérêt communautaire associées :**

Annexe II : ensemble des espèces d'intérêt communautaire

Engagements**Je m'engage pour le territoire de chasse concernées par la charte à :**

1. Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques mis en place sur le territoire dont il assure la gestion et l'aménagement.
Point de contrôle : Vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
2. Informer les adhérents sur les enjeux biologiques que représentent le site Natura 2000 et sur les précautions qu'il convient éventuellement de prendre dans le cadre de leur pratique.

Recommandations

1. Favoriser une gestion qualitative conforme au schéma départemental de gestion cynégétique.
2. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire.

Intitulé de l'activité :

Gestion des sentiers de randonnées.

**Espèces d'intérêt communautaire associées :**

1355 : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Engagements**Je m'engage pour les chemins concernés par la charte à :**

1. Informer les utilisateurs et les encadrants, lors de sorties collectives et dans les documents relatifs aux sentiers de l'existence de la Vallée de l'Issoire comme site Natura 2000, de la sensibilité particulière de la faune et de la flore (zone, période de sensibilité) et des mesures de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, intérêt de rester sur les sentiers, contrôle des chiens, respect de la propriété privée...).
2. Point de contrôle : Vérification de la diffusion d'information et de plaquettes relatives au territoire Natura 2000 auprès des encadrants et des utilisateurs.
3. Ne pas élargir la bande de déplacement entretenue au-delà de 1,5 mètre maximum.
4. Point de contrôle : Contrôle de la largeur de la bande inférieure à 1,5 mètre.
5. Limiter les risques de pénétration des promeneurs hors des sentiers en laissant volontairement la végétation se développer de manière exubérante hors de la bande de déplacement (réalisation d'une cartographie). L'entretien par la fauche, si nécessaire et si possible, de ces secteurs sera réalisée entre le 1er août et le 1er mars.
6. Point de contrôle : Contrôle de la présence d'une végétation se développant spontanément et de la réalisation entre le 1er août et le 1er mars dans les secteurs définis.

Recommandations.

1. Limiter l'impact biologique des sentiers (pas de sols stabilisés ou goudronnés, équipements légers, utilisations d'aulnes et de frênes pour stabiliser les berges).
2. Privilégier l'utilisation d'engins faible portance.
3. Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour tous types de travaux.

Intitulé de l'activité :

Associations de randonnées pédestre, VTT et à cheval.

**Espèce d'intérêt communautaire associée :**

1355 : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Engagements**Je m'engage pour les chemins concernés par la charte à :**

- 1- Informer les utilisateurs et les encadrants, lors de sorties collectives et dans les documents relatifs aux sentiers passant en site Natura 2000, de l'existence de ce site, de la sensibilité particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles,...) et des mesures individuelles de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, rester sur les sentiers, respect de la propriété privée, contrôle des chiens, ...) ; l'opérateur Natura 2000 pouvant apporter aide et conseils sur ces aspects en fonction du secteur.

Point de contrôle : contrôle de la mise à disposition de document sur le site Natura 2000.

Recommandations

- 1- Limiter le nombre de sorties collectives sur le site.

6.3 Outils de mise en œuvre des actions du DOCOB.

| Actions du DOCOB | Contrats N2000 | Charte | Outils financiers (Hors Contrats) | Autres outils |
|--|--|---|-----------------------------------|--|
| A1 : Restauration et entretien périodique des landes sèches. | Contrat forestier Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27001 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte "milieu" Landes sèches Européenne. | | PEFC, cahier des charges national d'exploitation forestière. |
| A5 : Conservation et gestion boisements naturels. | Contrat forestier Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27012, F27001 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte relative "milieu" Boisements spontanés. | | Code de bonne pratique sylvicoles de Poitou-Charentes CERFA n° 13632*01. Demande d'autorisation de défrichement. Charte paysagère du Pays de Charente Limousine. |
| A6 : Conduite des peuplements artificiels. | Contrat forestier Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27012, F27001 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte « milieu » Plantations de résineux et de feuillus. | | Document de Stratégie Locale de Développement Forestier et Bocager de Charente Limousine ... |
| A7 : Restauration et gestion des aulnaies-frênaies. | Contrat forestier. Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27001, F27012, F27002, F27006 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte « milieu » : Cours d'eau, berges et boisement rivulaires. | | Guide de gestion des milieux naturels associés à la forêt. (CRPF de Poitou- Charentes, 2004). |

| Actions du DOCOB | Contrats N2000 | Charte | Outils financiers (Hors Contrats) | Autres outils |
|---|---|---|---|---|
| B1 : Établir une démarche concertée prenant en compte les documents de planification relatifs aux milieux aquatiques. | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER Mesure 323D2 du PDRH, FEADER (Actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 ne relevant pas du contrat Natura 2000) | SAGE VIENNE et fiches préconisations du SAGE Vienne. Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) Conseil Général de Charente. |
| B2 : Restauration et entretien périodique des mégaphorbiaies. | Contrat ni-ni Dispositif 323 B du PDRH Mesure 32304R de la circulaire de gestion Arrêté Préfectoral Régional 2011-267 du 22 Novembre 2011 relatif aux modalités d'application des barèmes des coûts forfaitaires dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers. | Fiche Charte "milieu" mégaphorbiaies. | | |
| B4 : Gestion des ripisylves et des berges de cours d'eau. | Contrat forestier Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27001, F27012, F27002, F27006 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte "milieu" Cours d'eau, berges et boisement rivulaires | | SAGE VIENNE et fiches préconisations du SAGE Vienne. Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) Charente Eaux |
| B5 : Recenser les étangs, évaluer leurs effets et informer leurs propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion. | | Fiche Charte "milieu" Mares et étangs. | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER. Mesure 323D2 du PDRH, FEADER. Mesure 323D2 du PDRH, FEADER (Actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 ne relevant pas du contrat Natura 2000). | Conseil Général de Charente. SAGE VIENNE et fiches préconisations du SAGE Vienne. |

| Actions du DOCOB | Contrats N2000 | Charte | Outils financiers (Hors Contrats) | Autres outils |
|---|--|--|-----------------------------------|---|
| D1 : Maintenir et restaurer les habitats du "Sonneur à ventre jaune". | Contrat forestier Dispositif 227 du PDRH, FEADER. Mesures F27002 de la circulaire de gestion. Arrêté préfectoral régional 2008-242 du 16 Septembre 2008 relatif au contrat forestier et arrêté modificatif du 29 Juin 2011. | Fiche Charte "milieu" Mares et étangs. | | |
| D3A : Restauration et entretien des prairies maigres de fauche. | Contrat ni-ni Dispositif 323 B du PDRH Mesure 32304R de la circulaire de gestion. Arrêté Préfectoral Régional 2011-267 du 22 Novembre 2011 relatif aux modalités d'application des barèmes des coûts forfaitaires dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers. | Fiche Charte "milieu" Prairies. | | Arrêté du 26 janvier 2022 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales. |
| D3B : Restauration, entretien périodique des prairies mésophiles. | Contrat ni-ni Dispositif 323 B du PDRH Mesure 32304R de la circulaire de gestion Arrêté Préfectoral Régional 2011-267 du 22 novembre 2011 relatif aux modalités d'application des barèmes des coûts forfaitaires dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers. Contrat agricole Mesures agro environnementales territorialisées Mesure 214 du PDRH, FEADER. | | | Arrêté du 26 janvier 2022 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales. |

| Actions du DOCOB | Contrats N2000 | Charte | Outils financiers (Hors Contrats) | Autres outils |
|--|----------------|--------|---|---|
| E4 : Outils d'information et de sensibilisation des usagers. | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, Mesure 323D2 du PDRH, FEADER Mesure 323D2 FEADER (actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 ne relevant pas du contrat Natura 2000). | |
| E5 : Organiser des formations sur les thématiques : « entretien des berges et de la ripisylve » et « gestion des étangs et aménagement de cours d'eau ». | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER. | SAGE VIENNE et fiches préconisations du SAGE Vienne. Article L 214-1, L214- 18, R214-1 à R214-5 du code de l'environnement. Décret n°2010-365 du 9 Avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences. Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) Conseil Général de Charente. |
| E6 : Sensibiliser les usagers aux risques liés aux « espèces invasives » et les impliquer dans leur suivi. | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER. | SAGE VIENNE et fiches préconisations du SAGE Vienne. Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) Conseil Général de Charente. |

| Actions du DOCOB | Contrats N2000 | Charte | Outils financiers (Hors Contrats) | Autres outils |
|---|----------------|--------|--|---------------|
| F1B : Animation du DOCUMENT d'OBJECTIF, Maintenir une démarche collective et concertée, maintenir un COPIL. | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER. | |
| F3 : Suivis biologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. | | | Mission d'animation Mesure 323 A du PDRH, FEADER Mesure 323D2 du PDRH, FEADER (actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 ne relevant pas du contrat Natura 2000). | |

6.4 Tableau de synthèse des objectifs de développement durable et des actions.

| ODD | OO | A1 | A5 | A6 | A7 | B1 | B4 | B2 | D1 | D3A | D3B | E4 | E5 | E6 | F1B | F3 |
|--------------|---|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|----|----|----|-----|----|
| ODD1 et ODD2 | Proposer aux exploitants la possibilité de faire des prairies de fauche. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux habitats d'intérêt communautaire. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Réduire les pressions s'exerçant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges de l'Issoire et de ses affluents en tenant compte du respect de la propriété privée. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Privilégier la plantation ou le renouvellement naturel d'essences indigènes adaptées pour le maintien des rives de l'Issoire et de ses affluents | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Tenir compte de la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation forestière. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Maintenir et gérer les boisements alluviaux spontanés et leur état de conservation. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Maintenir voire restaurer les surfaces existantes en landes sèches. | | | | | | | | | | | | | | | |

| ODD | OO | A1 | A5 | A6 | A7 | B1 | B4 | B2 | D1 | D3A | D3B | E4 | E5 | E6 | F1B | F3 |
|------|---|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|----|----|----|-----|----|
| ODD3 | Informier et sensibiliser le grand public, les acteurs locaux et les utilisateurs du site au caractère remarquable et fragile de la vallée de l'Issoire. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Éviter une pression humaine importante dans les secteurs sensibles (mégaphorbiaies, pentes rocheuses, rivières et ruisseaux). | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Envisager des formations environnementales pour les personnes s'occupant de la gestion du site. | | | | | | | | | | | | | | | |
| ODD4 | Evaluer la compatibilité des nouveaux projets (dans le bassin versant) avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le document d'objectifs. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs par rapport aux objectifs. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation. | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et des évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du document d'objectifs | | | | | | | | | | | | | | | |

7. Annexes



Annexe 1 : Détermination du niveau d'enjeu des habitats de la Vallée de l'Issoire.

| Intitulé de l'habitat | Code Natura 2000 | Code Corine | Superficie 2008 en ha | Niveau protection | Valeur patrimoniale Régionale | Fréquence départementale | Typicité | Représentativité | État de conservation | Vulnérabilité | Note synthèse | Niveau d'enjeu |
|--|------------------|-------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------------|----------|------------------|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| Landes sèches européennes | 4030 | 31,2 | 1,2 | DH | Très fort | Assez rare à assez commun | bonne | faible | favorable | fort | 26 | majeur |
| Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. | 6430 | 37,7 | 6,5 | DH | Très fort | Assez rare à assez commun | bonne | faible | favorable | fort | 26 | majeur |
| Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses + Végétation rupicole des falaises siliceuses | 8230+8220 | 62,3+62,2 | 2,6 | DH | Très fort | Très rare à rare | bonne | moyenne | favorable | fort | 26 | majeur |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude | 3510 | 38,2 | 3,6 | DH | fort | Assez rare à assez commun | moyenne | faible | favorable | fort | 25 | majeur |

| Intitulé de l'habitat | Code Natura 2000 | Code Corine | Superficie 2008 en ha | Niveau protection | Valeur patrimoniale Régionale | Fréquence départementale | Typicité | Représentativité | État de conservation | Vulnérabilité | Note synthèse | Niveau d'enjeu |
|---|------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|----------|------------------|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques. | 3260 | 24,4 | 0,5 | DH | fort | Assez rare à assez commun | moyenne | moyenne | favorable | fort | 24 | majeur |
| Forêts alluviales à Aulnes et à Frênes (habitat prioritaire) | 91EO | 44,3 | 7,4 | DH | fort | Assez rare à assez commun | moyenne | bonne | favorable | moyenne | 22 | majeur |
| Formation amphibie des rives exondées | 3130 | 22,3 | 0,1 | DH | fort | Très rare à rare | bonne | faible | indeterminé | faible | 19 | fort |
| Eaux douce stagnante et végétation de ceinture des bords des eaux | | 22,1+53 | 4 | Habitats d'espèce | | commun | moyenne | faible | defavorable | fort | 16 | fort |
| Chênaies-Charmaies | | 41,21 | 2,5 | Habitats Fonctionnels | moyen | assez rare à assez commun | bonne | faible | favorable | fort | 16 | fort |
| Saulaies arbustives planitiaires | | 44,12 | 6,4 | Habitats Fonctionnels | moyen | assez rare à assez commun | bonne | moyenne | favorable | fort | 15 | fort |
| Prairies mésophiles pâturées | | 38,1 | 151,4 | Habitats Fonctionnels | moyen | assez rare à assez commun | bonne | bonne | favorable | fort | 12 | moyen |
| Lits caillouteux ou sablonneux des rivières | | 24,1 | 14 | Habitats d'espèce | | assez rare à assez commun | bonne | bonne | favorable | fort | 12 | moyen |

| Intitulé de l'habitat | Code Natura 2000 | Code Corine | Superficie 2008 en ha | Niveau protection | Valeur patrimoniale Régionale | Fréquence départementale | Typicité | Représentativité | État de conservation | Vulnérabilité | Note synthèse | Niveau d'enjeu |
|------------------------------------|------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------|------------------|----------------------|---------------|---------------|----------------|
| Chênaies acidiphiles | | 41,5 | 218,2 | Habitats d'espèce | | assez rare à assez commun | bonne | bonne | favorable | fort | 12 | moyen |
| Haies | | 84,2 | 5,5 | Habitats Fonctionnels | | commun | bonne | bonne | favorable | fort | 11 | moyen |
| Landes à fougère aigle | | 31,86 | 3,4 | Habitats Fonctionnels | | commun | bonne | moyenne | indéterminé | fort | 10 | moyen |
| Bancs de sables végétalisés | | 24,32 | 1 | Habitats Fonctionnels | | assez rare à assez commun | moyenne | faible | indéterminé | faible | 9 | modéré |
| Coupes forestières | | 31,8 | 2 | Habitats Fonctionnels | | commun | anthropique | moyenne | indéterminé | fort | 9 | modéré |
| Plantations de conifères | | 82 | 9,6 | Habitats Fonctionnels | | commun | anthropique | indéterminé | faible | fort | 14 | moyen |
| Plantations de feuillus | | 86 | 10,6 | Habitats Fonctionnels | | commun | anthropique | indéterminé | faible | fort | 14 | moyen |
| Villes, villages et jardins | | 83.32 | 14,8 | Habitats Fonctionnels | | commun | anthropique | indéterminé | faible | fort | 14 | moyen |
| Cultures | | 83,31 | 20,7 | Habitats Fonctionnels | | commun | anthropique | indéterminé | moyenne | fort | 13 | moyen |

7.1 Détermination du niveau d'enjeux des espèces floristiques de la Vallée de l'Issoire.

| Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Inventaire historique ou récent | Inventaire 2001 | Inventaire 2008 | Note Patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note vulnérabilité | Note finale enjeu | Qualification de l'enjeu |
|---|---|---------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------|
| Pulicaire commune (herbe de Saint Roch) | <i>Pulicaria vulgaris</i> | | recensé | recensé | 13 | 3 | 3 | 1 | 20 | Majeur |
| Doradille du Forez | <i>Asplenium foreziense</i> | | recensé | recensé | 8 | 3 | 3 | 3 | 17 | Fort |
| Millepertuis à feuilles de linéaire | <i>Hypericum linariifolium</i> | | recensé | recensé | 8 | 2 | 2 | 2 | 14 | Moyen |
| Aconit tue-loup | <i>Aconitum lycoctonum subsp.vulparia</i> | | recensé | recensé | 8 | 2 | 1 | 1 | 12 | Moyen |
| Arnoseris minime | <i>Arnoseris minima</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 3 | 2 | 12 | Moyen |
| Aigremoine odorante | <i>Agrimonia procera</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 2 | 2 | 11 | Moyen |
| Illécèbre verticillé | <i>Illecebrum verticillatum</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 3 | 1 | 11 | Moyen |
| Orme glabre | <i>Ulmus glabra</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 2 | 2 | 11 | Moyen |
| Doradille du nord | <i>Asplenium septentrionale</i> | | recensé | recensé | 4 | 2 | 2 | 2 | 10 | Moyen |
| Spargule de Morison | <i>Spergula morisonii</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 2 | 1 | 10 | Moyen |

| Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Inventaire historique ou récent | Inventaire 2001 | Inventaire 2008 | Note Patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note vulnérabilité | Note finale enjeu | Qualification de l'enjeu |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------|
| Jonc capité | <i>Juncus capitatus</i> | | recensé | recensé | 3 | 3 | 2 | 1 | 9 | Modéré |
| Linaire de Pelissier | <i>Linaria pelisseriana</i> | | recensé | recensé | 3 | 3 | 2 | 1 | 9 | Modéré |
| Anthémis panaché | <i>Cladanthus mixtus</i> | | recensé | recensé | 4 | 3 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Laiche de paira | <i>Carex pairae</i> | | recensé | recensé | 2 | 3 | 2 | 1 | 8 | Modéré |
| Hélianthème en ombelle | <i>Cistus umbellatus</i> | | recensé | recensé | 4 | 2 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Corydale à vrilles | <i>Ceratocarpus claviculata</i> | | recensé | recensé | 4 | 2 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Osmonde royale | <i>Osmunda regalis</i> | | recensé | recensé | 4 | 1 | 1 | 1 | 7 | Modéré |
| léersie faux riz | <i>Leersia oryzoides</i> | | recensé | recensé | 2 | 3 | 1 | 1 | 7 | Modéré |
| Gypsophile des murailles | <i>Gypsophila muralis</i> | | recensé | recensé | 4 | 1 | 1 | 1 | 7 | Modéré |
| Cardamine des bois | <i>Cardamine flexuosa</i> | | recensé | recensé | 2 | 1 | 2 | 1 | 6 | Modéré |
| Myosotis des forêts | <i>Myosotis sylvatica</i> | | recensé | recensé | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Doradille de billot | <i>Asplenium obovatum</i> | Observée en 2012 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 2 | 3 | 8 | Modéré |
| Orchis à fleur lâches | <i>Anacamptis laxiflora</i> | non observée depuis 1986 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 2 | 3 | 8 | Modéré |

| Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Inventaire historique ou récent | Inventaire 2001 | Inventaire 2008 | Note Patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note vulnérabilité | Note finale enjeu | Qualification de l'enjeu |
|----------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------|
| Doronic tue- panthère | <i>Doronicum pardalianches</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 3 | 1 | 7 | Modéré |
| Nard raide | <i>Nardus stricta</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 2 | 2 | 7 | Modéré |
| Impatience-ne-me- touchez-pas | <i>Impatiens noli- tangere</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 2 | 1 | 6 | Modéré |
| Paturin de Chaix | <i>Poa chaixii</i> | non observée depuis 1986 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 2 | 1 | 6 | Modéré |
| Scille à deux feuilles | <i>Scilla bifolia</i> | observée en 2009 | non recensée | non recensée | 0 | 2 | 2 | 1 | 5 | Modéré |
| Dorine à feuilles opposées | <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> | observée en 2008 | non recensée | non recensée | 0 | 2 | 2 | 1 | 5 | Modéré |
| Corydale solide | <i>Corydalis solida</i> | observée en 2008 | non recensée | non recensée | 0 | 2 | 2 | 1 | 5 | Modéré |
| Stellaire alsine | <i>Stellaria alsine</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 2 | 1 | 2 | 5 | Modéré |
| Corrigiola des rives | <i>Corrigiola litoralis</i> | non observée depuis 1984 | non recensée | non recensée | 0 | 3 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Grande luzule | <i>Luzula sylvatica</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 2 | 1 | 1 | 4 | Faible |
| Moscatelline | <i>Adoxa moschatellina</i> | observée en 2009 | non recensée | non recensée | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | Faible |
| Campanule étalée | <i>Campanula patula</i> | non observée depuis 1998 | non recensée | non recensée | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | Faible |

7.2 Détermination du niveau d'enjeu des espèces de la Vallée de l'Issoire.

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|-----------|------------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Amphibien | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> | 11 | 1 | 1 | 2 | 2 | 17 | Fort |
| Amphibien | Rainette verte | <i>Hyla arborea</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 2 | 15 | Moyen |
| Amphibien | Triton marbré | <i>Triturus marmoratus</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 2 | 15 | Moyen |
| Amphibien | Grenouille agile | <i>Rana dalmatina</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Modéré |
| Amphibien | Salamandre tachetée | <i>salamandra salamandra</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Modéré |
| Amphibien | Crapaud commun | <i>Bufo bufo</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Amphibien | Grenouille verte | <i>Rana esculenta</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Amphibien | Grenouille rieuse | <i>Rana ridibunda</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|---------|--------------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Reptile | Couleuvre verte et jaune | <i>Hierophis viridiflavus</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Reptile | Lézard des murailles | <i>Podarcis muralis</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Reptile | Lézard vert | <i>Lacerta bilineata</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Reptile | Couleuvre à collier | <i>Natrix natrix</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|---------|---------------------|------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Poisson | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> | 9 | 3 | 3 | 3 | 3 | 21 | Majeur |
| Poisson | Chabot | <i>Cottus gobio</i> | 5 | 2 | 1 | 2 | 2 | 12 | Moyen |
| Poisson | Brochet | <i>Esox lucius</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Poisson | Truite fario | <i>Salmo trutta</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Poisson | Vandoise | <i>Leuciscus leuciscus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Poisson | Loche franche | <i>Nemacheilus barbatulus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | Modéré |
| Poisson | Hotu | <i>Chondrostoma nasus</i> | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Poisson | Perche | <i>Perca fluviatilis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Rotengle | <i>Scardinius erythrophthalmus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Brème commune | <i>Abramis brama</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Carpe commune | <i>Cyprinus carpio</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Chevaie | <i>Leuciscus cephalus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Gardon | <i>Rutilus rutilus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Spirilin | <i>Alburnoides bipunctatus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Tanche | <i>Tinca tinca</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Goujon | <i>Gobio gobio</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Vairon | <i>Phoxinus phoxinus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Poisson chat | <i>Ictalurus melas</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Poisson | Sandre | <i>Stizostedion lucioperca</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|---------|-----------------------|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Insecte | Grand capricorne | <i>Cerambyx cerdo</i> | 9 | 2 | 2 | 1 | 2 | 16 | Fort |
| Insecte | Agrion gracieux | <i>Coenagrion pulchellum</i> | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 13 | Moyen |
| Insecte | Lucane cerf-volant | <i>Lucanis cervus</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Insecte | Gomphe à crochets | <i>Onychogomphus uncatus</i> | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 | Modéré |
| Insecte | Cordulie bronzée | <i>Cordulia aenea</i> | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 | Modéré |
| Insecte | Agrion mignon | <i>Coenagrion scitulum</i> | 0 | 3 | 1 | 1 | 1 | 6 | Modéré |
| Insecte | Agrion nain | <i>Ischnura pumilio</i> | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Insecte | Aurore | <i>Anthochariss cardamines</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | Modéré |
| Insecte | Agrion orangé | <i>Platycnemis acutipennis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Gomphe semblable | <i>Gomphus simillimus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Gomphe vulgaire | <i>Gomphus vulgatissimus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Aesche printanière | <i>Bachytron pratense</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Agrion à large pattes | <i>Platycnemis pennipes</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Agrion délicat | <i>Ceriagrion tenellum</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Agrion élégant | <i>Ischnura elegans</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Agrion jouvencelle | <i>Coenagrion puella</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Agrion porte-coupe | <i>Enallagma cyathigerum</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Anax empereur | <i>Anax imperator</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Belle-dame | <i>Vanessa cardui</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Caloptéryx éclatant | <i>Calopteryx splendens</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Caloptéryx vierge | <i>Calopteryx virgo</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Citron | <i>Gonepteryx rhamni</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|---------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Insecte | Cordulegastre annelé | <i>Cordulegaster boltoni</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Demi-deuil | <i>Melanargia galathea</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Gomphe gentil | <i>Gomphus pulchellus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Leste vert | <i>Chalcolestes viridis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Libellule à quatre tâches | <i>Libellula quadrimaculata</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Libellule déprimée | <i>Libellula depressa</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Libellule écarlate | <i>Crocothemis erythraea</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Machaon | <i>Papilio machaon</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Orthetrum bleuisant | <i>Orthetrum coerulescens</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Orthetrum cancellatum | <i>Orthetrum cancellatum</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Paon-du-jour | <i>Inachis io</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Petite nymphe à corps de feu | <i>Pyrrhosoma nymphula</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Petite tortue | <i>Aglais urticae</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Piéride du navet | <i>Pieris napi</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Souci | <i>Colias crocea</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Sympétrum rouge sang | <i>Sympetrum sanguineum</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Insecte | Vulcain | <i>Vanessa atalanta</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|-----------|-----------------------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Mammifère | Petit rhinolophe | <i>Rhinopholus hipposideros</i> | 10 | 3 | 3 | 1 | 3 | 20 | Majeur |
| Mammifère | Grand rhinolophe | <i>Rhinopholus ferrumequinum</i> | 10 | 1 | 2 | 1 | 3 | 17 | Fort |
| Mammifère | Grand murin | <i>Myotis myotis</i> | 9 | 2 | 2 | 1 | 3 | 17 | Fort |
| Mammifère | Murin à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 3 | 16 | Fort |
| Mammifère | Loutre | <i>Lutra lutra</i> | 9 | 1 | 2 | 1 | 2 | 15 | Fort |
| Mammifère | Noctule de Leisler | <i>Nyctalus leisleri</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 2 | 15 | Fort |
| Mammifère | Musaraigne aquatique | <i>Neomys fodiens</i> | 5 | 3 | 3 | 2 | 2 | 15 | Fort |
| Mammifère | Murin à moustache | <i>Myotis mystacinus</i> | 8 | 2 | 1 | 1 | 2 | 14 | Moyen |
| Mammifère | Murin de Daubenton | <i>Myotis daubentonii</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 2 | 14 | Moyen |
| Mammifère | Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 1 | 14 | Moyen |
| Mammifère | Campagnol amphibie | <i>Arvicola sapidus</i> | 5 | 3 | 2 | 1 | 2 | 13 | Moyen |
| Mammifère | Pipistrelle de Kulh | <i>Pipistrellus kuhlii</i> | 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 12 | Moyen |
| Mammifère | Sérotine commune | <i>Eptesicus serotinus</i> | 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 12 | Moyen |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|-----------|----------------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Mammifère | Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | 8 | 1 | 1 | 1 | 1 | 12 | Moyen |
| Mammifère | Ecureuil roux | <i>Sciurus vulgaris</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Mammifère | Hérisson d'Europe | <i>Erinaceus europaeus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Mammifère | Hermine | <i>Mustela erminea</i> | 0 | 3 | 1 | 1 | 1 | 6 | Modéré |
| Mammifère | Campagnol de gerbe | <i>Microtus pyrenaicus</i> | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Mammifère | Belette | <i>Mustela nivalis</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Mammifère | Putois | <i>Mustela putorius</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Mammifère | Blaireau | <i>Meles meles</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Campagnol agreste | <i>Microtus agrestis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Campagnol des champs | <i>Microtus arvalis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Chevreuil | <i>Capreolus capreolus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Crocidure musette | <i>Crocidura russula</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Fouine | <i>Martes foina</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Lapin de garenne | <i>Oryctolagus cuniculus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Lièvre d'Europe | <i>Lepus capensis</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Mulot sylvestre | <i>Apodimus sylvaticus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Musaraigne couronnée | <i>Sorex coronatus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Musaraigne pygmée | <i>Sorex minutus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Ragondin | <i>Myocastor coypus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Rat musqué | <i>Ondatra zibetihcus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Renard roux | <i>Vulpes vulpes</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Sanglier | <i>Sus crofa</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Mammifère | Taupe | <i>Talpa europaea</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|--------|------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Oiseau | Pic cendré | <i>Picus canus</i> | 11 | 3 | 2 | 2 | 2 | 20 | Majeur |
| Oiseau | Pic mar | <i>Dendrocopos medius</i> | 9 | 3 | 2 | 2 | 2 | 18 | Fort |
| Oiseau | Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> | 10 | 3 | 1 | 1 | 3 | 18 | Fort |
| Oiseau | Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 2 | 15 | Fort |
| Oiseau | Circaète Jean Le Blanc | <i>Circaetus gallicus</i> | 10 | 2 | 1 | 1 | 1 | 15 | Fort |
| Oiseau | Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | 10 | 2 | 1 | 1 | 1 | 15 | Fort |
| Oiseau | Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> | 10 | 1 | 1 | 1 | 1 | 14 | Moyen |
| Oiseau | Martin pêcheur | <i>Alcedo atthis</i> | 10 | 1 | 1 | 1 | 1 | 14 | Moyen |
| Oiseau | Grande aigrette | <i>Casmerodius albus</i> | 9 | 2 | 1 | 1 | 1 | 14 | Moyen |
| Oiseau | Grue cendrée | <i>Grus grus</i> | 10 | 1 | 1 | 1 | 1 | 14 | Moyen |
| Oiseau | Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Oiseau | Engoulevent d'Europe | <i>Caprimulgus europaeus</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Oiseau | Alouette lulu | <i>Lullula arborea</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Oiseau | Milan noir | <i>Milvus migrans</i> | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Oiseau | Mouette rieuse | <i>Larus ridibundus</i> | 5 | 3 | 3 | 1 | 1 | 13 | Moyen |
| Oiseau | Pouillot siffleur | <i>Phylloscopus sibilatrix</i> | 5 | 3 | 2 | 1 | 1 | 12 | Moyen |
| Oiseau | Cincla plongeur | <i>Cinclus cinclus</i> | 5 | 3 | 2 | 1 | 1 | 12 | Moyen |
| Oiseau | Tichodrome échelette | <i>Tichodroma muraria</i> | 4 | 3 | 1 | 1 | 3 | 12 | Moyen |
| Oiseau | Hirondelle de rivage | <i>Riparia riparia</i> | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 | 11 | Moyen |
| Oiseau | Bouvreuil pivoine | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 10 | Moyen |
| Oiseau | Mésange noire | <i>Parus ater</i> | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 | 10 | Moyen |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|--------|--------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Oiseau | Grèbe huppé | <i>Podiceps cristatus</i> | 5 | 2 | 1 | 1 | 1 | 10 | Moyen |
| Oiseau | Pipit farlouse | <i>Anthus pratensis</i> | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 10 | Modéré |
| Oiseau | Sarcelle d'hiver | <i>Anas crecca</i> | 6 | 1 | 1 | 1 | 1 | 10 | Modéré |
| Oiseau | Bruant jaune | <i>Emberiza citrinella</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Chevalier guignette | <i>Actitis hypoleucos</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Grand cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Mésange nonette | <i>Parus palustris</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Serin cini | <i>Serinus serinus</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Effraie des clochers | <i>Tito alba</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Chardonneret élégant | <i>Carduelis carduelis</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Verdier d'Europe | <i>Carduelis chloris</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Linotte mélodieuse | <i>Carduelis cannabina</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Roitelet huppé | <i>Regulus regulus</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Pic épeichette | <i>Dendrocopos minor</i> | 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 9 | Modéré |
| Oiseau | Gobemouche gris | <i>Muscicapa striata</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Fauvette grisette | <i>Sylvia communis</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Chevêche d'Athéna | <i>Athene noctua</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Huppe fasciée | <i>Upupa epos</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Rougequeue à front blanc | <i>Phoenicurus phoenicurus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Faucon crécerelle | <i>Falco tinnunculus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Hirondelle rustique | <i>Hirundo rustica</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|--------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Oiseau | Pic vert | <i>Picus viridis</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Tarier pâtre | <i>Saxicola torquata</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Accenteur mouchet | <i>Prunella modularis</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Bergeronnette des ruisseaux | <i>Motacilla cinerea</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Bergeronnette grise | <i>Motacilla alba</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Bergeronnette printanière | <i>Motacilla flava</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Bruant zizi | <i>Emberiza circlus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Buse variable | <i>Buteo buteo</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Chouette hulotte | <i>Strix aluco</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Coucou gris | <i>Cuculus canorus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Epervier d'Europe | <i>Accipiter nisus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Faucon hobereau | <i>Falco subbuteo</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Fauvette à tête noire | <i>Sylvia atricapilla</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Grimpereau des jardins | <i>Certhia brachydactyla</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Grosbec cassenois | <i>Coccothraustes coccothraustes</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Héron cendré | <i>Ardea cinerea</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Hirondelle de fenêtre | <i>Delichon urbica</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Hypolaïs polyglotte | <i>Hippolais polyglotta</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Loriot d'Europe | <i>Oriolus oriolus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Martinet noir | <i>Apus apus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Mésange à longue queue | <i>Aegithalos caudatus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|--------|-------------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Oiseau | Mésange bleue | <i>Parus caeruleus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Mésange charbonnière | <i>Parus major</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pic épeiche | <i>Dendrocopos major</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pinson des arbres | <i>Fringilla coelebs</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pipit des arbres | <i>Anthus trivialis</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pouillot de Bonelli | <i>Phylloscopus bonelli</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pouillot véloce | <i>Phylloscopus collybita</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Roitelet triple bandeau | <i>Regulus ignicapillus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Rosignol philomèle | <i>Luscinia megarhynchos</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Rougegorge | <i>Eritacus rubecula</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Rougequeue noir | <i>Phoenicurus ochruros</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Sittelle torchepot | <i>Sitta europaea</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Troglodyte | <i>Troglodytes troglodytes</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Pinson du nord | <i>Fringilla montifringilla</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Tarin des aulnes | <i>Carduelis spinus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Moineau domestique | <i>Passer domesticus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Chevalier culblanc | <i>Tringa ochropus</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Corneille noire | <i>Corvus corone</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Choucas des tours | <i>Corvus monedula</i> | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 8 | Modéré |
| Oiseau | Oie cendrée | <i>Anser anser</i> | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 6 | Modéré |

| Type | Nom Français Espèce | Nom latin espèce | Note patrimonialité | Note représentativité | Note état de conservation | Note évolution habitat | Note vulnérabilité | Note finale patrimonialité | Niveau d'enjeu |
|--------|----------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|----------------|
| Oiseau | Bécasse des bois | <i>Scolopax rusticola</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Oiseau | Alouette des champs | <i>Alauda arvensis</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 | Modéré |
| Oiseau | Tourterelle des bois | <i>Streptopelia turtur</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Canard colvert | <i>Anas platyrhynchos</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Corbeau freux | <i>Corvus frugilegus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Etourneau sansonnet | <i>Sturnus vulgaris</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Faisan de colchide | <i>Phasianus colchicus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Geai des chênes | <i>Garulus glandarius</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Grive draine | <i>Turdus viscivorus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Grive litorne | <i>Turdus pilaris</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Grive mauvis | <i>Turdus iliacus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Grive musicienne | <i>Turdus philomelos</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Merle noir | <i>Turdus merula</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Perdrix rouge | <i>Alectoris rufa</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Pie bavarde | <i>Pica pica</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Pigeon ramier | <i>Columba palumbus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Poule d'eau | <i>Gallinula chloropus</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |
| Oiseau | Tourterelle turque | <i>Streptopelia decaocto</i> | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | Modéré |

Annexe 2 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : Chambre d'agriculture
CBNSA : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
CdC : Communauté de Communes
CD16 : Conseil Départemental de la Charente
CEN NA : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agro-environnementales et Climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
NA : Nouvelle-Aquitaine
OAFS : Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : Office national des forêts
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PSG : Plan simple de gestion
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : Surface Agricole Utile
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SIGIV : Syndicat Mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE : Schéma de Régional de Cohérence Ecologique
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)